







ALFIYYA

OU

LA QUINTESSENCE

DE LA GRAMMAIRE ARABE.

IMPRIMÉ,

PAR AUTORISATION DE M. LE GARDE DES SCEAUX,

A L'IMPRIMERIE ROYALE,

POUR LE COMPTE DU COMITÉ DES TRADUCTIONS ORIENTALES
DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE L'IRLANDE;

ET SE VEND A LONDRES

CHEZ PARBURY, ALLEN ET C^IE, LEADENHALL STREET.

Ibn Mālik, Muḥammad ibn ʿAbd Allāh

ALFIYYA

OU

LA QUINTESSENCE

DE LA GRAMMAIRE ARABE,

OUVRAGE

DE DJÉMAL-EDDIN MOHAMMED,

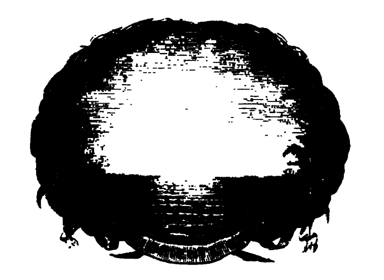
CONNU SOUS LE NOM

D'EBN-MALEC;

PUBLIÉ EN ORIGINAL, AVEC UN COMMENTAIRE,

PAR LE B^ON SILVESTRE DE SACY.





PARIS.

PRINTED FOR THE ORIENTAL TRANSLATION FUND
OF GREAT BRITAIN AND IRELAND.

SOLD BY PARBURY, ALLEN, AND CO., LEADENHALL STREET,
LONDON.

M DCCC XXXIII.

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

Le traité de Grammaire arabe composé en vers par le célèbre Djémal-eddin Mohammed, plus généralement connu sous le nom d'*Ebn-Malec*, et qu'il a intitulé *la Quintessence de la Grammaire*, a joui pendant plusieurs siècles d'une grande célébrité parmi les Arabes de l'Asie et de l'Afrique, et a reçu le nom d'*Alfiyya*, parce qu'il se compose de mille vers. Ayant été fréquemment dans le cas de le consulter, pendant que je travaillois à la première et à la seconde édition de ma Grammaire arabe, et en ayant même cité, dans les notes que j'ai jointes à cet ouvrage, divers passages, j'avois formé le dessein de le publier en entier, avec un commentaire écrit en françois, qui en rendît l'usage plus facile. Je pensois qu'un commentaire étoit de beaucoup préférable à une traduction, dans laquelle j'aurois été obligé, ou d'employer très-souvent les termes techniques de la grammaire arabe pour lesquels notre langue ne m'auroit pas fourni d'équivalens, ou d'user continuellement de

périphrases dont le retour auroit rebuté le lecteur le plus patient. J'avois tout préparé pour l'exécution de ce plan, au moment où parut la seconde édition de ma Grammaire. Mais, à cette époque, les circonstances politiques, jointes à la nature même de l'ouvrage, ne me permettoient pas d'espérer qu'aucun libraire consentît à faire les frais d'une semblable publication. J'étois donc déterminé à abandonner mon projet, lorsque le Comité de la Société Asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, auquel est confiée l'administration des fonds destinés à encourager la publication des ouvrages traduits des langues de l'Orient, me proposa de se charger de l'impression du texte de l'*Alfiyya*, accompagné d'une traduction françoise. Quelque agréable que me fût une semblable proposition, je ne me flattois guère de pouvoir en profiter, parce que je savois que, d'après les réglemens de cette généreuse institution, les fonds dont le comité dispose doivent être appliqués surtout à des traductions, et subsidiairement à des textes originaux, et que, par les raisons que j'ai dites, je répugnois beaucoup à entreprendre une traduction qui me paroissoit ne devoir être d'aucune utilité. Je fis connoître mon opinion au Comité, en lui témoignant tout le prix que je mettois à l'offre dont il m'avoit honoré, mais

avec peu d'espoir qu'il pût s'écarter en ma faveur des règles qui lui étoient prescrites. L'obligeance du Comité a triomphé de tous les obstacles, et une prévenance si marquée m'a fait un devoir d'apporter à cet ouvrage tout le soin dont je suis capable.

L'*Alfiyya* d'Ebn-Malec n'est point un livre fait pour les commençans, mais je pense qu'il pourra exercer très-utilement les personnes qui voudront approfondir le système grammatical des Arabes, et se mettre en état de comprendre parfaitement les commentateurs et les scholiastes de l'Alcoran ou des poëtes. Le style d'Ebn-Malec est souvent obscur, et cette obscurité est due à la gêne que lui a imposée, je ne dirai pas la poésie (car rien n'est moins poétique qu'un semblable ouvrage), mais la versification, malgré les licences de tout genre dont il a fait largement usage. Je me suis attaché dans mon Commentaire à faire disparoître toutes les difficultés, et j'espère avoir atteint le but que je me suis proposé.

Si mon travail contribue à jeter quelques nouvelles lumières sur le système de la grammaire arabe, système qui est si propre à former l'esprit à l'analyse, et à faire pénétrer dans les profondeurs de la grammaire générale ou de la métaphysique

des langues, ce sera au Comité qui m'a procuré les moyens de le mettre au jour, que le public studieux en sera redevable. Pour moi, je ne pouvois rien désirer de plus honorable que l'avantage de concourir aux bienfaits dont les lettres orientales seront redevables à une aussi noble institution.

Paris, 16 août 1833.

COMMENTAIRE

SUR

LA GRAMMAIRE ARABE,

CONNUE SOUS LE NOM

D'ALFIYYA.

La grammaire arabe communément appelée *Alfiyya* الالفيّة, parce qu'elle comprend mille vers, ou plutôt mille *distiques* بيت, est l'ouvrage de Djémal-eddin Abou-Abd-allah Mohammed, plus connu sous le nom d'*Ebn-Malec*, et surnommé *Taï* الطائيّ, parce qu'il appartenoit aux Arabes de Taï, et *Djeyani* الجياني, à cause qu'il étoit natif de la ville de Jaën. Ebn-Malec qui est mort en l'an 672 de l'hégire, avoit donné à son ouvrage le titre de *Quintessence de la Grammaire*, mais le nom d'*Alfiyya* a prévalu. Ce n'est pas seulement la *syntaxe* النّحو qui est l'objet de la grammaire d'Ebn-Malec ; elle embrasse aussi bien la partie étymologique, ou la *connoissance des formes* grammaticales التّصريف, que la syntaxe, c'est-à-dire, les règles qui déterminent l'emploi légitime de ces formes. Ce livre a eu un nombre infini de commentaires, et plusieurs de ces commentaires sont devenus

eux-mêmes le texte de beaucoup de *gloses* حواشي ou de *notes* تعليقات. Nous nous bornerons ici à indiquer, d'après Hadji-Khalfa, quelques-uns des principaux commentaires de l'*Alfiyya*.

Ebn-Malec avoit, dit-on, commenté lui-même son ouvrage. Son exemple fut imité par son fils Bedr-eddin, mort en 686, qui a quelquefois corrigé les fautes commises par son père, et a appuyé ses préceptes d'exemples tirés de l'Alcoran. Suivant Hadji-Khalfa, le commentaire de Bedr-eddin commence par ces mots : اما بعد حمد الله سبحانه الخ ; mais ce bibliographe paroît s'être trompé : car ce sont là les premiers mots du commentaire d'Aschmouni, dont je parlerai dans un instant. Trois autres commentateurs qui appartiennent au VIII^e siècle de l'hégire, me paroissent mériter une mention particulière : ce sont Ebn-Ommi-Kasem, grammairien, mort en 749, et dont les noms sont *Schems-eddin Hasan Moradi* المرادي, fils de Kasem ; Ebn-Hescham, ou Djémal-eddin Abd-allah, fils de Yousouf, mort en 762 ; et enfin, Abou-Mohammed Abd-allah, fils d'Abd-alrahman, qui est connu sous le nom d'*Ebn-Akbel* ابن عقيل, et est mort en 769. Le commentaire d'Ebn-Ommi-Kasem commence par ces mots : الحمد لله والشكر له ; celui d'Ebn-Hescham a pour titre, اوضح المسالك الى الفية ابن مالك, et est connu sous le nom de التوضيح. Hadji-Khalfa fait un éloge particulier d'un autre commentaire intitulé منهج السالك الى الفية ابن مالك, et qui est l'ouvrage d'un grammairien nommé *Takiyy-eddin Ahmed Séméni* السمني, fils de Mohammed, et mort en 872 ; il commence ainsi : الحمد لله على ما منح من اسباب البيان الخ. Enfin, j'indi-

querai encore un commentaire fort savant, composé par Nour-eddin Ali *Aschmouni* الاشموني, fils de Mohammed, et mort vers l'an 900.

Le mètre dans lequel Ebn-Malec a composé l'*Alfiyya*, est celui qu'on appelle رَجَز, et les vers sont, à l'égard de la rime, de l'espèce nommée مزدوج.

On peut consulter, sur Ebn-Malec et sur ses ouvrages, Casiri, *Biblioth. ar. hispan.* tom. I, pag. 16.

Vers 5.

Le poëme grammatical dont fait ici mention Ebn-Malec, a pour auteur un célèbre grammairien dont les noms sont *Zeïn-eddin Abou'lhasan Yahya Zawawi* الزواوي, fils d'*Abd-almoti* عبد المعطي, fils d'Abd-alnour. Le surnom ethnique de *Zéwawi* vient de *Zéwawa* زواوه, nom d'une grande tribu berbère qui occupoit les dehors de *Bedjaya* بجاية, ville de la province d'Afrikiyya. Né en 564, ce grammairien habita long-temps Damas; puis, sur l'invitation du prince ayyoubite Mélic-elcamel, il se transporta en Égypte, et se fixa à Misr-elatik, où il mourut en 628. *Voyez* Ebn-Khallican, *Vies des hommes illustres;* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. IV, p. 390.

C'est sans doute par contraction, et pour la mesure du vers, qu'Ebn-Malec a dit, à l'exemple de ce poëte, grammairien lui-même, *Ebn-almoti* ابن المعطي, au lieu d'*Ebn-Abd-almoti* ابن عبد المعطي. Le poëme de ce grammairien est nommé *Alfiyya*, suivant Reiske, non à cause du nombre des vers qu'il contient, mais parce que tous les vers dont il se compose, se terminent par la lettre *élif*. Il semble pourtant que, s'il en étoit ainsi, on devroit

le nommer أَلفِيَّة *élifiyya*, et non *alfiyya*, comme fait Ebn-Malec. D'ailleurs Hadji-Khalfa me paroît prouver que Reiske s'est trompé; car il copie le premier vers de ce poëme, et ce vers se termine par la lettre ر :

يقول راق ربّه الغـــفـــور   يحيى بن معطٍ بن عبد النور

Suivant ce même bibliographe, ce grammairien a intitulé son ouvrage : الدرّة الالفية .

Vers 8.

L'auteur expose ici la distinction qu'il y a, dans le style technique des grammairiens, entre les mots كَلام et كَلِمة ou كِلْمة. Le premier ne s'applique qu'aux paroles qui énoncent une pensée, soit que la pensée soit exprimée par un seul mot, comme *surge*, ou par la réunion de plusieurs mots, comme *surrexit Petrus;* le second, au contraire, ne s'applique qu'à un mot qui, dans son état d'isolement, énonce simplement une idée, sans aucun jugement de l'esprit, comme *loqui, liber, nunc*. Cependant l'auteur a soin d'observer que, hors le langage rigoureux des grammairiens, on emploie aussi le mot كلمة dans le sens de كلام, et il ajoute que le mot قول s'applique d'une manière générale à toute parole, soit كلام, soit كلمة.

L'auteur dit que le singulier de كَلِم est كَلِمَة; toutefois il faut observer qu'il a considéré كَلِم, non comme un pluriel proprement dit, mais comme un *nom d'espèce* اسم جنس, ou *nom de pluriel* اسم جمع; et ce qui démontre la vérité de cela, c'est qu'il dit ensuite

واحده, et qu'autrement, il auroit dû dire واحدها.

La rime exige qu'on prononce عَمْ pour عَمّ, et يَوْمْ pour يومٌ.

Vers 10.

Après avoir divisé tous les *mots* كَلِم en trois catégories : le verbe, le nom et la particule, Ebn-Malec indique à quels caractères on distingue ceux qui appartiennent à chaque catégorie. Ces caractères sont pris de leurs formes extérieures ou sensibles, et non de la nature des idées qu'ils expriment.

Vers 12.

Pour exemple de l'aoriste conditionnel ou apocopé qu'exige la particule لَمْ, l'auteur emploie يَشَمْ, c'est-à-dire يَشَمِّ ou يَشْمَمْ, aoriste de شَمّ *flairer :* on peut aussi prononcer يَشَمِّ et يَشَمُّ.

Vers 14.

Ebn-Malec établit ici qu'il faut comprendre dans la catégorie des noms les mots qui expriment un commandement, mais qui ne peuvent point admettre le ن énergique dont l'emploi caractérise le mode impératif du verbe. Il donne pour exemples de ces noms qui expriment un commandement, صَهْ *paix!* حَيَّهَلْ *ici vite!*

Vers 15.

Ce que l'auteur veut établir ici, c'est que les noms indéclinables ne sont tels qu'à raison de quelques circonstances qui les rapprochent des particules; il in-

dique quatre circonstances qui produisent cet effet : 1° la forme extérieure, par exemple, les pronoms affixes, soit ceux qui représentent le nominatif, comme تَ dans جِئْتَ *tu es venu*, soit ceux qui représentent le génitif ou l'accusatif, comme نَا dans جِئْتَنَا *tu es venu à nous*, دَارُنَا *notre maison* : la ressemblance consiste ici en ce que ces pronoms n'ont qu'une seule lettre ou deux lettres au plus ; c'est pour cela qu'il l'appelle وضعى ; 2° le sens, comme dans مَتَى, qui renferme le sens d'une particule interrogative ou conditionnelle, et هنا, qui renferme celui d'une particule démonstrative ; 3° l'emploi, ce qui a lieu dans les expressions qu'on appelle *noms de verbes* اسماء الافعال, parce qu'elles tiennent lieu de quelque verbe : telles sont هيهات, رُوَيْدًا ; ce qui assimile ces expressions à des particules, c'est qu'elles peuvent régir d'autres parties du discours sur lesquelles elles exercent l'influence verbale, *sans pouvoir subir* elles-mêmes *aucune influence étrangère* بلا تأثّر ; et ce dernier caractère les distingue des mots qui peuvent tenir lieu du verbe, mais qui sont capables de régir et d'être régis, comme est, par exemple, le مَصْدَرٌ ou *nom d'action ;* 4° la nécessité fondamentale et indispensable d'avoir à sa suite un complément : ceci s'applique aux mots conjonctifs, tels que مَنْ *celui qui*, مَا *ce qui ;* car ces sortes de mots ne peuvent manquer d'être suivis d'une proposition conjonctive, et en cela ils ressemblent aux particules qui ne sauroient être employées sans un complément.

Il est nécessaire d'observer que les grammairiens arabes regardent comme indéclinables tous les articles démonstratifs, comme هذا, هذه, هاولاء, et tous les mots conjonctifs, tels que الّذى, الّتى, اللّذان. الّذين, اللّواتى, &c.

Vers 20.

Le *noun* qui caractérise le mode énergique de l'aoriste et l'impératif énergique, est appelé مباشر, quand il suit immédiatement la dernière radicale du verbe, comme dans يَفْعَلَنَّ et تَكُونَنَّ, ou يَفْعَلَنْ et تَكُونَنْ; il est au contraire nommé غَيْرُ مُبَاشِرٍ, quand il y a entre lui et la dernière radicale une lettre quiescente, soit écrite, comme dans يَكْتُبَانِّ, soit supprimée à raison du *noun* djezmé qui la suivroit, comme dans يَكْتُبُنَّ pour يَكْتُبُونَّ, et تَقُومِنَّ pour تَقُومِينَّ.

L'exemple de l'aoriste pluriel féminin donné par l'auteur signifie : *Elles* (les femmes) *craignent l'homme qui est égaré par la violence de l'amour.*

Vers 25.

Dans ce vers, جُرْ est pour جُرَّ, par contraction, au lieu de أُجْرُرْ, et يُسْرُ est pour يُسَرُّ.

Vers 26.

Les formes ou flexions qui servent à indiquer les cas, quand elles sont autres que les voyelles *dhamma*,



kesra et *fatha*, doivent être considérées comme substituées à ces voyelles : c'est ce que l'auteur exprime par le mot يَنُوبُ.

Vers 29 et 30.

Le mot هَنٌ, dans les rapports d'annexion, peut indiquer les cas, ou par la voyelle seulement, suivant l'usage commun, ou par l'addition d'une lettre quiescente, comme cela a lieu ordinairement pour les noms أَبٌ, أَخٌ et حَمٌ. Ainsi l'on peut dire هَنُهُ ou هَنُوهُ; la première forme est la plus usitée. C'est le contraire pour les trois autres noms; mais, quant à ces noms, on peut adopter trois formes, 1° indiquer les cas par la voyelle suivie de la lettre quiescente analogue, comme أَبُوهُ, أَبِيهِ, أَبَاهُ; 2° les indiquer par la voyelle seulement, comme أَبُهُ, أَبِهِ; 3° prononcer à tous les cas, par le *fatha* suivi d'un *élif bref* أَلِفُ ٱلْقَصْرِ, comme أَبَاهُ. Les deux derniers cas sont rares, suivant Ebn-Malec, et le second est encore plus rare que le troisième. Voici un exemple du second cas :

بِأَبِهِ ٱقْتَدَى عَدِيٌّ فِي ٱلْكَرَمْ وَمَنْ يُشَابِهْ أَبَهُ فَمَا ظَلَمْ

« Adi a suivi l'exemple de son père, en fait de gé-« nérosité, et quiconque imite son père, n'est point « coupable. »

Quant au troisième cas, on donne pour exemples ce proverbe : مُكْرَهٌ أَخَاكَ لَا بَطَلٌ *Ton frère agit par contrainte et malgré lui, il n'est pas un brave;* et ce vers :

إِنَّ أَبَاهَا وَأَبَا أَبَاهَا   قَدْ بَلَغَا فِي ٱلْمَجْدِ غَايَتَاهَا

« Certes, le père de celle-ci et le père de son père
« ont atteint, en fait de gloire, le même terme auquel
« elle est parvenue. »

Vers 32.

Suivant le système le plus généralement adopté par les grammairiens arabes, كِلَا et كِلْتَا se déclinent comme les duels, quand ils sont en rapport d'annexion avec des pronoms affixes ; mais, comme ce sont, de leur nature, des noms singuliers terminés par un *élif* bref, ils demeurent invariables, quand ils sont en rapport d'annexion avec des noms, et ne se déclinent que *virtuellement* تَقْدِيرًا, de même que عَصًا et رِضًى.

Vers 34.

Dans ce vers, ٱلْيَا pour ٱلْيَاءُ est le sujet du verbe تَخْلُفُ, et ٱلْأَلِفْ est pour ٱلْأَلِفَ. Les mots بَعْدَ فَتْحٍ قَدْ أُلِفْ signifient que le ى caractéristique des cas obliques du duel doit être précédé d'un *fatha*, voyelle qui a déjà été adoptée par l'usage, pour caractériser le nominatif du duel.

Vers 37 et 38.

Ce que l'auteur entend par سِنُونَ *et sa catégorie* بَابُهُ, ce sont les noms qui perdent leur troisième radicale, comme سَنَةٌ et ثُبَةٌ, qui sont des contractions

de سَنْهَةٌ et بُسْرُوَةٌ. Ces sortes de noms forment leurs pluriels à la manière des pluriels réguliers. Un autre caractère qui leur est propre, c'est qu'on peut décliner ces pluriels, comme si c'étoient des pluriels de la forme فَعِيلٌ : ainsi, l'on dira à l'accusatif سِنِينًا au lieu de سِنِينَ. Si l'on en croit Ebn-Malec, quelques Arabes étendoient cela à tous les pluriels réguliers. Seroit-ce à cette cause qu'il faudroit attribuer l'origine de la forme de ces pluriels dans l'arabe vulgaire ?

Vers 39 et 40.

Quelques Arabes terminoient les pluriels réguliers en ونَ et ينَ, et les duels en انَ et يْنَ. On trouve des traces de cet usage dans les poëtes. Par وما به التحقق, il faut entendre عشرون et les autres numératifs de dizaines.

Vers 46.

Le mot مكارما pour مكارمَ n'a été introduit ici que pour compléter le vers, et pour la rime; il fait, à l'égard de المرتقى, la fonction de مَفْعُولٌ مِنْ أَجْلِهِ *complément indiquant la cause*, ou de تَمْيِيزٌ *complément spécificatif*. Ces mots المرتقى مكارمَ signifient l'homme *qui est élevé à un haut rang, en fait de qualités ou d'actions généreuses*.

On appelle مَقْصُورٌ les noms de la forme de المصطفى, et مَنْقُوصٌ ceux qui ont la forme de المُرْتَقِي.



Vers 49 à 51.

Il ne peut être ici question que de l'aoriste qui se termine ou par un *élif* bref, comme يَخْشَى, ou par un *waw* ou un *ya*, comme يَدْعُو et يَرْمِي. Les inflexions n'existent que virtuellement pour يَخْشَى, parce qu'on n'y peut faire sentir ni le *dhamma* de l'indicatif, ni le *fatha* du subjonctif; le mode conditionnel seul a un signe sensible, c'est le retranchement de la dernière radicale. Pour يَدْعُو et يَرْمِي, l'inflexion n'existe que virtuellement au mode indicatif; elle a lieu sensiblement au subjonctif, parce qu'on prononce يَدْعُوَ et يَرْمِيَ : au mode conditionnel, on retranche la dernière radicale, et l'on écrit يَدْعُ et يَرْمِ, comme يَخْشَ.

Vers 52.

Les noms *indéfinis* نَكِرَةٌ sont, dit Ebn-Malec, 1° ceux qui peuvent recevoir l'article الْ, produisant chez eux la détermination; 2° ceux qui, n'admettant jamais cet article, sont cependant les équivalens d'autres mots auxquels on peut adjoindre l'article الْ. La raison pour laquelle l'auteur ajoute مُؤَثِّرًا *exerçant une influence*, c'est pour exclure de la première espèce certains mots dans lesquels l'article entre, mais, au dire des grammairiens arabes, sans y produire aucun effet : ceci a lieu, 1° dans les conjonctifs الَّذِي, الَّتِي, où l'article,

selon eux, est *explétif* زَائِدَةٌ[1]; 2° dans ceux des noms propres qui, dans l'origine, sont des adjectifs, comme ٱلْحَارِث, ٱلْحَسَن ; ici l'article n'est que le *signe de la nature qualificative*, laquelle caractérise originairement ces mots, لِلَمْحِ ٱلصِّفَةِ. Quant aux mots qui appartiennent à la classe des noms indéfinis, quoiqu'on ne puisse jamais leur adjoindre l'article, c'est, par exemple, ذُو, qui est synonyme de صَاحِبٌ, et aussi مَنْ et مَا; ces derniers peuvent effectivement être rendus quelquefois par إِنْسَانٌ et شَيْءٌ. J'ai fait voir, dans ma *Grammaire arabe*, que مَنْ et مَا sont tantôt définis, tantôt indéfinis.

Vers 53.

Il faut observer ici que هُمْ représente tous les pronoms; ذِى tous les articles démonstratifs; هِنْدُ tous les noms propres; ٱبْنِى (*mon fils*), tous les noms appellatifs mis en rapport d'annexion avec un pronom, ou un nom défini; ٱلْغُلَامُ, tous les noms définis par l'adjonction de l'article أَلْ; enfin, ٱلَّذِى, tous les adjectifs conjonctifs, c'est-à-dire toutes les formes de l'adjectif conjonctif, et de plus, مَنْ et مَا, quand ces mots expriment une idée définie.

[1] Sans doute, parce que l'adjectif conjonctif est défini par lui-même et de sa nature, indépendamment de l'article. J'ai donc eu tort de critiquer la doctrine des grammairiens arabes à cet égard, dans ma *Grammaire arabe*, 2e édition, tome I, page 478, note 2.

Prononcez, pour la mesure, *lidhi gaïbeti-new.*

Vers 55.

Deux caractères servent à faire reconnoître les pronoms affixes : 1° ils ne peuvent jamais former le commencement d'un mot ; 2° ils ne s'attachent jamais à la particule إلّا, si ce n'est par une licence que les poëtes se permettent, mais seulement quand ils y sont contraints par la mesure du vers.

Par *pronoms affixes*, il faut entendre également les pronoms affixes représentant le nominatif, et servant à former les inflexions des verbes, comme تُ de قُلْتُ *j'ai dit*, et ceux qui représentent les cas obliques : c'est ce que prouve évidemment l'exemple سَلِيهِ *demande-lui, ô femme !*

Après لَا يَبْتَدَأُ, il y a ellipse de بِهِ.

Vers 59.

En disant لِمَا غَابَ وَغَيْرِهِ, l'auteur ne s'exprime pas avec une parfaite exactitude ; car il n'est question ici que de la troisième personne et de la seconde.

Ebn-Malec a pris ici une licence remarquable, en joignant par la conjonction و, les noms déterminés الواو et اليآء, avec le nom indéterminé ألف.

Vers 60.

La conjonction و doit être sous-entendue devant

نَغْتَبِطْ ; en effet, أُوَافِقْ est au mode conditionnel, comme étant جَوَابُ ٱلْأَمْرِ, et نَغْتَبِطْ est au même mode, comme étant مَعْطُوفٌ عَلَى أُوَافِقْ على حَذْفِ حَرْفِ ٱلْعَطْفِ.

Vers 64 et 65.

La *diversité d'opinions* ٱلْخُلْفُ dont parle ici Ebn-Malec, comprend les verbes de la catégorie de كَانَ, qui ont deux pronoms affixes, l'un pour sujet ou *nom*, l'autre pour énonciatif, et ceux de la catégorie de ظَنَّ, lorsque leurs deux complémens sont des pronoms affixes. Les mots وَمَا أَشْبَهَهُ dépendent de ce qui précède, et فِي كُنْتُهُ est le commencement d'une nouvelle phrase.

Vers 68.

Ce vers enseigne, 1° que, dans le cas prévu par le vers précédent, il faut que les deux pronoms de la troisième personne ne soient pas identiques; 2° qu'en cas de nécessité, on peut employer le pronom isolé formé par le moyen de إِيَّا, au lieu du pronom affixe. Ce vers ne se trouve pas dans un grand nombre de manuscrits; il paroît qu'il a été pris d'un autre ouvrage d'Ebn-Malec, intitulé الكافية الشافية, et dont, suivant Hadji-Khalfa, l'*Alfiyya* n'est que l'abrégé.

Vers 71.

Par الباقيات, il faut entendre les particules إِنَّ, أَنَّ, لَكِنَّ et كَأَنَّ.

Vers 75.

Le nom propre diffère des autres espèces de *noms définis* معرفة, en ce qu'il désigne la chose nommée, d'*une manière absolue* et par lui-même مطلقا, sans le secours d'aucun autre mot. Les noms donnés pour exemples sont ceux, 1° d'un homme; 2° d'une femme; 3° d'une tribu arabe; 4° d'une ville; 5° d'un cheval; 6° d'un chameau; 7° d'une brebis; 8° d'un chien.

Vers 76.

Il n'est question dans ce vers que du *nom* اسم et du *surnom* ou *sobriquet* لقب. Si l'un et l'autre ne sont formés chacun que d'un seul mot, on les met en rapport d'annexion, comme سعدُ كُرْزٍ *Saad* (surnommé) *Courz;* si l'un des deux est complexe, on les fait concorder ensemble, comme عبدُ اللهِ كُرْزٌ *Abd-allah* (surnommé) *Courz.*

Vers 78.

Quelquefois on donne pour nom ou surnom une proposition complète; c'est ainsi qu'on a nommé un poëte célèbre, تَأَبَّطَ شَرًّا *il a mis sous son aisselle une chose fatale.* Quant aux noms composés de l'espèce nommée مركّب مزجّ, comme بعلبك *Baalbec*, on les décline, pourvu toutefois que la seconde partie de ces composés ne soit pas ويه; car, en ce cas, ils sont indéclinables, et se prononcent toujours avec un *kesra* pour dernière voyelle, comme سيبَوَيْهِ *Sibawaïhi*, et رَاهْوَيْهِ *Rahwaïhi.*

Vers 80.

Les noms dont il s'agit dans ce vers ne sont qu'improprement classés dans la catégorie des noms propres, puisqu'ils s'appliquent à une *espèce* entière جنس, et à chaque individu de cette espèce; ce que l'auteur exprime par ces mots وهو عمّ.

Vers 85.

Ebn-Malec veut dire que أُولَاءِ est préférable à أُولَى. Dans ce vers, انطلقا est l'impératif énergique, pour انطلقَنْ, comme, au vers 78, اعربا pour اعربَنْ, et au vers 87, صلا pour صلَنْ: il suffit d'avoir observé cela une fois pour toutes.

Vers 90.

Ce qui *touche* immédiatement au *ya* ما تليه, c'est le د de الذى, et le ت de التى.

Vers 96.

Pour bien comprendre ce que dit ici Ebn-Malec, il faut observer que ما et من peuvent être employés pour tous les genres et tous les nombres; ce qui a lieu aussi pour ذا, quand on le joint à ما ou من. Ainsi, l'on peut dire من ذا يقوم, من ذا تقوم, من ذا يقومان, من ذا تقومان, من ذا يقومون et من ذا يقمن. Dans tous ces cas, ذا représente الذى, التى, اللذان, &c. Mais si l'on regarde ذا, dans ces expressions, comme ne faisant qu'un seul et même mot avec ما ou من, et c'est

ce qu'on entend par الغآءُ, alors ذا n'est plus de la catégorie des mots conjonctifs. Voici comment on connoît si ذا, dans ce cas, est considéré ou non comme conjonctif, suivant les grammairiens arabes. Si je dis : من ذا ضربت أزيدٌ أم عمرٌو, en ce cas, مَن est virtuellement au nominatif, comme inchoatif, et ذا, avec la proposition conjonctive qui le suit, c'est-à-dire ضربت, est l'énonciatif. Alors زيد et عمرو sont au nominatif, comme permutatifs de من. Si, au contraire, je dis من ذا ضربت أزيدًا أم عمرًا, les deux noms زيدا et عمرا sont à l'accusatif, comme permutatifs de من ذا, qu'on considère comme un seul mot mis à l'accusatif, et régime du verbe ضربت, mais placé avant son antécédent : ce sont là des subtilités. J'aimerois mieux, dans tous les cas, regarder ذا comme un démonstratif, placé après من ou ما, pour rendre l'expression plus énergique, et concordant virtuellement avec من ou ما. Dans le premier exemple, où les deux noms زيد et عمرو sont au nominatif, on pourroit supposer qu'il y a une ellipse, et que l'expression complète seroit أزيد ضربتَه, ou bien أزيد هو المضروب.

Vers 98.

Voici le sens de ce vers : *Ce qui se joint au mot conjonctif* pour en compléter le sens, c'est-à-dire ce qu'on appelle صلة, peut être, ou une proposition complète, comme ابنه كَفِل, dans cet exemple : الذى ابنه كفل ; ou quelque chose qui ressemble à une proposition, comme عندى, dans cette expression : من عندى. Un

effet, عندى tient lieu de هو كائن عندى, proposition nominale. C'est comme si l'auteur se fût exprimé de la sorte : وما يوصل به الموصول هو جملة او شبه جملة.

Ce qu'Ebn-Malec a dit dans le vers précédent, que la *proposition conjonctive* الصلة doit contenir un pronom qui se rapporte au *conjonctif* الموصول, est sujet à beaucoup d'exceptions : on en a une preuve dans cet exemple : من عندى, où le pronom qu'on nomme *le lien* الرابط, parce qu'il forme la liaison entre la proposition conjonctive et le conjonctif, est sous-entendu.

Vers 99.

Ce que l'auteur entend par صفة صريحة, ce sont les adjectifs verbaux, tels que les noms d'agent et de patient, et ceux qui appartiennent à la même catégorie. En effet, quand on dit, جآءنى الضارب ابوه عبدا له, ou bien, استغاثنى المقتول ابوه, c'est comme si l'on disoit, جآءنى الذى يضرب ابوه عبدا له, ou bien, استغاثنى الذى قتل ابوه, et il est évident par là que ال fait ici la fonction de *conjonctif* موصول, et que الضارب ou المقتول, avec le reste de la proposition, forme la *proposition conjonctive* صلة.

Il est rare, ainsi que l'observe Ebn-Malec, que ال servant d'adjectif conjonctif, la proposition conjonctive soit exprimée par un verbe au lieu d'un adjectif, comme dans l'exemple suivant : ما انت بالحكم الترضى حكومته *tu n'es pas un arbitre dont la décision doive être reçue avec soumission.*

Vers 100.

Quand l'auteur dit que أيّ ressemble à ما, il veut dire que أيّ, de même que ما, peut représenter الذى, التى, ainsi que le duel et le pluriel masculin ou féminin de ces adjectifs conjonctifs. Ainsi l'on peut dire : بأيّ ذهب, بأيّ ذهبتا, بأيّ ذهبا, أَعْلِمْنِى بأيّ جاءت, بأيّ جاءَ, بأيّ ذهبوا, et enfin بأيّ ذهبْنَ.

Il ajoute ensuite que أيّ prend les flexions qui indiquent les cas, mais seulement quand ce nom conjonctif n'est point en rapport d'annexion avec un complément, et que le mot qui devoit servir d'inchoatif à la proposition conjonctive qui suit أيّ (car c'est là ce que signifie صدر وَصْلِها), est un pronom sous-entendu. Ainsi, suivant la doctrine d'Ebn-Malec, dans ce passage de l'Alcoran : لننزعنّ من كل شيعة ايّهم اشدّ على الرحمن عُتِيًّا, il faut considérer أيّ comme indéclinable, et prononcer en conséquence أيُّهُمْ, et non أيَّهم. Il en est de même dans ce vers :

إِذَا مَا لَقِيتَ بَنِى مَالِكٍ فَسَلِّمْ عَلَى أَيُّهُمْ أَفْضَلُ

Car, dans ces deux exemples, أيّ est en rapport d'annexion réel (et non pas seulement virtuel), et le pronom servant d'inchoatif à la proposition conjonctive est sous-entendu, puisque, pour que l'expression fût complète, il auroit fallu dire, أيّهم هو اشدّ, et de même, على ايّهم هو افضل.

Si toutes les conditions exprimées ci-dessus ne se trouvent pas réunies, أيّ doit être décliné. Ainsi l'on dira : 1° امرر بأيّ افضلُ ; 2° بأيّ هو افضلُ ; 3° سَلِّمْ على أيِّهِم ; سَلِّم على أيِّهم هو افضل ; 4° أيّ لقيته ; enfin, لقيك ابوه, et ainsi du reste.

Au surplus, il y a sur cette question diversité d'opinions parmi les grammairiens, comme l'observe Ebn-Malec.

Vers 101 à 106.

Ebn-Malec donne ici des règles pour connoître dans quels cas il est permis de supprimer, dans la proposition conjonctive, le pronom appelé العائد, pronom *retournant* ou de *rappel,* qui sert de lien entre cette proposition et le nom ou adjectif conjonctif. Il parle, 1° du cas où ce pronom devoit faire fonction d'inchoatif; 2° de celui où il devoit être mis à l'accusatif, comme régime d'un verbe ou d'un adjectif verbal; 3° de celui où il devoit être au génitif, comme complément d'annexion d'un adjectif verbal; 4° enfin, des cas où le pronom, devant être complément d'une préposition, on peut supprimer la préposition et le pronom. Voici un exemple de ce dernier cas :

ما هذا الا بشر مثلكم ياكل ممّا تاكلون ويشرب ممّا تشربون

Pour que l'expression fût complète, il auroit fallu dire, ممّا تاكلون منه, et de même, ممّا تشربون منه.

Si, après la suppression du pronom, ce qui reste

peut former une proposition complète, soit verbale, soit nominale, on ne doit pas faire l'ellipse du pronom. Ainsi, il ne faut pas dire, جاءنى الذى يضرب, ni, جاءنى الذى عبده عندك, mais on doit dire, جاءنى الذى هو يضرب, et, الذى هو ابوه عندك.

Au lieu de بمَا الموصولَ جَرّ, on lit aussi, بمَا الموصولُ جُرّ, et alors le poëte auroit donné, dans ce vers, un exemple de la règle qu'il expose; car il y auroit ellipse de به après جُرّ. J'ai préféré la première leçon, à raison de la rime. Les mots فهو برّ pour بُرّ, ne sont là que pour compléter le vers.

Vers 107.

Les grammairiens arabes, comme l'observe Ebn-Malec, se partagent, relativement à l'article déterminatif, en deux opinions; les uns admettent qu'il se compose des deux lettres ال; les autres le restreignent à la seule lettre ل.

L'analyse de la seconde partie de ce vers pouvant offrir quelque difficulté, je dois en rendre compte. L'inchoatif est نمط, et il a pour *qualificatif* صفة, la proposition verbale عرّفت, qui est pour عرّفته; les mots قلّ فيه النمط font la fonction d'*énonciatif* خبر.

Vers 108.

اللّات étoit le nom d'une idole des Arabes de Taïef.

Dans ce nom, comme dans l'adjectif conjonctif (ci-devant, vers 52), l'article est en même temps *explétif*

زائدة, et *obligé* لازمة, parce qu'on ne peut pas le retrancher. Il en est de même de l'article, dans الآن *maintenant*, suivant les grammairiens, parce que ce mot, sous sa forme invariable ou indéclinable, renferme la *valeur de l'article déterminatif* معنى اداة التعريف. Cette doctrine me paroît mal fondée; car il en est de آن *temps*, comme de حين *temps*, يوم *jour*, ليلة *nuit*, ساعة *heure*, que l'addition de l'article détermine au *temps présent*, *à ce jour-ci*, *cette nuit-ci*, *cette heure-ci*.

Vers 109 et 110.

Dans les cas dont il s'agit ici, l'article est *explétif* زائدة, et *accidentel* عارضة, parce que l'emploi en est simplement facultatif, et n'est même qu'une sorte de licence.

Les exemples donnés ici sont empruntés de deux poëtes, dont l'un a dit :

ولقد جَنَيْتُكَ أَكْمُؤًا وعساقلا ولقد نَهَيْتُكَ عن بناتِ الاوبرِ

« J'ai cueilli pour toi les truffes qu'on nomme *acmou* « et *asakil*, mais je t'ai défendu de toucher à celles qu'on « appelle *bénat-alawbar* [1]. »

[1] Je conserve les noms arabes de ces diverses sortes de truffes, parce que j'en ignore la synonymie; اكمؤ ou اكمأ est le pluriel de كَمْء, et عساقل, celui de عسقل.

Je crains que جنيتك, ou, suivant une autre leçon, جنيتك ne soit une faute de copiste; car le verbe جنى ne prend point deux complémens directs. Néanmoins, les poëtes substituant quelquefois le complément direct au complément indirect, il n'est pas impossible qu'on ait dit جنيتك au lieu de جنيت لك.

Et l'autre :

رأيتُك لمّا أن عرفتَ وجوهَنا
صددتَّ وطِبْتَ النفسَ يا قيسُ السرى

« Je t'ai vu, lorsque tu as reconnu nos visages, te « détourner, ô noble Kaïs, et éprouver un sentiment « de satisfaction [1]. »

Prononcez, pour la mesure, *webadho-'l âlâmi.*

Les mots للمح ما قد كان عنه نقل signifient, *parce qu'il paroît dans les noms propres dont il s'agit, une trace de leur origine primitive.* Or leur origine peut être, ou un adjectif qualificatif, comme حارث, حَسَن, عبّاس, ou un nom d'action, comme فضل, رضًا, ou un *nom substantif* اسم عين, comme نعمان, mot qui, dans son acception primitive, est synonyme de دم *sang.*

Tous ces noms propres qui ont eu d'abord une autre destination, sont nommés منقول *transportés;* ceux qui ont été, dans leur origine, des noms propres, et rien autre chose, sont appelés مرتجل *improvisés.*

Vers 112 et 113.

Voici des exemples de ces mots dont l'usage a fait des noms propres qui s'appliquent à une seule personne ou à une seule chose, à l'exclusion de toutes les autres personnes et de toutes les autres choses auxquelles de leur nature ils pourroient s'appliquer. Ainsi, ابن عُمَر *le fils d'Omar*, désigne Abd-allah, fils d'Omar,

[1] Dans ce vers, طبت النفس est pour طبت نفسًا. Peut-être سرى est-il un adjectif ethnique ou patronymique.

à l'exclusion de tous les autres enfans d'Omar; المدينة *la ville*, est devenu le nom propre de Médine; النجم *l'astre*, est devenu le nom propre des Pléiades; الصّعق *le braillard*, est devenu le nom de Khowaïled, fils de Nofeïl; النابغة *celui qui paroît subitement*[1], est le nom propre de plus d'un poëte.

Dans les noms devenus ainsi noms propres par addition de l'article, cet article doit être supprimé dans deux cas, 1° quand ces noms sont employés comme compellatifs, comme يَا صَعِقُ et يَا نابغةُ; 2° quand ils sont en annexion avec un autre nom, comme نابغةُ ذبيان *Nabéga* (de la race) *de Dhobyan*. On le supprime aussi, mais rarement, hors de ces deux cas-là.

Vers 115.

L'auteur, en disant اغنى, s'exprime d'une manière elliptique; le sens est, اغنى عن الخبر. C'est par la contrainte de la mesure qu'il a dit واولٓ, au lieu de والاولٓ.

Vers 116 et 117.

Voici un exemple dans le cas de négation : خليليَّ ما وافٍ بعَهْدِى انتُما *mes deux amis, vous n'êtes pas fidèles aux promesses que j'ai reçues de vous*. La même chose a lieu aussi hors les deux cas d'interrogation et de négation, quoique fort rarement. Ebn-Malec en donne un exemple, et il est évident qu'on ne peut pas ana-

[1] Voyez sur ce nom, ma *Chrestomathie arabe*, 2e édition, tome II, page 410.

lyser cet exemple autrement, puisque فآنز est au singulier, tandis que اولو est au pluriel. Au contraire, si, dans tous ces cas, le sujet étant duel ou pluriel, l'adjectif verbal concordoit avec lui, on considéreroit le nom comme inchoatif, et l'adjectif comme énonciatif, et il y auroit inversion des deux termes. Si les deux termes sont au singulier, comme أراغبٌ انت, on peut admettre à volonté l'une ou l'autre analyse.

Vers 120 et 121.

L'énonciatif peut être مفرد ou جملة; c'est-à-dire qu'il peut être ou une *proposition entière*, soit nominale, comme زيد ابوه كريم, soit verbale, comme زيد جآء عبدُه; ou seulement une partie intégrante d'une proposition, partie soit incomplexe, comme dans انت كاذبٌ, soit complexe, comme dans انا عبد امير المؤمنين.

Quand l'énonciatif est une proposition, elle doit contenir quelque chose qui la lie à l'inchoatif, en en rappelant l'idée; c'est le plus souvent un pronom, comme dans ces exemples, زيد جآء ابوهُ et, فاطمةُ ضَرَبَهَا زوجُها. Toutefois on peut se dispenser d'exprimer ce *lien* الرابط, quand l'inchoatif et la proposition qui sert d'énonciatif sont identiques pour le sens. Ebn-Malec en donne cet exemple : نطقي الله حسبي *ma parole (est) Dieu me suffit,* au lieu de نطقي هو الله حسبي. En voici un autre pris de l'Alcoran : دعواهم فيها سبحانك اللهمّ *leur invocation dans ce lieu-là (sera) : louange à toi, ô Dieu!*

Vers 122 et 123.

Lorsque l'énonciatif d'une proposition nominale est un nom *solide* جامد, c'est-à-dire étranger à la catégorie des verbes, comme dans زيد اخوك, l'énonciatif n'est pas censé renfermer un pronom caché: au contraire, si l'énonciatif est un adjectif dérivé du verbe, comme ضارب, مضروب, علّام, ou même un adjectif qui, sans être dérivé d'un verbe, puisse être rapporté par sa signification à cette catégorie, comme تميمي, qui signifie منسوب الى تميم, on doit y supposer un pronom caché. Ainsi زيد كاذب représente زيد كاذب هو, et هند نائمة représente هند نائمة هي. Ce pronom, suivant la doctrine d'Ebn-Malec, doit être exprimé toutes les fois que l'énonciatif suit *quelque chose*, c'est-à-dire un inchoatif auquel n'appartient pas la qualité exprimée par cet énonciatif. Ainsi il faut dire : زيد عمرو ضاربه هو *Zeïd, c'est lui qui frappe Amrou.* Dans cet exemple, la qualité exprimée par ضارب n'appartient pas à Amrou, elle appartient à Zeïd; ou, pour s'exprimer avec les grammairiens arabes, الضاربيّة لزيد والمضروبيّة لعمرو. Faute d'exprimer le pronom الضمير العائد, c'est-à-dire هو, le sens paroîtroit être que c'est Amrou qui frappe Zeïd. Il y a des grammairiens qui permettent de ne pas exprimer le pronom, quand cette suppression ne peut donner lieu à aucune amphibologie, comme dans l'exemple suivant : زيد هند ضاربها *Zeïd, c'est lui qui frappe (la*

femme nommée) Hind. La différence des genres ne laisse ici aucun doute sur le sens.

Un poëte a dit, en supprimant le pronom dans un cas semblable :

قَوْمِي ذُرَى ٱلْمَجْدِ بَانُوهَا وَقَدْ عَلِمَتْ
بِصِدْقِ ذَالِكَ عَدْنَانٌ وَقَحْطَانُ

« Mes auteurs, ce sont eux qui ont bâti les édifices » élevés de la gloire ; la postérité d'Adnan et de Kahtan » sait que ce que je dis est la vérité. »

On voit que, pour que l'expression fût complète, il auroit fallu dire بَانُوهَا هُمْ.

Vers 125.

Par اسم جثّة, il faut entendre les noms qui expriment des *substances* اسم العين, par opposition aux noms qui expriment des *idées abstraites* اسم المعنى. Or, les termes circonstanciels de lieu peuvent servir d'énonciatifs aux premiers comme aux seconds, en sous-entendant كائن, ou un adjectif verbal d'un sens analogue à celui-là, comme زيد وراءك *Zeïd (est) derrière toi*, عمرو في الدار *Amrou (est) dans la maison ;* mais les termes circonstanciels de temps ne peuvent que rarement servir d'énonciatifs aux noms de substance ; on ne sauroit dire عمرو غدًا *Amrou demain :* toutefois il est permis de les faire servir d'énonciatifs aux noms de substance, quand il en résulte un sens raisonnable ; par exemple, si l'on dit الهلالُ الليلةَ *la nouvelle lune cette nuit-ci*, الرُّطَبُ شهرَىْ ربيع *les dattes fraîches dans les*

deux mois de rébi. La raison en est évidente, c'est qu'il y a un nom sous-entendu qui appartient à la catégorie des noms abstraits : en effet, le sens est ظهور الهلال *l'apparition de la nouvelle lune*, وجود الرطب *l'existence* ou *la présence des dattes fraîches*.

Vers 126 à 128.

L'inchoatif est plus souvent *défini* معرفة, qu'*indéfini* نكرة ; cependant il y a bien des cas où il peut être indéfini. Ebn-Malec indique par des exemples les circonstances les plus ordinaires, qui permettent d'employer pour inchoatif un nom indéfini.

Vers 129 à 136.

Dans tout ce qui est dit des cas où l'inversion est permise, défendue ou obligée, entre l'inchoatif et l'énonciatif, il n'y a que deux choses qui exigent quelque explication : 1° l'inversion est défendue, dit notre auteur, اذاما الفعل كان الخبرا, ou, pour s'exprimer d'une manière plus naturelle, اذاما كان الخبر فعلا, quand l'énonciatif est un verbe. La raison en est que si, au lieu de زيد قام, on disoit قام زيد, il n'y auroit plus ni inchoatif, ni énonciatif; les deux termes deviendroient *verbe* فِعْل, et *agent* فاعل.

Il faut observer pourtant que, dans le système des grammairiens arabes, ceci est restreint aux personnes des verbes dans lesquels il n'y a point de pronom sensible, comme قامَ et قامت. Quand, au contraire, il y a un pronom sensible, comme dans قاما et قاموا, on admet

l'inversion. Ainsi, si l'on dit, قاما الاميران et ماتوا الاخوة, on regardera قاما et ماتوا comme des énonciatifs placés par inversion avant les inchoatifs.

2° Parmi les cas où l'inversion est obligée, est celui que l'auteur exprime ainsi : اذا عاد عليه مضمرٌ مما به عنه مبينا يخبر, c'est-à-dire, اذا عاد على الخبر مضمر من المبتدأ الذى يخبر عنه بالخبر, lorsque l'inchoatif renferme un pronom qui rappelle l'idée de l'énonciatif, comme dans cet exemple : على التمرة مثلُها زُبْدًا, mot à mot, *super dactylum similitudo ejus de butyro.* L'inversion ici est obligée, parce que, sans l'inversion, le pronom affixe ها précéderoit le mot التمرة, dont il doit cependant rappeler l'idée.

Vers 139.

C'est ainsi qu'on dit, par forme de serment, لعمرُك, c'est-à-dire, لعمرُك قسَمى, ou bien, لعمرُك هو ما أُقسِمُ به.

Vers 140.

Ici, après كل صانع وما صنع, il faut sous-entendre مقرونان, c'est-à-dire *tout ouvrier et son œuvre sont deux choses connexes.* Il en est de même dans cette phrase : انت ورأيُك *toi et ce qui te semblera bon*, c'est-à-dire *tu agiras comme bon te semblera.* On pourroit contester qu'il y ait ici ellipse absolue d'un énonciatif, en admettant que و est synonyme de مع, puisque, si l'on eût dit كل صانع مع ما صنع, le mot مع et son complément feroient la

Vers 146.

Par شِبْهُ نَفْيٍ, on entend النَّهْي *la forme prohibitive.*

Vers 148.

Le poëte a dit الماضِ, au lieu de الماضى, pour la mesure.

Vers 149.

En disant وكلّ, Ebn-Malec a voulu dire *tous les grammairiens* النحاة كلهم.

Vers 150.

Ce qui est interdit ici relativement à مَا, ne s'étend point aux autres particules négatives. Les mots تجيء بها الخ indiquent que, pourvu qu'on place d'abord مَا, on peut ensuite user d'inversion, et mettre l'énonciatif avant le verbe; on peut donc dire, ما كاذبا صار زيد et, ما قاعدًا زال محمّد. Ici النافيهْ est pour النافيَةُ.

Vers 151.

La construction est وما يكتفى برفع هو ذو تمام, c'est-à-dire que, quand le verbe كان et les autres verbes de la même catégorie n'exercent d'influence que sur le sujet qu'ils mettent au nominatif, et renferment en eux-mêmes le sens d'un attribut, ils sont nommés تامّ *complets;* dans le cas contraire, ils sont ناقص *incomplets.*

Vers 153 et 154.

Ce qu'Ebn-Malec enseigne dans ce vers, c'est que le terme qui sert de complément ou de régime à l'adjectif verbal faisant fonction d'énonciatif de كان et

autres verbes semblables, ne doit jamais être placé immédiatement après ces verbes; ainsi on ne doit pas dire : اصبح طعامَك زيدٌ آكلا ; quelques grammairiens permettent pourtant cette inversion. Si le complément de l'énonciatif n'est pas un complément direct, mais est seulement un complément circonstanciel de temps ou de lieu, l'inversion est permise; on peut donc très-bien dire, كان عندك زيد قائما, et, كان في المسجد عمرٌ معتكفا.

S'il se présente des cas où l'inversion interdite par la règle précédente semble avoir lieu, on élude la règle, en supposant entre كان et le mot qui le suit immédiatement, le pronom nommé ضمير الشأن. *Voy.* ma *Grammaire arabe*, 2[e] édit. t. II, p. 588.

Vers 156 et 157.

Des exemples feront connoître aisément le genre d'ellipse dont il s'agit. Exemple de l'ellipse avec إن :

المرء مقتول بما قتل به ان سيفا فسيفٌ وان خنجرا فخنجرُ

c'est-à-dire ان كان ما قتل به سيفا.

Exemple de l'ellipse avec لو :

لا يأمَنُ الدهرَ ذو بغي ولو ملكا

جُنودُه ضاق عنها السهلُ والجبلُ

c'est-à-dire ولو كان هو ملكا. On voit que, dans ces deux cas, il y a ellipse du verbe et de l'agent ou sujet.

Quant au troisième cas où l'ellipse du verbe كان peut avoir lieu, l'énonciatif restant à l'accusatif, Ebn-Malec lui-même en donne un exemple. Les gram-

mairiens disent que, dans cet exemple et les autres semblables, أَنْ est la *particule qui exige le subjonctif* أَن النّاصبة, que ما compense l'absence du verbe كان, et que امّا انت est pour لان كنت.

Au vers 157, تعويض est le sujet du verbe ارتكب ; ما est virtuellement au génitif, comme complément de تعويض ; enfin, l'affixe, dans عنها, se rapporte à كان.

Vers 159.

Trois conditions sont exigées pour que ما exerce la même influence que ليس : 1° qu'on ne dise pas ما إِنْ ; 2° que la négation exprimée par ما, ne soit pas détruite par une particule d'exception, ce qui a lieu quand on dit : ما زيدٌ الّا كاذبٌ ; 3° qu'on n'use point d'inversion.

Vers 162.

Voici des exemples de l'emploi de la préposition ب après لا et après ما كان , et autres expressions semblables :

كن لى شفيعا يوم لا ذو شفاعة
بمغنٍ فتيلا عن سواد بـــن قارب

« Sois mon intercesseur, au jour auquel aucun in-
« tercesseur ne servira de rien à Séwad, fils de Karib. »

وان مُدّت الايدى الى الزاد لم اكن
بأعجلهم اذْ اجشعُ القومِ اعجلُ

« Si les mains s'étendent pour avoir part aux pro-
« visions, je ne suis pas le plus prompt d'entre eux,
« alors que les plus lâches sont les plus alertes. »

Vers 165.

Le sens de ce vers est qu'il arrive rarement que l'énonciatif de كاد et de عسى soit autre qu'un verbe à l'aoriste. Il y a cependant des exemples du contraire, tels que celui-ci :

فابتُ الى فَهْمٍ وما كِدتُّ آيِبًا

« Je suis revenu trouver les descendans de Fahm, « et peu s'en est fallu que je ne revinsse pas. »

L'énonciatif est aussi quelquefois une proposition nominale complète, comme dans ce vers :

وقد جُعِلَتْ قَلوصُ آبْنَيْ زيادٍ من الاكوار مَرْتَعُها قريبُ

« Il s'est trouvé que la femelle de chameau des deux « fils de Ziad, avoit sa pâture à peu de distance des « ruches. »

Enfin il arrive encore que ces verbes ont pour énonciatif un verbe au prétérit. Exemple :

جعَلَ الرجُلُ اذا لم يستطِعْ ان يخرُجَ ارسل رسولا

« Cet homme a pris le parti, lorsqu'il ne pouvoit « pas sortir en personne, d'envoyer un messager. »

Dans le vers 165, خَبَرْ est pour خبرًا. Le poëte s'est conformé ici au dialecte des Arabes de Rébia, qui, en cas de pause, retranchent tout-à-fait la terminaison de l'accusatif, comme on supprime tout-à-fait celles du nominatif et du génitif.

On peut aussi lire غَيْرَ, au lieu de غيرُ ; alors غَيْرَ مضارع sera considéré comme terme circonstanciel d'état, ayant pour *antécédent* صاحب الحال le mot خبرٌ ; mais il

se trouvera alors que l'antécédent du حال sera un nom *totalement indéterminé* نكرة محضة, ce qui est contraire à la règle commune.

Vers 168.

Il est nécessaire d'observer que انتفا ان est pour انتفاءُ أنْ : le sens est qu'il est rare qu'on ne fasse pas usage de أنْ après le verbe اوشك.

Vers 171.

Le poëte dit لا غيرُ pour لا غيرها, c'est-à-dire que ces deux verbes sont les seuls de cette catégorie dont l'aoriste soit en usage.

Vers 172.

On doit prononcer, dans ce vers, أَوْشَكَ قَدّْ au lieu de أَوْشَكَ قَدْ : c'est ce qu'un commentateur observe en ces termes : ينبغي ان ينْطَق بعد الشين من اوشك بقافٍ مشدّدة لان كافَ اوشك مُدغَم في القاف بعد قلبه قافًا

Pour entendre ce vers, il faut remarquer que les verbes de la catégorie dont il s'agit ici, ont un *agent* فاعل, et un *énonciatif* خبر. Ainsi, dans l'exemple donné par Ebn-Malec, le verbe انشأ a pour agent السائق, et pour énonciatif يحدو. Il en est de même avec les trois verbes dont il s'agit ici d'une manière spéciale, savoir : عسى, اخلولق et اوشك, si l'on dit : عسى زيدٌ أنْ يقومَ, et ainsi des deux autres verbes. Mais on peut dire aussi : عسى ان يقومَ زيدٌ, et alors ان, avec tout ce qui suit,

fait la fonction d'agent du verbe عسى, et il n'y a plus d'énonciatif: on dit en ce cas que ces verbes sont *neutres* لازمة ou *complets* تامّة.

Vers 173.

Si le verbe عسى est précédé du nom qui est le sujet de la proposition, on peut, de quelque genre et de quelque nombre que soit ce nom, employer sans variation de genres et de nombres عسى, et dire هندٌ عسى ان تقوم, الزيدان عسى ان يقوما, et ainsi des autres, ou bien donner à عسى pour agent, un pronom au nominatif, en concordance avec le nom précédent (c. à d., en d'autres termes, faire concorder le verbe en genre et en nombre avec ce nom), et dire, par exemple, هند عست ان تقوم, الزيدون عسوا ان يقوموا, الزيدان عسيا ان يقوما, et ainsi des autres.

Vers 174.

La même observation que j'ai faite précédemment à l'occasion du vers 168, a lieu dans ce vers-ci, dans lequel انتقا الفتح est pour انتقآءُ الفتحِ.

Le verbe انتقى est synonyme de اختار *choisir*, et زُكِن signifie عُلِمَ *être su.*

Vers 177.

Il est presque inutile de dire que l'ordre que l'auteur recommande d'observer, c'est de placer le sujet qu'on appelle le *nom d'*INNA اسم انّ, avant l'attribut qu'on nomme l'*énonciatif d'*INNA خبر انّ. Toutefois l'inversion peut avoir lieu, et même a lieu d'ordinaire, quand

l'énonciatif est remplacé par un terme circonstanciel adverbial de temps ou de lieu, comme هنا et عندى, ou par un complément indirect exprimé par une préposition et son régime, comme فيها et فى الدار.

L'exemple signifie, *Plût à Dieu qu'il y eût là, ou dans cette maison, quelqu'un qui ne fût pas un impudent!*

Vers 178.

On voit par ce vers qu'Ebn-Malec partage l'opinion des grammairiens, qui supposent que, quand la particule انّ peut être remplacée par un nom d'action, le *fatha* de l'*élif* tient la place du *kesra*, en sorte que c'est, dans la réalité, la particule إنّ, et non la particule أنّ, qui fait cette fonction : c'est là une question de pure théorie.

Dans مسدّها, le pronom affixe se rapporte à انّ.

Vers 179 à 181.

Ebn-Malec indique d'abord les cas dans lesquels on doit prononcer إنّ et non أنّ; ils sont au nombre de six. Il nous suffira, pour mieux faire comprendre la règle, de donner des exemples des quatre premiers, le texte offrant des exemples des deux derniers :

1° انّا اعطيناك الكوثر ;

2° واتيناه من الكنوز ما أن مفاتحه لتنوُ بالعصبة اولى القوّة ;

3° والكتاب المبين إنّا انزلناه ;

4° قال الله انّى معكم.

On comprend aisément qu'il ne s'agit, au vers 181, que des verbes dits *verbes de cœur*, puisque ce sont les seuls

auxquels s'applique la forme d'expression nommée تعليق[1].

Au lieu de حكيت بالقول, il eût été plus naturel de dire حُكِيَ القول بها ; mais ce sont là deux idées corrélatives.

Vers 182.

A partir de ce vers, l'auteur indique les cas, au nombre de quatre, dans lesquels on peut prononcer إِنّ ou أَنّ à volonté. Voici des exemples de ces quatre cas :

1° [2] وكنت ارى زيدا كما قيل سيّدا
اذا انّه عبدُ القفا واللّهازم

2° او تحلفى بربّك العلىّ انّى ابو ذيّالك الصبىّ

3° من عمل منكم سوءً بجهالة ثم تاب فانه غفور رحيم

4° خير قولى انّى احمد الله .

Mais pour que, dans ce dernier cas, la règle ait son application, il faut que l'idée de قول *dire* se trouve deux fois, soit réellement, soit virtuellement, et que toutes les deux fois l'agent du verbe *dire* soit le même. C'est ce qui a lieu dans notre exemple, dont l'expression complète seroit, خيرُ قَوْلى قَوْلى انّى احمد الله .

Dans tous ces cas, l'analyse grammaticale varie suivant qu'on prononce إِنّ ou أَنّ ; mais ces détails m'entraîneroient trop loin, et ils ne sont pas nécessaires à l'intelligence du texte de l'*Alfiyya*.

[1] Voyez ma *Grammaire arabe*, 2e édit. tom. II, pag. 582.

[2] Je pense que ce vers signifie : *Je m'imaginois que Zeïd étoit, comme on l'a dit, un prince : voilà que c'est un homme dont le cou* (à la lettre, *l'occiput et les os maxillaires*) *est soumis à l'esclavage.*

Au vers 182, نُمِر est pour نُمِيَ, et ce verbe signifie نُسِبَ *être attribué*, *être rapporté* à telle ou telle personne. L'auteur veut dire qu'il y a des autorités sur lesquelles s'appuient l'un et l'autre système.

Dans le vers 183, فا لجزا est pour فَآءِ الجَزَآءِ.

Ebn-Malec ayant indiqué d'abord les cas où l'on doit prononcer إِنَّ, puis ceux où l'on a le choix entre إِنَّ et أَنَّ, il suit de là que partout ailleurs, dans son opinion, on doit prononcer أَنَّ.

Vers 184.

Dans cet exemple, وَزَر signifie ملجا *lieu d'asyle*, *de refuge*.

Le sens est : لا تدخل هذه اللامُ على منفيّ.

Vers 185.

Par l'exemple رَضِيَ, il faut entendre tout verbe capable d'être conjugué au prétérit (ce qui exclut بِئْسَ, نِعْمَ, &c.), et non précédé de قَدْ.

Vers 186.

Dans l'exemple donné ici par Ebn-Malec, مستحوذا signifie غالبًا.

Vers 187.

L'auteur indique ici trois circonstances qui autorisent l'usage de l'adverbe d'affirmation après la particule إِنَّ. Cela a lieu,

1° En cas d'inversion, le complément de l'énon-

ciatif étant placé entre le sujet ou nom d'*inna* et l'énonciatif, comme dans ces exemples : إنّ زيدا لعندى قائم, ان محمدًا لطعامك آكل, et إنّ اخاك لفيك راغب;

2° Quand on introduit le pronom nommé حرف الفصل (*Grammaire arabe*, 2e édit. tom. II, p. 586) avant l'énonciatif, comme ان ربّك لهو العزيز الرحيم;

3° Enfin, quand le nom d'*inna*, c'est-à-dire le nom qui sert de sujet, est placé après l'énonciatif, comme dans cet exemple : إنّ لنا للآخرةَ والأُولَى.

Il faut considérer, dans le vers 187, معمول الخبر comme بدل ou حال, de الواسط.

Vers 189 et 190.

Ebn-Malec exige que la proposition qui est sous l'influence de إنّ, soit complétée, pour qu'un nom en rapport de concordance logique avec le sujet de cette proposition, puisse être mis au nominatif. Toutefois cela n'est pas de rigueur, et on cite beaucoup d'exemples contraires, comme celui-ci : إنّ اللهَ وملآئكتُه يصلّون.
La même chose a lieu dans ce vers :

خليلَيَّ هَلْ طِبٌّ فانّى وانتما   وإن لم تبوحا بالهوى دَنِفان

« Mes deux amis, y a-t-il quelque remède? car vous « et moi, quoique vous ne le disiez point, nous éprou- « vons la maladie de l'amour. »

L'auteur ajoute que ce qui est permis avec إنّ, l'est aussi avec لاكنّ et أنّ, mais ne l'est pas avec ليت, كأنّ et لعلّ.

Vers 192.

Le complément du verbe تلزم est sous-entendu; le sens est que, quand on emploie إن au lieu de إنّ, la particule ان étant dépouillée de toute influence, l'adverbe لَ doit être placé devant ce qui forme l'énonciatif; c'est comme si l'auteur avoit dit, تلزم اللامُ الخَبَرَ. Le ل, dans ce cas-là, est nommé par les uns, اللام الفارقة, et par les autres, لامُ الابتداء.

Vers 193.

Ce que veut dire ici Ebn-Malec, c'est qu'il est rare qu'on trouve إن remplaçant إنّ devant un verbe autre que ceux de la catégorie de كان, كاد, عسى, ظنّ, &c. Les mots بان ذى signifient بإن المخففة من إنّ.

On appelle ces verbes ناسخ, ou ناسخ الابتداء, parce que leur influence change ce qui auroit été *inchoatif* مبتدأ, en *nom de* CANA اسمُ كان, ou *premier complément de* DHANNA مفعول اول لظنّ, et ainsi du reste. *Voyez* ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ édit. tom. II, p. 562 et 590.

Vers 194 à 197.

Quand on emploie أنْ au lieu de أنّ, on supprime, dit Ebn-Malec, le pronom nommé ضمير الشأن, qui auroit été sensible dans انّه : ce pronom est censé alors *caché* استكنّ dans la particule, mais non pas supprimé;

il est *compris dans l'intention* مَنْوِيّ, et la proposition qui suit أَنْ, fait la fonction d'énonciatif, comme dans cet exemple : اعلم أَنْ لا إِلٰهَ إِلّا الله, c'est-à-dire اعلم أنه لا اله الّا الله. Ce système est peu naturel, et il eût été plus simple de supposer que أَنْ substitué à أَنَّ, cesse, comme إِنْ substitué à إِنَّ, d'exercer aucune influence sur le sujet de la proposition qui suit cette particule, quand il y a un sujet exprimé, comme quand on dit : اعلم أَنْ زيدٌ كاذبٌ.

Si la proposition qui sert d'énonciatif est une proposition verbale (pourvu qu'elle n'exprime pas un sens optatif, et que ce soit d'ailleurs un verbe qui se conjugue parfaitement), il est, non pas absolument nécessaire, mais plus conforme à l'usage, que le verbe soit séparé de la particule أَنْ par قد, ou par un adverbe négatif, ou par une particule indicative du futur, telle que سَ, سوف, &c., ou, enfin, par la conjonction suppositive لو. Ebn-Malec observe que peu de grammairiens ont compris لو parmi les particules qui opèrent la séparation dont il s'agit.

Ce qui est dit ici de أَنْ remplaçant أَنَّ, s'applique aussi à كَأَنْ pour كَأَنَّ : c'est-à-dire qu'on peut aussi supprimer le pronom ضمير الشان, en conservant la même syntaxe, qui auroit lieu si ce pronom étoit exprimé, ou en mettant à l'accusatif le sujet de la proposition qui dépend de كَأَنْ, comme l'on auroit fait, si l'on eût prononcé كَأَنَّ. On pourroit donc dire,

كَأَنْ ثَدْيَاهُ حُقَّانِ, comme on diroit, كأنّه ثدياه حقّان ; et l'on peut aussi dire, كَأَنْ ثَدْيَيْهِ حُقَّانِ, comme on diroit, كَأَنَّ ثَدْيَيْهِ حقّان .

Vers 198.

Il faut observer, 1° que l'influence de لا, dans le cas dont il s'agit, ne ressemble pas entièrement à celle de إنّ, puisque, dans son application la plus fréquente, le nom qui éprouve cette influence ne peut pas prendre de *tenwin*, et est plutôt, pour parler le langage des grammairiens, مبنيّ على الفتح *indéclinable terminé par le fatha*, que منصوب; 2° que, quand l'adverbe négatif لا est *répété* مكرّرة, son influence n'est plus que facultative.

Il est peu nécessaire de dire que, dans ce vers, لا est le sujet du verbe جآءت, et que c'est aussi à لا que se rapportent les adjectifs féminins مفردة et مكرّرة.

Vers 199.

Il faut entendre par مضارع المضاف, un mot qui, sans être en rapport d'annexion, comme dans cet exemple : لا طالبَ علمٍ محرومٌ, a cependant un complément, nécessaire à l'intégrité du sens; c'est ainsi qu'on doit dire à l'accusatif, لا طالعًا جبلًا ظاهرٌ *aucune personne montant une montagne, ne paroît;* لا خيرًا من زيد هاهنا *aucune personne meilleure que Zeïd, n'est ici;* لا قبيحًا وَجْهُهُ محبوبٌ *aucune personne dont le visage est laid, n'est aimée.*

La dernière partie de ce distique fait voir que l'énon-

ciatif ne doit être placé qu'après le nom qui sert de sujet et qui éprouve l'influence de لا, et qu'il doit être mis au nominatif : للخبر est le régime de اذكر.

Il est bon d'observer que dans رافعه, l'antécédent reste indéterminé comme حال, malgré l'annexion, comme si l'auteur avoit dit effectivement, رافعا اياه. *Voyez* ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ édit. tom. II, p. 138 et 139.

Vers 200 et 201.

L'auteur dit ركّب, parce qu'il considère لا, et le nom *indéterminé* نكرة, qui est مفرد, c'est-à-dire, hors de tout rapport d'annexion ou autre rapport, et qui suit la particule négative et en éprouve l'influence, comme ne faisant qu'un composé, de la même catégorie que ثلاثةَ عشرَ. Et lorsqu'il dit que si, dans le cas où لا est répété, on a mis le premier nom, حول, par exemple, au nominatif, on ne doit pas mettre le second à l'accusatif; c'est que si l'on dit لا حولٌ ولا قوّةَ, le mot قوّةَ ne sauroit être considéré comme *mis à l'accusatif* منصوب, et doit être envisagé comme *indéclinable* مبنّى, appartenant à la catégorie des noms *composés* مركّب.

Vers 206.

C'est ainsi que l'on dit لا ضَيْرَ *il n'y a point d'inconvénient ;* لا باسَ *il n'importe pas.*

Vers 207 à 209.

Les verbes dont il s'agit dans ces vers, se divisent, à

raison de leurs significations, en diverses catégories; mais Ebn-Malec n'a égard ici qu'à leur influence grammaticale. Sur quoi il faut encore observer que quelques-uns de ces verbes n'exercent l'influence dont il est question, que dans celles de leurs diverses acceptions qui les rapprochent de l'idée exprimée par le verbe ظنّ, ou par le *verbe* صيّر. Ce qui les caractérise, c'est que, outre leur agent qu'ils régissent au nominatif, suivant la règle générale, ils régissent à l'accusatif deux termes qui sont entre eux dans le rapport logique de sujet et d'attribut, ou, pour parler le langage des grammairiens, d'*inchoatif* مبتدا٬ , et d'*énonciatif* خبر. C'est pour cela qu'Ebn-Malec les appelle جزءى ابتدآء. A raison de l'action que les verbes de cette catégorie exercent sur ces deux termes, le premier s'appelle المفعول الاوّل من باب ظنّ *le premier complément des verbes de la catégorie de* DHANNA, et le second, المفعول الثانى من باب ظنّ *le second complément de ces mêmes verbes.*

Dans le vers 208, عَدْ est pour عُدَّ, et اللّذْ pour الّذى. Dans le vers 209, التى a pour antécédent le mot الافعال *les verbes*, qui est sous-entendu.

Vers 210.

Il est convenable de définir ce qu'on entend par تعليق et الغآء, termes techniques qui expriment certaines constructions propres aux verbes de cœur compris dans les vers 207 et 208.

Un commentateur de l'*Alfiyya* définit ainsi ces deux

mots : التعليق هو ابطال العمل لفظا لا محلّا والالغآء هو ابطاله لفظا ومحلّا . Un autre dit : التعليق ترك العمل لموجب والالغآء ترك العمل لغير موجب. Pour bien comprendre le sens de ces deux définitions, qui d'ailleurs n'offrent aucune difficulté, il faut observer que ce qui constitue essentiellement la différence entre le تعليق et le الغآء, c'est que, dans le premier cas, l'action du verbe sur les deux termes qui semblent devoir être dans sa dépendance, est neutralisée *par une cause obligatoire* لموجب, et ne subsiste pas même virtuellement, et cela à cause de l'interposition d'une particule, comme l'auteur l'expose un peu plus loin; tandis que, dans le second cas, الغآء, l'action du verbe ne cesse de s'exercer qu'au gré de celui qui parle, et qu'elle existe toujours *virtuellement* محلّا, quoiqu'elle cesse d'avoir son effet *sensiblement* لفظا.

Vers 211.

الماضِ est une licence, pour الماضى.

Vers 212 et 213.

Ebn-Malec interdit le الغآء, si le verbe *précède ses deux complémens* فى الابتدا ; il ne permet donc pas de dire : ظننت زيدٌ كاذبٌ . Cependant, il y a des exemples qui semblent autoriser cette syntaxe, tels que celui-ci :

كذاك أُدِّبْتُ حتّى صار من خُلُقى
أنّى رأيتُ مِلاكُ الشيمة الأَدَبُ

« C'est ainsi que j'ai été formé à la politesse, en sorte

« que c'est devenu pour moi en quelque sorte une partie « de mon naturel, de considérer la politesse comme ce « qu'il y a de plus essentiel dans le caractère. »

Ebn-Malec veut que, dans ce cas, on admette que le ضمير الشأن est *supposé* exister منوىّ, après le verbe ظننتُ, ou bien que le لامُ الابتداء est *supposé* exister devant مِلاكُ, en sorte que le poëte est censé avoir dit, حتى ظننته ملاكُ الخ, ou bien, حتى ظننت لَملاكُ الخ. Ce n'est pas le seul cas où les grammairiens arabes aient recours à de semblables suppositions, pour justifier certaines licences qui contredisent les règles communes. *Voyez* ma *Grammaire arabe*, 2e édit. tom. II, pag. 588, note.

Vers 217.

Il suit des expressions mêmes de l'auteur, que l'ellipse qu'il prohibe peut avoir lieu, quand il y a dans la phrase quelque chose qui indique l'idée ou les idées sous-entendues, comme dans ce vers où les deux complémens de تحسبُ sont sous-entendus :

بأيّ كتاب او بأيّة سنّة   ترى حبّهم عارًا علىّ وتحسبُ

« D'après quel livre, ou d'après quelle loi tradi-« tionnelle juges-tu, ou penses-tu que ce soit une honte « pour moi de les aimer ? »

Vers 218 à 220.

Le verbe قال, à l'aoriste seulement, et quand il est précédé immédiatement d'une particule interrogative,

est assimilé aux verbes de la catégorie de ظنّ. La condition d'être immédiatement précédé d'une particule interrogative n'empêche pas toutefois qu'on ne puisse introduire, entre cette particule et le verbe, un *complément circonstanciel adverbial de temps ou de lieu* ظرف, comme : اعندك تقول زيدا مقيما; ou l'équivalent d'un tel complément, comme : افى الدار تقول زيدا مقيما; ou enfin, un des complémens directs du verbe, comme : أجُهّالا تقول بنى هاشم.

Vers 222.

Dans ce vers et ailleurs, l'auteur écrit, pour la mesure, الثان au lieu de الثانى. Ebn-Malec use fréquemment de cette licence.

Vers 223 et 224.

Le sens de ces deux vers est que les verbes أعْلَمَ et أرَى, venant de علم dans le sens de عرف, et de رأى dans le sens de أبْصَرَ, reçoivent seulement deux complémens, à l'égard desquels ils se comportent comme le verbe كَسَا; d'où il suit, entre autres choses, qu'il n'y a pas lieu à leur appliquer le تعليق, ni le الغاء.

Vers 226.

On voit dans ce vers trois exemples de l'usage de cette partie de la *proposition verbale* جملة فعليّة à laquelle appartient le nom *d'agent* فاعل : 1° avec un verbe à un temps personnel, أتى زيد; 2° avec un adjectif

verbal, منيرًا وجهه ; 3° avec un verbe impersonnel, c'est-à-dire qui ne se conjugue point, نعم الفتى. L'auteur veut dire, ومرفوع نعم الفتى.

Vers 227.

Par *l'agent qui paroît* فاعل ظهر, il faut entendre, tant le nom, comme dans اتى عمرو, que le pronom *inséparable* متصل et *sensible* بارز des personnes du verbe, comme تَ et تُ dans كلّمتَ et تكلمتُ.

Il y a ellipse dans فهو, et le sens est فهو الفاعل, ou bien فهو هو.

Vers 229.

La syntaxe exceptionnelle indiquée ici est celle qu'on désigne d'ordinaire par la formule, اكلوني البراغيث. Quand on en fait usage, les inflexions finales des verbes, qui, en général, sont considérées comme des pronoms inséparables servant d'agent, ne sont plus envisagées que comme des signes du nombre, du genre ou de la personne, et l'agent est le nom qui suit le verbe. Dans سَعِدَا et سَعِدُوا, les finales ا et و ne sont pas plus pronoms alors, que le ت de كَتَبَتْ.

Vers 232.

Le sujet du verbe تلزم est تاء التانيث. L'auteur dit qu'il faut employer la forme féminine du verbe, quand il a pour agent un pronom féminin (فعل مضمر, c'est-à-dire, فعل فاعل مضمر), comme dans ces exemples : هندٌ قامَتْ et الشمس طلعَتْ (car قامَتْ et طلعَتْ équivalent à قامَتْ هِيَ et طلعَتْ هِيَ), et aussi quand le

nom qui sert *d'agent* فاعل, et qui, par conséquent, suit le verbe, est un féminin sexuel.

Vers 235.

Voici des exemples des deux exceptions indiquées dans ce vers, exceptions qui sont d'un usage très-rare, et qui ne doivent être envisagées que comme des licences poétiques.

Quelques Arabes disoient, selon Sibawaïh, قال فلانة, au lieu de قالت فلانة. Un poëte a dit :

ولا مُزْنَةٌ وَدَقَتْ وَدْقَهَا ولا أَرْضَ أَبْقَلَ اِبْقَالَهَا

« Aucune nuée n'a versé ses pluies, aucune terre « n'a produit ses herbes potagères. »

Vers 236.

Par ces mots مع احدى اللبن, le poëte veut dire مع البنة, et il se sert de cet exemple pour dire : *avec tout nom singulier féminin*, qui n'est pas un féminin sexuel, mais est seulement un féminin de convention.

En vertu de cette règle, on peut dire, اق الشعراء et اتت الشعراء, et aussi, قام الهندات et قامت الهندات.

Vers 240.

Par اضمر الفاعل, il faut entendre *l'agent exprimé par un pronom*, comme dans اكرمتهم.

Vers 242.

Quand le complément du verbe est annexé à un pronom qui se rapporte au sujet, l'inversion est d'un usage fréquent; il est très-rare, au contraire, qu'on place

l'agent avant le complément du verbe, quand l'agent est annexé à un pronom qui se rapporte au complément.

Vers 245.

Le complément direct du verbe actif devenant le sujet de ce même verbe à la voix passive, est substitué à l'agent, *dans tout ce qui appartient à celui-ci* فيما له.
Ainsi il doit être mis au nominatif, être placé après le verbe, &c. L'exemple donné par Ebn-Malec signifie, *un excellent avantage a été obtenu.*

Vers 248.

Prononcez أَوْ أَشْمِمْ. On voit aisément que أُعِلّ est pour أُعْلِلَ. L'auteur, en disant فَاحْتَمِلْ *tolérez donc cela,* indique suffisamment que la dernière forme بُوعَ est d'un usage très-rare. Un poëte a dit :

لَيْتَ وهل يَنْفَعُ شيئًا لَيْتُ لَيْتَ شبابًا بُوعَ فاشْتَرَيْتُ

« Plût à Dieu, mais à quoi sert un tel souhait? plût « à Dieu que la jeunesse se vendît; en ce cas, je l'aurois « achetée ! »

Vers 249.

Ce vers contient deux règles distinctes. La première est que, si la forme peut être équivoque dans certains cas, tels que بِعْتُ, qui peut appartenir à l'actif comme au passif, on doit alors, par préférence, user, pour le passif, de la forme بُوعَ, ou de l'*ischmam,* c'est-à-dire, faire entendre légèrement un *dhamma* avant le *kesra;* la seconde est que, dans les verbes sourds, où

il y a contraction, comme حَبَّ et رَدَّ, on peut dire au passif, حِبَّ et رِدَّ, au lieu de حُبَّ et رُدَّ. Il est extrêmement rare qu'on fasse usage de l'une ou de l'autre de ces règles exceptionnelles.

Vers 250.

Il faut d'abord observer qu'il y a dans ces mots, لما العينَ تلى, inversion et ellipse, et que l'auteur a voulu dire : لما تليه العينُ, c'est-à-dire, *à la lettre qui touche immédiatement la seconde radicale*, par exemple, au ت de اختار, et au ق de انقاد. Ensuite il convient de faire remarquer que ces mots : وشبهٍ يَنجلى *et à toute chose pareille qui se montrera*, ne signifient autre chose que, وما اشبههما, c'est-à-dire, *et autres mots semblables à ces deux-là*. On peut donc dire, اختِيرَ, اختُورَ et اختُيِرَ.

Vers 251 et 252.

Le sens de ces vers est que, sous certaines conditions, un terme circonstanciel adverbial de temps ou de lieu, un nom d'action, un terme circonstanciel exprimé par une préposition et un complément, peuvent servir de sujet à un verbe passif; mais comme cela ne se peut pas toujours, l'auteur a restreint cette faculté aux cas où ces parties de la proposition sont, à raison du sens, propres à jouer ce rôle : c'est ce que signifie le mot قابل. Pour exprimer cela d'une manière plus naturelle, il auroit fallu dire :

ما كان قابلاً للنيابة الفاعل من ظرف مكان وظرف زمان او

مصدر او حرف جرّ مع مجروره هو حقيق ان ينوب عن
الفاعل

Il suffira de donner des exemples de l'application de cette règle :

1° سِيرَ بزيدٍ يومين فرسخين سيرًا شديدًا : c'est ici بزيدٍ qui fait fonction d'agent du verbe ;

2° سير بزيد يومين فرسخين سيرٌ شديدٌ : l'agent est le nom d'action سيرٌ ;

3° سير بزيد يومان فرسخين سيرًا شديدًا : le terme circonstanciel de temps يومان est ici l'agent ou sujet grammatical ;

4° سير بزيد يومين فرسخان سيرًا شديدًا : ici, au contraire, ce qui fait fonction d'agent, c'est le terme circonstanciel de lieu فرسخان.

Ebn-Malec ajoute que rien de tout cela ne peut faire la fonction d'agent, toutes les fois qu'il se trouve dans la proposition un mot qui serviroit de complément direct au verbe mis à la voix active ; mais il ne laisse pas ignorer que ce que cette règle interdit, n'est pas cependant tout-à-fait sans exemple.

Vers 253 et 254.

Ce qu'on entend par les verbes *de la catégorie de* كسا ou *de* اعطى, ce sont ceux qui régissent deux complémens directs à l'accusatif, complémens qui, à la différence de ceux que régissent les verbes de la catégorie de ظنّ, sont deux objets distincts l'un de l'autre, et ne représentent pas un sujet et un attribut.

Dans les verbes de la catégorie de كسا, il y a un ordre logique entre les complémens. Si je dis : كسوت زيدًا ثوبًا *j'ai revêtu Zeïd d'un habit (indui Zeidum vestem)*, le premier complément est *Zeïd*, et l'*habit* n'est que le second complément. Quand on fait passer le verbe à la voix passive, le sens paroît exiger que ce soit le premier complément qui fasse les fonctions d'agent, et qu'on dise : كُسِيَ زيدٌ ثوبًا, et c'est effectivement ce qui a lieu le plus souvent. Cependant l'usage permet en arabe d'intervertir l'ordre naturel, et de faire, dans ce cas, exercer les fonctions d'agent par le second complément, pourvu que cela ne rende pas l'expression obscure. Ainsi l'on peut dire : كُسِيَ ثوبٌ زيدًا.

Dans les verbes de la catégorie de ظنّ, la nature même des deux complémens, dont l'un est primitivement sujet ou inchoatif, et l'autre, attribut ou énonciatif, s'oppose à ce qu'une pareille inversion puisse avoir lieu. Ebn-Malec l'autorise cependant, pourvu que la clarté du sens n'en souffre pas; mais les commentateurs que j'ai eus sous les yeux, et qui indiquent les grammairiens dont Ebn-Malec a adopté l'opinion à cet égard, ne citent aucun exemple d'une pareille inversion. On est donc autorisé à croire que, s'il y en a des exemples, ils sont en très-petit nombre.

Vers 255.

Ce que l'auteur entend par الرافع, c'est le verbe dont l'influence régit au nominatif le mot qui, de complément direct du verbe à la voix active, est devenu sujet du même verbe à la voix passive. Excepté celui-là,

tous les autres complémens restent à l'accusatif, et n'éprouvent aucun changement par le passage du verbe de la voix active à la voix passive. Ainsi, si l'on a dit avec la voix active : يُرِى اللهُ النَّاسَ اعمالَهم خبيثةً *Dieu fera voir aux hommes (que) leurs œuvres (sont) mauvaises*, on dira avec la voix passive : يُرَوْنَ النَّاسُ اعمالَهم خبيثةً, le premier complément seulement, النَّاس, passant de l'accusatif au nominatif, et les deuxième et troisième complémens اعمالَ et خبيثةً, restant à l'accusatif.

Dans ces mots, النصب له محققا, l'inchoatif est النصبُ, l'énonciatif, له, pour كائنٌ له, et محقّقا est un *terme circonstanciel d'état* حال, qui se rapporte au pronom affixe ه, de له.

Vers 256 et 257.

Il s'agit ici du cas où le nom qui, logiquement, devroit être le complément direct ou indirect d'un verbe, est placé avant le verbe, et soustrait à l'action grammaticale du verbe, cette action s'exerçant immédiatement ou médiatement sur un pronom placé après le verbe, et qui se rapporte au nom précédent. C'est ce qui arrive par exemple, si, au lieu de dire, إِضْرِبْ زيدا *frappe Zeïd*, et إِذْهَبْ بِعَمْرٍو *emmène Amrou*, on dit زيدًا اضربْهُ et عَمْرًا اذهب بهِ.

Dans le système des grammairiens arabes, le nom est, en ce cas, mis à l'accusatif, comme étant régi par un verbe qui doit nécessairement rester sous-entendu, et qui est identique, pour le sens, avec le verbe exprimé.

Les mots بنصب لفظه او المحلّ sont un *permutatif* بدل de عنه, et ب remplace عن. Ebn-Malec dit, او المحلّ, parce que l'accusatif peut n'être que virtuel, comme dans موسى ضربته.

Vers 260.

La construction de ce vers est embarrassée. Un commentateur la développe en ces termes :

وكذلك ايضا يجب رفع الاسم السابق اذا تلا الفعل شيئًا لا يَرِدُ الذى قبله معمولًا للفعل الذى وُجِد بعده وهو المفسِّر

Ainsi il faut dire زيدٌ مَا ضربته et عمرٌو لَأُكَلِّمه, en mettant les noms au nominatif, parce que l'adverbe négatif مَا, et l'adverbe d'affirmation لَ, s'opposent à ce que les verbes exercent aucune influence sur ce qui précède ces particules.

Du vers précédent il résulte que le nom placé par inversion avant le verbe dont logiquement il est le complément, doit être mis au nominatif, si, avant le nom, il se trouve un mot qui, par sa nature, doive être suivi d'un inchoatif, tels que إذا, exprimant un événement inopiné et subit اذا المفاجأة, et بينما. Et du vers 260, il suit qu'il en est de même si, entre le nom déplacé et le verbe, il y a une particule d'interrogation, comme هل, ou de condition, comme إن, متى, &c., ou d'affirmation, comme لَ, ou de négation, comme ما, ou d'excitation, comme هلا, ou quelque autre mot qui opère un effet analogue.

Vers 261 et 262.

Ces deux vers forment la contre-partie des vers 259 et 260.

Par *un verbe qui exprime une demande* ou *un désir* فعل ذى طلب, il faut entendre *un commandement* امر, *une défense* نهى, ou *un vœu* دعآء. Ainsi l'on doit dire, زيدًا أكرمهُ *honore Zeïd;* عمرًا لا تقتلهُ *ne tue pas Amrou;* اللهمّ عبدك ارحمهُ *ô mon Dieu, aie pitié de ton serviteur.*

En disant بعد ما ايلاؤه الفعل غلب, l'auteur indique les cas où le complément déplacé est précédé d'un mot dont *la place ordinaire est d'être immédiatement avant le verbe*, comme une particule *interrogative* استفهام, les négations ما et لا, la particule حَيْثُ. Dans tous ces cas, l'accusatif doit être préféré au nominatif. Il est donc convenable de dire, أزيدًا قَتَلْتَهُ *est-ce que vous avez tué Zeïd?* ما عمرًا لقيناه *nous n'avons pas rencontré Amrou;* حيث طلحةَ تلقاه فسلّم عليه *partout où tu rencontreras Talha, salue-le.*

Il est bon de remarquer que si, dans le cas dont il s'agit, on emploie, pour interroger, la particule هل, on doit absolument mettre le complément déplacé à l'accusatif.

L'accusatif est encore préférable au nominatif, si le complément déplacé est *en rapport grammatical de conjonction* عاطف, avec *le régime d'un verbe* معمول فعل, ce qui comprend aussi bien l'agent régi au nominatif, que le complément régi à l'accusatif. Ainsi, pour se

conformer à cette règle, on devra dire, جاء زيدٌ وعمرًا اخرجتُه *Zeïd est venu, et j'ai fait sortir Amrou;* لقيتُ بشرًا وخالدًا ابصرتُه *j'ai rencontré Bischr, et j'ai aperçu Khaled.*

L'auteur a soin d'ajouter بلا فصل, parce que, si l'on mettoit امّا devant le complément déplacé, le nominatif seroit alors préférable à l'accusatif.

Vers 265.

Ebn-Malec parle ici du cas où un verbe a servi d'énonciatif à un inchoatif, comme dans زيد مات, c'est-à-dire, de ces propositions qu'on nomme ذوات الوجهين. Si, après avoir dit زيد مات *Zeïd est mort*, on ajoute, *et Dieu nous a conservé Amrou*, on peut dire à volonté, وعمرٌو ابقاه الله, ou bien, وعمرا ابقاه الله.

Vers 266.

Pour que les adjectifs verbaux, c'est-à-dire, les noms d'agent et de patient, puissent exercer l'influence dont il s'agit, sur le nom qui les précède, il faut qu'ils réunissent les conditions générales exigées pour qu'ils puissent régir à la manière du verbe. Ainsi, par exemple, il faut qu'ils expriment une idée future ou présente.

Vers 267.

Par علقة, il faut entendre le pronom qui, dans la proposition, se rapporte au nom placé par inversion avant le verbe, الضمير العائد على الاسم السابق, ou la dépendance qui existe entre le nom précédent et le

verbe, بين الاسم السابق والفعل. Ces deux explications reviennent à-peu-près au même, puisque le pronom dont il s'agit est le signe de cette dépendance.

Comme ce vers est fort obscur, je vais transcrire le commentaire d'Aschmouni :

وعلقة بين العامل الظاهر والاسم السابق حاصلة بتابع سببيّ له جار على متبوع اجنبيّ هو الشاغل نعتا او عطف نسق بالواو او عطف بيان كعلقة بنفس الاسم السببيّ الواقع شاغلا فكما تقول زيدا اكرمت اخاه او محبّه فتكون العلقةُ بين زيد واكرمت عَمَلَه فى سببيّه كذلك تقول زيدا اكرمت رجلا يحبّه او اكرمت عمرا واخاه او اكرمت عمرًا اخاه فتكون العلقةُ عملَهُ فى متبوع سببيّهِ المذكورِ ويجوز ان يكون المراد بالعلقة الضمير الراجع الى الاسم السابق فتكون الباء بمعنى فى اى وان وُجِد الضمير فى تابع الشاغل كفى فى الربط كما يكفى وجوده فى نفس الشاغل وان كان الاصل ان يكون متّصلا بالعامل او منفصلا عنه بحرف جرّ ونحوه

Il est superflu de traduire ce commentaire, mais il est bon d'en présenter la doctrine en d'autres termes, avec une méthode plus rigoureuse.

1° La syntaxe inverse dont il est question dans tout ce paragraphe de l'*Alfiyya*, s'applique, dans son principe, au cas où le verbe placé après son complément logique, exerce son action grammaticale, soit immé-

diatement sur un pronom qui se rapporte au nom précédent, comme dans زيدًا ضربته, soit médiatement, par l'*intermédiaire d'une préposition* مشغول بحرف جرّ, comme dans زيدًا ذهبت به.

2° La même syntaxe a lieu, si l'action grammaticale du verbe, au lieu de s'exercer sur le pronom, soit médiatement, soit immédiatement, s'exerce sur l'*antécédent d'un rapport d'annexion* مشغول باضافة, dont ce pronom est le complément, comme dans زيدا ضربت اخاه et dans زيدا ذهبت بغلامه. Le mot qui sépare le verbe et le pronom, est alors ce qu'on nomme سببيّ.

3° Enfin elle a encore lieu, si le verbe exerce son action grammaticale sur un mot tout-à-fait *étranger* اجنبيّ au nom précédent, et au mot auquel est attaché le pronom qui sert de lien, mot qu'on appelle سببيّ. Ceci présente trois espèces différentes, mais qui ont toutes cela de commun, que le سببيّ fait fonction de تابع, tandis que le mot اجنبيّ fait fonction de متبوع.

Exemple de la première espèce : زيدًا ضربت غلاما يخدمه. Le mot اجنبي est غلاما; le mot سببي est يخدمه : c'est un تابع de la catégorie qu'on nomme نعت.

Exemple de la deuxième espèce : زيدًا ضربت فاطمة واخاه. Le mot اجنبي est فاطمة; le mot سببي est واخاه : c'est un تابع de la catégorie nommée عطف نسق.

Exemple de la troisième espèce : زيدًا ضربت عمرًا اخاه. Le mot اجنبي est عمرا; le mot سببي est اخاه : c'est un تابع de la catégorie qu'on nomme عطف بيان.

Les mots تابع et متبوع trouveront leur explication plus tard. Au surplus, on peut voir ce que j'en ai dit dans ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ édit. tom. II, pag. 526 et suiv. On y trouvera aussi l'explication des mots سببي et اجنبي, *ibid.* pag. 208.

Dans ce vers il faut prononcer بنفسي لِسَهْوِ الواقع.

Vers 268 et 269.

Le caractère auquel on reconnoît un verbe transitif, suivant Ebn-Malec, c'est qu'on peut lui attacher le pronom affixe هُ, sans que ce pronom se rapporte au nom d'action du verbe : ainsi, ضرب et اكل sont des verbes transitifs, parce qu'on peut dire زيدٌ ضربته et الخبزُ اكلته. La condition exprimée ainsi, *sans que ce pronom se rapporte au nom d'action du verbe*, est ajoutée, parce que le pronom se rapportant au nom d'action, peut s'attacher aux verbes intransitifs. On peut dire en effet : الخروجَ خَرَجَهُ زيدٌ et السيرُ سارَه الاميرُ.

Ebn-Malec auroit pu ajouter qu'un autre caractère du verbe transitif, c'est qu'on peut en former un adjectif verbal passif, مفعول تامّ *complet*, c'est-à-dire, exprimant un sens complet, sans l'aide d'une préposition. En effet, de ضرب et اكل, on peut faire مضروب *frappé*, et ماكول *mangé;* tandis que de خرج et ذهب, il faut dire, avec une préposition, مخروج منه et مذهوب به.

Vers 270 à 272.

L'auteur indique ici les verbes qui sont reconnus pour verbes intransitifs, soit à raison de leur signification, soit à raison de leur forme.

Dans ces mots, ولازم غير المعدى, il y a inversion de l'inchoatif et de l'énonciatif. Quant à ceux-ci, والمضاهي اقعنسس, le sens est le même que si l'auteur eût dit, واقعنسس وما يضاهيه, c'est-à-dire, *le verbe* اقعنسس, *et tous ceux qui ont la même forme.*

Le ن de حذن est *inséré* مدغم dans celui de فالنصب.

Vers 273 et 274.

Il y a beaucoup de verbes intransitifs de leur nature, que l'*usage* (c'est ce que signifie نقلا) permet de construire avec leur complément, comme s'ils étoient transitifs; c'est ainsi qu'on dit, دخل المدينة, au lieu de دخل الى المدينة, et aussi, اعتمده et اشتمله, au lieu de اعتمد عليه et اشتمل عليه.

Lorsque le complément du verbe intransitif est une proposition conjonctive, jointe à son antécédent par أن ou أنّ, on retranche ordinairement la préposition, pourvu qu'il ne puisse pas résulter de cette ellipse une amphibologie. Ainsi l'on dit, امرته ان يضربه, au lieu de بأن يضربه *je lui ai ordonné de le frapper*, et, عجبت ان يدوا, au lieu de عجبت من ان يحمدوا *je suis étonné qu'ils paient une amende.*

Vers 275.

Pour entrer dans la pensée exprimée par l'auteur dans ce vers et dans le suivant, il faut suppléer quelques notions intermédiaires. Les verbes transitifs se divisent en deux catégories; savoir, ceux qui n'ont qu'un seul complément direct, comme ضرب et قتل, et ceux qui ont deux complémens directs; mais ceux-

ci se subdivisent encore en deux classes : la première contient ceux dont les deux complémens *font* logiquement *fonction de sujet ou inchoatif, et d'attribut ou énonciatif* متعدّ الى مبتداء وخبر, comme ظنّ et جعل, et la deuxième, ceux dont *les deux complémens indiquent deux objets distincts l'un de l'autre* متعدّ الى اثنين الثانى منهما غير الاوّل (voyez ci-devant, vers 253), comme كسا, اعطى, البس, &c. C'est de ces derniers qu'il est question dans les vers 275 et 276. Avec les verbes de cette catégorie, on peut, ou exprimer les deux complémens, comme اعطيناك الكوثر, ou les supprimer tous deux, comme فامّا من اعطى واتّقى, ou enfin, n'en exprimer qu'un seul, comme لسوف يعطيك ربّك فترضى. Les deux complémens étant exprimés, la règle commune est de donner la première place à celui qui, logiquement et *eu égard au sens, peut être considéré comme agent* فاعلٌ معنًى. En effet, quand je dis, البست زيدًا ثوبًا فاخرا, c'est Zeïd qui est لابس *se revêtissant :* car c'est comme si je disois, *feci ut Zeïdus indueret vestem splendidam;* et de même, dans l'exemple donné par Ebn-Malec, البسن من زاركم نسج اليمن, il est évident que c'est la personne exprimée implicitement par من, qui *se revêtira* لابس d'étoffes du Yémen.

L'application de cette règle commune est cependant sujette à des exceptions ; tantôt elle est d'*obligation* واجب ; tantôt elle est seulement *facultative* جائز ; quelquefois enfin elle est *interdite* ممنوع.

Exemple des cas où l'observation de la règle est obligatoire : 1° اعطيتك مالا, le premier complément étant un pronom affixe, et le second, un nom; 2° ما اعطيت زيدا الا درهما, le deuxième complément étant restreint par الا; 3° اعطيت زيدا عمرا, pour éviter l'amphibologie.

Exemple des cas où elle est interdite : 1° الدرهم اعطيته زيدا, le second complément étant un pronom affixe; 2° ما اعطيت الدراهم الا زيدا, le premier complément étant restreint par الا; 3° أَسْكِنْ الدارَ بانيها, le premier complément étant *comme identifié* ملتبس avec un pronom affixe, qui se rapporte au second complément. Dans tous ces cas, l'inversion des complémens est d'obligation. Si c'étoit le deuxième complément qui fût joint à un pronom affixe, en rapport avec le premier complément, on pourroit suivre la règle commune, ou recourir à l'inversion. Ainsi l'on dira à volonté, اعطيت زيدًا مالَه, ou bien, اعطيت مالَه زيدًا.

Vers 277.

Par فضلة, on entend le complément direct des verbes transitifs, et les deux complémens des verbes doublement transitifs, à l'exception toutefois des complémens des verbes de la catégorie de ظنّ.

Dans le mot كحذف il y a ellipse, et le sens est كضمير حذف. L'auteur dit qu'on peut supprimer le complément ou les complémens désignés sous le nom de فضلة, pourvu toutefois que cela n'ait aucun inconvénient pareil à celui qui auroit lieu si, devant répondre

à quelqu'un qui vous a demandé : *qui avez-vous frappé ?* on se contentoit de dire, ضربت *j'ai frappé;* ou bien, si l'on supprimoit le complément après une particule restrictive, par exemple, si, au lieu de dire, ما ابصرت الا زيدًا *je n'ai aperçu que Zeïd,* ou انما لقيت بشرًا *j'ai rencontré seulement Bischr,* on retranchoit les mots زيدًا et بشرًا.

Vers 278.

L'ellipse du verbe dont le complément est exprimé, est permise en général, quand le sens n'en reçoit aucune obscurité, par exemple, lorsque, répondant à quelqu'un qui vous a dit, من لقيتَ *qui avez-vous rencontré?* vous vous bornez à dire زيدا *Zeïd,* faisant ellipse de لَقِيتُ *j'ai rencontré.*

Cette ellipse est obligatoire dans certains cas déterminés par l'usage, par exemple, quand, avertissant quelqu'un d'éviter un danger, on répète deux fois le complément du verbe, comme الاسدَ الاسدَ *leonem, leonem,* c'est-à-dire, احذر الاسد *cave tibi à leone,* et dans certaines expressions proverbiales, comme كليهما وتمرًا *utrumque et dactylos,* c'est-à-dire, أعطني كليهما وتمرا *da mihi utrumque et dactylos.*

Vers 279.

Il convient d'abord de remarquer sur ce vers que, pour l'analyse grammaticale, il faut après ان, et avant عاملان, supposer un verbe sous-entendu, comme اقتضى, dont عاملان est l'agent, et qui est *expliqué* مفسّر par le verbe

exprimé اقتضيا. De plus, il est nécessaire d'observer que عَمَلْ, à la fin du premier hémistiche, est pour عملا. Suivant l'usage ordinaire, il auroit fallu prononcer, à raison de la pause, عملا; mais Ebn-Malec a adopté ici, comme en plus d'un autre endroit, un usage particulier aux Arabes de la tribu de Rébia.

Les deux régissans placés avant le nom dont il est question ici, ne peuvent être que deux verbes, comme اتونى أفرغ عليه قطرا, pour اتونى قطرا افرغه عليه, ou deux noms verbaux et exerçant l'influence verbale, comme عهدت مغيثا مغنيا من أجرته, pour مغيثا من اجرته مغنيا اياه, ou enfin, un nom ayant la valeur d'un verbe, et un verbe, comme هاؤم اقرؤا كتابيه, c'est-à-dire, هاوم كتابيه اقرؤه[1].

Quant aux mots régis, ce sont aussi bien les agens régis au nominatif, que les complémens régis à l'accusatif.

Vers 280.

Comme je l'ai déjà observé ailleurs, والثان est pour والثانى. Par ذا أسرة, il faut entendre ذا جماعة *en grand nombre:* ذا est l'accusatif de ذو, et ذا اسرة est un *terme circonstanciel d'état* حال, en relation avec l'agent ou sujet du verbe اختار.

[1] هاؤم est un *nom de verbe* اسم فعل, qui signifie خذوا. *Voyez* ma *Grammaire arabe*, 2e édit. tom. I, pag. 579. Cet exemple est pris de l'Alcoran, sur. 69, vers. 19, édit. de Hinckelmann.

Vers 282 à 286.

Il y a une grande diversité d'opinions entre les grammairiens, relativement aux différens cas compris dans l'application de la règle dont il s'agit dans ce chapitre. L'observation générale qui semble devoir servir de guide dans tous ces cas, c'est qu'il faut retrancher tous *les complémens qui ne sont pas absolument nécessaires* فضلة, mais qu'il faut conserver tous ceux qui sont nécessaires, et qu'on désigne sous le nom de عُمْدة, c'est-à-dire, *essentiel.* Voilà pourquoi, quand le premier régissant est *privé de son action* مُهْمَل, s'il devoit avoir pour complément un pronom à l'accusatif, comme ضربت وضربنى زيدٌ, ce qui tient lieu de ضربنى زيد وضربته, il faut faire l'ellipse (v. 183). Au contraire, si ce pronom fait fonction d'agent du verbe, c'est-à-dire, si c'est un pronom *inséparable représentant le nominatif* متّصل مرفوع, il faut l'exprimer et le faire concorder en genre et en nombre avec le nom qui est le sujet logique des deux verbes (vers 281). C'est ainsi que يحسنان est en concordance avec ابناك, et اعتديا avec عبداك (vers 282). Si ce pronom étoit destiné à exprimer un énonciatif, comme cela arrive avec les verbes de la catégorie de ظنّ, on ne le supprimeroit point, mais on le rejetteroit à la fin de la phrase (vers 184). Ainsi l'on diroit: ظنّنى وظننتُ زيدًا عالمًا ايّاه, et de même, كنتُ وكان عمرٌو مريضًا اياه. Il peut arriver aussi que cet énonciatif qui, de sa nature, devroit être un *pronom*

ضمير, se rapporte à un sujet qui ne soit pas du même genre ou du même nombre que celui auquel se rapporte l'énonciatif exprimé en premier lieu; en ce cas, il ne faut pas le *représenter par un pronom* اضمار, il faut *faire usage du nom* ou de l'adjectif *lui-même* اظهار. On dira donc : ظننت وظنّني منطلقا هندا منطلقة, et non pas اظنّ ويظنّاني هندا اياه; et, comme le dit Ebn-Malec, اخا زيدا وعمرا اخوين [1], et non pas زيدا وعمرا ايّاه. On appelle le verbe qui exerce son action المفسّر للمهمل, c'est-à-dire, *expliquant le verbe privé de son action sur le régime.*

Un commentateur observe que le poëte a dit اقتضيا *si deux régissans exigent l'exercice de leur action sur un nom,* pour écarter le cas où il y a effectivement deux verbes, mais où les deux verbes n'énonçant qu'une même idée, la répétition ne sert qu'à fortifier l'expression, comme dans l'exemple suivant :

فَأَيْنَ إِلَى أَيْنَ ٱلنَّجَاءُ بِبَغْلَتِي
أَتَاكَ أَتَاكَ ٱللَّاحِقُونَ أَحْبِسْ أَحْبِسْ

« Où donc, où donc fuirai-je avec ma mule? Ceux « qui te poursuivent de près, sont arrivés, sont arrivés « jusqu'à toi. Arrête, arrête-toi. »

Le poëte n'a point dû observer ici la règle, et dire اتاك اتوْك ou اتاك اتوك, parce que le second verbe n'a

[1] يظنّاني est pour يظنّانني : peut-être Ebn-Malec avoit-il écrit, par contraction, يظنّاني.

ici d'autre objet que de *fortifier* l'expression التوكيد.

J'ai traité ce sujet avec plus de détail dans ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ édit. tom. II, pag. 247 et suiv.

Les mots في الرخا (vers 286), c'est-à-dire, *dans l'abondance*, ne sont là que pour compléter le vers.

Au vers 285, il faut prononcer وَأَظْهِرَنْ.

Vers 287.

Aschmouni et un autre commentateur observent avec raison qu'Ebn-Malec s'est exprimé d'une manière peu exacte, tant ici que dans son ouvrage intitulé الكافية, en présentant comme synonymes les deux dénominations مصدر et مفعول مطلق. En effet, si l'on peut dire à la rigueur que le مفعول مطلق est toujours réellement ou virtuellement un مصدر, on ne peut pas dire que le مصدر fait toujours fonction de مفعول مطلق. Le contraire est évident, quand on dit, par exemple, اعجبني ضَرْبُكَ زيدا, ou, انكرتُ قتلَ زيدٍ عبده, ou enfin, ما الفائدة في قولك هذا, &c.

Le verbe indique deux choses, l'*accident* الحَدَث, et le *temps* où il arrive الزمان : cette dernière indication manque dans le *nom d'action* مصدر.

Vers 288 et 289.

Le nom d'action faisant fonction de مفعول مطلق, est régi à l'accusatif, soit par le nom d'action lui-même, comme اعجبني ضربك زيدًا ضَربًا, c'est-à-dire, أنْ ضَرَبْتَ زيدًا, ou par le verbe, comme قام قياما, ou par l'adjectif verbal, comme انت جالس جلوسا. Il peut être

employé, ou simplement pour corroborer et rendre plus énergique l'expression du verbe, ou pour modifier l'idée générale du verbe par quelque nuance spéciale, comme ضربته ضربًا مُوجِعًا, ou pour indiquer le nombre, comme ضربته ضربةً واحدةً et ضربته ضربتَيْنِ.

Au vers 288, prononcez فِعْلَيْنِ أو.

Vers 290.

Ebn-Malec s'est borné à indiquer deux des cas où le nom d'action propre au verbe énoncé dans la phrase, et ayant avec celui-ci une racine commune, peut être représenté, dans l'analyse grammaticale, par un nom d'action emprunté d'un autre verbe, ou par des mots qui ne sont nullement de la catégorie des noms d'action. Mon intention étant ici de faciliter l'intelligence de son texte, et nullement de suppléer à son silence, je n'entrerai là-dessus dans aucun détail. دَلْ est pour دَلِّ.

Vers 293.

En disant كندلا اللذّ كاندلا, c'est-à-dire, الذي كاندلَنْ *impératif énergique*, Ebn-Malec a eu en vue des vers que j'ai cités dans ma *Grammaire arabe*, 2^e^ édit. tom. II, pag. 176, et où l'on lit : فَنَدْلًا زُرَيْقُ المالَ نَدْلَ الثعالبِ *Zoreïk, enlève donc les troupeaux, comme les renards enlèvent leur proie.*

Vers 294.

Dans ce vers, منّا est pour منًّا, et عنّا pour عَنَّ, c'est-à-dire, عَرَضَ. Ebn-Malec a eu en vue ce passage

de l'Alcoran, sur. 47, vers. 4 et 5 : فشدّوا الوثاق وإمّا منًّا بعدُ او فِداءً. Rien n'est plus fréquent, sur-tout dans les expressions proverbiales et dans les formules, que cet usage du nom d'action avec ellipse de l'antécédent, comme سمعًا وطاعةً, pour اسمعُ سَمْعًا واطيعُ طاعةً *j'entends vos ordres, et je suis disposé à y obéir;* مرحبًا وسَهْلًا *soyez le bienvenu, et mettez-vous à votre aise.*

Vers 295.

L'auteur signale dans ce vers deux cas particuliers, où il convient de sous-entendre l'antécédent par lequel le nom d'action est régi à l'accusatif. Ces deux cas sont, 1° quand un nom qui désigne une substance (et non une idée abstraite ou une qualité), ayant pour attribut un verbe, on exprime le nom d'action avec redoublement; 2° quand, dans le même cas, la proposition est énoncée avec restriction. Ainsi l'on doit dire, زيد سَيرًا سيرًا au lieu de زيد يسير سيرًا سيرا, et de même, ما انت الا سيرًا ou انّما انت سيرًا, au lieu de ما انت تسير الا سيرا et انما انت تسير سيرا. Hors les deux circonstances indiquées, l'omission de l'antécédent pourroit avoir lieu, mais ne seroit que facultative.

Il faut observer qu'Ebn-Malec auroit dû régulièrement dire au duel, وردا, puis نائبَيْ et استندا. Je crois devoir transcrire l'observation que fait à ce sujet un commentateur :

مكرّر مبتداء وخبره كذا وذو حصر معطوف على المبتداء
وورد في موضع الصفة لمكرّر وذو حصر معًا ونائب فعل حال

من فاعلٍ ورد واستند في موضع الصفة لمكرّر وذو حصرٍ وكان
حقّه ان يقول وردا ونائبى فعل واستندا لان كلا المصدرين
يردان مستندين نائبى فعل ولكنّه افرد على معنى ما ذكر
ونظيره قولهم هو احسنُ الفتيانِ واجمله

Il seroit superflu, je pense, de traduire cette observation dont le texte ne présente aucune difficulté.

Vers 296 et 297.

Dans les cas dont il s'agit dans ces deux vers, le nom d'action est employé comme *fortifiant* ou *corroborant* موكّد l'énoncé d'une proposition précédente. S'il ne fait qu'énoncer, sous une autre forme, la pensée exprimée d'une manière complète par cette proposition, en sorte que le résultat de la proposition et celui du nom d'action qui la corrobore soient identiques, on dit qu'*il se corrobore lui-même* موكّد لنفسه ; mais s'il ajoute à la pensée exprimée par la proposition, une détermination ou une plénitude d'affirmation qu'elle n'emportoit pas par elle-même, on dit qu'il *corrobore autre chose*



موكّد لغيره. On reconnoît cette différence dans les deux exemples donnés par Ebn-Malec. En effet, le premier signifie : *je lui dois mille (pièces d'argent), confession,* c'est-à-dire, je le confesse. Le mot عُرْفًا *confession* n'exprime, sous une autre forme, que la pensée déjà énoncée par *je lui dois,* &c. Dans le second exemple : *tu es comme mon fils, certainement en pure vérité,* cette addition

حقّا صرفا affirme positivement ce que la proposition précédente n'exprimoit que comme une chose possible.

Au vers 296, المبتداء ne signifie autre chose que الاوّل.

Vers 298.

Dans ce vers, بُكَآءً est pour ابكى بكاءً. Les mots ذات عضلة signifient *une femme qui éprouve une grande infortune.*

Vers 300 et 301.

Si l'une des conditions indiquées dans le vers 300 manque, il faut faire usage d'une préposition.

Vers 302 et 303.

Quand le nom d'action est employé comme *complément indiquant le motif* المفعول له, s'il est déterminé par l'article ou par un complément d'annexion, on l'exprime ordinairement au moyen d'une préposition, comme ضربته لتأديبه ; s'il est indéterminé, on l'exprime d'ordinaire par l'accusatif, comme ضربته تأديبًا له. Ebn-Malec cite cependant un exemple dans lequel le nom d'action étant déterminé par l'article, on n'a fait usage d'aucune préposition ; on a dit : الجُبْنَ et non للجبنِ.

Vers 304.

En donnant pour signe des *termes circonstanciels de temps et de lieu* ظرف, qu'ils renferment le sens de la préposition في, *partout où ils se rencontrent* باطّراد, l'intention de l'auteur est d'écarter de cette catégorie les noms de lieux que l'usage permet de mettre à l'accusatif, mais dans certains cas exceptionnels seulement.

C'est ainsi qu'on dit دخلتُ الدارَ, et دخلتُ المسجدَ, sans que pour cela on puisse dire نمتُ الدارَ, ni صلّيتُ المسجدَ. Ce n'est donc point dans ces cas-là, comme ظرف, que الدارَ et المسجدَ sont mis à l'accusatif. Les grammairiens arabes se partagent en divers systèmes, pour rendre raison de cette syntaxe exceptionnelle.

Vers 307.

La raison pour laquelle les *noms verbaux de lieux* اسم المكان indiquant un lieu *spécial* مختصّ, quoique directement opposés, par leur nature, aux noms de lieux *vagues* ou *indéterminés* مُبْهَمٌ (tels que *devant*, *derrière*, *dessus*, *à droite*, &c. ou *un mille*, *une parasange*, &c.), peuvent être employés adverbialement, comme ظرف, est vraisemblablement leur intime rapport avec les *noms d'action* مصدر faisant fonction de مفعول مطلق. Toutefois, comme c'est une exception à la règle, ces noms ne jouissent régulièrement de ce privilége, qu'autant qu'ils ont pour antécédent *le verbe même duquel ils sont dérivés* ما في اصله معه اجتمع. Ainsi l'on dit bien, ذهبتُ مذهبَ زيدٍ, mais on ne doit pas dire, اسرعوا مذهبَ ابيهم. Les exemples contraires sont des exceptions.

Vers 309 et 310.

Les mots qui expriment des circonstances de temps ou de lieux ne sont pas tous de la même nature; il y en a qui peuvent entrer dans le discours comme sujets, attributs, complémens directs des verbes, &c.,

et qui, par conséquent, peuvent être employés à tous les cas, comme يوم; d'autres, au contraire, ne sont jamais employés qu'adverbialement, comme قَبْلُ, تَحْتُ, &c. On appelle *communément* في العرف les premiers, ظرف متصرّف, et les seconds, ظرف غير متصرّف. De ces derniers, il y en a qui effectivement ne quittent jamais la forme adverbiale, tels que قطّ et عَوْضُ; mais le plus grand nombre peuvent être employés comme complément d'une préposition, par ex., مِنْ قَبْلُ, من فَوْقُ; c'est là ce qu'Ebn-Malec entend par شِبْهُ الظرفيّة.

Vers 312.

L'auteur dit مسرعه pour مُسْرِعَةً, à cause de la rime : ce mot est un حال, qui a pour antécédent le pronom renfermé dans سيرى.

Vers 313 à 316.

Il suffit de donner ici des exemples des divers cas indiqués dans ces vers :

1° Suivant quelques Arabes, il faut dire avec كيف et ما, suivis de و, en employant l'accusatif, ما انت وزيدًا et, كيف انت وقصعةً من الثريد; plus généralement on fait concorder, en ce cas, زيد et قصعة avec انت.

Sans doute ce qui détermine les grammairiens à supposer, dans ce cas, qu'il y a ellipse du verbe كان, et que c'est ce verbe qui gouverne زيدًا et قصعةً à l'accusatif, c'est que, suivant leur opinion adoptée par Ebn-Malec, ce n'est point le و nommé واو المعيّة qui

régit à l'accusatif le nom qui le suit. L'opinion contraire me semble offrir une analyse plus naturelle.

2° L'accusatif, après le و nommé واو المعيّة, doit être préféré, dans le cas seulement où la concordance offriroit quelque chose de contraire, soit aux règles ordinaires de la grammaire, soit au sens. Ainsi il est convenable de dire, ذهبتُ وزيدا et ما لك وزيدا, parce que, pour adopter ici la concordance, il faudroit, d'après les règles ordinaires, dire ذهبت انا وزيدٌ et ما لك ولزيدٍ. De même, à raison du sens, il est impossible de dire سيرى والطريقُ, et il faut absolument employer l'accusatif. Dans cet autre exemple : علفتها تبنًا وماءً باردا, les mots ماءً باردا seront mis à l'accusatif, soit comme مفعول معه, soit comme régime du verbe سقيت sous-entendu et virtuellement compris dans علفت.

Au vers 314, prononcez مَا ٱسْتِفْهَامٍ أوْ.

Vers 317.

Prononcez مَا ٱسْتَثْنَتِ ٱلّا.

Le sujet du verbe استثنتْ est إلّا; le sens est : *quand c'est la particule* الا *qui sert à exprimer l'exception.* L'exception est تامّ, quand on exprime, et *la chose exceptée* المستثنى, et *la masse de laquelle on soustrait la chose exceptée* المستثنى منه, comme ذهب القوم الا زيدا ;
elle est مفرّغ, quand ce dernier terme n'est pas exprimé, comme quand on dit : لم يذهب الا زيد.

Le dernier mot de ce vers peut être prononcé

أَنْتَخِبْ, et alors c'est l'impératif du verbe انْتَخَبَ ; ou أَنْتَخِبْ pour أُنْتُخِبَ, et alors c'est le prétérit de la voix passive. En ce cas, il faut, au vers 318, prononcer اتباعُ.

Vers 318.

On appelle l'exception متّصل, quand la chose exceptée est comprise dans la masse de laquelle on la soustrait; au contraire, on la nomme منقطع, quand la chose soustraite est étrangère à la masse, comme ما مررتُ بجمل الا فرساً. Ce n'est point alors, à proprement parler, une exception.

Vers 319.

Le cas dont il s'agit a lieu quand on dit par inversion, ما جآءني الا زيداً احدٌ. Ebn-Malec observe que, dans cette circonstance, on peut mettre le nom qui exprime la chose exceptée, à l'accusatif, ou le faire concorder en cas comme *permutatif* بدل, avec le nom qui exprime la masse, mais qu'il est mieux d'employer l'accusatif.

Prononcez كَمَا لَوِ ٱلّا.

Vers 320.

Pour bien analyser ce vers, il faut considérer لما بعد comme une dépendance ou un complément de يفرّغ. Voici en termes plus clairs ce que veut dire Ebn-Malec :

وان يفرّغ العامل السابقُ على الّا من ذكر المستثنى منه للعمل فيما بعدها بطل عملها فيه وأُعرب بما يقتضيه ذلك العامل

Vers 321.

La particule d'exception الّا peut être répétée sans

avoir aucune influence, et sans indiquer une nouvelle chose exceptée, ou, au contraire, pour indiquer une nouvelle chose exceptée. Dans le premier cas, et c'est celui dont il est question dans le vers 321, le second إلّا n'exerce aucune influence, et on se conduit comme si cette particule étoit omise; c'est ce qu'on entend par إلغاء. Ainsi, comme l'on diroit, ما مررتُ بهم الّا أخاكَ زيدًا, on dira aussi, ما مررتُ بهم الّا اخاك الّا زيدًا. Il est bon d'observer ici qu'Ebn-Malec a bien mal choisi son exemple, car les mots الفَتَى et العَلَا n'étant déclinés que virtuellement, on peut douter s'ils représentent ici le génitif ou l'accusatif.

La même chose auroit lieu si devant le second الّا il y avoit une conjonction copulative, supposé toujours qu'il y eût identité entre les choses exceptées, et que les noms soumis à l'influence de la particule d'exception n'exprimassent point deux exceptions différentes. Ex. :

هَلِ الدهرُ الّا ليلَةٌ ونهارُها والّا طلوعُ الشمسِ ثُمّ غيابُها

« La succession du temps est-elle autre chose, *sinon* « la nuit et le jour qui la suit, et *sinon* le lever du « soleil et son coucher ? »

Effectivement il est évident que l'idée exprimée par طلوع الشمس ثمّ غيابها, n'est point différente de celle que le poëte avoit déjà énoncée, en disant ليلة ونهارها.

Vers 322 à 325.

Il est question ici du cas où الّا est répété, non pas seulement par manière de pléonasme, mais comme ex-

primant dans le fait une nouvelle exception. Il faut faire ici une distinction entre l'exception qui est مفرّغ et celle qui est تامّ (ci-dev. v. 317). Si elle est مفرّغ, l'un des mots qui expriment les choses exceptées doit être mis au cas où auroit été mis le مستثنى منه, s'il eût été exprimé; les autres doivent éprouver l'influence de الّا, c'est-à-dire, être mis à l'accusatif : on dira donc : ما ذهب الا زيدٌ الا عَمْرًا الا محمّدًا. Il suffit que l'un des noms qui expriment les choses exceptées soit mis au nominatif, sans que cela tombe nécessairement sur le premier en rang, ce qui cependant est préférable. Ce que le poëte entend par العامل, en disant, التاثير بالعامل دع, c'est الّا.

Si l'exception n'est point مفرّغ, il y a une nouvelle distinction à faire; car le مستثنى منه peut être placé avant le مستثنى, comme ما جآء القومُ الّا زيدًا الّا بشرًا, ou après lui, comme ما جآء الّا زيدًا الّا بشرًا القومُ. Si le dernier cas a lieu, les noms des choses exceptées doivent tous être mis à l'accusatif; on dira donc : ما جآء الا زيدًا الا عَمْرًا الا محمّدًا القومُ. Si c'est le premier cas qui a lieu, tous les noms qui expriment les choses exceptées devront être mis à l'accusatif, excepté un seul qui éprouvera ou n'éprouvera point l'influence de الّا, suivant les règles données précédemment.

Vers 326.

Dans l'exemple donné ici, l'exception n'est point مفرّغ, parce que le verbe يفوا renferme un pronom,

et est l'équivalent de يغوا هم. La rime nuit ici à la clarté, et il faut supposer que عَلِي est pour عَلِيًّا. Aschmouni en fait la remarque, et observe qu'Ebn-Malec a suivi en cela le dialecte des Arabes de Rébia ; mais il semble préférer la leçon الّا آمرءا الّا عَلِى, dans laquelle عَلِي est pour عَلِيٌّ, et il ajoute que, bien qu'il soit permis de faire concorder en cas, le nom de l'une des choses exceptées (sans aucun égard au rang que chacune d'elles occupe), avec le مستثنى منه, cependant l'usage donne la préférence, à cet égard, au nom qui est placé le premier.

La dernière partie de ce vers signifie que, quand الّا est ainsi répété, l'exception est ou négative ou affirmative pour toutes les choses exceptées, suivant qu'elle est négative ou affirmative pour la première. Ainsi, si l'on dit : *Mes amis sont venus, sinon Zeïd, sinon Amrou, sinon Becr*, on nie d'Amrou et de Becr, comme de Zeïd, qu'ils soient venus. Au contraire, en disant : *Mes amis ne sont pas venus, sinon Zeïd, sinon Amrou, sinon Becr*, on affirme aussi bien d'Amrou et de Becr, que de Zeïd, qu'ils sont venus.

Vers 330.

Par سابق يكون *les deux mots qui précèdent* يكون, il faut entendre خلا et عدا, qui régissent le مستثنى au génitif, à moins qu'on ne dise ما خلا et ما عدا ; car alors le مستثنى est considéré comme le régime direct d'un verbe, et doit être mis à l'accusatif.

Vers 332.

Ce vers indique que حاشا suit la même règle à l'égard

du مستثنى, que خلا et عدا, en observant toutefois qu'on ne dit jamais ما حاشا.

Vers 333 et 334.

Ce qu'on entend par فضلة dans une proposition, c'est tout ce qui n'est pas nécessaire pour que la proposition ait un sens complet, c'est-à-dire, pour qu'elle exprime un jugement de l'esprit; c'est l'opposé de عمدة, mot par lequel on désigne ce qui est indispensable à la constitution de la proposition (vers 282). Par exemple, si l'on dit, لقيتُ عمرًا راكبا *j'ai rencontré Amrou (lui) étant à cheval*, راكبا est un حال et un فضلة, puisque les mots لقيت عمرا formeroient à eux seuls une proposition complète. Quelquefois cependant le حال ou *terme circonstanciel d'état* forme une partie nécessaire de la proposition, soit parce qu'il tient lieu de l'énonciatif, comme dans cet exemple : ضربى زيدًا قائمًا, dont le sens est ضربى زيدًا حاصل فى حال قيامه *mon action de frapper Zeïd a lieu, quand il est debout;* soit parce qu'il entre dans la phrase comme une partie essentielle du sens, ainsi que dans l'exemple suivant :

انّما المَيْتُ من يَعِشْ كئيبًا كاسفا بالُه قليل الرجــا

« Le véritable mort est celui-là seul qui vit affligé, « étant dans une situation pénible, ayant peu d'espé- « rance. »

En effet, il est évident que l'énonciatif n'exprimeroit qu'un sens incomplet et même faux, si les termes circonstanciels كئيبًا, etc. étoient supprimés.

Le حال, de sa nature, doit être *un adjectif* وصف;

il doit être *mis à l'accusatif* منتصب; enfin, il doit renfermer la valeur des mots في حال *dans l'état de*. Il doit de plus *exprimer un état passager, accidentel* منتقلا, et non pas inhérent à la chose ou à la personne à laquelle il se rapporte. Enfin ce doit être un *adjectif verbal* مشتقا. Ces deux dernières conditions toutefois ne sont pas d'une nécessité absolue.

Vers 335 et 336.

Le nom dit جامد, ce qui est le contraire de مشتق, peut servir de حال, quand il indique une valeur, un prix, et aussi lorsqu'il est facile de le ramener à la valeur d'un nom adjectif, de la catégorie de ceux qu'on appelle مشتق.

Les mots يدًا بيدٍ *de la main à la main*, signifient *argent comptant*.

Vers 337.

Il est de la nature du حال d'être *indéterminé* نكرة; si donc il semble déterminé grammaticalement, comme dans وحدك, exemple donné par notre auteur, il faut, par l'analyse, le ramener à un sens indéterminé. Voyez, sur le terme circonstanciel d'état, mon *Anthologie grammaticale arabe*, pag. 348 et suiv., et ma *Grammaire arabe*, 2e édit. tom. II, p. 522, et p. 560 note.

Vers 339 et 340.

L'objet du terme circonstanciel d'état, c'est-à-dire, le nom qui exprime la chose ou la personne *modifiée par ce terme* ذو الحال, ou صاحب الحال, est d'ordinaire

déterminé معرفة ; il est cependant des cas où il peut être *indéterminé* نكرة : 1° s'il est placé après le حال ; 2° s'il est *particularisé* مخصّص , c'est-à-dire, s'il a un commencement de détermination (voyez ma *Grammaire arabe*, 2e édit. tom. II, p. 136 et 426); 3° *s'il se montre* ان يَبِنْ après une négation, ou 4° après une forme de discours qui ressemble à la négation, c'est-à-dire, après une interrogation ou une prohibition. Je me bornerai à donner un exemple du premier cas :

وبالجسمِ مِنّي بَيِّنًا ان عَلِمْتَهُ
شُحوبٌ وان تستشهِدِ العينَ تَشْهَدِ

« Dans mon corps est une maigreur évidente, si tu « sais la connoître; et, si tu appelles tes yeux en témoi- « gnage, ils déposeront de cela. »

Vers 341.

On trouve, dans le vers que je vais citer, un exemple qui justifie l'opinion énoncée par Ebn-Malec :

تسلّيتُ طُرًّا عنكمُ بعدَ بُعْدِكم
بذِكْراكمُ حتّى كأنّكمُ عندي

« Je me suis consolé de l'absence de vous autres, tous « tant que vous êtes, en pensant à vous, en sorte qu'il « sembloit que vous fussiez avec moi. »

Le mot طرّا fait la fonction de حال, et cependant il est placé avant son *antécédent* صاحب الحال, qui est le pronom affixe كُمْ, quoique cet antécédent soit régi par la préposition عن.

Vers 342 et 343.

Il n'y a, à proprement parler, qu'un verbe, ou un mot renfermant la valeur d'un verbe, c'est-à-dire, un nom d'action ou un adjectif verbal, qui puisse régir un terme circonstanciel d'état. De là il suit que tout mot qui forme le *second terme d'un rapport d'annexion* المضاف اليه (ou comme s'exprime ici Ebn-Malec, المضاف له), ne peut pas être l'*objet d'un terme circonstanciel d'état* صاحب الحال. Mais il y a ici trois exceptions; les voici: 1° si le *premier terme du rapport d'annexion* المضاف est, par sa nature, propre à régir le حال, c'est-à-dire, est un nom d'action, ou un adjectif verbal, d'où il suit qu'on peut dire, اعجبنى ضربُ هندٍ قـآئمةً; 2° si le premier terme du rapport d'annexion fait partie de l'idée exprimée par le second terme, comme dans cet exemple: نزعنا ما في صدورِكم من غلّ إخوانًا; 3° si le premier terme du rapport d'annexion peut être supprimé, sans toutefois que le sens en soit altéré, ce qui assimile ce troisième cas au second; exemple: اتّبعْ ملّةَ ابرهيم حنيفًا. Il est évident qu'on pourroit dire, sans que le sens en fût essentiellement altéré, اتّبع ابرهيم حنيفا, comme dans le second cas on pourroit dire, نزعنا ما فيكم من غلّ اخوانا, au lieu de ما في صدوركم.

Les mots فلا تحيفا, pour فلا تحيفنْ, ne sont là que pour compléter le vers.

Vers 344 à 348.

Il semble naturel que le nom qui est modifié par le

حال, précède ce terme modificatif; cependant le contraire a lieu assez souvent. Cela est permis, si le حال est régi par un verbe qui puisse être conjugué, ou par un adjectif verbal qui ressemble au verbe conjugué, c'est-à-dire, qui reçoive les *inflexions indicatives des genres et des nombres*, ce que les grammairiens appellent علامات الفرعيّة. Cela est interdit, au contraire, si le حال est régi par un mot qui exprime le sens d'un verbe, sans être de la nature du verbe, comme sont tous les articles démonstratifs هذا, ذلك, etc.; ou par certaines particules, telles que ليت qui renferme le sens de اتمنّى *je désire*, كأنّ *comme si* qui renferme le sens de اشبّه *je compare*. Enfin cela n'arrive que rarement avec les prépositions فى, عند et autres semblables, qui renferment le sens du verbe استقرّ *être dans un lieu*. Quant aux adjectifs de la forme افعل, exprimant le comparatif, il n'est pas, en général, permis de leur faire régir, avec inversion, le حال, parce qu'ils ne participent que très-imparfaitement de la nature des adjectifs verbaux, comme le prouve leur syntaxe particulière; cependant cela est autorisé dans les expressions pareilles à l'exemple donné par Ebn-Malec. On peut dire de même : عمرو قائمًا احسنُ منه قاعدًا. On voit que, dans ce cas exceptionnel, l'adjectif comparatif régit le حال qui le précède, comme celui qui le suit.

Vers 349.

Un même objet peut être modifié par plusieurs termes circonstanciels d'état, comme جآء زيد ضاحكًا راكبًا :

c'est ce qu'exprime d'abord notre auteur, dans ce vers. Mais il peut arriver aussi que plusieurs termes circonstanciels d'état réunis appartiennent à différens objets, ce qui a lieu de diverses manières : 1° le حال étant mis au duel ou au pluriel, parce qu'il exprime une modification commune à plusieurs objets, comme dans cet exemple : سخّر لكم الليل والنهار والشمس والقمر والنجوم مسخّرات ; 2° chaque حال modifiant un objet particulier. Dans ce dernier cas, chaque terme modificatif peut suivre le mot qu'il modifie, comme لقيتُ راكبًا عمرًا ماشيًا ; ou bien les différens modificatifs peuvent être rejetés après les divers termes modifiés, comme لقيت عمرًا ماشيا راكبا. Le rapport entre chaque terme modificatif et le terme qu'il modifie, est indiqué alors par le genre ou le nombre, s'il y a lieu : autrement le terme modificatif, placé à la fin de la phrase, doit être rapporté au premier terme modifié. Ainsi راكبًا modifie le pronom renfermé dans لقيتُ, et ماشيا modifie عمرًا.

Vers 350 et 351.

Le terme circonstanciel d'état s'emploie quelquefois pour exprimer une idée explicative, restrictive ou autrement modificative, qu'on ne devineroit pas si elle n'étoit pas énoncée, comme quand on dit, ذهب عمرو مسرعًا : on le nomme alors, مؤسّسة ou مبيّنة ; d'autres fois il ne sert qu'à corroborer une idée déjà énoncée, et alors on l'appelle مؤكّدة. Dans ce dernier cas, le حال peut corroborer, soit seulement l'antécédent qui le régit, comme dans l'exemple donné par Ebn-Malec, où

le mot مقسدًا corrobore تَعُتُ ; soit une proposition tout entière, qui est toujours une proposition nominale, dont les deux termes sont déterminés, et ne sont pas des noms ou des adjectifs verbaux. Ex. : زيد اخوك عطوفا *Zeïd (est) ton frère, (étant) affectionné;* هذا الحق بيّنا *ceci (est) la vérité, (étant) évident.* Pour analyser ces propositions, on suppose qu'il y a ellipse de l'antécédent qui régit le حال, antécédent qui est اعرفه, ou احقّه *je le connois, je le sais certainement.*

La proposition, avons-nous dit, corroborée par le حال, doit être une proposition nominale, dont les deux termes sont *déterminés* معرفتان, et sont *des noms autres que des noms verbaux* جامدان غير مشتقّين. Ebn-Malec n'exprime pas ces conditions, mais elles résultent de la nature même des choses; car, 1° si la proposition étoit verbale, le حال corroboreroit le verbe, et non la proposition; 2° le حال corroboratif suit toujours le terme qu'il corrobore; or le حال, quand il n'y a pas inversion, suppose toujours que le صاحب الحال est déterminé; 3° si l'un des termes de la proposition étoit un nom verbal, ce seroit lui qui seroit corroboré par le حال, et non pas la proposition entière.

Dans le vers 350, l'auteur a prononcé *ta-thoufi ler-dhi*, et il a fait la syllabe فِ brève, comme si l'on eût écrit, فِلْرِض. Voyez ci-après, vers 414.

Vers 352 à 355.

Le حال peut être remplacé par une proposition, soit nominale, soit verbale. Si la proposition est verbale,

et que le verbe soit à l'aoriste, d'ordinaire elle est détachée de ce qui précède, et n'y est point liée par la conjonction و. Si cependant, dans ce cas, on fait usage de cette conjonction, il faut supposer, avant le verbe, un inchoatif auquel le verbe sert d'énonciatif: par là cette proposition rentre dans la catégorie des propositions nominales. Hors les cas précédens, la proposition qui fait fonction de حال, se joint à son antécédent, ou par la conjonction و, ou par *un pronom de rappel* ضمير عائد, ou par ces deux moyens réunis.

Vers 356.

L'ellipse de l'antécédent du حال a lieu nécessairement dans certaines formules proverbiales consacrées par l'usage, et il *est défendu* حظل d'exprimer cet antécédent; elle a lieu aussi quelquefois d'une manière facultative; par exemple, si l'on dit à quelqu'un : كيف رجعت *comment êtes-vous revenu?* il peut répondre : راكبا *à cheval*, en sous-entendant رجعت *je suis revenu.*

Vers 358 et 359.

Prononcez *késchib-ri-ner-dhan.*

Dans quelques manuscrits on lit كَمُدٍّ, mais je pense que c'est une faute. Il y a ici une ellipse : كمدّ est pour كقولك مدّ .

Dans ce vers, ذى est la même chose que هذه.

Vers 360 et 361.

Prononcez, dans le vers 361, *mith-li ler-dhi.*

Comme la construction du vers 361 est un peu em-

barrassée, ce qui en rend le sens obscur, je transcrirai l'explication qu'en donne un commentateur. La voici :

يعنى ان الاسم النكرة اذا وقع بعد افعل التفضيل وكان فاعلاً فى المعنى وجب نصبه على التمييز وعلامة كونه فاعلا فى المعنى انك اذا صغت من افعل التفضيل فعلا جعلت ذالك التمييز فاعلا به نحو انت اعلى منزلا اى علا منزلك وفُهم منه انّ الواقع بعد افضل التفضيل اذا لم يكن فاعلا فى المعنى لم ينتصب على التمييز نحو انت افضلُ رجل بل يجب جرّه بالاضافة الّا اذا اضيف افعلُ الى غيره فانه ينتصب حينئذ نحو انت افضلُ الناسِ رجلاً والفاعلَ مفعولٌ مقدّم بانصبن والمعنى منصوب على اسقاط الخافض اى فى المعنى

Je crois inutile de traduire ce commentaire qui est parfaitement clair.

Vers 363.

Au lieu d'employer l'accusatif pour exprimer le *terme spécificatif* التمييز, on peut énoncer celui-ci par la préposition من suivie du génitif, à l'exception cependant de deux sortes de spécificatifs : 1° celui qui a pour antécédent des numératifs, comme ثلاثون رجلاً et ثلاثَ عشرةَ نسوةً ; 2° ceux qui renferment, ainsi qu'on l'a expliqué tout à l'heure, le sens d'un agent, comme طب نفسًا, ce qui est l'équivalent de طابت نفسُك.

Dans ce vers, comme dans le vers 361, المعنى est pour فى المعنى.

Vers 364.

Voici un exemple de l'inversion autorisée par Ebn-Malec, dans la construction du terme spécificatif et de son antécédent :

ضَيَّعتُ نفسِىَ فى إبعادِىَ الأَمَلا
وما ٱرعَوَيتُ وشَيبًا رأسِىَ اشتعلا

« Je me suis perdu moi-même, en chassant loin de « moi l'espérance, et je ne me suis pas corrigé de ce « défaut, quoique l'âge ait blanchi ma tête. »

Vers 366 et 367.

Tous les grammairiens ne s'accordent pas à compter كى parmi les *prépositions* حروف الجرّ.

Le sens du vers 367 est que les particules منذ, مذ, حتى, ك, و, ربّ et ت, ne s'attachent point à des pronoms affixes : cette règle souffre quelques exceptions, comme Ebn-Malec le remarque lui-même.

Vers 368 et 369.

Dans le premier hémistiche du vers 368, رُبْ est pour رُبَّ, et dans le second, رَبْ est pour رَبّ.

Le sens du vers 369 est : « On trouve رُبّهُ فتًى et aussi « كَهَا, mais cela est rare ; il y a encore quelques exceptions rares du même genre, » par exemple, حتّاك.

Vers 372.

Les exemples suivans justifieront ce que dit ici notre auteur, que les deux prépositions مِن et بِ sont quelquefois employées dans le sens de, *au lieu de*, *en échange de*. Exemples :

لو نشآء لجعلنا منكم ملآئكة

« Si nous le voulions, nous mettrions au lieu de « vous, des anges. »

فليت لى بهم قومًا اذا ركبوا
شنّوا الإغارة فُرسانًا ورُكبانًا

« Plût à Dieu que j'eusse, à la place de ceux-ci, des « gens qui, quand ils sautent sur leurs montures, portent « la guerre de côté et d'autre, soit qu'ils montent des « chevaux ou des chameaux. »

Vers 373 et 374.

Outre l'emploi le plus ordinaire de la préposition لِ, qui est d'exprimer la possession ou un rapport analogue à la possession, elle est encore *mise en usage* (تُقْفَى, à la lettre, *on la suit, on la recherche*) pour indiquer l'action d'un verbe sur un complément, comme هَبْ لِى *donne-moi*, et pour exprimer la cause d'une action, comme جآء ليزورك *il est venu pour te visiter*. De plus, on l'emploie quelquefois d'une manière explétive, comme dans cet exemple : إن كنتم للرويا تعبّرون *si vous interprétez cette vision*, et dans divers autres cas, où elle est plus ou moins pléonastique.

Vers 375.

Il me semble utile de justifier par des exemples les divers usages de la particule ب qu'Ebn-Malec indique dans ce vers, usages dont quelques-uns sont assez rares. Pour être aussi court que possible, je me bor-

nerai à copier un commentateur, qui s'exprime ainsi sur le vers 374 :

البآء وفى مشتركتان فى الدلالة على الظرفيّة والسببيّة فمثال دلالة البآء على الظرفيّة قوله تعالى وانكم لتمرّون عليهم مصبحين وبالليل ومثال دلالتها على السببيّة قوله تعالى فبظلم من الذين هادوا حرّمنا عليهم طيّبات ومثال دلالة فى على الظرفيّة زيد فى المسجد ومثال دلالتها على السببيّة قوله تعالى لمسّكم فيما اخذتم عذاب عظيم والظرفيّة فى فى اكثر والسببيّة فى البآء اكثر

Le même commentateur s'exprime en ces termes sur le vers 375 :

قد تقدّم ان البآء تكون للظرفيّة والسببيّة والبدل وذكر لها فى هذا البيت ايضا سبعة معانٍ الاوّل الاستعانة نحو كتبت بالقلم الثانى التعدية وهى المعاقبة لهمزة التعدية نحو ذهبت بزيد اى اذهبته ومنه قوله عزّ وجلّ ولو شآء الله لذهب بسمعهم وابصارهم اى لاذهب سمعهم وابصارهم الثالث العوض وهى الداخلة على الاثمان نحو اشتريت الفرس بالف الرابع الالصاق نحو فامسحوا بروّسكم الخامس معنى مع نحو قد جآءكم الرسول بالحقّ اى مع الحقّ السادس معنى من يعنى التى للتبعيض كقوله تعالى عينا يشرب بها عباد الله السابع معنى عن كقوله تعالى ويوم تنشقّ السمآء بالغمام

Vers 376.

Exemple de على employé dans le sens de في :

دخل المدينة على حين غفلةٍ من اهلها

« Il entra dans la ville, au moment où les habitans « étoient distraits. »

Exemple de على employé dans le sens de عن :

اذا رَضِيَتْ عليَّ بنو قُشَيْر لعمرُ الله اعجبنى رضاها

« Quand les enfans de Ḳoscheïr seront satisfaits de « moi, par Dieu, ce sentiment de leur part me causera « une grande surprise. »

Ce dernier cas est fort rare.

Il faut prononcer *li-lis-ti-la*, comme si l'on eût écrit لِلْسْتِعْلَا. Je supprimerai dorénavant ce genre d'observations : le lecteur, avec un peu d'attention, suppléera facilement à mon silence.

Vers 381.

Les particules مذ et منذ gouvernant le génitif, équivalent à مِنْ, s'il s'agit d'un temps passé, et à في, s'il s'agit d'un temps présent, c'est-à-dire d'une époque qui n'est pas entièrement écoulée.

Exemple du premier cas : ما رايته مُذْ يومِ الخميس *je ne l'ai pas vu depuis jeudi.*

Exemple du second cas : ما رايته مذ يومِنا هذا *je ne l'ai point vu d'aujourd'hui.*

Vers 383.

كَفْ, à la fin du premier hémistiche, est pour كَفَّ;

et يَكُفُّ, à la fin du second, est pour يَكُفُّ ou يَكْفُفْ.

Vers 385.

L'ellipse d'une préposition, le complément étant au génitif, est, dans certains cas, d'un usage commun. Ainsi l'on dit, comme formule de serment, en faisant ellipse de ب, اللّٰهِ *par Dieu;* et après كَمْ, en faisant ellipse de مِنْ, on dit, بكم دينارٍ *pour combien de dinars.*

On trouve aussi quelquefois chez les poëtes un mot mis au génitif, la préposition par laquelle il devroit être régi étant sous-entendue; mais ce sont des licences, et les exemples en sont fort rares. J'en ai donné un dans ma *Grammaire arabe*, 2^e^ édit. t. II, n° 684, p. 393.

Vers 387.

Il faut prononcer لم يَصْلِحِ الّا *lem yas-li-h illa*, l'*élif* hamzé de اِلّا étant changé en un *élif* d'union.

Vers 389 et 390.

L'antécédent d'un rapport d'annexion étant adjectif, et *ressemblant à* يفعل, c'est-à-dire, à l'aoriste d'un verbe, est ou un adjectif verbal, soit actif, soit passif, ou bien l'un de ces adjectifs qu'on assimile, lorsqu'ils sont employés dans le sens du présent ou du futur, aux adjectifs verbaux.

Ebn-Malec observe que ces adjectifs restent indéterminés, quoiqu'ils soient en rapport d'annexion avec un complément. Voyez ma *Grammaire arabe*, 2^e^ édition, tom. II, n° 245, p. 138.

Vers 394.

L'affixe ها, dans وكونها, se rapporte à ألْ du vers 392. Par ces mots, او جمعًا سبيله اتبع *ou un pluriel qui suit la marche du duel,* Ebn-Malec entend un pluriel *sain*, à l'exclusion des pluriels *rompus*.

Vers 395.

Dans les rapports d'annexion, il arrive quelquefois que l'antécédent étant masculin de sa nature, et le conséquent, féminin, la concordance des autres parties du discours se règle d'après le genre du conséquent, et non d'après celui de l'antécédent. C'est ainsi qu'on dit ذائقة, et non ذائق, dans cette proposition : كُلُّ نفسٍ ذائقةُ الموتِ, en faisant concorder l'attribut avec نفس féminin, et non avec كُلّ masculin. Cela a lieu, dit Ebn-Malec, quand l'antécédent du rapport d'annexion pourroit être supprimé, le conséquent seul étant suffisant pour le sens : on ne doit pas prendre cette règle trop à la lettre.

Il faut prononcer تانيثًا انْ *tani-tha-n in.*

Vers 396.

La règle énoncée par ce vers est fondée sur la nature même du rapport d'annexion; et si l'usage autorise certains rapports d'annexion qui semblent contraires à cette règle, les grammairiens ont recours, pour les justifier, à des subtilités en général peu satisfaisantes. Ebn-Malec n'étant entré à ce sujet dans aucun détail, je ne dois pas m'y arrêter. Il me suffira de ren-

voyer le lecteur à ce que j'ai dit dans ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ édition, tom. II, pag. 240 et 254.

Vers 397 à 399.

Dans le vers 397, يات est une licence pour ياتى.

Entre les mots qui ne s'emploient jamais qu'en rapport d'annexion avec un complément, les uns exigent effectivement que le complément soit énoncé, comme قصارا الشيء et حاداك, les autres peuvent se passer de l'énonciation effective du complément, comme كل, بعض, etc. Parmi les premiers, il en est qui ne sauroient avoir pour complémens que des pronoms affixes; tels sont وحده, لَبَّىْ, etc. Il faut même ajouter que لَبَّىْ, سعدَىْ, دوالَىْ, et quelques autres mots de la même catégorie, ne s'annexent qu'aux pronoms affixes de la seconde personne. Un poëte cependant a dit لَبَّيْهِ, et un autre a donné le nom يَدَىْ pour complément à لَبَّىْ:

دعوتُ لِمَا نابنى مسورًا　　ولَبَّا ولَبَّىْ يَدَىْ مسورِ

« J'ai appelé Miswar à mon secours, à cause du « malheur qui m'est survenu, et il a répondu à mon « appel, et je suis prêt à me soumettre aux deux mains « de Miswar [1]. »

Vers 402 et 403.

Par *verbe indéclinable* فعل بُنِىَ, on entend les verbes au prétérit, et par *verbe décliné* معرب, les verbes à l'aoriste.

Dans le vers 402, prononcez *é-wa-rib* أو أعرِبْ.

[1] Je ne garantis pas l'exactitude de la traduction que je donne de ce vers. Voyez sur لبّى, mon *Commentaire sur les Séances de Hariri*, p. 6.

Vers 404.

En observant que اذا doit toujours avoir pour complément d'annexion une proposition verbale, Ebn-Malec indique suffisamment que حيث , إذ , et les autres mots de la même catégorie dont il a parlé dans les vers précédens, peuvent prendre pour second terme du rapport d'annexion, des propositions tant nominales que verbales.

Prononcez *djou-me-li laf-al* جُمَلِ لَفْعَالَ .

L'exemple هُنْ اذا اعتلى signifie, *use de modestie quand il montrera de la hauteur.*

Vers 405.

Par les mots بلا تفرّق , l'auteur fait entendre que le complément de كلا , qui doit exprimer deux personnes, ne doit se composer que d'un seul mot qui renferme l'idée des deux personnes, comme كلاهما , كلا الرجلَيْن , كلانا , كلا ذينك , etc. Ainsi l'on ne doit pas dire, كلا زيدٍ وعمرو . Cependant on s'écarte de cette règle en poésie, comme dans ce vers :

كلا اخى وخليلى واجدِىَّ عضدًا
فى النائبات والمام الملمّات

« Mon frère et mon ami, tous deux trouvent en moi « un secours dans les infortunes, et quand de graves « dangers les menacent. »

Vers 406.

Il résulte de la règle exprimée ici d'une manière très-

concise, que أيّ, en rapport d'annexion, peut avoir pour complément des noms déterminés ou indéterminés au duel et au pluriel; mais que si le nom qui lui sert de complément est au singulier, il faut nécessairement qu'il soit indéterminé. Ainsi l'on ne peut pas dire أيّ الرجل. Toutefois, si l'on répète أيّ, cette règle cesse d'avoir son application, et l'on peut dire : أيّ زيدٍ وأيّ عمرٍو عندك, parce que le sens est أيّ الرجلين.

Vers 407 et 408.

La règle précédente cesse également d'être applicable, si, en disant أيّ الرجل, on veut dire *quelle partie de l'homme :* car le sens est alors évidemment أيّ جُزْءٍ من اجزآء الرجل *quelle partie d'entre les parties de l'homme?*

Il y a trois manières d'employer أيّ dans le discours : car ce mot peut faire fonction de *conjonctif* موصولة, ou d'*adjectif* صفة, ou bien servir à exprimer, soit une *interrogation* استفهام, soit une *condition* شرط. Dans le premier cas, il doit avoir pour complément un nom déterminé, comme أَمْرُرْ بأيّ الناس هو افضل; dans le second cas, son complément est nécessairement indéterminé, comme مررت برجلٍ أيّ رجل ou مررت بزيدٍ أيّ فارس, ce qui signifie, *j'ai passé près d'un homme, qui est un homme très-distingué; j'ai passé près de Zeïd qui est un excellent cavalier;* enfin dans le troisième cas, il peut avoir un complément déterminé ou indéterminé, et l'on peut dire en interrogeant, أيّ رجل عندك et أيّ الرجال عندك, comme on peut dire lorsqu'on énonce une condition,

. ايّ الرجال تضرب اضربه et ايّ رجل تضرب اضربه

Au vers 407, il faut prononcer *ten-wi ledj-za* تنوِ لجزا .

Le mot تنوِ, au vers 407, donne lieu à une difficulté grammaticale. Pour s'exprimer correctement, Ebn-Malec auroit dû dire : وان كرّرتها او نويت الاجزآء فاضف. On peut demander pourquoi il a dit, à l'aoriste conditionnel, تنوِ : est-ce par une licence poétique pour تنوى, ou bien, ce qui est plus vraisemblable, est-ce par une suite de l'influence de la conjonction conditionnelle ان ? Dans cette dernière supposition, فاضف qui est ce qu'on appelle جواب الشرط, ne devroit pas précéder وتنو qui exprime la condition. Une pareille construction qui, dit un scholiaste, reviendroit à celle-ci, ان قام زيد فاكرمه ويقعدْ, pour ان قام زيد وقعد فاكرمه (l'action exprimée par اكرم dépendant des deux conditions exprimées par les verbes قام et قعد), est sans exemple, et n'est autorisée par aucun grammairien. Le même scholiaste aime mieux supposer qu'il y a ellipse de إن devant تنو, et de فاضف après الاجزاء. Je préférerois dire qu'Ebn-Malec, gêné par la mesure du vers, s'est permis ici une construction insolite et qu'il est difficile de justifier. Ce n'est pas le seul cas où il ait sacrifié l'exactitude de la syntaxe à la mesure du vers.

Au vers 408, les mots فمطلقا كمّل بها الكلاما dont la construction naturelle seroit فكمّل بها الكلاما مطلقا; signifient que dans les deux cas dont il vient d'être parlé, c'est-à-dire ايّ exprimant une *condition*

شرط, ou une *interrogation* استفهام, on peut compléter le sens, en donnant *à volonté* مطلقا à اىّ pour complément un nom *déterminé* معرفة, ou *indéterminé* نكرة.

Au lieu de كمّل on lit dans quelques manuscrits, تمّم, ce qui revient au même.

Vers 409.

Il faut voir ce que dit Hariri sur لَدُنْ et لدن غدوة dans mon *Commentaire sur les Séances de Hariri*, p. 251.

Je saisis l'occasion qui se présente de réparer une omission que j'ai faite dans la seconde édition de ma Grammaire arabe, relativement à لدن. C'est que cette particule peut prendre pour complément une proposition verbale, au moyen de la conjonction أنّ exprimée ou sous-entendue. En voici des exemples :

لنا رأسُ ربْقٍ من العزّ مُصعَبُ
لدن أنّ اقامَتْ في تهامةَ كَبْكَبُ

« Nous possédons un faîte difficile à atteindre, d'une « gloire fraîche, comme le printemps, depuis que le « mont Kebkeb s'élève dans le Téhama. »

صريعُ غوانٍ راقَهُنّ ورُقْنَهُ
لَدُنْ شبَّ حتّى شابَ سودُ الذوآئبِ

« (Il a été) la victime des belles qui l'ont charmé « et ont été éprises de ses charmes, depuis sa jeunesse « jusqu'au temps où ses cheveux noirs ont blanchi [1]. »

[1] Ces exemples prouvent que c'est avec raison que les grammairiens arabes disent que لدن est une *particule de temps et de lieu* حرف زمان ومكان, et qu'elle indique *le point de départ par rapport au temps et au lieu* هو لاول الغاية في الزمان والمكان.

On trouve aussi لدن suivi d'une proposition nominale, comme :

وتذكّر نعماه لدن انت يافع

« Tu te rappelles les bienfaits dont il t'a comblé dans « le temps que tu étois adolescent. »

Il y a ici ellipse de وقت ou d'un mot équivalent qui a pour *qualificatif* صفة la proposition nominale انت يافع.

Vers 410.

On peut analyser de deux manières les premiers mots de ce vers, et dire 1° que مَعَ est virtuellement à l'accusatif, comme لدن du vers précédent, étant régi par الزموا, et que مَعْ فيها قليل est une *proposition indépendante* جملة مستانفة ou *inchoative* مبتدئة, composée de مع inchoatif, de قليل énonciatif, et de فيها complément accessoire de قليل; 2° que مَعْ est inchoatif, et a pour énonciatif la proposition nominale tout entière مَعْ فيها قليل. La première analyse semble mériter la préférence : car, si l'on admet la seconde, il faut admettre aussi qu'Ebn-Malec a oublié de dire que مع ne s'emploie jamais sans un complément d'annexion. On dit, il est vrai, معًا sans complément, mais alors on ne considère plus ce mot comme une particule.

Au lieu de *gairan in*, prononcez *gaï-ra-nin* غيرًا انّ.

Vers 412.

Par الجهات il faut entendre les *six côtés* الجهات الستّ, c'est-à-dire, يمين *à droite*, شمال *à gauche*, فوق *au-dessus*,

تحت *au-dessous*, وراء *derrière*, et امام *devant*. Dans le cas dont il s'agit, on suppose toujours que غير et tous les mots de la même catégorie, employés comme indéclinables, sont en rapport d'annexion avec un complément non exprimé, mais *compris dans la pensée* منوى par celui qui parle ; c'est ce que signifient les mots ناويا ما عدم.

Vers 414 à 416.

Il n'est pas rare qu'on fasse ellipse de l'antécédent d'un rapport d'annexion, et alors le complément de ce rapport se met au cas auquel auroit dû être mis l'antécédent supprimé. C'est ainsi qu'on lit dans l'Alcoran, أشربوا في قلوبهم العجل *ils ont été imbus dans leurs cœurs du veau*, c'est-à-dire حب العجل *de l'amour du veau* (*d'or*).

Cependant, malgré l'ellipse de l'antécédent, on laisse quelquefois le complément au génitif; mais cela ne peut avoir lieu que quand le rapport d'annexion est joint par une particule conjonctive à un autre rapport de la même nature, dans lequel on a énoncé, soit ce même antécédent, soit un antécédent d'une signification analogue. Les exemples suivans rendront cela sensible :

اكل امرئ تحسبين امرءا ونار توقد في الليل نارا

« T'imagines-tu donc, ô femme, que tout homme « est un homme, et que (tout) feu qu'on allume du- « rant la nuit, est un feu (d'hospitalité)? »

تريدون عرض الدنيا والله يريد الآخرة

« Vous désirez les biens accidentels de ce monde, et

« Dieu veut (les récompenses ou les biens solides) de « l'autre vie [1]. »

Dans le premier exemple ونارٍ est pour وكلَّ نارٍ ; dans le second الآخرةِ est pour ثوابَ الآخرةِ , et l'antécédent ثواب dont on a fait ellipse, est suggéré par son opposition avec عرض .

Relativement à في الاعراب du vers 414, voyez ce que j'ai fait observer sur le vers 350.

Vers 417 et 418.

Le cas dont il s'agit ici est précisément le contraire du précédent. On use très-rarement de cette licence, comme قطع اللهُ يدَ ورجْلَ من قالها *que Dieu coupe la main et le pied de quiconque tiendra ce discours.* Cette ellipse a lieu quelquefois même hors le cas où la permet Ebn-Malec; en voici un exemple : افوقَ تنامُ ام اسفل , c'est-à-dire افوقَ هذا تنامُ ام اسفلَه , *est-ce au-dessus de cela, ou plus bas que cela, que tu dors?* S'il n'y avoit pas ellipse, on auroit dit افوقُ .

Vers 419 et 420.

L'auteur indique, dans ces deux vers, les cas où il est permis de placer quelque chose entre les deux termes d'un rapport d'annexion : c'est une licence dont les poëtes font assez souvent usage. En voici des exemples :

1° زُيِّنَ لكثيرٍ من المشركين قتلُ اولادَهم شركآئِهم , au lieu de قتلُ شركآئِهم اولادَهم ;

[1] Ceci est tiré de l'Alcoran, mais on y lit communément الآخرةَ .

2° فــلا تحــســبن الله مخلــف وعــده رسله , au lieu de مخلف رسله وعده ;

3° كناحت يوما صخرة بــعــســيــل , au lieu de كناحت صخرة يوما ;

4° هل انتم تاركــوا لى صــاحــبى , au lieu de تاركوا صاحبى لى .

Si l'on désire d'autres exemples, on en trouvera dans ma *Gramm. ar.*, 2ᵉ édit. tom. II, p. 160, 177 et 187.

Vers 421.

Voyez ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ édit. t. I, p. 459.

Vers 422.

Le mot بَعْدُ est pour بعدها, comme l'observe positivement Aschmouni.

Vers 423.

Si le و quiescent est précédé d'un *dhamma*, non-seulement on change le و en ى pour l'unir par le *teschdid* avec l'affixe, mais on substitue un *kesra* au *dhamma*, pour rendre la prononciation *plus facile*; c'est ce qu'Ebn-Malec exprime par ces mots, فاكسره يهن .

Vers 424.

Conformément à cette règle, on écrit عَصَاىَ et فَتَاىَ de عَصًا et فَتًى, et aussi مسلماىَ de مسلمان ; mais les Arabes de Hodheïl disent عَصَىَّ et فَتَىَّ .

Vers 425 à 428.

Pour la différence qui existe entre le مصدر et le nom

appelé اسم مصدر, on peut consulter ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ édit. tom. II, p. 162 et 163.

La condition exigée pour que le مصدر exerce sur ses régimes la même influence que le verbe auquel il appartient, c'est qu'on puisse substituer au مصدر le verbe lui-même, précédé de أنّ ou de ما.

Si le nom d'action est en rapport d'annexion avec un complément, ce complément, mis au génitif, peut représenter le sujet du verbe, comme ضَرْبُ زيدٍ عبدَهُ ; ou l'objet de l'action, comme ضَرْبُ عَبْدِهِ زَيْدٌ ; ou bien, si le verbe est doublement transitif, un de ses deux complémens directs, comme اعطآءُ الفقرآءِ الصدقةَ , ou, enfin, un terme circonstanciel adverbial, comme انتظارُ يومِ الجمعةِ زيدٌ عمرًا . Ces exemples montrent que tous les régimes, hormis celui qui est mis en rapport d'annexion, doivent observer la même syntaxe qui auroit lieu, si, à la place du مصدر, on faisoit usage du verbe.

Si le régime verbal qui a été mis au génitif est suivi d'un *appositif*, تابع, on peut mettre aussi l'appositif au génitif, ou bien on le mettra au cas où eût été mis le régime devenu complément d'annexion, si l'on eût fait usage du verbe. C'est ce que signifie اتباع المحلّ . On peut donc dire, عجبتُ من قتلِ زيدٍ المسلمِ مسلمًا ou اعجبني اكل من قتلِ زيدٍ المسلمُ ; et de même, اعجبني اكلُ الخبزِ واللحمِ ou اكلُ الخبزِ واللحمَ . La première de ces deux syntaxes est purement grammaticale, la seconde est logique.

Au vers 428, فى الاتباعْ doit être prononcé comme si l'on eût écrit فِلِتْبَاعِ .

Vers 430 à 435.

Si l'on dit, مررت برجل ضارب عبده, le nom d'agent est صفة; mais si l'on dit, ظننتُ زيدًا ضاربًا عبدًا له, le nom d'agent est مسند.

Voyez, au sujet des conditions indiquées ici, ma *Grammaire arabe*, 2e édit. t. II, p. 189 et 547.

Dans le vers 431, عرف est une proposition verbale servant de *qualificatif* صفة à محذوف; le sens est le même que si l'auteur eût dit بمحذوف معروف.

Par ما سوى المفرد, au vers 435, il faut entendre les duels, et les pluriels *sains* ou *rompus*.

Vers 436.

Le mot تِلْوًا signifie le *complément immédiat* de l'adjectif verbal, complément qui, si on le met au génitif, fait la fonction de *complément d'annexion* مضاف اليه, et si on le met à l'accusatif, fait celle de *complément objectif* du verbe مفعول به. Si le verbe a plus d'un complément objectif, les autres se mettent à l'accusatif.

Vers 437.

La règle donnée ici est une application de celle qui est énoncée relativement au مصدر, dans le vers 428.

Vers 439.

Le sens de ce vers est que l'adjectif verbal passif est assimilé au verbe qu'on fait passer à la voix passive, en lui conservant sa signification.

Vers 440.

Dans le rapport d'annexion dont l'auteur parle ici, le complément mis au génitif, est virtuellement au

nominatif comme sujet du verbe passif, représenté par l'adjectif verbal passif محمود : c'est là ce que signifient les mots اسم مرتفع معنى . En effet, محمودُ المقاصدِ est la même chose que الذى تُحمَدُ مقاصدُه .

Vers 443 à 446.

Le مصدر de la forme فُعول appartient en général aux verbes neutres de la forme فَعَل , tant réguliers comme قعد, que concaves comme حال , ou défectueux comme غدا : mais cette règle est sujette à diverses exceptions, qui réclament pour le مصدر l'une des formes فِعال , comme أَبَاءٌ de أَبَى ; ou فَعَلان , comme طَيَرَان de طَارَ et جَوَلان de جال ; ou فُعَال , comme زُكام de زُكِمَ ; ou enfin فَعِيل , comme صَهِيل de صَهَلَ et رَحِيل de رَحَلَ .

Vers 448.

Le mot نقل est synonyme de سماع, et signifie *fondé sur l'usage;* c'est l'opposé de قياس (vers 441).

Vers 449 à 451.

Les règles énoncées dans ces vers sont faciles à saisir, mais il n'est pas aisé de donner un sens plausible aux exemples dont Ebn-Malec, gêné par les exigences de la versification, s'est servi pour les exprimer. اجملا est pour اجمَلَنْ , impératif énergique. Ce que l'auteur dit seulement des deux noms d'action des verbes اقام et استعاذ , doit s'entendre de tous les noms d'action des quatrième et dixième formes des verbes concaves.

Le poëte dit وذا التنا لَزِمْ , au lieu de وذا لَزِمَ التَّآءُ ; et

ذا quoique énoncé au singulier, comprend les deux formes اقامة et استعاذة : c'est comme si l'auteur eût dit وذا الجنس *et cette catégorie.*

Vers 452 et 453.

Ce que l'auteur énonce ici d'une manière pénible et entortillée, c'est que pour toutes les formes verbales qui commencent par un *élif d'union* همزة الوصل, la troisième lettre du مصدر doit avoir pour voyelle un *kesra*, et l'avant-dernière lettre un *fatha* suivi d'une lettre de prolongation, c'est-à-dire d'un *élif* quiescent. Ex. : انْفِصال, اقْتِدار, اسْوِداد, اسْتِنْكار, احْجِيرار, etc.

Par ما يربع il faut entendre la quatrième lettre de تَكَلَّم et des autres verbes de la même forme.

Vers 455.

Par les mots السماع عادله qui signifient *l'usage lui sert de contre-poids*, c'est-à-dire contre-balance son irrégularité, l'auteur veut dire que c'est l'usage seul qui justifie ces formes de مصدر, contraires à l'analogie.

Vers 457.

Les grammairiens supposent que خُمْرَة est le *nom spécificatif* اسم النوع ou *nom de forme* اسم الهَيْئَة de اختمر, comme عِمَّة de تعمم, نِقْبَة de انتقب, قِمْصَة de تقمص, et autres semblables.

Vers 459.

A la fin du premier hémistiche, فَعْل est pour فَعَل; à la

fin du second hémistiche, il est pour فعلٌ. C'est comme حال que غير est à l'accusatif.

Vers 462 et 463.

Le vers 462 signifie que les verbes de la forme فَعُلَ ont quelquefois leur adjectif verbal actif ou plutôt neutre, de l'une des formes افعل et فَعَلٌ ; et qu'il y a aussi des verbes de la forme فَعَلَ qui, n'ayant point d'adjectif verbal actif de la forme فاعل, le remplacent par un adjectif d'une autre forme.

Au vers 463, زنة المضارع est pour ذو زنة المضارع.

Vers 466.

L'auteur devoit dire, كمقصود من قصد ; mais il a rendu cette idée d'une manière moins naturelle, pour faire le vers.

Vers 467.

Le sens de ce vers est que, dans certains verbes, les *adjectifs de la forme faïl*, ذو فعيل, remplacent l'adjectif de la forme مفعول, et *en tiennent lieu* ناب عنه ; non d'après une *analogie constante* قياسًا, mais *en vertu de l'usage* نقلا. La fin du vers indique que l'adjectif verbal de la forme فعيل, pris dans le sens passif, sert également pour le masculin et le féminin.

Vers 468 et 469.

Voici l'analyse grammaticale du vers 468, telle que je la trouve dans un commentateur :

صفة مبتداء واستحسن صفته وجرّ مرفوع باستحسن ومعنى منصوب على اسقاط الخافض وبها متعلّق بجرّ والمشبهة خبـــر

المبتداء واسم الفاعل يجوز ضبطه بالفتح على انـه مفعـــول بالمشبهة وبالكسر على انـه مضاف اليه ويجوز ان يكون المشبهة مبتداء وصفة خبرا

Des deux analyses proposées, la seconde me paroît la plus conforme aux vrais principes.

Le sens de ce vers est que ce qu'on appelle *adjectif assimilé à un nom d'agent*, est une espèce d'adjectif verbal qu'on peut mettre en rapport d'annexion avec le nom qui, si l'on ne considère que le sens, fait à son égard la fonction d'agent. En effet, quand on dit, حَسَنُ الوجهِ *beau du visage*, le sens est وجهه حَسَنٌ *son visage est beau;* ce qui prouve que الوجه est vraiment, *quant au sens* معنى, l'agent ou sujet de حسن.

Les adjectifs dont il s'agit ici doivent appartenir à des verbes d'une signification neutre, et énoncer une qualité ou une situation *actuelle* الحاضر.

Vers 470 et 471.

Les adjectifs dont parle notre auteur peuvent, comme les adjectifs verbaux actifs des verbes simplement transitifs, exercer l'influence verbale sur le complément qui, dans la vérité, représente, comme il a été dit dans le vers 468, leur agent ou sujet, pourvu toutefois qu'ils remplissent les conditions qui sont exigées du *nom d'agent* اسم الفاعل, pour qu'il gouverne son complément à l'accusatif. Ainsi l'on peut dire, زيدٌ حَسَنٌ وَجْهَهُ ou حَسَنٌ الوَجْهَ, comme on dit, زيد ضاربٌ غلامَه. Il y a cependant à cet égard deux différences entre le nom d'agent

et les adjectifs dont il s'agit ici : la première, c'est qu'on ne peut pas avec ceux-ci faire une inversion, et dire زيدٌ وَجْهَهُ حسنٌ ; la seconde, c'est qu'il faut que le complément mis à l'accusatif soit en relation avec *l'objet qualifié* صاحب الصفة ; c'est ce que l'auteur exprime en disant qu'il faut qu'il soit ذا سببيّة , c'est-à-dire سببيّ . Avec l'adjectif verbal actif, au contraire, le complément, mis à l'accusatif, peut être tout-à-fait *étranger* اجنبيّ à l'objet qualifié : on peut dire, par exemple, زيدٌ ضاربٌ عمرًا , tandis qu'on ne sauroit dire زيدٌ حسنٌ عمرًا . Cette condition tient à la nature même du verbe neutre.

La relation entre l'objet qualifié et le régime de l'adjectif, est indiquée soit *réellement* لفظًا , comme quand on dit زيدٌ حسنٌ وجهُهُ , par le pronom affixe de وجهُهُ , soit *virtuellement* معنًى , comme quand on dit زيدٌ حسنٌ الوَجْهَ , ou bien حسنٌ وَجْهًا .

Il est bon d'observer que quand on dit زيدٌ حسنٌ وجهًا , le mot وجهًا n'est pas mis à l'accusatif comme *complément objectif verbal* مفعول به , mais bien comme *complément adverbial spécificatif* تمييزًا .

Vers 472 à 474.

Ce que l'auteur dit ici, c'est que le mot qui sert de régime à l'adjectif dont il s'agit, c'est-à-dire الصفة المشبهة باسم الفاعل , soit que cet adjectif prenne ou ne prenne pas l'article, peut être mis au nominatif, comme faisant fonction de sujet, ou à l'accusatif comme complément verbal, ou enfin au génitif comme complément d'an-

nexion, et que tout cela a lieu également, soit que ce régime soit lui-même *affecté de l'article* معرّب ال, ou qu'il *suive immédiatement* et sans interposition de l'article *son antécédent* ما اتصل بها (c. à d. بالصفة), et dans ce dernier cas, soit qu'il ait lui-même un complément avec lequel il se trouve en rapport d'annexion, ou qu'il n'en ait pas, par exemple, soit qu'on dise, زيد حسن وجهه, ou bien, زيد حسن وجها.

Si l'adjectif a l'article, et que le nom destiné à lui servir de régime n'ait point l'article, et ne soit pas en annexion avec un nom *précédé de l'article* (لتاليها, c. à d. لتالى ال), on ne doit point mettre le régime au génitif. Cette règle exclut les quatre formes suivantes: 1° الحسن وجهه; 2° الحسن وجه أبيه; 3° الحسن وجه; 4° الحسن وجه اب. Quant à toutes les autres combinaisons, les unes sont très-bonnes, d'autres médiocrement bonnes, d'autres enfin désapprouvées, mais tolérées.

Voyez, sur tout cela, ma *Grammaire arabe*, 2e édit. tom. II, p. 298 et suiv.

Vers 479 et 480.

On ne forme point de verbes d'admiration 1° des verbes qui ont plus de trois lettres; 2° de ceux qui ne se conjuguent point, tels que نِعْمَ et بِئْسَ; 3° de ceux qui expriment une idée qui ne peut admettre de plus ni de moins, comme مات *mourir;* 4° des verbes *incomplets* ناقص, comme كان, صار, etc.; 5° des verbes qui ne s'emploient qu'avec une négation; 6° de ceux dont l'ad-

jectif verbal est de la forme أَفْعَلُ, et n'emporte aucune idée de supériorité, comme خَضِرَ, dont l'adjectif verbal est أَخْضَرُ *vert;* 7° des verbes trilitères à la voix passive.

Vers 483.

Le nom d'action du verbe *qui n'admet point la forme admirative* العادم, doit se mettre à l'accusatif, comme terme spécificatif, après أَشَدَّ ou tout autre verbe d'une signification analogue.

L'auteur a dit بعدَ pour بعدَهُ.

Vers 484.

Le verbe أُثِرَ signifie la même chose que وُجِدَ.

Vers 485.

La règle générale est que le régime des verbes d'admiration doit venir immédiatement après ces verbes. Quelquefois cependant on interpose un *terme adverbial de temps ou de lieu* ظرف, ou une préposition avec son complément, entre le verbe d'admiration et son régime; *mais c'est une chose contestée entre les grammairiens* والخلف فى ذاك استقرّ, dit notre auteur.

Le mot آلزما est pour الزَمَنْ, impératif énergique.

Vers 486.

Par les mots رافعان اسمين مقارنى ال, l'auteur veut dire que chacun des deux verbes exige un régime déterminé par l'article, et *mis au nominatif* مرفوع, comme faisant *la fonction d'agent* على الفاعلية. C'est ce que dit expressément un commentateur :

بقوله رافعان اسمين يعني ان كل واحد منهما يرفع اسما وبمجموعهما يرفع اسمين لا ان كل واحد منهما يرفع اسمين

Vers 488 et 489.

Le *pronom* مضمر, dont parle l'auteur, est le pronom renfermé dans le verbe; le *terme spécificatif* مميّز, qui lui sert d'interprétation, doit, par sa nature même, être *indéterminé* نكرة, et être mis à l'accusatif. Mais c'est une question controversée entre les grammairiens, de savoir si l'on peut employer en même temps, avec نعم et بئس, un *agent apparent* فاعل ظاهر, c'est-à-dire autre qu'un pronom renfermé dans le verbe, et puis un terme spécificatif, comme on le voit dans ce vers :

تَزَوَّدْ مثلَ زادِ ابيك فينا فنعم الزادُ زادُ ابيك زادًا

« Amasse-toi une provision (de droits à notre gra-« titude), semblable à celle que ton père s'est acquise « à notre égard. Oh! qu'elle est excellente cette pro-« vision que ton père s'est assurée! »

On justifie cette sorte de pléonasme en disant que, dans ce cas, le mot mis à l'accusatif est employé comme *corroboratif* للتوكيد, et non comme *spécificatif* للتمييز.

Vers 490.

Dans l'exemple donné par Ebn-Malec, نعم ما يقول الفاضل, le mot ما est suivi d'un verbe; mais il peut aussi, dans une construction analogue à celle-ci, et dont notre auteur n'a pas jugé à propos de faire mention, être suivi d'un nom, comme dans ce passage de

l'Alcoran, ان تبدوا الصدقات فنعم ما هي. Dans ces deux cas, on se partage sur le rôle que joue là le mot ما ; les uns le regardant comme agent de نعم , et par conséquent comme un nom déterminé, équivalant à الشيء , et virtuellement mis au nominatif; les autres le considérant comme spécificatif d'un agent non exprimé, et par conséquent comme un nom indéterminé, virtuellement mis à l'accusatif, et représentant شيئًا . Voyez à ce sujet mon *Anthologie grammaticale arabe*, pag. 178, 219 et 220, et ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ édit. tom. II, pag. 360.

Vers 491 et 492.

Par المخصوص on entend l'objet de la louange ou du blâme, comme زيد dans نعم الفارسُ زيد . Le nom qui exprime cet objet, doit être invariablement mis après le verbe et son agent. Dans l'analyse, les uns le regardent comme un inchoatif placé par inversion après la proposition qui lui sert d'énonciatif, les autres comme l'énonciatif d'un nom qui ne doit jamais être exprimé. La première analyse ramène la phrase à cette forme : زيد نعم الفارسُ ; la seconde, à celle-ci : نعم الفارسُ هو زيدٌ . Si, avant le verbe de louange ou de blâme, l'objet sur lequel tombe la louange ou le blâme a été nommé ou suffisamment indiqué, on est dispensé de l'énoncer après le verbe. Si donc quelqu'un avoit demandé, ما تقول في زيد *que dis-tu de Zeïd?* on pourroit se contenter de répondre, نعم الفارسُ , sans ajouter زيد.

Vers 493.

Le mot مسجلًا est expliqué ainsi par un commenta-

teur : المستعمل المبذول المباح الذى لا يمنع من احد فهو بمعنى مطلقا ; il signifie donc *absolument, sans restriction.*

Vers 495.

L'auteur veut dire que dans حبّذا le démonstratif ذا reste toujours masculin et singulier, de quelque genre et de quelque nombre que soit le nom qui exprime *l'objet de la louange* المخصوص بالمدح, et que ce nom ne doit jamais venir qu'à la suite de حبّذا. Les mots لا تعدل بذا signifient : *ne détourne point* ذا *de sa forme ;* car ce mot est comme les proverbes, auxquels on doit toujours conserver leur forme primitive et originale. Voyez mon *Commentaire sur les Séances de Hariri*, pag. 5o3.

Vers 496.

Si l'on emploie حبّ comme verbe de louange, sans y ajouter ذا, il est d'usage de le prononcer حُبّ.

Vers 497 à 502.

On ne peut former l'adjectif أفعل employé dans le sens de *comparaison avec préférence* تفضيل, que des mêmes verbes qui peuvent donner naissance à des verbes d'admiration ; si la forme du verbe ne permet pas d'en dériver un adjectif de *préférence*, on y supplée par le même moyen qui a été indiqué en traitant des verbes admiratifs.

Si l'adjectif de préférence n'est point déterminé, soit par l'article ال, soit par un complément d'annexion déterminé (c'est ce que signifie ان جرّد), il doit être suivi

de la préposition من, ou exprimée ou sous-entendue, comme elle l'est dans cet exemple : والآخرة خير وابقى, dont le sens est وابقى من الدنيا.

Quand l'adjectif de préférence n'a qu'un complément d'annexion indéterminé, ou que, étant employé hors de toute annexion, il n'a point l'article ال, il doit toujours rester au singulier masculin : s'il a l'article, il doit *concorder en genre et en nombre* (c'est ce qu'exprime le mot طِبْقٌ) avec le nom qu'il qualifie. S'il est en rapport d'annexion avec un nom déterminé, on peut le faire concorder ou non avec le nom auquel il se rapporte; ainsi l'on peut dire, هي حُسْنَى النساء ou احسن النساء ; et de même, هما اقربا الناس اليك, ou bien, اقرب الناس اليك. Toutefois, il faut observer que cette règle n'a d'application, que quand l'adjectif de la forme افعل est employé effectivement comme exprimant une idée de préférence, et supposant après lui la présence de la préposition من, c'est-à-dire un objet de comparaison avec l'idée d'infériorité. Car, suivant les grammairiens arabes, cet adjectif est souvent employé sans complément, avec abstraction de toute idée de comparaison, comme quand on dit, الله اكبر et الله اعلم ; ou avec un complément d'annexion, mais sans que la chose *préférée* fasse partie des choses ou des personnes exprimées par ce complément; dans ces deux cas, l'adjectif doit concorder avec le nom qu'il qualifie. Je vais transcrire ici ce que dit Aschmouni sur ces mots فهو طبق ما به قرن ; voici son commentaire qui fera mieux comprendre ce dont il s'agit :

وجهًا واحدا كقولهم الناقص والاشجّ اعدلا بنى مروان اى

عادلاهم ونحو محمد صلعم افضل قريش اى افضل الناس من
بنى قريش واضافة هذين النوعين لمجرّد التخصيص ولذلك
جازت اضافة افعل فيهما الى ما ليس هو بعضه بخلاف المنوىّ
فيه معنى مِنْ فانه لا يكون الّا بعض ما اضيف اليه فلذلك
يجوز يوسف احسنُ إخوته ان قُصد الاحسن من بينهم او
قُصِد حَسَنُهم ويمتنع ان قُصِد احسنُ منهم

Hariri a très-bien observé, dans le درّة الغوّاص, que cette expression يوسف احسن اخوته renferme une absurdité. Voyez à ce sujet mon *Anthol. grammat. ar.* p. 64.

Vers 504.

Il en seroit de même si l'on disoit, مِنْ غلام من انت اكذَبُ, le mot qui sert à interroger étant séparé de مِنْ par l'antécédent d'un rapport d'annexion.

L'inversion dont il s'agit a lieu aussi quelquefois dans les propositions qui énoncent un jugement de l'esprit et non une interrogation, comme dans ce vers :

وقالت لنا اهــلا وسهــلا وزوّدت
جَنَى النخل بل ما زوّدت منه اطيب

« Elle nous a dit : Soyez les bien venus, et elle nous « a offert pour notre provision des fruits du palmier ; « bien plus, elle nous a donné quelque chose de meil- « leur encore que cela. »

Vers 505 et 506.

Il est rare que l'adjectif de préférence régisse un nom

mis au nominatif, comme faisant la fonction d'agent, par exemple, qu'on s'exprime ainsi : رايت رجلا احسنُ منه ابوه. La raison en est que cette sorte d'adjectif participe beaucoup moins à la syntaxe propre aux verbes, que les adjectifs verbaux et ceux qui leur sont assimilés. Toutefois, quand on peut *substituer à l'adjectif de préférence un verbe* (c'est ce que signifient les mots متى عاقب فعلا), l'adjectif alors peut régir au nominatif un nom faisant fonction d'agent. Ebn-Malec en donne un exemple, mais sans développer les conditions qui sont requises pour légitimer cette manière de s'exprimer. On peut voir ces conditions exposées dans ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ éd. t. II, p. 308 et suiv.

Dans l'exemple donné par Ebn-Malec, c'est Aboubecr qu'il faut entendre par الصديق.

Vers 507 à 509.

L'adjectif complète le nom qui le précède, en lui adjoignant soit *une qualité qui lui appartient* بوسمه, comme مررتُ برجل بخيل, soit *une qualité qui appartient à une personne ou à une chose qui se rattache à ce nom* او وسم ما بــــه اعتلق, comme مررت برجل كريمٍ ابوه.

Quelques grammairiens prétendent que le nom déterminé par l'article ال peut s'adjoindre à un qualificatif indéterminé, mais seulement quand l'article est employé pour exprimer *l'espèce entière* للجنس. Mais les exemples qu'on donne de cette exception, ne s'appliquent guère qu'à des *propositions qualificatives* صفة, comme dans cette phrase : ولقد أمرّ على اللئيم يسبّني, où il semble y avoir

ellipse de l'adjectif conjonctif الذى. D'ailleurs, on peut admettre une autre analyse, et considérer ces propositions comme faisant fonction de *terme circonstanciel d'état* حال. Voyez, sur la distinction de ces deux genres de proposition, ma *Gramm. ar.* 2[e] éd. t. II, p. 388.

Vers 510.

Par لدى التوحيد والتذكير او سواهما, il faut entendre le *singulier*, le *duel*, le *pluriel*, le *masculin* et le *féminin*.

Vers 511.

Au lieu de بمشتقّ l'auteur auroit dû dire بوصف, et il auroit pu ajouter او باسم متضمّن معنى الوصف : car il y a des mots *dérivés du verbe* مشتقّ, qui ne peuvent jamais servir de نعت. Par منتسب il faut entendre les adjectifs patronymiques et autres, appelés اسم منسوب.

Vers 512.

Ce vers signifie que la proposition qui fait fonction d'*épithète* نعت, est assujettie aux mêmes règles qu'on doit observer dans celle qui fait fonction d'*énonciatif* خبر. Les mots ما اعطيته خبرا signifient ما اعطيته وهى خبر, ou bien, اذا كانت خبرا.

Vers 513.

Il y a cependant une différence essentielle entre la proposition servant d'énonciatif et celle qui sert d'adjectif: c'est que la première peut être ou *énonciative d'un fait* اخبارية, ou *énonçant un désir* طلبيّة, c'est-à-dire exprimant un ordre, une défense, un vœu, ou une in-

terrogation, tandis que la seconde ne peut être qu'énonciative. Et s'il se trouve des exemples qui semblent contredire cette règle, il faut les ramener à l'analogie, en supposant qu'il y a ellipse du verbe *il a été dit*. C'est ce qu'on voit dans ce vers :

حتى اذا جنّ الظلام واختلط
جاءو بمذق هل رأيت الذئب قط

Le sens est جاءو بمذق يقال فيه هل رايت الخ.

« Jusqu'à ce que les ténèbres ayant couvert la terre,
« et l'obscurité étant devenue profonde, ils ont apporté
« du lait mêlé d'eau : Avez-vous jamais vu le loup? (c'est-
« à-dire, *du lait dont la couleur qui est d'un blanc sale et ti-*
« *rant sur le noir, rappelle à ceux qui le voient l'idée du loup,*
« *et fait que l'un d'eux demande à son camarade s'il n'a pas*
« *vu le loup.*) »

Vers 515.

Si le nom qualifié est *au duel* ou *au pluriel* (c'est ce que signifie غير واحد), ou si le qualificatif s'applique en commun aux personnes ou aux choses *qualifiées* المنعوت, le qualificatif doit être mis au duel ou au pluriel. Si, au contraire, chacune des personnes ou des choses a une qualité différente, les qualificatifs doivent être en concordance de nombre avec les objets qu'ils qualifient, et être joints ensemble par la conjonction, comme dans cet exemple : لقيت ثلاثة تجار مسلمين ونصرانيا *j'ai rencontré trois marchands, deux musulmans, et un chrétien.*

Vers 516.

Il peut arriver que le qualificatif soit commun à deux

noms régis par des antécédens identiques pour le sens, et exerçant le même genre d'influence grammaticale; en ce cas, on peut exprimer le qualificatif une seule fois, en le mettant au duel ou au pluriel, suivant le nombre des personnes ou des choses qualifiées. Ex. : جاءني زيدٌ وتقدّم الىّ عمرٌو العاقلان *venit ad me Zeïdus, et accessit ad me Amrus, (ambo) cordati.*

La construction du vers 516 étant un peu embarrassée, je crois à propos de transcrire l'analyse grammaticale qu'en donne un commentateur dont j'ignore le nom; la voici :

يعنى انك اذا ذكرت منعوتين معمولين لعاملين متّحدين فى المعنى والعمل اتبعتَ النعت للمنعوت فى اعرابه فتقول ذهب زيد وذهب عمرو العاقلان فانّ العاملين متّحدان فى المعنى ومعنى قوله اتبع اجزْ الاتباع لا أن الاتباع واجب لانه يجوز فيه القطع وفهم منه جواز الاتباع اذا كان العامل فيهما واحدا نحو ذهب زيد وعمرو العاقلان وهو من باب احرى وفهم منه ايضا انّ العاملين اذا اختلفا معنًى لم يجز الاتباع ونعتَ مفعول مقدّم بأتبعْ وهو مصدر مضاف الى المفعول وهو على حذف مضاف بين معمولَيْ ووحيدَيْ والتقدير نعتَ معمولَيْ عاملين وحيدَيْ فوحيدَيْ نعت لعاملين ومعنًى مجرور باضافة وحيدَيْ وعمل معطوف على معنًى وبغير متعلّق باتبعْ

Vers 517 à 519.

Quand un seul nom a plusieurs qualificatifs, s'ils sont tous nécessaires à la désignation précise de l'objet qualifié, ils doivent tous concorder avec le nom qu'ils qualifient; si, au contraire, l'objet qualifié est suffisamment désigné par le nom, ou par le nom et par une partie seulement des qualificatifs, ceux qui ne sont point nécessaires pour désigner l'objet qualifié, peuvent concorder ou ne pas concorder avec le nom. Si l'on n'observe pas la concordance, on les met soit au nominatif, en sous-entendant un inchoatif, comme هو, هي; soit à l'accusatif, en sous-entendant un *antécédent qui exige ce cas* ناصبا, comme اعني *je veux dire :* cet antécédent ne doit jamais être exprimé.

Au vers 518, le mot معلنا me paroît signifier, *déclarant ainsi ouvertement* que, sans ces épithètes ou une partie d'entre elles, l'objet exprimé par *le nom qu'elles qualifient* المنعوت, est suffisamment *déterminé* معيّن.

Vers 520.

Voyez, au sujet de l'ellipse du nom qualifié, ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ éd. tome II, pag. 279 et 452. Quant à l'ellipse du qualificatif, les exemples qu'on en donne ne me paroissent point satisfaisans, et c'est pour cela que je n'en ai rien dit dans ma Grammaire.

Vers 522.

Les mots تكن متّبعا ne sont là que pour finir le vers : ils signifient, *tu te conformeras (à la règle).*

Vers 523.

La règle donnée par les grammairiens et qu'Ebn-Malec indique par les mots فى الشمول, c'est qu'on ne doit faire usage de ces corroboratifs, que quand leur antécédent موكّد ou متبوع se composant de plusieurs personnes ou de plusieurs choses, on pourroit supposer qu'on n'entend parler que d'une partie de ces personnes ou de ces choses : c'est pour prévenir cette interprétation erronée, qu'on ajoute كل, جميع etc. avec un pronom affixe qui se rapporte à l'antécédent du corroboratif. Ainsi l'on dit الجيش جميعُه, et القبيلة كلّها, pour prévenir l'erreur de ceux qui croiroient qu'en disant الجيش et القبيلة, on n'entend parler que d'une partie de l'*armée* ou de la *tribu*. Il est difficile d'appliquer cela au duel, quoique les grammairiens prétendent que quand on dit الزيدان كلاهما, c'est pour que personne ne s'imagine qu'on veut dire واحد من الزيدين, ce qui pourroit, disent-ils, arriver si l'on se contentoit de dire الزيدان.

Vers 524.

L'auteur veut dire qu'on emploie aussi عامّة, comme corroboratif, dans le même sens que كل et جميع.

Quant à ces mots مثل النافلة, on les explique de deux manières. Les commentateurs, en général, entendent par là que ce corroboratif est comme *de surérogation* زائد, la plupart des grammairiens ne l'ayant pas compris au nombre des corroboratifs de cette catégorie, et je pense que c'est effectivement là ce qu'a voulu

dire notre auteur. Suivant une interprétation plus subtile, il a voulu dire que quoique le mot عامّة ait la terminaison ة qui caractérise le féminin, il peut avoir pour antécédent un nom masculin, et qu'on dit aussi bien الجيش عامّته, que القبيلة عامّتها : en conséquence, il le compare au mot نافلة qui, bien qu'il ait le caractère distinctif du féminin, est joint au nom masculin يعقوب dans ce passage de l'Alcoran (sur. 21, v. 72) : ووهبنا له اسحق ويعقوب نافلةً. Voyez, sur le mot نافلة, le commentaire arabe sur le poëme بانت سعاد de Caab, fils de Zoheïr, vers 39, tant dans les éditions de Lette et de M. Freytag, que dans celle de Calcutta.

Vers 527.

Les noms indéterminés qui peuvent recevoir des corroboratifs, suivant Ebn-Malec, et contre le sentiment de l'école de Basra, sont, ainsi que le disent les commentateurs, ceux qui expriment un espace de temps, comme سنة *une année*, شهر *un mois*.

Vers 528.

L'auteur veut dire que quand l'antécédent est du duel, il n'y a point d'autre corroboratif usité pour exprimer la totalité, que كلا pour le masculin et كلتا pour le féminin; et qu'on ne peut pas employer pour le masculin اجمعان, et pour le féminin جمعاوان, quoiqu'on se serve au pluriel masculin de اجمعون, et au féminin de جُمَع.

Vers 529 et 530.

Le pronom affixe représentant *le nominatif* الرفع اذا,

c'est-à-dire le pronom compris dans une forme verbale, peut recevoir des corroboratifs; mais s'il s'agit de نفس ou عين, il faut interposer le pronom isolé entre le pronom affixe et le corroboratif. On dira donc : جِئْتُمْ انتم انفسكم, et l'on ne pourra pas dire : جِئْتُمْ انفسكم. En tout autre cas, *cette condition* التقييد, c'est-à-dire, l'interposition du pronom isolé, n'est ni exigée, ni interdite.

Vers 533.

L'exception faite ici en faveur des particules qui expriment une réponse à une question, comme نعم et بلى, n'est point proprement une exception, la valeur de ces mots étant tout-à-fait différente de celle des prépositions et des conjonctions. Mais ceci tient à ce que les grammairiens arabes ont compris à tort dans la même catégorie, les adverbes, les prépositions et les conjonctions.

Vers 535.

Je dois rappeler ici que le mot *conjonction* ne répond que d'une manière très-imparfaite à ce que les grammairiens arabes entendent par عطف, et surtout à cette espèce de عطف qu'ils distinguent par la dénomination de عطف بيان. Comme les personnes auxquelles cet ouvrage-ci est destiné doivent être déjà initiées au système des grammairiens arabes, je crois inutile de développer ici le sens de ces expressions techniques, et il me suffira de renvoyer le lecteur à mon *Anthologie grammaticale arabe*, p. 274, et à ma *Grammaire arabe*, 2e éd. t. II, p. 292, 526, 529 et 530.

Vers 538.

Notre auteur remarque que les deux mots qui sont dans le rapport appelé عطف بيان, peuvent être tous deux indéterminés, comme ils peuvent être tous deux déterminés; il fait cette observation, parce que quelques grammairiens ont prétendu que ce genre de rapport n'a jamais lieu entre deux noms indéterminés.

Vers 539 et 540.

Le caractère essentiel du rapport nommé بدل dont il sera question dans peu, c'est qu'on puisse supposer que le même antécédent qui régit le *premier terme du rapport de permutation* المبدّل منه est répété devant le second terme ou *permutatif* البدل. Cette même condition s'applique au rapport nommé عطف بيان, excepté dans deux circonstances. La première, que notre auteur indique par l'exemple يا غلامُ يَعْمَرًا, a lieu dans le compellatif, toutes les fois que le second terme du rapport ne se trouve pas au même cas que le premier, ou que, s'il est au même cas, il y est à raison d'une autre cause, par exemple, quand on dit, يا اخانا زيدًا : car si l'on eût répété يا, il auroit fallu dire يا زيدُ. Il en est de même dans ce vers :

ايا أَخَوَيْنا عَبْدَ شمسٍ ونَوْفَلًا
أُعيذُكُم بالله أَنْ تُحْدِثا حربًا

« O vous, nos deux frères, Abd-schems et Naufel, je « prie Dieu qu'il vous préserve de susciter une guerre. »

Le mot نوفلا est nécessairement ici en rapport de

عطف بيان, et ne sauroit être en rapport de بدل, parce que si l'on eût répété يا, il auroit fallu dire يا نَوْفَلُ.

La seconde circonstance est indiquée par un exemple que l'auteur, gêné par la mesure, n'a pas pu rapporter textuellement, mais qui est pris du vers suivant :

انا ابنُ التّارِكِ البَكْرِيِّ بِشْرٍ عليه الطيرُ تَرْقُبُهُ وُقوعًا

« Je suis le fils de l'homme qui a laissé le descendant « de Becr, Bischr, en un tel état que les oiseaux (de « proie) épioient le moment de se jeter sur lui pour le « dévorer. »

Dans ce vers, بِشْرٍ ne peut pas être بدل de البكريّ, et est nécessairement en rapport de عطف بيان, parce qu'on ne pourroit pas dire التارِكِ بِشْرٍ, attendu que les adjectifs verbaux, étant au singulier et ayant l'article ال, ne peuvent pas prendre pour complément, quand ils sont mis en rapport d'annexion, un nom déterminé autrement que par l'article ال. Voyez à ce sujet ma *Grammaire arabe*, 2e édition, t. II, p. 183.

Vers 541.

Le sens est : *ce qu'on nomme* عطف نسق, *c'est un appositif* (تالٍ c'est-à-dire تابع) *joint par le moyen d'une particule qui produit l'apposition* بحرف متبع. L'auteur fait ensuite l'énumération des particules comprises dans cette catégorie.

Vers 542.

Les particules comprises dans ce vers sont conjonctives مطلقا, c'est-à-dire *tout-à-fait sans restriction*, parce

qu'elles sont telles *sous le rapport du sens, comme sous celui de l'influence grammaticale* لفظا ومعنى.

Vers 543.

Ce vers-ci contient l'énumération des particules qui ne sont conjonctives que sous le seul point de vue de *l'influence grammaticale* لفظا.

L'exemple signifie : *il n'a paru aucun homme, mais (seulement) un jeune faon.*

Vers 545.

C'est de la conjonction و, à l'exclusion de ف et de ثم, qu'il faut faire usage, toutes les fois que l'action exprimée par le verbe actif, ou bien la manière d'être ou l'impression exprimée par le verbe passif, exigent le concours des divers sujets ou objets liés par la conjonction, comme تضارب زيد وعمرو, et اصطفّ هذا وابنى. Car, comme le dit un commentateur :

لو قلت هذا فابنى او ثمّ ابنى لم يجز لان الفآء وثمّ للترتيب وهو ينافى الاشتراك فى الفاعليّة والمفعوليّة معًا اذا تأمّلت

Vers 547.

Le sens de ce vers est que si à *une proposition conjonctive* صلة on joint, par une conjonction, une autre proposition qui ne pourroit pas être conjonctive, parce qu'elle ne qualifie pas l'objet qualifié par celle qui précède, il faut alors faire usage de la particule conjonctive ف, à l'exclusion de و et de ثمّ. Ainsi il faut dire, الذى يطير فيغضبُ زيدٌ الذبابُ, et non pas ويغضب ou

ثم يغضب : *ce qui vole, et Zeïd se met en colère, ce sont les mouches*. Dans cet exemple, يطير est صلة, et a pour *antécédent conjonctif* موصول, le mot الذى ; mais يغضب زيد ne peut pas évidemment faire la fonction de صلة par rapport à الذى. La particule ف dans ce cas exprime une *idée de causalité* سببية, c'est-à-dire une liaison entre un effet et sa cause.

Vers 548.

D'après la définition exacte de ce qu'on entend par عطف, il est évident que حتى n'est particule conjonctive, tant sous le rapport du sens que sous celui de l'influence grammaticale, qu'aux conditions exprimées dans ce vers, c'est-à-dire lorsque le mot *conjoint* معطوف par حتى, exprime le *terme* غاية de l'antécédent (غاية الذى تلا, c'est-à-dire الذى تلاه هو), terme qui est compris dans l'antécédent et *est une partie de l'antécédent* بعض المعطوف عليه : alors حتى signifie *jusqu'à et y compris*. Exemple : اكلت السمكة حتى راسَه *j'ai mangé le poisson jusqu'à la tête inclusivement*.

Quelquefois il semble qu'on s'écarte de cette règle; c'est ce qui a lieu si l'on dit : اخذتُ المال حتى الكلابَ *j'ai pris les bestiaux jusqu'aux chiens inclusivement;* mais c'est que mentalement on réunit les deux objets dans une catégorie commune, en sorte que le sens est, *j'ai pris tous les animaux, non-seulement les bestiaux, mais même les chiens*.

Vers 549 à 551.

Ce qu'on appelle همزة التسوية, c'est le *hamza*, c'est-

9.

à-dire, la particule أ, qui a lieu dans ces exemples :

سوآء عليهم أءنذرتهم ام لم تنذرهم

« C'est une chose égale pour eux, soit que tu les aies « avertis, ou que tu ne les aies pas avertis. »

ولست أُبالي بعد فقدي مالكا اموتي نآء ام هو الآن واقع

« Et je ne me mets aucunement en peine, après la « perte que j'ai faite de Malec, si ma mort est éloignée, « ou si elle doit arriver tout à l'heure. »

Quant au *hamza qui tient lieu de* ايّ, c'est celui qui se trouve dans l'exemple suivant : ازيد عندك ام عمرو *est-ce Zeïd qui est chez toi, ou Amrou?* car le sens est ايّهما *lequel des deux?* Il en est de même dans cet autre exemple : ان ادرى اقريب ام بعيد ما توعدون *je ne sais pas si la chose dont vous êtes menacés, est proche ou éloignée.*

La particule ام dans ce cas se nomme متّصلة, c'est-à-dire *unie à la particule* أ, et aussi معادلة, c'est-à-dire *étant en équilibre* avec cette même particule.

Quand la particule ام *n'est point précédée de la particule* أ *interrogative ou dubitative* (c'est ce que signifient ces mots ان تك ممّا قيّدت به خلت), on la nomme ام المنقطعة *isolée*, et alors elle est le plus souvent synonyme de بل, comme dans cet exemple : لا ريب فيه من ربّ العالمين ام يقولون افتراه *il n'y a point de doute en ce livre (qui vient) du Seigneur des siècles; mais ils disent, c'est (Mahomet) qui l'a inventé.* Le sens de cette particule se désigne alors par le mot اضراب, qui signifie *abandonner*

ce qu'on disoit et y renoncer, pour exprimer une pensée ou contraire ou différente.

Quelquefois cette particule réunit cette valeur nommée اضراب, avec l'interrogation, comme dans les exemples suivans :

الهم ارجل يمشون بها ام لهم ايد يبطشون بها

« Ont-ils des pieds avec lesquels ils puissent marcher ?
« ou plutôt ont-ils des mains, au moyen desquelles ils
« puissent agir avec force ? »

وليت سُلَيْمى في المنام ضجيعتى هنالك بل في الجنّة ام جهنّم

« Plût à Dieu que Soleïma partageât ma couche, du-
« rant mon sommeil, ici, ou bien dans le paradis, ou
« dans l'enfer ! »

Il ne faut pas s'imaginer que dans cet exemple la particule ام soit متّصلة ; elle est منقطعة, parce qu'elle joint deux propositions qui existent indépendamment l'une de l'autre, et que quand elle est متّصلة, elle ne doit unir que *deux parties isolées* مفردان d'une même proposition. Pour appliquer cette distinction à notre dernier exemple, il faut supposer qu'il y a des ellipses, et que le poëte a voulu dire : بل انا في الجنّة ام انا في جهنّم *que dis-je (ici)? non pas seulement ici, mais même fussé-je dans le paradis; (que dis-je dans le paradis ?) fussé-je même dans l'enfer.*

Il faut toutefois reconnoître qu'il y a un peu de subtilité dans ces distinctions.

Vers 552 et 553.

La conjonction او sert à exprimer : 1° un choix, comme, *prends pour femme Zeïnab* ou *Ayéscha;* 2° le choix, mais

avec liberté de réunir les divers objets joints par la conjonction, comme, *prends pour ami Hasan* ou *Hoseïn;* 3° le partage ou la division, comme, *tout mot est verbe,* ou *nom,* ou *particule;* 4° l'alternative avec indétermination, comme, *moi,* ou *toi, nous sommes dans la droite voie* ou *dans un sentier égaré;* 5° le doute, comme, *c'est Zeïd* ou *Amrou qui est mort.* La différence qu'il y a entre ces deux derniers usages de la conjonction او, c'est qu'on entend par ابهام une alternative qui ne suppose aucun doute de la part de celui qui parle, et où le doute n'existe que dans l'esprit de celui à qui on adresse la parole, tandis qu'on entend par شك une alternative où le doute existe pour la personne qui parle.

Quant à l'usage de la conjonction او, comme exprimant la substitution d'une nouvelle idée à une autre idée qu'on avoit énoncée précédemment, et *qu'on désavoue* (c'est ce qu'on entend par اضراب), les exemples qu'on en donne me paroissent peu concluans.

Par le mot نُمِي, il faut entendre نُسِبَ الى العرب.

L'auteur ajoute qu'on emploie quelquefois او au lieu de la conjonction و, mais seulement quand cela ne peut pas nuire à la clarté du discours.

Vers 555.

On doit comprendre, quoique l'auteur ne le dise pas, que la particule لاكن ne vient jamais après une *proposition affirmative* ايجاب.

Quant à l'adverbe négatif لا considéré sous le point de vue de حرف العطف, il peut être employé après un com-

pellatif, comme يا زيدُ لا عمرُو ; ou après un commandement, comme اضرب عمرًا لا زيدا ; ou enfin, après une proposition affirmative, comme ماتَ ابرهيمُ لا محمّدٌ.

Vers 556 et 557.

Par معحوبيها, c'est-à-dire معحوبَى لاكنْ, il faut entendre *la négation* النفى et *la prohibition* النهى.

La conjonction بل s'emploie aussi après l'*énonciatif d'une proposition affirmative* بعد خبر الموجبة, et après un commandement. Dans ces deux derniers cas, la particule بل transporte au mot qui la suit l'action ou la qualité qui avoit été affirmée de la personne ou de la chose qui la précède, comme : جآء زيد بل عمرو *Zeïd est venu,* NON, C'EST *Amrou (qui est venu).* C'est là ce qu'exprime le mot اضراب, comme je l'ai déjà dit.

Dans le vers 557, الجلى, épithète de الامر, n'est là que pour la mesure et la rime.

Vers 558.

En conséquence de cette règle, on ne peut pas dire régulièrement : ذهبتَ واخوك ; il faut dire : ذهبتَ انت واخوك *abiisti tu et frater tuus.*

Vers 559.

Il est bon de donner un exemple de ce que dit ici Ebn-Malec, qu'on peut joindre, par une conjonction, un nom avec un pronom précédent renfermé dans un verbe, *en interposant*, entre le pronom et le nom, *quelque chose* بفاصل ما, autre qu'un pronom isolé.

C'est ainsi, par exemple, qu'on lit dans l'Alcoran :

جنّات عدن يدخلونها ومن صلح من آبائهم ; car ici le pronom renfermé dans يدخلون, n'est séparé du mot من qui est معطوف على الضمير المتّصل, que par ها, complément du verbe يدخلون.

Dans cet autre exemple, ما اشركنا ولا آباؤنا, c'est لا, placé entre la conjonction et le mot *conjoint* المعطوف, qui sert de *séparation* فاصل.

Au lieu de ضعفه اعتقد, on peut prononcer ضعفُه اعتُقِد, en mettant le verbe au passif.

Vers 560 et 561.

Sauf les exceptions qui se rencontrent dans les poëtes, et même dans l'Alcoran (c'est ce livre que l'auteur entend par النثر الصحيح), il faut dire, dans le cas dont il s'agit, en répétant l'antécédent : مررت بزيد وباخيه *transivi propè Zeïdum, et propè fratrem ejus*; et : هذا ما كان بيني وبينه *hoc est quod factum est inter me et inter illum.*

Vers 562 et 563.

Les ellipses dont parle ici Ebn-Malec, n'appartiennent point proprement à la grammaire.

Voici un exemple de l'ellipse de ف et de la proposition qui devoit suivre la conjonction : *Dieu dit à Moïse : Frappe avec ta verge la mer, et elle s'entr'ouvrit.* Le sens est, *et il frappa la mer, et elle s'entr'ouvrit.*

Exemple de l'ellipse de و et de ce qui devoit suivre la conjonction : . . . *des hauts-de-chausse qui vous préserveront de la chaleur.* Il y a ellipse de *et du froid.*

Une ellipse particulière à la conjonction و, c'est celle qui a lieu quand on dit, *je lui ai donné à manger du pain*

et de l'eau, au lieu de *et je lui ai donné à boire de l'eau*.

Quant à cette dernière nature d'ellipse d'un *antécédent* عامل, dont on conserve le *régime* ou *complément* معموله, il est bon, je pense, de rapporter ce qu'en dit un commentateur :

يعنى ان الواو انفردت من بين سآئر حروف العطف بانه يعطف بها عامل مزال اى محذوف بقى معموله وذلك كقوله علفتها تبنا ومآء باردا   حتى شَتَتْ همالةً عيناها فتبنا معمول ثان بعلفتها والواو التى بعدها عاطفة لعامل محذوف تقديره وسقيتها وهو عامل فيما باشرته الواو فى اللفظ وهو مآء فالعامل المزال هو سقيتها والمعمول الباقى هو مآء وقوله دفعا لوهم اتّقى يعنى انّ حَمْلَ مثلِ هذا على حذف العامل انّما هو لدفع ما يتّقى من كون مآء معطوفا على تبنًا اذ لا يصحّ لعدم اشتراكه معه فى العامل ومن كونه مفعولا معه لان المعيّة متعذّرة فيه

Il est évident en effet que, d'après le sens que les grammairiens arabes attachent à la dénomination عطف, le mot مآء ne peut pas être معطوف على تبنًا, puisqu'il ne peut pas être le régime du verbe علفت, qui ne se dit que du fourrage; et que d'ailleurs on ne peut point supposer que la conjonction و, dans ومآء, a le sens de مع *avec*, attendu qu'on ne donne pas aux animaux le fourrage et l'eau en même temps, ou mêlés ensemble. C'est donc le verbe سقيت sous-entendu, qui est *joint par la conjonction* avec علفت, ou, pour m'exprimer en termes techniques, qui est معطوف على علفت.

Il en est de même dans cet exemple tiré de l'Alcoran : اسكن انت وزوجك الجنّة, où il y a une ellipse, le sens étant اسكن انت ولتسكن زوجك الجنّة ; car زوجُك ne peut pas être régi au nominatif par le verbe اسكن, les impératifs n'ayant jamais pour sujet ou agent que des pronoms de la seconde personne.

Vers 564.

L'ellipse du *terme antécédent de la conjonction* المعطون عليه a lieu dans divers cas, par exemple, si, répondant à une personne qui vous dit : *n'avez-vous point frappé Zeïd?* vous vous exprimez ainsi : بلى وعمرًا *oui-da et Amrou :* le sens est, بلى ضربته وعمرا. Une pareille ellipse n'est permise que parce que le معطون عليه est connu.

Vers 564 et 565.

En général, pour que deux verbes puissent être joints par une *conjonction* حرف عطف, il faut qu'ils soient au même temps. Il y a un grand nombre d'exemples contraires à cette règle dans l'Alcoran, mais c'est d'ordinaire quand il s'agit de l'action de Dieu : et alors, quoique les verbes, grammaticalement parlant, soient de temps différens, il n'y a pas dans la vérité différence de temps.

Un exemple fera comprendre ce que signifie le dernier vers. On lit dans l'Alcoran : المصدّقين والمصدّقات واقرضوا الله قرضا حسنا *les croyans, les croyantes et ils ont prêté à Dieu,* etc., c'est-à-dire, *ceux et celles qui croient à la vérité de la révélation et qui ont prêté,* etc.

On voit ici des adjectifs verbaux auxquels est joint, par la conjonction و, un verbe au prétérit.

Vers 566 à 568.

Ebn-Malec voulant définir l'espèce de تابع à laquelle on donne le nom de بَدَل, lui donne pour caractères 1° d'être مقصود بالحكم, c'est-à-dire d'*exprimer* précisément *l'objet même qu'on a eu l'intention d'énoncer,* et sur lequel tombe le jugement porté par la personne qui parle; 2° d'être jointe immédiatement au متبوع, sans *l'intervention d'aucune conjonction* بلا واسطة. Par le premier caractère il distingue le بدل des autres espèces de تابع, qui sont désignées sous les noms de نعت, توكيد et عطف, puisque, dans ces trois espèces-là, on a pour objet de compléter, par quelque idée accessoire, la notion du متبوع; par le second caractère il exclut du genre nommé بدل, les *conjonctifs* معطوف joints à leur *antécédent* المعطوف عليه par بل ou لكن, qui à la vérité sont مقصود بالحكم, mais ne sont joints que par *l'intervention* d'une particule بواسطة.

Il dit ensuite que le بدل *se rencontre* يلفى sous quatre aspects différens: 1° *énonçant tout-à-fait* le même objet que son antécédent مطابقا, comme جاءني زيد اخوك; 2° déterminant une *partie* spéciale de l'antécédent بعضا, comme اكلت الرغيف نصفه; 3° *appliquant* le jugement porté, à l'*une des idées comprises dans l'antécédent* اشتمالا, comme اعجبني زيد حسنه, ou à un objet qui rappelle une idée liée à celle de l'antécédent, comme اعجبني زيد ثوبه; 4° comme *écartant* l'idée énoncée pour y en substituer une autre, ce qui peut avoir lieu de deux manières: d'abord, sans nier ni rétracter le jugement énoncé

relativement à la première idée, mais seulement dans l'intention d'accorder une plus grande importance au même jugement, relativement à l'idée énoncée en second lieu, et cela appartient à ce qu'on appelle اضراب ; secondement, dans l'intention de corriger une *erreur* غلط, et de la remplacer par une expression plus exacte, ce qui entraîne la dénégation du jugement qu'on avoit d'abord énoncé. Exemple du premier cas : ادركنا المشاة الفرسان *nous avons atteint ceux qui fuyoient à pied, les cavaliers*, c'est-à-dire بل الفرسان, ce qui signifie, *bien plus, même les cavaliers*. Exemple du second cas : لقيت اسدا ثعلبا *j'ai rencontré un lion, un renard*, c'est-à-dire, *je me trompe, je veux dire un renard*.

La construction du vers 568 étant embarrassée, je vais transcrire l'analyse qu'en donne un commentateur.

ذا مفعول مقدّم باعزُ ومعنى اعـزُ انسب وللاضراب متعلّـــق باعز وقصدًا منصوب بصحب وفاعل صحب هو البدل المشار اليه بذا وقصدًا بمعنى مقصود وهو واقع على الاوّل ويحتمـــل ان يكون على حذف اى ان صحب البدل ذا قصدٍ وقـوله ودون قصد فى موضع نصب على الحال والعامل فيه محذوف لدلالـة الاوّل عليه اى وان صحب البدلُ المتبوعَ حالَ كونِه دون قصد وغلط خبرُ مبتداءٍ مضمر على حذف مضاف والتقدير هـــو بدلُ غلطٍ وبه سلب صفة ومفعولُ سُلِب ضمير عآئد على الحكم المفهوم من الكلام وتقدير كلامه وان صحب البدل المتبوعَ دون قصد فهو بدلُ غلطٍ سُلِب به الحكم عن الاوّل وهو المتبوع

Vers 570 et 571.

Les *pronoms* affixes *de la première et de la seconde personne* ضمير الحاضر ne peuvent servir d'antécédent à un *permutatif* بدل, c'est-à-dire faire les fonctions de المبدّل منه, que dans trois cas : 1° si le permutatif est de l'espèce nommée بدل البعض من الكل ; 2° s'il est de l'espèce nommée بدل الاشتمال, à laquelle appartient l'exemple donné par Ebn-Malec ; 3° s'il est de l'espèce nommée بدل الكل من الكل, et que notre auteur a appelée مطابق, mais seulement à la condition que dans ce cas le permutatif développe le contenu de son *antécédent* المبدّل منه, comme dans les exemples suivans : تكون لنا عيدًا لأوّلنا وآخرنا, et ذهبتم كبيرُكم وصغيركم. Les grammairiens ne sont pas cependant d'accord sur cette restriction.

Dans le vers 570, احاطة est le *complément objectif direct* المفعول به du verbe جلا ; le sens est : le permutatif qui *offre* à l'esprit *tout ce que comprend* son antécédent.

Vers 572.

Par المضمّن الهمزة, *renfermant la valeur de* أ *interrogatif*, il faut entendre les mots مَن, ما, كيف, كم, etc. employés pour interroger.

Vers 576.

Le mot يعرّى veut dire يعرّى من حروف النداء.

Vers 577.

Il faut entendre par المشار له les articles démonstra-

tifs, ou comme disent les grammairiens arabes, *les noms démonstratifs* اسماء الاشارة.

Ebn-Malec observe qu'il y a des grammairiens qui n'admettent point, dans le cas dont il s'agit, la suppression de *la particule compellative* حرف النداء ; mais il rejette leur opinion, et il engage ses lecteurs *à se ranger du côté de leurs adversaires* ومن يمنعه فانصر عاذله.

Vers 578.

Il ne faut point entendre ici par المفرد *le singulier;* notre auteur entend par là un nom qui est *hors de tout rapport d'annexion* غير مضاف. La règle s'applique aussi bien au pluriel, comme يا رجال, qu'au singulier يا رجل.

Vers 579.

La règle donnée dans ce vers peut paroître superflue, puisque dans le cas dont il s'agit, le *dhamma* n'existe que virtuellement; mais elle trouve son application, lorsqu'on ajoute au nom de la *chose appelée* المنادى un *appositif* تابع.

L'auteur par les mots وليجر مجرى ذى بناء جددا veut dire qu'il faut appliquer à ces mots qui étoient indéclinables de leur nature, avant de le devenir comme compellatifs, les mêmes règles qu'on applique à ceux qui déclinables de leur nature, *ne sont devenus indéclinables qu'accidentellement,* à cause qu'ils font la fonction de compellatifs.

Vers 581.

Il faut entendre la seconde partie de ce vers comme

si l'auteur eût dit وان لم يَلِ. C'est à tort que, dans plusieurs manuscrits, on a écrit ويلى, comme si ce verbe n'étoit pas dans la dépendance de لم.

Je crois convenable, pour mieux faire comprendre la règle que donne ici Ebn-Malec, de copier une partie du commentaire d'Aschmouni. La voici :

معنى البيت ان الضمّ متحتّم اى واجب اذا فقد شرط من الشروط المذكورة كما فى نحو يا رجلُ ابنَ عمرو ويا زيدُ الفاضلُ ابنَ عمرو ويا زيدُ الفاضلُ لانتفآء علميّة المنادى فى الاولى واتّصال الابن به فى الثانية والوصف به فى الثالثة ولم يشترط هذا الكوفيّون كقوله وما كعبُ بن مامةَ وابن اروى بأَجْوَدَ منك يا عمر الجواد بفتح عمر وعلى هذه الثلاثة يصدق صدر البيت ونحو يا زيدُ ابنَ اخينا لعدم اضافة ابن الى علم وهو مراد عجز البيت

Vers 584.

La règle qui résulte de ce vers, c'est qu'on ne doit point faire usage de la particule compellative, quand le nom employé comme compellatif est déterminé par l'article. Il n'y a que deux exceptions à cette règle : la première pour le nom de Dieu, et en ce cas on peut prononcer يا آلله ou يا أَلله ; la seconde pour des noms qui se composeroient d'une proposition complète, par exemple, si un homme s'appeloit المنطلقُ زيدٌ.

Par محكّى الجمل, il faut entendre un nom propre

formé d'une proposition tout entière, à laquelle on ne fait subir aucun changement.

Vers 585.

Le م de اللهمّ est censé remplacer la particule compellative; c'est ce qu'Ebn-Malec entend par بالتعويض. On sait que القريض signifie الشعر *la poésie*.

Voici un exemple de la licence poétique dont parle notre auteur:

فيا الغلامان اللذان فـــرّا ايّـاكـما ان تُـكْسِبانا شرّا

« O vous deux, jeunes gens qui avez pris la fuite, « prenez garde à ne point attirer sur nous quelque « malheur! »

Vers 586 à 588.

Il s'agit ici des règles de syntaxe relatives à la concordance de cas, entre les diverses espèces d'*appositifs* تابع et leurs *antécédens* متبوع, quand les appositifs font avec leurs antécédens la fonction de compellatifs.

Quoique dans le vers 586 l'auteur dise d'une manière générale تابع, comme si la première règle qu'il donne s'appliquoit à toutes les sortes d'appositifs, il faut cependant en excepter ceux qu'on nomme *conjonctif d'ordre* عطف النسق et *permutatif* بدل, comme la suite le prouve évidemment. Quant à ces deux appositifs en particulier, il faut suivre la même règle qu'on suivroit, s'ils étoient indépendans de tout antécédent, c'est-à-dire qu'il faut leur appliquer les règles posées précédemment relativement aux compellatifs, dans les vers 578 et 580. Toutefois il y a ceci à observer pour le *conjonctif d'ordre*

ما نُسِقَ, que s'il a l'article, on peut lui donner pour voyelle finale un *dhamma* ou un *fatha*.

Il résulte de ce qui est dit dans le vers 587, que l'appositif d'un compellatif devenu indéclinable et terminé par un *dhamma*, doit être mis nécessairement à l'accusatif, s'il réunit certaines conditions; il faut, pour cela, 1° qu'il ne soit point de la nature des appositifs appelés عطف نسق et بدل; 2° qu'il soit en *rapport d'annexion* مضاف; 3° qu'il *ne soit point affecté de l'article* دون ال, quoique d'ailleurs il puisse être déterminé par le mot qui lui sert de complément. Ainsi l'on doit dire يا زيدُ صاحبَ العلم ; mais si l'on dit يا زيدُ الحسن الوجه, on pourra prononcer الحسنُ ou الحسنَ.

Vers 589 et 590.

Je vais transcrire ici ce que je lis dans un commentaire, et qu'il est plus facile de comprendre dans l'original que dans une traduction. Le voici :

اذا قلت يا ايّها الرجلُ فايّ والرجل كاسم واحد وايٌّ منادًى والرجل تابع مخصِّص له ملازم به لان ايًّا مُبْهَم لا يستعمل بدون المخصِّص وكان قبل النداء يتخصّص بالاضافة فعُوّض عنها في النداء بالتخصيص بالتابع فان كان مشتقًّا فهو نعت نحو يا ايّها الفاضل وان كان جامدا فهو عطف بيان نحو يا ايّها الغلام ولزمته هآء التنبيه تعويضا عمّا فاته من الاضافة وان اريد به مؤنّث أُنّث بالهآء نحو يا ايّتها النفسُ ولا تُوصَف ايّ في النداء الا بما فيه الالف واللام ومنه قوله تعالى وقالوا

يا ايّها الذى نُزِّل عليه الذكر وباسم الاشارة نحو يا ايّهاذا اقبـل قال الشاعر

الا ايُّهذا الباخِعُ الوَجْدُ نَفْسَهُ
لِأَمْرٍ نَحَتْهُ عن يَدَيْهِ المَقَادِرُ

« O toi qui laisses consumer ton âme par une vio-
« lente passion pour un objet que les destinées ont
« éloigné de tes mains. »

Le commentateur ajoute encore, après avoir cité ce vers du poëte Dhou'lromma :

ولا توصَف اىّ بغير ذلك واليه الاشارة بقوله ووصف اىّ بسوى هذا يردّ ومتى كانت صفة اىّ مُعْرَبة لم تكن الا مرفوعة لانها هى المنادَى فى الحقيقة وانّما جِىء معها باىّ تَوصُّلًا الى نداء ما فيه الالف واللام واجاز المازنىّ والزجّاج نصبَ صفة اىّ قياسًا على صفة غيره من المنادَيات المضمومة ويجوز ان توصَف صفةُ اىّ الا انّه لا تكون الا مرفوعة مفردةً كانت او مضافة كقول الراجز يا ايّها الجاهلُ ذو التنزّى

On lit dans le vers 589, مصحوبُ ou مصحوبَ, et يلزمُ ou تلزم : le mot صفه est pour صَفَةً qui fait fonction de حال. J'ai préféré lire مصحوبُ et يلزم. L'analyse donne alors pour inchoatif ايُّها, et la proposition tout entière مصحوبُ ال بعدُ صفةً يلزم بالرفع forme l'énonciatif : بعدُ est pour بعدها, c'est-à-dire *venant après* ايُّها.

Le dernier mot du vers 590, يرد, est pour يُرَدُّ *est*

interdit. Il faut remarquer que l'auteur devoit dire, وايّهاذا وايّها الذى ; c'est la mesure du vers qui l'a contraint à supprimer la conjonction و devant ايّها الذى .

Vers 591.

Il peut se faire que le compellatif soit ذو اشارة, comme يا هذا القآئم, c'est-à-dire qu'on emploie un démonstratif avant le nom de la chose appelée; alors, de deux choses l'une : ou le démonstratif est nécessaire pour que la désignation de l'objet appelé soit complète; ou elle seroit complète quand même on supprimeroit le démonstratif; dans le premier cas, le nom qui désigne la personne appelée est considéré comme صفة du منادى lequel est le démonstratif, et il faut appliquer à ce nom les mêmes règles qu'on a posées dans le vers 589, relativement au nom qui sert de صفة à ايّ ; dans le second cas, on ne tient aucun compte du démonstratif, et le nom de la personne appelée se conforme aux règles générales.

Vers 592.

Dans le cas tout particulier dont il s'agit, et où le même nom est répété par forme de pléonasme, on met le second compellatif سعد à l'accusatif, conformément à la règle générale, parce qu'il est مضاف (vers 580): quant au premier سعد, si on le met au nominatif, ou plutôt si l'on en fait un mot *indéclinable* en lui donnant pour voyelle finale un *dhamma* مبنىّ على الضمّ, c'est parce qu'il est معرّف مفرد (vers 578); si on le met à

l'accusatif, c'est qu'on suppose qu'il régit le complément d'annexion الأوسِ , dont on a fait ellipse.

C'est la mesure du vers qui a forcé l'auteur à dire ثانٍ et أوَّلا , au lieu de الثانِـــى et الأوّلِ . Prononcez comme si l'on eût écrit سَعْدُ لُوسِ et افتحَ اَوَّلاَ .

Vers 594.

Les mots لا مغرّ , c'est-à-dire لا مفرّ , ne sont là que pour la mesure du vers et pour la rime.

Vers 596 à 598.

De même qu'on dit فُلُ pour le masculin au lieu de فلان , en employant ce mot comme compellatif, on dit aussi au féminin فُلَةُ pour فلانة : cette contraction n'est point considérée comme un ترخيم .

Les mots consacrés uniquement à appeler, tels que مَلأمان , نومان , لومان , sont des formes spéciales uniquement *fondées sur l'usage* سماعىّ ; elles ne doivent point être considérées comme des types *autorisés par l'analogie*, قياسىّ , et sur lesquels on puisse à volonté former des mots semblables. Ces mots qui sont restreints à la fonction de compellatifs, se prennent d'ordinaire en mauvaise part.

Vers 600 et 601.

Ce que veut dire l'auteur, c'est que si l'on appelle quelqu'un au secours, Zeïd, par exemple, on peut dire يا زيدا , au lieu de يا لَزَيْدٍ . On peut dire de même, pour exprimer l'admiration, يا لَزيدٍ ou يا زيدا .

Si l'on dit, يا لزيدٍ ويا للكريمِ, les deux *lam* doivent être prononcés par un *fatha;* mais si l'on ne répète pas يا, le second *lam* prend pour voyelle un *kesra.*

Le mot عاقبت signifie qu'on *a l'alternative* ou d'employer la particule لَ, ou de terminer le nom de la personne qu'on appelle par un *élif,* mais qu'on ne doit pas faire usage en même temps de ces deux moyens.

Dans le premier hémistiche du vers 601, عاقبت الِفْ est pour عاقبتها أَلِفٌ, et le pronom affixe ها sous-entendu se rapporte à لام. Quelques commentateurs préfèrent supposer que أَلِفْ est pour أَلِفًا, et que notre auteur a suivi ici le dialecte des Bénou-Rébia, qui, en cas de *pause* وَقْف, disent رَجُلْ pour رَجُلًا. On obtiendroit le même sens, si on lisoit لامَ au lieu de لامُ.

Dans le second hémistiche, مثله est l'inchoatif; اسم avec son adjectif ذو تعجّب, est l'énonciatif, et أَلِفَ est une *proposition qualificative* صفة de تعجّب. C'est ainsi qu'un commentateur analyse ce second hémistiche, et d'après cela, الف remplace ici مالوف, c'est-à-dire *un nom exprimant une idée d'admiration qui est jointe à ce nom.*

Le nom *employé avec admiration* المتعجّب منه est assimilé au *compellatif* منادى.

ينادَى المتعجّب منه فيعامَل معامَلةَ المستغاث من غيـــر فرق
ومن ذلك قول بعضهم يا لَلعَجَب ويا لَلمآء بفتح اللام على معنى
يا عَجَبُ آحضُرْ فهذا اوانُك

Vers 602 et 603.

Il est dans la nature des choses que le مندوب, c'est-à-dire *l'objet dont on déplore* la mort, la perte ou l'absence, soit déterminé, ce qui justifie l'exclusion exprimée dans le vers 602 ; mais, par la même raison, si en faisant usage d'un conjonctif indéterminé comme مَنْ ou ما, on lui associe des idées qui le déterminent et le spécifient d'une manière précise, on peut alors en faire un مندوب. C'est ce qui arrive dans l'exemple suivant : وامن حفر بئر زمزما, parce qu'*il est connu de tout le monde* اشتهر, que c'est Abd-almotalleb, fils de Haschem, qui a creusé le puits de Zemzem.

Vers 604.

Si la dernière lettre du mot, lettre qui devroit être suivie de l'*élif* caractéristique du مندوب (c'est ce que signifie متلوّها), est elle-même un *élif*, on retranche celui-ci.

Vers 605.

L'*élif* de ندبة exige la suppression du *tenwin* qui devroit se trouver à la fin du mot auquel il s'attache, soit que ce mot soit le dernier d'une *proposition conjonctive* صلة, comme dans l'exemple وامن حفر بئر زمزما, ou toute autre chose, comme dans ceux-ci : واعبّد مَحَمّدَا, واتأبّط شرّا, etc.

Vers 606.

Par le mot شكل il faut entendre *la voyelle*. Ce que l'auteur dit ici, c'est que, si en supprimant le *dhamma*

ou le *kesra* qui termine le مندوب, et y substituant un *fatha* suivi de l'*élif* de ندبة, le مندوب étoit altéré au point de devenir méconnoissable, il faudroit alors conserver le *dhamma* ou le *kesra*, et substituer à l'*élif* de ندبة la lettre analogue à la voyelle, c'est-à-dire un و si la voyelle étoit un *dhamma*, et un ى si elle étoit un *kesra*.

Vers 608.

Ce vers où il y a inversion de l'inchoatif مى et de l'énonciatif تآئل, signifie que quand on dit avec l'affixe de la première personne يا عبدى en appelant, on dit dans le cas de complainte واعبديا, en conservant le ى, ou واعبدا, en le supprimant.

Vers 611.

Par ces mots وفّره بعد, c'est-à-dire بعد حذف هآء التانيث, Ebn-Malec pose pour règle, qu'après avoir supprimé le ة comme dans ثعلبَ pour ثعلبة, il faut conserver tout le reste du nom dans son intégrité, et n'étendre le ترخيم à aucune autre lettre.

Vers 612.

Le ترخيم n'est permis dans les noms qui ne se terminent point par le ة caractéristique du féminin, qu'à quatre conditions : 1° qu'ils se composent de quatre lettres au moins; 2° qu'ils soient noms propres; 3° qu'ils ne renferment point un rapport d'annexion, comme عبد شمس; 4° qu'ils ne forment pas une proposition, comme فرق نحره.

Vers 613 et 614.

Si avant la dernière lettre supprimée par le ترخيم, il y a une lettre foible, quiescente après la voyelle analogue, on peut aussi supprimer cette lettre, pourvu que, après cette suppression, il reste pour le moins trois lettres du nom. Ainsi on peut dire يا مَرْوَ, يا مَنْصَ, يا ياسِ, au lieu de يا مروان, يا منصور et يا ياسين. Mais si le و ou le ى sont précédés d'un fatha, comme dans فرعَوْن et غرنَيْق, quelques grammairiens défendent de comprendre la lettre foible dans le ترخيم, ce que d'autres permettent.

Prononcez, au vers 613, *wé ma a lâ khiri.*

Vers 615.

Amrou dont parle ici Ebn-Malec, est le célèbre grammairien connu sous le nom de سيبَوَيْه *Sibawaïh*, et qui s'appeloit *Amrou, fils d'Othman, fils de Konbor.*

Je vais copier ici ce que dit un commentateur, et qui jette beaucoup de jour sur ces deux vers : للعرب فى ترخيم المنادى مذهبان احدهما وهو الاكثر ان يُنوَى المحذوف فلا يغيَّر ما بقى عن شىء ممّا كان عليه قبل الحذف والثانى ان لا يُنوَى المحذوف فيصير ما بقى كانّه اسم تامّ موضوع على تلك الصيغة ويُعطَى من البناء على الضمّ وغيره ما يستحقّه لو لم يُحذَف منه شىء فيقال على المذهب الاوّل فى نحو حارثٍ وجعفرٍ وقِمَطْرٍ يا حارِ ويا جعفَ ويا قِمَطْ وعلى المذهب الثانى يا حارُ ويا جعفُ ويا قِمَطُ

فتقول على الاوّل في ثمود يا ثمو فلا تغيّر ما بقي عن حالة
وعلى الثاني يا ثمي

Vers 616 à 618.

Des deux formes autorisées ici, la première est la plus usitée. La raison pour laquelle, si on adopte le second système, on dit ثَمِي au lieu de ثَمُو, c'est parce qu'il n'y a point de mot arabe de la forme فَعُو, et que quand l'analogie sembleroit exiger une forme semblable, comme seroit أَدْلُو pour le pluriel de دَلْو, de la forme أَفْعُل, on change le و en ى, et le *dhamma* en *kesra*, et l'on dit avec le *tenwin*, أَدْلٍ, et sans *tenwin*, أَدْلِي. Voyez ma *Grammaire arabe*, 2e éd. t. I, p. 106 et 107.

Vers 619.

La raison pour laquelle il faut suivre le premier système dans مُسْلِمَة, c'est qu'ici le ة indique effectivement le féminin, et qu'on ne pourroit point reconnoître le genre, si l'on disoit يا مُسْلِمُ. Il n'en est pas de même dans مَسْلَمَة, où le ة supprimé n'apporte aucune altération dans le sens, et qu'on reconnoîtra toujours pour un nom d'homme, soit qu'on dise يا مَسْلَمُ ou يا مَسْلَمَ.

Vers 621 et 622.

L'exemple donné par Ebn-Malec doit être constitué ainsi : ارجوني ايّها الفتى, c'est-à-dire, *espérez en moi, qui suis l'homme (par excellence).*

La locution désignée sous le nom de اختصاص, a lieu ordinairement après les pronoms de la première personne, et rarement après ceux de la seconde.

Quand dans le اختصاص on emploie ايّها ou ايّتها, le مخصوص devient *indéclinable avec le dhamma* مبنيّ على الضمّ ; hors de là, il doit être mis à l'accusatif [1].

Voici ce que dit à ce sujet un habile commentateur : كثيرًا ما يُتَوسَّع في الكلام فيخرج على خلاف مقتضى الظاهر كاستعمال الطلب موضع الخبر نحو أَحْسِنْ بزيدٍ والخبر موضع الطلب نحو والوالداتُ يرضعن اولادهنّ والمطلّقاتُ يتربّصن ومن ذلك الاختصاص لانه خبر يستعمَل بلفظ النداء كقولهم اللهمّ اغفر لنا ايّتها العصابةُ ونحن نفعل كذا ايّها القومُ وانا افعل كذا ايّها الرجلُ يراد بهذا النوع من الكلام الاختصاص على معنى اللهمّ اغفر لنا متخصّصين من بين العصائب ونحن نفعل كذا مخصوصين من بين الاقوام وانا افعل كذا مخصوصا من بين الرجال وهو في الحقيقة منصوب بأَخُصّ لازمِ الاضمار غيرُ مقيّد بمحلّ اعراب ويقع المختصّ بلفظ ايّها وايّتها ومعرّفًا بالالف واللام نَحْوُ نحن العُرْبَ أَقْرَى الناس للضيف ومضافًا الى المعرّف بهما نحو نحن معاشرَ الانبياء لا نُوَرِّثُ

Aschmouni dit : لا يقع المختص مبنيّا على الضمّ الا بلفظ ايّها وايّتها وامّا غيرها فمنصوب وناصبه فعل واجب الحذف تقديره اخصّ. Cette observation est importante.

[1] Corrigez, d'après cela, ce que j'ai dit dans ma *Grammaire arabe*, 2e édit. tom. II, pag. 365.

Vers 624 et 625.

Par اذا, qui est ici le *complément direct* المفعول به du verbe انسب, il faut entendre النصب باضمار فعل يجب استتاره *l'accusatif régi par un verbe nécessairement sous-entendu.*

L'auteur veut dire que les mots ايّاكَ, ايّاكِ, etc. quand ils ne sont point suivis d'un autre mot qui leur soit joint par une conjonction, comme dans l'exemple ايّاك والشرّ, sont mis à l'accusatif, en vertu d'un verbe antécédent, qui cependant ne doit jamais être énoncé. La règle donnée ici s'appliqueroit aux exemples suivans, ايّاك من الشرّ, اياكم من الجور, etc.

Mais si, au lieu de ايا, on emploie un autre mot, pour exprimer, soit la personne *à qui l'on adresse la parole* المخاطب, soit *la chose dont on l'invite à se garantir* المحذّر منه, on peut, à son choix, énoncer le verbe qui sert d'antécédent, ou ne pas l'énoncer. Ainsi l'on peut dire نحِّ رأسَك, ou simplement, رأسَك *détourne ta tête;* et de même, احذر الاسدَ, ou simplement, الاسدَ *prends garde au lion.*

Cette faculté d'énoncer le verbe cesse cependant مع العطف, par exemple, si l'on dit : رأسَك والحائطَ *écarte ta tête, et (prends garde à) ce mur;* et aussi, مع التكرار, comme dans l'exemple donné par Ebn-Malec, et dans celui-ci, الاسدَ الاسدَ *(gare) du lion, du lion.*

On peut observer que ces ellipses sont une suite naturelle de l'empressement qu'on met à avertir quelqu'un de s'éloigner d'un danger imminent.

Vers 626.

L'auteur taxe ici d'erreur les grammairiens qui permettent, dans le cas dont il s'agit, de faire usage de ايّاى et ايّاه, comme on dit ايّاك.

Vers 627.

Voici la définition de ce qu'on entend par اغرآء :

الاغرآء امر المخاطب بلزوم امر يُحْمَدُ كقول الشاعر

اخاك اخاك انّ من لا اخا له كساعٍ الى الهيجآء بغير سلاح

اى الزم اخاك

Vers 631.

Quand les mots رويد et بله régissent l'accusatif, ils ont la valeur du verbe; mais lorsqu'ils régissent le génitif, ils sont considérés comme noms d'action.

Vers 632.

Les *noms des verbes* اسمآء الافعال exercent la même influence grammaticale que les verbes qu'ils représentent, mais ils doivent toujours précéder les régimes sur lesquels ils exercent leur influence verbale.

Vers 634 et 635.

Voici ce qu'on entend par la dénomination de اصوات :

اسمآء الاصوات الفاظ اشبهت اسمآء الافعال فى الاكتفآء بها دالّة على خطاب ما لا يعقل او على حكاية بعض الاصوات فالاوّل إمّا للزجر وإمّا للدعآء والثانى كغاقِ للغراب وماءِ لحال للظبية وطَقْ لوقع الحجارة وقَبْ لوقع السيف الخ

Vers 637.

Il faut d'abord observer, pour l'intelligence de ce vers, 1° que آتيًا, pour آتيـا, est un *terme circonstanciel d'état* حـال de يفعل, mot qui veut dire *l'aoriste* المضارع, comme افعل veut dire *l'impératif* الامر ; 2° que شـرطـا إمّا تاليا est pour شرطا تاليـا لإمّا, c'est-à-dire, *une proposition conditionnelle venant après la particule* إمّا, à l'exclusion des autres particules de la même catégorie ; 3° que l'aoriste, pour recevoir la forme corroborative, doit *exprimer une volonté, un désir,* ذا طلب, par exemple, un ordre, un vœu, une interrogation.

Vers 638.

On peut encore faire usage de l'aoriste *corroboratif* مؤكّد, dans les *propositions affirmatives* مثبتا qui énoncent une *chose future* مستقبلا, et sont placées *sous l'influence d'un serment* ذ قسم.

Outre les circonstances précédemment exposées qui autorisent généralement l'emploi de l'aoriste énergique, cet aoriste est encore quelquefois, mais rarement, employé dans d'autres cas que notre auteur indique. Par ما بعد ما il faut entendre ما الزائدة, comme dans cet exemple : قليـلا به ما يحمدنّـك وارث. La raison pour laquelle cela est permis, c'est que cette particule elle-même ajoute à l'affirmation une certaine énergie, analogue à celle qui résulteroit de l'emploi d'une formule de serment.

Vers 640.

Le pronom ه dans اشكله, se rapporte à الفعل ; mais

il y a ellipse de *l'antécédent d'un rapport d'annexion*, المضاف, car le sens est évidemment اشكل آخرِ الفعل.

Par مضمرلين, il faut entendre le pronom renfermé dans le verbe, et consistant en une lettre quiescente comme dans يفعلا, تفعلوا et تفعلى. L'auteur, en disant بما جانس, veut dire, *par la voyelle analogue à cette lettre quiescente*.

Vers 641 à 644.

La construction du vers 642 est un peu embarrassée. Le pronom affixe dans اجعله se rapporte à الالف, et dans منه, il se rapporte à الفعل; quant à رافعا, c'est un حال qui a pour antécédent le pronom ه de منه. La construction naturelle auroit été: اجعل الالف الذى فى آخر الفعل يآء اذا كان الفعل رافعا غير واو الضمير ويـــــــآئــه

Pour bien comprendre ces derniers mots, il faut se rappeler, 1° que, dans le système des grammairiens arabes, le verbe régit son *agent*, الفاعل au nominatif, en sorte que l'agent est مرفوع, *régi au nominatif* par le verbe; 2° que les pronoms renfermés dans les personnes du verbe font la fonction d'agent, et que par conséquent ils sont مرفوع, et le verbe est par rapport à eux رافع. L'auteur veut donc dire : *quand le pronom renfermé dans le verbe, et régi par lui au nominatif en qualité d'agent, n'a point le* و *(du pluriel, comme dans* يفعلون*), ou le* ى *(de la seconde personne du singulier féminin, comme dans* تفعلين*)*. En vertu de la règle donnée ici, يَسْعَى devient, à l'aoriste énergique, يَسْعَيَنَّ.

Si le pronom régi au nominatif par le verbe est le

و, comme dans يَسْعَوْنَ, ou le ى, comme dans تَسْعَيْنَ, il faut supprimer tout-à-fait l'*élif*, c'est-à-dire la dernière radicale, et donner pour voyelle au و un *dhamma*, comme يَسْعَوُنَّ, et au ى un *kesra*, comme تَسْعَيِنَّ.

Dans le vers 643, قَفِيَ veut dire تَبِعَ.

Vers 645 à 649.

Il s'agit ici de deux cas différens : 1° il arrive quelquefois que le ن *caractéristique du mode énergique léger* نون التوكيد الخفيفة, disparoît tout à fait, parce qu'il seroit suivi d'une lettre djezmée, et qu'on ne pourroit le prononcer qu'en lui donnant une voyelle accidentelle, ce qui est directement opposé à sa nature. Comme donc on ne peut pas dire لا يَغْزُونْ الرجلُ et لا يَرْمِيَنْ الرامى, on dit, en retranchant le ن énergique, لا يغزو الرجل et لا يرمى الرامى ; et ce qui fait connoître ici que l'aoriste est réellement énergique, c'est que لا étant pris dans le sens prohibitif, si l'on ne faisoit pas usage du mode énergique, il faudroit employer le *mode conditionnel*, الجزم, et dire لا يَغْزُ الرجلُ et لا يَرْمِ الرامى.

2° En cas de pause, si le ن énergique léger est précédé d'un *fatha*, on supprime le ن et on lui substitue un *élif* quiescent ; s'il est précédé d'un *dhamma* ou d'un *kesra*, on retranche le ن et on rétablit le و ou le ى qui avoit été supprimé. Ainsi, au lieu de قِفَنْ, on écrit قِفَا, et au lieu de لا تَفْعَلُنْ et لا تَقُولِنْ, on écrit لا تفعلوا et لا تقولى.

Vers 650.

Les noms diffèrent des *particules*, حرف, ou ils leur ressemblent, suivant qu'ils sont *sujets à des cas* ou inflexions grammaticales, مُعْرَب, ou qu'ils n'y sont pas sujets, et sont par conséquent *indéclinables*, مَبْنِيّ; ils diffèrent des *verbes*, فعل, ou ils leur ressemblent, suivant qu'ils sont منصرف, c'est-à-dire *qu'ils admettent le* صرف, ou *qu'ils s'y refusent* غير منصرف. Notre auteur définit le صرف en disant que c'est l'*addition du tenwin*, addition qui fait connoître que le nom est de la catégorie nommée اسم امكن. Pour me faire comprendre, j'appellerai *déclinaison parfaite* ce que les grammairiens nomment صرف, et je traduirai اسم منصرف par *nom soumis à la déclinaison parfaite*, et اسم غير منصرف par *nom qui n'admet point la déclinaison parfaite*.

Vers 652.

Par زَائِدَا فعلان, il faut entendre *les deux lettres* ان *ajoutées* aux radicales. Le mot سم, avec ce qui le suit, fait fonction de *qualificatif* صفة, du mot وصف.

Vers 653.

L'auteur dit وصف اصليّ pour restreindre la règle aux mots de la forme افعَل, qui sont *adjectifs qualificatifs de leur nature*, et ne sont pas des noms tels que ارنَب *lièvre*, qu'on emploie quelquefois métaphoriquement comme qualificatifs.

Vers 654 à 656.

L'auteur veut dire que quand un nom de la forme افعل est employé accidentellement comme adjectif, on n'a point égard à cette circonstance, et il reste *soumis à la déclinaison parfaite* منصرف; et que, réciproquement, quand un adjectif de la même forme est employé accidentellement comme nom, il continue, malgré cette circonstance, *à ne point admettre la déclinaison parfaite* غير منصرف. Il y a des mots de la forme افعل qui de leur nature sont de la catégorie des noms, tels que اجدل, احيل et افعى; ces noms sont généralement منصرف : toutefois, il y a des Arabes qui les comprennent, à cause de leur forme, dans la catégorie des noms غير منصرف.

Vers 657.

Le mot عدل est expliqué ainsi par un commentateur : ممّا يَمنَع من الصرف اجتماع العدل والوصف وذلك فى موضعين احدها المعدول فى العدد والثانى أُخَرُ المقابل لآخرين والمراد بالعدل تغيير اللفظ بدون تغيير المعنى ولذلك صُرف نحو ضَروب وشَرّاب ومِنْحار لانها وان كانت صفات محوَّلة من فاعل فهى غير معدولة لانها انتقلت بالتحويل الى معنى المبالغة والتكثير

Vers 658.

Le mot وزن, c'est-à-dire ما وازَنَ مثنى وثلاث, est inchoatif, et كَهُما, c'est-à-dire مِثْلُهُما, est énonciatif.

Vers 660.

Ebn-Malec auroit pu dire ذو, qui auroit été inchoatif. S'il a dit ذا , c'est comme *complément direct d'un verbe sous-entendu* مفعول به لمضمر, *dont le sens est expliqué par le verbe* أجر *qui vient ensuite* يفسره أجره.

Vers 661.

L'auteur veut dire que le mot سراويل, quoique du nombre singulier, est toujours réputé غير منصرف, à cause qu'il ressemble aux pluriels de la forme مفاعيل. Quelques grammairiens sont d'un avis contraire, et regardent سراويل comme le pluriel de سروال ou سروالة, et je pense qu'ils ont raison.

Vers 662.

Ce vers nous enseigne que si quelques noms de la catégorie de ceux dont il vient d'être parlé, sont employés comme *noms propres*, ils demeurent غير منصرف.

Vers 665.

La règle donnée ici s'étend même aux noms qui ont la terminaison féminine ة, quoiqu'ils désignent des hommes et non des femmes, comme طَلْحَةُ et مُدْرِكَةُ.

Par العارِ, qui est pour العاري, on entend les noms féminins *qui n'ont point* la terminaison ة. L'auteur n'a pas jugé à propos d'entrer dans le détail des conditions imposées à l'application de cette règle; il s'est borné à les indiquer par les exemples qu'il a choisis.

Vers 666.

Les mots اسمُ آمرأةٍ sont un حال dont l'antécédent est زَيْدٌ : c'est comme si l'auteur eût dit, وهو اسمُ امرأةٍ.

Vers 667.

Ebn-Malec ayant parlé, dans le vers précédent, des noms propres trilitères d'origine arabe, qui, appliqués primitivement à des mâles, ont été ensuite, par une sorte d'extension abusive, transportés à des femmes, parle dans celui-ci des noms propres trilitères, n'ayant point la finale caractéristique du genre féminin, *et étant d'origine arabe, qui n'ont point commencé par être donnés à des êtres du sexe masculin :* c'est ce que signifient les mots العادم تذكيرا سبق وعجمة .

Vers 668.

Pour que la règle exprimée par ce vers ait son application, il ne suffit pas que le nom propre soit *étranger par son origine première*, عجمى الوضع ; il faut encore que, dans la langue à laquelle il appartient, il soit primitivement *nom propre* عجمى التعريف, et non appellatif, et qu'il ait plus de trois lettres. Voyez à ce sujet mon *Anthologie grammat. arabe*, pag. 229 et 238.

Vers 669.

Au nombre des noms propres غير منصرف, on compte ceux dont la forme est de sa nature consacrée aux seuls verbes, comme ضُرِبَ venant de la forme فُعِلَ, laquelle est propre au verbe trilitère passif, et aussi ceux dont la forme est fréquente dans les verbes et rare dans les noms. Ainsi un nom propre de la forme إِفْعَلْ seroit غير منصرف, parce que cette forme, quoiqu'elle se rencontre quelquefois dans les noms comme إِصْبَع, y est rare, tandis qu'elle est commune dans les verbes.

Les mots ذو وزن يخصّ الفعل او غالب offrant une construction peu usitée, il est bon de transcrire l'analyse qu'en donne un commentateur :

ذو وزن نعت لمحذوف تقديره علم ذو وزن ويخصّ بالفعل في موضع الصفة لوزن وغالب مخفوض بالعطف على يخصّ وهو من باب عطف الاسم على الفعل لكون احدهما بمعنى الآخر والتقدير ذو وزن خاصّ بالفعل او غالب فيه

Vers 670.

Il s'agit des noms propres ayant l'une des formes فَعْلَى , فِعْلَى ou فُعْلَى , comme sont عَلْقَى , سُلْمَى , عِزْهَى, etc.

Vers 671.

Par فُعَل التوكيد l'auteur entend les mots de la forme فُعَل qui sont employés comme *corroboratifs* موكّد de l'idée de *totalité*, tels que sont جُمَع , كُتَع , etc. Il y a dans ces mots عدل *déviation* de la forme naturelle, car ils sont considérés comme les pluriels de جَمْعَاء , كَتْعَاء, etc., féminins de أَجْمَع , أَكْتَع, etc. ; جُمَع tient donc lieu de جَمْعَاوات , et ainsi des autres. Par فُعَل كَثُعَل il faut entendre les noms propres de la forme فُعَل , tels que sont عُمَر , زُفَر, etc. Suivant les grammairiens, cette forme n'est qu'une altération de l'adjectif verbal فاعل : il y a donc encore ici ce qu'on appelle *déviation* عدل.

Vers 672.

Par une anomalie tout-à-fait spéciale, le mot سَحَرُ *matin*, devient غير منصرف quand on l'emploie dans un sens *déterminé* معرّف (c'est ce que signifie التعيين), comme lorsqu'on dit, جآءَ يَوْمَ الجمعة سَحَرَ : ce mot renferme alors une *déviation* عدل de sa forme naturelle, parce qu'on retranche l'article déterminatif.

Vers 673 et 674.

Les noms propres de femmes de la forme فَعالِ, comme رَقاشِ, جَذامِ, etc., sont généralement considérés comme indéclinables; mais les Arabes de Témim les déclinent et les rangent parmi les noms غير منصرف.

Les noms qui, à raison de leur qualité de noms propres, et par conséquent *déterminés*, معرفة, sont غير منصرف, redeviennent منصرف, si on les emploie comme noms indéterminés. Ainsi l'on dira رُبَّ طلحةٍ, رُبَّ زُفَرٍ, رُبَّ ابرهيمٍ, et ainsi des autres. Cela ne s'applique point aux noms qui, indépendamment de toute idée de *détermination* تعريف, appartiennent à la catégorie des غير منصرف.

Vers 676.

L'auteur indique ici deux causes qui permettent de s'écarter des règles ordinaires, et de faire passer les noms *qui n'admettent que la déclinaison imparfaite*, غير منصرف, dans la catégorie de ceux *qui admettent la déclinaison parfaite* منصرف, et *vice versâ*. Ces causes sont

la nécessité الضرورة et *l'harmonie* التناسب. Suivant Ebn-Malec, les deux genres d'anomalie ou de licence sont également permis en cas de nécessité; mais un grand nombre de grammairiens ne permettent pas de rendre, en ce cas, غير منصرف, les noms qui de leur nature sont منصرف: cependant les poëtes arabes ont souvent pris cette liberté. Quant à la seconde cause qui autorise la licence dont il s'agit, *l'harmonie*, elle ne s'applique, je crois, qu'aux noms de la catégorie des غير منصرف, qu'on décline comme s'ils étoient de leur nature منصرف. Par *harmonie* تناسب, ce qui est fort différent de قياس *analogie*, il faut entendre l'assimilation qu'on fait du nom qui de sa nature ne doit pas recevoir le *tenwin*, à des noms qui admettent le *tenwin*, parce que le premier se trouve joint avec des noms de cette dernière catégorie. C'est ainsi que dans l'Alcoran on lit (sur. 71, v. 22, éd. de Hinckelmann), يغوثًا et يعوقًا, suivant quelques lecteurs, au lieu de يغوثَ et يعوقَ, pour mettre ces deux noms d'idoles en harmonie avec ودًّا, سُواعًا et نسرًا, autres noms d'idoles. C'est encore ainsi que dans le même livre (sur. 76, v. 15) on lit قواريرا, au lieu de قواريرَ.

En terminant ce chapitre, je dois observer que le sujet qui y est traité, est un de ceux où les grammairiens ont montré le plus de subtilité, pour ramener à des principes généraux bien des choses qui ne sont fondées, dans la réalité, que sur l'usage; cette matière présente d'ailleurs plusieurs cas sujets à des diversités d'opinions.

Vers 678.

Après les verbes qui signifient *savoir*, أَنْ ne régit point l'*aoriste* المضارع au *mode subjonctif* النصب.

Vers 679 et 680.

Lorsque l'aoriste qui suit la particule أَن précédée du verbe ظَنَّ ou d'un verbe de la même catégorie, est au *mode indicatif* مرفوع, on suppose, pour rendre raison de cela, que أَنْ n'est autre chose qu'une contraction, ou, comme s'expriment les grammairiens, un *allégement* تخفيف de أَنَّ. Ebn-Malec a soin de faire observer cependant qu'il y a des Arabes qui, dans ce cas, n'accordent à la particule أَنْ aucune influence sur l'aoriste, lequel reste au mode indicatif : ils assimilent alors la particule ان, quoique précédée d'un verbe de la catégorie de علم et ظَنَّ, à la particule ما employée comme مصدريّة, c'est-à-dire comme *faisant*, avec le verbe qui la suit, *la fonction de nom d'action* مصدر. C'est en effet ما المصدرية que notre auteur entend par اختها *la sœur* de ان. Voici un exemple de ce que dit ici Ebn-Malec :

اذا مُتُّ فادفنّى الى جنب كَرْمَةٍ
تروّى عِظامى فى الممات عُروقُها
ولا تدفننّى فى الفلاة فانّنى
اخاف اذا ما متُّ ان لا اذوقُها

« Quand je serai mort, enterre-moi près d'un cep de « vigne, afin que ses racines arrosent mes ossemens

« dans l'état même de la mort. Garde-toi de m'enterrer « dans le désert, car je crains qu'après ma mort je ne « goûte plus du jus de la vigne. »

Dans le dernier vers, il faudroit, conformément à l'usage commun, ان لا اذوقها.

Il en est de même dans ce passage de l'Alcoran, لمن اراد ان يتمّ الرضاعة, où quelques lecteurs prononcent يتمّ au lieu de يتمّ.

Vers 681 et 682.

Ces deux vers expriment les conditions exigées pour que اذا ou اذن, *cela étant*, régisse l'aoriste au mode subjonctif. Il faut, 1° que le verbe exprime une chose future; 2° que la phrase commence par اذا; 3° qu'il n'y ait rien entre اذا et le verbe, à moins que ce ne soit une formule de serment, comme واللهِ. Si avant اذا il y a une particule conjonctive, l'aoriste peut être mis au *mode indicatif* الرفع ou au *subjonctif* النصب.

Vers 683 et 684.

Au lieu de بين لا ولام جرّ, il eût été plus exact de dire بين لامر جرّ ولا, car il s'agit ici des cas où l'on dit لأنْ لا ou لِئَلّا. Hors le cas de négation, on peut retrancher أن après لِ, sans rien changer au mode du verbe qui doit être le subjonctif. Quand la particule لِ est prise dans le sens qu'on nomme لامر الجحود, et est précédée du verbe كان au prétérit, ou bien, ce qui est la même chose, à l'aoriste après لم, la conjonction

أَن ne doit jamais être exprimée. Ainsi, au lieu de dire ما كان الله لِيُعَذِّبَهم *Dieu n'étoit pas capable de les châtier,* on ne pourroit pas dire لأَن يعذّبهم. Voyez, sur le لام الجحود, ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ édit. t. II, p. 604.

Vers 687.

L'auteur veut dire que l'aoriste qui *vient à la suite de* حتى (c'est ce que signifie تلو حتى), doit être mis au mode indicatif, s'il exprime une circonstance présente ou qu'on puisse considérer comme présente, et au subjonctif, s'il exprime un futur.

Vers 688.

Pour que la particule ف (ou plutôt la particule أَنْ *qui ne doit jamais être exprimée* وسترها حتم, mais dont on suppose la présence après ف) exige le subjonctif, trois conditions sont nécessaires; il faut, 1° qu'elle soit employée dans le sens indiqué par le mot جواب, c'est-à-dire comme exprimant la conséquence de la proposition avec laquelle elle est en corrélation; 2° que la proposition corrélative qui précède, soit *négative* نفى ou *exprimant un désir* طلب; 3° que cette négation ou ce désir soient *purs* محضين. Par la première de ces conditions, on exclut le cas où la particule ف n'auroit qu'une simple valeur conjonctive; par la seconde, on exclut tous les cas non compris sous les deux catégories désignées par les mots نفى et طلب; mais il est nécessaire d'observer que le mot un peu vague طلب renferme les idées de *commandement* امر, de *prohibition* نهى, de *prière* دعاء, d'*interrogation*

استفهام, d'*excitation plus ou moins instante* تحضيض et عرض, et de *souhait* تمنّ ; par la troisième condition, on exclut, 1° une négation qui est détruite ou modifiée par ce qui la suit, comme dans cet exemple : ما تاتينا الا فتحدّثنا ; 2° un commandement exprimé de toute autre manière que par le mode impératif du verbe : par exemple, un commandement exprimé par un *nom de verbe* اسم الفعل, comme صَهْ ou رويدك, ou par un *nom d'action* مصدر, comme سكوتًا pour اسكُتْ, ou enfin par l'un de ces mots indéclinables qui remplacent l'impératif, comme نزالِ pour انزِلْ, et تراكِ pour اترُكْ.

Vers 689.

Tout ce qui a été dit de ف dans le vers précédent, s'applique à la particule و employée dans les mêmes circonstances, et *impliquant l'idée de simultanéité :* c'est ce que l'auteur exprime ainsi, ان تفد مفهوم مع.

Vers 690.

Il suffit, pour faire bien comprendre le sens de ce vers, de donner un exemple de l'application de la règle qu'il exprime. On en voit un dans ce vers : قفا نَبْكِ من ذكرى حبيب *arrêtez-vous (mes deux compagnons); pleurons au souvenir d'un ami.*

Vers 691.

C'est ici une restriction à la règle donnée dans le vers précédent; elle a pour objet la *prohibition* النهي, cas dans lequel le verbe de la seconde proposition corrélative, en l'absence de la particule ف, ne doit être

mis au *mode conditionnel* جزم, du moins suivant l'opinion la plus commune parmi les grammairiens, qu'autant qu'on peut substituer إن لا au لا prohibitif. Ainsi l'on dira, لا تدن من الاسد تسلم *n'approche pas du lion, tu seras sauvé*, parce qu'on pourroit dire : *si tu n'approches pas*, etc. Au contraire, on ne pourroit pas dire, لا تدن من الاسد ياكلك, et il faudra dire يأكلك *n'approche pas du lion,* (*autrement*) *il te mangera*, parce qu'on ne pourroit pas dire : *si tu n'approches pas du lion, il te mangera.*

Vers 693.

Les grammairiens sont partagés sur la question dont il s'agit dans ce vers. Ebn-Malec se décide pour l'affirmative, mais il en fait une observation spéciale, parce que c'est un point contesté.

Vers 694.

Ici, comme on en a déjà vu des exemples, Ebn-Malec a suivi le dialecte particulier des Bénou-Rébia, en disant منكذن à cause de la pause, au lieu de منكذنا.

Par اسم خالص *un nom pur*, ou *proprement dit*, il faut entendre tout nom autre qu'un adjectif verbal.

Quatre particules conjonctives peuvent être employées dans la circonstance dont il s'agit; ce sont و, ف, ثم et او. Voici un exemple du cas auquel se rapporte cette règle :

إني وقتلي سليكا ثم أعقله
كالثور يضرب لما عافت البقر

« L'action que je fais en tuant Soleïc, puis en de-

« mandant le prix de son sang, est semblable à l'aven-
« ture du taureau qui reçoit des coups quand les vaches
« se refusent à son approche [1]. »

Vers 695.

Les derniers mots de ce vers signifient que, à l'égard des cas extraordinaires dont il s'agit, il faut admettre ce qui est appuyé sur de bonnes autorités, dignes de confiance. Voici des exemples de ces exceptions : خُذ اللصّ قبل ياخُذَك pour قبل ان ياخذك ; de même, مُرْه يحفرَها pour بان يحفرها, etc.

Vers 696.

Il est presque inutile d'avertir que لمّا, dont il est question ici, n'est que la particule négative qui signifie *nondùm*.

Vers 699.

Le sujet ou agent de يقتضين est, pour parler à la manière des grammairiens arabes, le pronom pluriel féminin contenu dans le verbe, et qui se rapporte aux *instrumens de condition* ou particules conditionnelles, ادوات الشرط. Avant شرط قدّم, il faut sous-entendre احدُها, ou, ce que je préfère, منهما, c. à d. من الفعلين.

Vers 702.

L'auteur a dit que les particules nommées ادوات الجزم supposent toujours la présence de deux propositions dont la première se nomme *condition* شرط, et la seconde,

[1] Ceci revient à notre proverbe : *ce sont les battus qui payent l'amende*

rétribution جزآء ou *réponse* جواب . Maintenant il s'agit de faire connoître dans quels cas on doit placer la conjonction ف au commencement de la proposition qui fait fonction de جواب. « C'est, dit-il, toutes les fois que, « si l'on vouloit faire de la proposition qui sert de جواب, « une proposition, laquelle, placée dans la dépendance « immédiate de إن ou d'un mot de la même catégorie, « fît fonction de شرط, elle ne se prêteroit pas à cela. » Cette règle est exprimée d'une manière un peu obscure; voici les divers cas compris dans cette définition, comme les donne un commentateur :

وشمل ما لا يصحّ جعلُه شرطا الجملةُ الاسميّة مثبتةً نحو ان قام زيد فعمرو قآئم وفعليّةً طلبيّةً او فعلا غير متصرّن او مقرونا بالسين او سوف او قد او منفيّةً بما او إن او لن هذا كلّه لا يصحّ جعله شــرطـــا

Vers 704.

On comprendra aisément par un exemple ce que l'auteur veut dire ici. On lit dans l'Alcoran : من يُضلِلِ الله فلا هادىَ له ونَذَرهم *celui que Dieu égarera, celui-là n'aura personne qui le dirige, et nous le laisserons.* Et ailleurs : ان تُبدوا ما فى انفسكم او تخفوا يحاسِبْكُمْ به الله فيغفر لمن يشآء ويعذّب من يشآء *soit que vous manifestiez ou que vous cachiez ce qui est dans vos âmes, Dieu vous en fera rendre compte, et il pardonnera à qui il voudra, et il châtiera qui il voudra.* Dans ces exemples, les verbes نذر, يغفر et يعذّب peuvent être prononcés in-

différemment comme مرفوع, ou منصوب, ou مجرور.

Vers 705.

Ici il est question d'un verbe placé entre les deux propositions qui font fonction de شرط et de جواب, et lié avec le verbe de la première proposition par l'une des particules conjonctives ف et و ; exemple : ان تأتنى فتحدثنى احدثك. En ce cas-là, on peut dire فتحدثنى en concordance avec تأتنى, ou فتحدثنى en vertu de أن sous-entendu.

Vers 706.

Il faut se rappeler que, suivant la règle donnée au vers 700, des deux propositions corrélatives nommées, l'une *la condition* الشرط, l'autre *la rétribution* الجزآء ou *la réponse* الجواب, la condition doit toujours précéder l'autre. Cet ordre cependant semble très-fréquemment être interverti, par exemple, dans cette phrase : اضربك ان ضربته *je te frapperai, si tu le frappes*. Dans ce cas, les grammairiens arabes n'admettent point qu'il y ait inversion de l'ordre des propositions; ils aiment mieux supposer qu'il y a ellipse de la *rétribution*, et que cette ellipse est permise, parce que le sens qu'elle exprimeroit est suffisamment indiqué par اضربك qui a précédé la *condition*. Voici les propres termes d'un commentateur : اذا تقدّم على الشرط ما هو الجواب فى المعنى اغنى ذلك عن ذكره كما هو فى نحو قولك افعل كذا ان فعلتَ

L'ellipse de la *rétribution* ou *réponse* peut encore avoir lieu, hors le cas précédent, quand d'ailleurs il y a dans

le discours quelque chose qui peut en tenir lieu, ainsi que le fait observer le même commentateur, en disant :

واذا لم يتقدّم على الشرط ما هو الجواب في المعنى فلا بدّ من ذكره الّا اذا دلّ عليه دليل فانّه حينئذ يسوغ حذفه كما في قوله تعالى وان كبر عليك اعراضهم فان استطعت ان تبتغي نفقا في الارض او سلّما في السمآء فتاتيهم بآية تقدّته فافعل .

Les deux derniers mots signifient, *le complément de la phrase est* FAIS-LE.

L'ellipse de la *condition* est beaucoup plus rare.

Il est bon de faire observer que, quand elle a lieu, tantôt on conserve la particule ou le mot qui indique la condition, comme إِنْ, مَتَى, etc. en supprimant le verbe de la *proposition conditionnelle* الشرط ; tantôt on supprime même la particule conditionnelle. J'ai donné des exemples du premier cas dans ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ édit. tom. II, pag. 612. Il est à propos de donner ici un exemple du second cas.

On lit dans l'Alcoran : فالله هو الولىّ بالحقّ *c'est Dieu qui est le protecteur dans la vérité*. Le sens, suivant les commentateurs, est :

ان ارادوا وليّا بالحقّ فالله هو الولىّ بالحقّ لا ولىّ سواه

« *S'ils veulent un véritable protecteur,* c'est Dieu qui « est le véritable protecteur ; il n'y a point d'autre pro- « tecteur hors lui. »

Vers 707 à 709.

Comme j'ai exposé en détail la règle donnée ici et

son application dans ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ édition, tom. II, pag. 612-614, je me borne à renvoyer le lecteur à cet ouvrage, pour éviter les répétitions.

Vers 711.

Il n'est pas sans exemple, malgré ce qu'affirme sans restriction Ebn-Malec, qu'on dise لو زيد انطلق, au lieu de لو انطلق زيد. Pour justifier cette déviation de la règle, on suppose qu'il y a entre لو et زيد un verbe *sous-entendu* مضمر et que ce verbe est *expliqué* مفسّر par le verbe exprimé qui vient ensuite.

Dans ce vers, فِى est bref: on en a déjà vu des exemples.

Vers 713 et 714.

Comme je me suis exprimé très-brièvement dans ma *Grammaire*, sur la particule أَمّا et sur son usage, j'y suppléerai ici en transcrivant quelques lignes d'un commentateur de l'*Alfiyya*.

أَمّا حرف تفصيل مؤوَّل بمهما يكُ من شىء لانه قآئم مقام حرفِ شرط وفعلِ شرط ولا بدّ بعده من ذكر جملة هى جواب له ولا بدّ فيها من ذكر الفآء الا بضرورة كقوله فامّا القتال لا قتال لديكُمُ ولكنّ سيرًا فى عِراض المواكب او فى ندور نحو ما خرّج البخارىّ من نحو قوله صلعم امّا بعدُ ما بال رجال يشترطون شروطا ليست فى كتاب الله او فيما حذف منه القول واقيم حكايتُه مقامَه كقوله تعالى وامّا الذين اسودّت وجوههم اكفرتم اى فيقال لهم اكفرتم وما سوى ذلك فذكر الفآء بعد امّا فيه لازم نحو اما زيد فقآئم والأصل

ان يقال امّا فزيد فقائم فتجعل الفآء في صدر الجواب كما مع غير امّا من ادوات الشرط ولكن خولف هذا الاصل مع امّا فرارًا من قُبْحه لكونه في صورة معطوفٍ بلا معطوف عليه ففصّلوا بين امّا والفآء بجزء من الجواب والى ذلك الاشارة بقوله وفا لتلو تلوها فان كان الجواب شرطيًّا فصّل بجملة الشرط كقوله تعالى فامّا ان كان من المقرّبين فروح وريحان وجنّة نعيم التقدير مهما يك من شيء فان كان المتوفّى من المقرّبين فجزآؤه روح وريحان وجنّة نعيم ثم قُدّم الشرط على الفآء فالتقى فآءان فحذفت الثانية منهما حملا على اكثر المحذفين نظآئرُ وان كان جواب امّا غير شرطيّ فصّل بمبتداء نحو امّا زيد فقائم او خبر نحو امّا قائم فزيد او معمول فِعْلٍ او شبهه او معمول مفسّر به نحو امّا زيدًا فاضربْ وامّا عمرا فأَعْرِضْ عنه ولا يفصّل بين امّا والفآء بفعل لان امّا قائم مقام حرف شرط وفعل شرط ولو وليها فعل لتُوُهِّم انه فعل الشرط ولم يُعْلَمْ بقيامه مقامَه واذا وليها اسم بعده الفآء كان ذلك تنبيه على ما قُصِد من كون ما وليها مع ما بعده جوابـًا

Ce texte est si clair qu'il seroit superflu de le traduire : je ferai observer seulement, 1° qu'au lieu de ثمّ قُدّم الشرط على الفآء, il faut de toute nécessité lire ثمّ قدّم الفآء على الشرط, afin que l'analyse soit conforme à l'exemple donné; 2° qu'il me paroît y avoir une faute dans les mots على اكثر المحذفين نظآئر. L'auteur veut certainement dire que quand un même mot ou une

même particule devant être répétée deux fois, on en supprime une, c'est ordinairement la seconde. Peut-être faut-il lire, جلا على اكثر الخذن في نظائره, ou bien في النظائر, ce qui revient au même.

Vers 715 et 716.

Les deux particules لَوْلا et لَوْمَا servent à deux usages très-différens. En premier lieu, elles indiquent qu'une chose n'arrive pas à cause de l'empêchement qu'y apporte l'existence d'une autre chose : c'est ce qu'Ebn-Malec exprime en disant que ces deux particules lient امتناعًا avec وجود. Le second usage de ces deux particules qui leur est commun avec les particules هلّا, ألّا, et ألا, est tantôt d'*exciter* التحضيض, tantôt de *réprimander* التوبيخ ou de *faire concevoir du repentir* التنديم.

Dans le premier usage de لولا et لوما, ces particules lient nécessairement deux propositions : la première est une proposition nominale dont on n'exprime que le sujet ou inchoatif, l'attribut ou énonciatif restant sous-entendu; la seconde est une proposition verbale indiquant un temps passé, et dont le verbe est au prétérit (ou à l'*aoriste conditionnel* المضارع المجزوم quand il est précédé de l'adverbe négatif du passé لم). Exemples : لولا انتم لكنّا مؤمنين *si ce n'étoit vous, nous aurions été croyans ;* لولا رحمة الله ما اهتدينا *si ce n'étoit la miséricorde de Dieu, nous n'aurions pas suivi la direction.*

On fait quelquefois ellipse de la seconde proposition qui s'appelle *la réponse de* SINON جواب لولا.

Quant à ces mêmes particules et aux autres que j'ai indiquées, lorsqu'elles sont employées pour *exciter, réprimander*, etc., elles doivent être suivies d'un verbe au prétérit. Quelques commentateurs disent que le prétérit, en ce cas, prend la signification du futur. Je lis cela en termes exprès dans un commentaire dont l'auteur dit que, par le mot الفعل, Ebn-Malec entend l'aoriste et le prétérit pris dans le sens du futur; parce que ces particules déterminent le verbe au sens du futur.

شمل الفعل المضارع نحو هلّا تأتينا والماضى نحو هلّا اتيت وهو بمعنى الاستقبال لانها تخلص الفعل للاستقبال

Mais cette opinion n'est pas exacte. Il suffit, pour le prouver, de remarquer qu'un des usages de هلّا, etc., est de faire *concevoir du repentir* التنديم, ce qui suppose un fait passé. Toutefois, on ne peut nier que cette forme d'expression ne soit employée souvent dans le dessein d'énoncer un ordre ou un vœu.

Voyez, à cet égard, ce que j'ai dit dans ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ édit. t. I, p. 529 et suiv.

Quoique d'ordinaire, après هلّا pris en ce sens, on fasse usage d'un verbe au prétérit, on emploie quelquefois, en poésie surtout, un verbe à l'aoriste; quelquefois aussi on sous-entend le verbe, quand d'ailleurs il est suffisamment indiqué. On emploie même parfois une proposition nominale, comme dans ce vers :

وُنبّئتُ ليلى ارسلَتْ بشفاعةٍ   الىّ فهلّا نَفْسُ ليلى شفيعُها



« On m'a appris que Leïla a député quelqu'un vers « moi, à l'effet d'intercéder pour elle : est-ce que Leïla

« n'est pas, pour elle-même, le meilleur intercesseur? »

On suppose, en ce cas, qu'il y a ellipse de كان ; que le poëte a voulu dire هلّا كان نفس ليلى شفيعُها , et que le verbe كان est ici كان الشأنيّة , c'est-à-dire *le verbe* كان *employé* للشأن , et n'exerçant aucune influence sur la proposition nominale qui le suit. Voyez, sur cet usage du verbe كان, ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ édit. tom. II, pag. 576 et 587.

Vers 717.

Dans cet exemple, هلّا زيدا تضربه , le nom dépend d'un verbe *non énoncé* مضمر , car cela équivaut à هلّا تضرب زيدا تضربه ; dans cet autre exemple, هلّا زيدا تضرب , le verbe est ظاهر موخّر *énoncé, mais avec inversion.*

Vers 718 à 721.

La transposition dont traite ici Ebn-Malec, est une forme d'expression qui s'emploie pour *appliquer* soit à une personne, soit à une chose, *d'une manière spéciale, le jugement énoncé* للاختصاص , ou pour *donner plus d'énergie à l'énonciation de ce jugement* لتقوية الحكم , ou pour *exciter dans l'auditeur le désir* de savoir à qui ce même jugement s'applique لتشويق السامع , ou enfin pour *répondre à une personne qui a cherché à sonder* ou à provoquer le jugement de celui qui parle لاجابة الممتحن .

Les deux vers 719 et 720 pouvant paroître obscurs, je vais transcrire l'analyse qu'en fait un commentateur :

ما مبتدأ وهو موصولة واقعة على المخبَر به عن الذى وصلتها

قيل وعنه متعلّق باخبر وكذلك بالذى واخبر وما محل فيه
محكّى بقيل وخبر خبر عن ما وعن الذى متعلّق بخبر واستقرّ
فى موضع الحال من الذى ومبتداء حال من الضمير المستتر
فى استقرّ وقيل متعلّق باستقرّ والذى الاوّل والثانى فى البيت لا
يحتاجان الى صلة لانه انما اراد تعليق الحكم على لفظيهما
لانهما موصولان والتقدير ما قيل لك اخبر عنه بهذا اللفظ
اعنى الذى هو خبر عن لفظ الذى فى حال كونه مستقرّا
قبل مبتداء وما فى البيت الثانى مبتداء وهى ايضا موصولة
واقعة على ما سوى الذى والاسم المخبَر به وهى باقى الجملة
وصلتها سواها والخبر فسطّه ويجوز ان تكون ما مفعولة بفعل
مضمر يفسّره فوسّطه وهو احسن وصلة حال من الهاء فى
وسّطه وعائدها مبتداء وخبره خلف ومعطى مضاف اليه
وهو اسم فاعل مضاف المفعول وعائدها وخبره فى موضع الصفة
لصلة

On doit concevoir facilement que quand, au lieu de dire : *j'ai frappé Zeïd,* on dit : *celui que j'ai frappé est Zeïd,* le mot *Zeïd* devient l'*énonciatif* خبر d'une proposition dont *celui que* est l'*inchoatif* مبتدا. Tout le reste de la proposition, à l'exception de cet inchoatif الذى, et de l'énonciatif زيد, est ce que notre auteur indique en disant سواها, et doit nécessairement être placé entre الذى et زيد : c'est une *proposition conjonctive* صلة, renfermant un *pronom de rappel* عائد, pronom qui



se rapporte à الذى, et qui d'ailleurs, *dans la syntaxe désinentielle* ڧ الاعراب, *joue le même rôle d'agent* فاعل ou de *régime* مفعول qui appartenoit au nom devenu énonciatif, d'inchoatif qu'il étoit, et *complétant* sous cette nouvelle forme *la phrase*. C'est ce que signifie خَلَفَ معطى التكملة. Ainsi ce qui, d'après cette transposition, est devenu الذى ضربته زيدٌ, étoit primitivement et sous sa forme naturelle, ضربتُ زيدًا.

Les mots تَأَدَّرِ المأخذا du vers 720 signifient *apprends et connois comment on s'y prend* pour opérer ce changement dans l'expression de la pensée.

Dans le vers 721, le mot المثبت signifie *la chose dont il est question* ما قيل لك اخبر عنه بالذى. Il est évident que le conjonctif qui sert d'inchoatif, doit être en concordance de nombre et de genre avec la chose dont on énonce la qualité, et qui est l'objet du jugement qu'on porte.

Ce genre de transposition ne peut avoir lieu qu'à certaines conditions énoncées dans les deux vers suivans.

Vers 722 et 723.

Le vers 722 exprime deux des conditions nécessaires pour que la transposition puisse avoir lieu : 1° il faut que le mot qui exprime le sujet dont on énonce une qualité, puisse être mis à la fin de la phrase ; ainsi la transposition ne peut avoir lieu à l'égard d'un nom in-



terrogatif comme مَن, ما, اىّ, etc., ni à l'égard d'un de ces pronoms d'un sens vague qu'on appelle ضمير الشأن

(*Grammaire arabe*, 2ᵉ édit. t. II, pag. 371, 372, 586 et suiv.), parce que ces mots-là doivent nécessairement occuper la *première place dans le discours*, صدر الكلام ; 2° il faut que le mot dont il s'agit puisse recevoir l'article déterminatif : ainsi la transposition ne sauroit s'appliquer à un mot qui est employé comme *terme circonstanciel d'état* حال, ou comme *terme spécificatif* تمييز, ces deux parties de la proposition étant nécessairement dans l'état d'*indétermination* تنكير.

Deux autres conditions sont exprimées par le v. 723. La première est que le mot qui exprime le sujet dont on énonce une qualité, puisse être remplacé par un mot *différent* أجنبيّ. Ainsi le pronom ه affixe de ces deux phrases : زيد ضربته et زيد ضرب غلامه, ne peut pas devenir l'objet de cette formule de transposition, et il n'est pas permis de dire زيد الذى ضربته هو, parce que le pronom affixe ه, qui se convertit en هو, ne pourroit pas dans une pareille phrase être remplacé par un mot étranger ou *différent* اجنبيّ ; en effet on ne sauroit dire, زيد الذى ضربته عمرو. Il est évident que la transposition, en pareil cas, n'auroit aucune influence sur le sens, et n'ajouteroit aucune énergie au discours. La seconde condition est qu'on puisse le remplacer par un pronom : ainsi lorsqu'un mot se trouve dans une dépendance nécessaire à l'égard d'un autre mot, comme un antécédent d'annexion à l'égard de son complément, un nom substantif à l'égard de l'adjectif qui le qualifie, un nom d'action à l'égard de son complément verbal régi à la manière du verbe, la transposition ne peut point avoir

lieu isolément pour l'antécédent d'annexion séparé de son complément, le nom qualifié séparé de son qualificatif, etc. Il faut de toute nécessité qu'elle s'étende au rapport tout entier. Ainsi si l'on veut transposer les termes de cette proposition : سرّ ابا زيد قربُ من عمرو الكريم, on ne pourra point isoler ابو de زيد, ni قرب de من, ni الكريم de عمرو. Mais on pourra, suivant le but qu'on se proposera, en usant de la formule transpositive, dire, 1° الذى سرّه قربُ من عمرو الكريم ابو زيد

2° الذى سر ابا زيد قربه من عمرو الكريم

Les grammairiens énoncent encore quelques autres conditions, qui d'ailleurs résultent de la nature même des choses : c'est peut-être pour les indiquer d'une manière sommaire que notre auteur, qui les passe sous silence, ajoute : فراعِ ما رعوا *observe ce qu'ils ont observé*, c'est-à-dire, conforme-toi à l'usage.

Vers 724 à 726.

Quand la construction transpositive s'applique à une proposition verbale, au lieu d'employer l'adjectif conjonctif, on peut faire usage de ال, pourvu que le verbe soit de nature à donner naissance à un adjectif verbal qui puisse se joindre à l'article ال : c'est ce que l'auteur exprime par ces mots ان صحّ صوغ صلة منه لال, et ce qu'il explique par l'exemple du verbe وقى, duquel se forme l'adjectif verbal الواقى.

Dans cet exemple وقى الله البطلَ, qui par la transposition devient الواقى البطلَ الله, ou bien الواقيه الله البطلُ,

l'adjectif verbal a un sujet ou agent qu'il régit au nominatif, c'est اللهُ . Mais si l'adjectif verbal, au lieu d'avoir pour sujet un nom, ou, comme disent les grammairiens arabes, un *nom apparent* اسم ظاهر, n'avoit point d'autre sujet qu'un *nom renfermé dans l'esprit* اسم مضمر, c'est-à-dire un pronom, il y auroit une distinction à faire. Car si ce pronom exprimoit la même personne qui est indiquée par l'article ال faisant fonction d'adjectif conjonctif, il ne faudroit pas énoncer le pronom; si, au contraire, la personne indiquée par le pronom est différente de celle qu'indique ال, il faudra énoncer le pronom. Ainsi l'on dira, المبلّغُ الرسالةَ زيدٌ, et non pas المبلّغُ هو الرسالة زيد, *celui qui apporte la lettre est Zeïd,* parce que le conjonctif ال et le pronom régi au nominatif par l'adjectif verbal مبلّغ tombent l'un et l'autre sur la même personne. Mais si, pour exprimer cette idée, زيد ضرب جاريته, on vouloit user de la formule transpositive avec ال, il faudroit dire زيدٌ الضاربُ جاريته هو ; car le pronom régi au nominatif par l'adjectif verbal ضارب, se rapporte à زيد, et non pas à ال. C'est ce dont on se convaincra facilement si l'on fait attention que le sens est effectivement, زيــدٌ الرجلُ الضارب جاريته هو, ou, pour rendre la chose encore plus sensible, ان زيــدًا الرجلُ الخ. On diroit de même : زيد الضاربها هو جاريته, c'est-à-dire, التى يضربها هو جاريتُه.

Vers 737.

Ce n'est que pour compléter le vers qu'Ebn-Malec

ajoute فسوّيفهما : dans ce mot, le pronom affixe هــا se rapporte à عشرون et مركّبا.

Vers 738.

Par عُجُز il faut entendre la seconde partie du nom composé. La particule قد, dans ces mots : وعجز قد يعرب, indique qu'il s'agit ici d'une opinion contraire au sentiment commun, et qu'elle n'est point approuvée par l'auteur.

Vers 741 et 742.

Le numératif ordinal peut former l'antécédent d'un rapport dont le complément est un numératif cardinal, comme ثَالِثُ ثلاثةٍ *le troisième de trois*, ou رَابِعٌ ثلاثةً *élevant à quatre le nombre trois*. Dans le premier cas, le numératif ordinal et le numératif cardinal sont en rapport d'uniformité numérique : le sens est que la chose qualifiée par le numératif ordinal, est *une partie des choses représentées par le numératif cardinal dont le premier est dérivé*, بعض الذى منه بنى ; alors le rapport est nécessairement un *rapport d'annexion* اضافة, et l'on ne peut pas dire autrement que ثالثُ ثلاثةٍ et ثالثةُ ثلاثٍ, comme on diroit بعضُ ثلاثةٍ ou احدُ ثلاثةٍ. Dans le second cas, on veut dire que le plus petit des deux nombres indiqués par les numératifs, est rendu égal au plus grand, et par conséquent رابعُ ثلاثةٍ signifie جاعل ثلاثة اربعة : alors on peut établir entre le numératif ordinal et le numératif cardinal, ou le rapport d'annexion, et dire رابعُ ثلاثةٍ, ou le rapport du

verbe avec son *complément direct* مفعول به, et dire رابع ثلاثة, comme on pourroit dire, جاعل ثلاثة اربعة ou جاعل ثلاثة اربعة. C'est ce qu'Ebn-Malec veut dire par ces mots : فحكمْ جاعل له احكمْ *applique-lui la règle de* جاعل. Il est évident que, dans ce dernier cas, l'adjectif numérique de la forme فاعل n'est plus, à proprement parler, un numératif ordinal : c'est pour éviter une périphrase que je lui conserve ce nom.

Dans le vers 741, le mot بيّن n'est ajouté que pour compléter le vers.

Vers 743 et 744.

L'auteur, en disant ici مثل ثانى اثنين, entend parler du cas dans lequel ثانى اثنين a le sens de بعض اثنين : on dira donc au masculin, ثالث عشرَ ثلاثةَ عشرَ *le treizième de treize*, et au féminin, ثالثةَ عشرةَ ثلاث عشرةَ. On peut aussi retrancher عشرَ ou عشرةَ du premier numératif composé, et se borner à dire ثالثُ ثلاثةَ عشرَ ; et, dans ce cas, ثالث se décline, et le second numératif composé demeure indéclinable.

Par بحالتيه il faut entendre le *masculin* et le *féminin*. Les mots بما تنوى يفى signifient *cela suffira pour exprimer ce que tu veux dire.*

Le poëte auroit dû dire يفِ, comme *aoriste conditionnel* مضارع مجزوم ; le ى final de يفى est conservé à cause de la pause, d'après une règle qu'on verra au vers 886.

On peut encore, dans le cas dont il s'agit, retran-

cher la *seconde partie* عجز du premier numératif composé, et la *première partie* صدر du second, et dire حادى عشر احد عشر, pour حادية عشرة et حادى عشر et حادية عشرة احدى عشرة, et ainsi des autres.

Vers 745 et 746.

Au vers 745, prononcez وَشَاعَ لِسْتِغْنَا.

Il y a dans ces mots, قبل عشرين اذكرن وبابه, une inversion qui n'est permise qu'en poésie : le sens est اذكرن قبل عشرين وبابه. Par بحالتيه il faut entendre, comme je l'ai déjà dit, le *masculin* et le *féminin*.

Je crois que يعتمد n'est ici que pour la mesure et pour la rime, et signifie : *cela est bien fait, on y donnera son approbation* : c'est le جواب de اذكرن.

Vers 747 à 750.

Prononcez au vers 747, comme s'il y avoit فلِسْتِفْهام.

Je pense que سما, dans le vers 747, est pris dans le sens de خرج للصيد. Suivant ce qui est dit dans le vers 748, quand le nom qui *spécifie* l'objet sur lequel tombe كم interrogatif, nom qu'on nomme المميّز, est mis au génitif, c'est en vertu de la préposition qui, quoique *non exprimée* مضمر, exerce son influence grammaticale. Mais pour cela il faut que كم soit régi par une préposition *effectivement exprimée* مظهر.

Le vers 749 enseigne que le مميّز de كم *énonciatif* خبرية, peut être mis au singulier comme celui de ماية, ou au pluriel comme celui de عشرة. Le mot مرة est pour مرأة ou امرأة.

Enfin le vers 750 a pour objet d'enseigner que le مميّز de كأيّن et كذا se met à l'accusatif, ou s'exprime par من suivi du génitif.

Vers 751 à 758.

J'ai donné ce chapitre de l'*Alfiyya* en arabe et en français dans mon *Anthologie grammaticale arabe*. Je me bornerai à copier ici la traduction qui se trouve dans ce livre ; elle tiendra lieu de commentaire.

« Lorsqu'on emploie le mot أيّ pour faire une ques-
« tion relative à un nom indéterminé, il faut faire con-
« corder en tout le mot أيّ avec ce nom indéterminé,
« soit que le mot أيّ soit employé seul, en sorte qu'après
« l'avoir prononcé on fasse une pause, soit que l'on y
« ajoute quelque autre chose. Dans le cas de pause seu-
« lement, si, pour interroger, on se sert de مَن après
« un nom indéterminé, il faut donner au *noun* de ce
« mot une voyelle pareille à celle du nom indéterminé
« sur lequel tombe la question, et il faut rendre plein
« le son de cette voyelle, en y ajoutant celle des lettres
« (de prolongation) qui lui est analogue. Si les noms
« qui précèdent étoient au duel, comme dans cet exem-
« ple : *j'ai deux amis* الفان *avec deux fils* بابنين, il fau-
« droit dire منان *quels sont* (*ces deux amis*) ? et منين
« *quels sont* (*ces deux fils*) ? mais, pour bien faire, il con-
« vient de ne pas prononcer la voyelle du *noun* final. Si
« le nom étoit au singulier féminin, comme بنت, il
« faudroit dire مَنَهْ ; et, s'il étoit au duel féminin, on

« diroit منتان, en rendant quiescent le *noun* qui pré-
« cède le *ta* signe du féminin : rarement on prononce
« ce *noun* avec un *fatha* (c'est-à-dire مَنَتَان). Si le nom
« est un pluriel féminin, comme نسوة dans cette
« phrase : *cet homme est passionné pour certaines femmes*,
« on dira منات, en ajoutant à من un *élif* et un *ta*. A-t-on
« dit : *certaines gens sont venus trouver certaines gens d'un*
« *esprit fin* [1], il faut dire, en interrogeant au sujet des
« premiers, منون, et, au sujet des derniers, منين, et
« avoir soin de rendre quiescent, dans ces deux mots,
« le *noun* final. Si le mot interrogatif se joint à autre
« chose, alors من reste invariable ; c'est une exception
« rare si, dans des vers bien connus, on a dit dans ce
« cas منون. Si, après le mot من, il y a un nom propre,
« pourvu qu'on n'ait point employé une conjonction
« avant le mot interrogatif من, on fera concorder le
« nom propre, sous tous les points de vue, avec le nom
« qui a précédé l'interrogation et qui y a donné lieu. »

Vers 760.

En disant بالضمير ونحوه, l'auteur a eu, je crois, principalement en vue les *articles dénominatifs* اسمآء الاشارة, et l'*adjectif conjonctif* الموصول.

Vers 761.

Le ت signe du féminin est nommé فارقة et تآ الفرق,

[1] Dans l'*Anthologie grammaticale arabe*, j'ai supposé que فُطنا se rapportoit à قومٌ ; il est plus naturel, je pense, de regarder ce mot comme qualificatif de قومٍ. C'est d'après cela que j'ai corrigé ici ma première traduction.

parce qu'il distingue le genre féminin du genre masculin.

Vers 764.

L'auteur veut dire غرّاء, féminin de اغرّ, adjectif dont le pluriel, commun aux deux genres, est غُرّ. C'est un exemple de la terminaison féminine ayant pour caractère l'*élif avec medda* ذات مدّ ou ممدودة.

Vers 765.

L'adjectif الاولى se rapporte à الالف sous-entendu ; il s'agit de la terminaison féminine ayant pour caractère l'*élif bref* ذات قصر ou مقصورة.

Vers 768.

Le dernier hémistiche de ce vers signifie qu'on doit regarder comme des cas rares les mots féminins terminés par un *élif* bref, qui appartiennent à des formes autres que celles qui viennent d'être indiquées.

Vers 769.

En disant افعلاء مثلّث العين, l'auteur renferme sous une seule forme les trois formes افعَلاء, افعِلاء et افعُلاء qui ne diffèrent que par une seule voyelle.

Vers 771.

Dans ce vers, l'expression مطلق العين signifie : *quelle que soit la voyelle de la seconde radicale*. Ainsi la forme فعلاء comprend les trois formes فَعَلاء, فَعِلاء et فَعُلاء ; et de même, la forme فعْلاء, au moyen de l'ad-

dition des mots مطلق فآء *quelle que soit la voyelle de la première radicale*, comprend les trois formes فَعْلاَء, فِعْلاَء et فُعْلاَء.

Vers 772.

Par اسم il faut entendre اسم صحيح *un nom qui ne se termine pas par une lettre foible*. Si ce nom a quelque *analogue* نظير parmi ceux dont la dernière radicale est une lettre foible, ainsi, par exemple, qu'une semblable analogie se rencontre entre أَسَف et أَسًى, alors le nom de cette dernière espèce doit être مقصور.

Vers 777.

Dans ce vers, العادم est l'inchoatif, et l'énonciatif est بنقل, parce qu'il y a ellipse de كائن, ou حاصل, ou ثابت; quant à ذا قصر et ذا مدّ, ce sont des termes circonstanciels d'état, qui ont pour antécédent le pronom renfermé dans l'adjectif verbal sous-entendu. L'exemple d'un nom مقصور est حجا, et celui d'un nom ممدود est حذآء ; mais il faut remarquer que le *medda* et le *hamza* de ce dernier nom ont disparu, à cause de la mesure et de la rime. Par بنقل, il faut entendre سماعا, ce qui est l'opposé de قياسا, ainsi que je l'ai déjà dit précédemment.

Vers 779.

On pourroit, au lieu de آخِر, prononcer آخُر ; j'ai suivi la leçon des manuscrits que j'ai eus sous les yeux. Un commentateur dit en propres termes :

آخر مفعول فعل مضمر يفسّره اجعله ; ce qui prouve qu'il a lu آخَرَ à l'accusatif.

Vers 780.

On verra plus loin ce qu'on doit entendre par امالة. Par l'exemple متى, l'auteur veut indiquer des noms qui n'appartiennent point à une racine verbale, et qu'il appelle, à cause de cela, جامد. Pour s'assurer si l'*élif* bref qui les termine (et que l'on nomme مجهولة, parce qu'on ignore s'il remplace un و ou un ى) doit être converti, au duel, en و ou en ى, il faut voir si cet *élif* bref est sujet à امالة, comme cela a lieu dans le mot متى. En cas d'affirmative, c'est un ى qu'il faut, au duel, substituer à l'*élif* bref. Ainsi, si l'on considéroit متى comme un nom déclinable, il faudroit dire, en le faisant passer au duel, متَيان.

Par les mots ما كان قبل تَدْ الف, il faut entendre les terminaisons ordinaires du duel, *qui lui appartenoient de droit avant toute conversion* de l'*élif* bref en و ou en ى.

Vers 782 et 783.

L'auteur passe maintenant à ce qui concerne les noms de la catégorie nommée ممدود.

Si le *hamza* qui termine ces noms fait fonction de signe caractéristique du féminin, comme dans حمراء et صحراء, il doit se changer en و.

Si, au contraire, il représente, dans une racine trilitère, un و, comme dans كساء, qui est pour كساو, ou un ى, comme dans حياء, qui est pour حياى ; ou bien s'il forme la dernière radicale d'un de ces quadrili-

tères qu'on appelle ملحق بالرباعي, comme dans علباء, qui est pour علباي, formé de la racine علب, par crément للالحاق, dans tous ces cas, on peut, en formant le duel, conserver le *hamza* ou le changer en و. On peut donc dire كساءان ou كساوان ; et de même, علباءان ou علباوان, etc.

J'ai déjà remarqué, il y a peu, que نقل est synonyme de سماع : ainsi على نقل signifie *se conformer à l'usage,* et est l'opposé de l'*analogie* قياس.

Vers 784.

Par *pluriel formé à la façon du duel* جمع على حدّ المثنّى, il faut entendre le pluriel *sain* سالم.

Vers 786.

Il s'agit ici des mots tels que فتاة et مُلقاة, qui viennent des masculins فتًى et مُلْقًى. Quand on forme leur pluriel par la terminaison ات, il faut faire tout-à-fait abstraction du ة qui termine le singulier, et qui doit disparoître : ainsi, de قطاة , فتاة et ملقاة, on formera les pluriels قطوات , فتيات et ملقيات, en se conformant aux règles précédentes.

Il est bon de faire attention que تَحِيَّة est pour تَحْيِيَة, nom d'action du verbe حَيَّى.

Vers 787 à 791.

L'objet dont s'occupe ici notre auteur, est étranger au titre que porte ce chapitre : il s'agit des noms féminins qui forment leur pluriel au moyen de la termi-

naison ات, et qui, ayant au singulier leur seconde radicale djezmée, peuvent, au pluriel, lui donner une voyelle. Le sens de ces vers est facile à saisir : il me suffira de faire observer que الثلاثى est une licence pour الثلاثيّ, et que شُكِّل est la même chose que حُرِّك ou تُحَرَّك : ce verbe vient de شَكْل, nom qu'on donne aux signes des *motions* ou voyelles حركات.

Les mots اتباع عين فآءه بما شكل signifient : *mettre en harmonie la seconde radicale avec la première, en donnant à celle-là la même voyelle dont celle-ci est affectée.*

Vers 793.

Le mot وَضْعًا signifie : *conformément à l'institution du langage et à l'usage primitif.*

Vers 795.

Ce vers doit s'entendre en ce sens, que pour donner au pluriel la forme افعل, quand le singulier a quatre lettres, il est indifférent, 1° que la voyelle de la première radicale soit un *fatha*, un *kesra* ou un *dhamma;* 2° que la lettre de *prolongation* مدّ soit un *élif* après un *fatha*, un *ya* après un *kesra*, ou un *waw* après un *dhamma;* mais que deux conditions sont exigées : la première, que le nom soit féminin; la seconde, qu'il n'ait pas, en sus des quatre lettres, le ة caractéristique du genre féminin.

Vers 798.

Il est presque superflu de faire observer que يُمّد est pour يُمَدّ; mais il est à propos de remarquer que

c'est la mesure du vers qui a forcé l'auteur à prononcer أفعِلَة au lieu de أفعِلَة. Cette observation s'applique à plusieurs autres mots de ce chapitre.

Vers 800.

L'auteur veut dire que l'emploi des pluriels de la forme فِعْلَة est uniquement fondé sur l'*usage* نقل, sans qu'aucune *analogie* قياس rattache cette forme de pluriel à certaines formes déterminées de singuliers.

Vers 801.

Les mots اعلالا فقد font connoître qu'une condition exigée pour que les noms quadrilitères dont il s'agit prennent au pluriel la forme فُعُل, c'est qu'ils appartiennent à une racine qui ne renferme point de *lettre foible* حرف علّة ; et ce qui suit indique que rarement cette forme de pluriel s'applique aux noms dérivés d'une racine sourde, et qui ont pour lettre de prolongation un *élif*, comme زمام et بنان, mais que cependant il y en a quelques exemples, comme عُنُن, qui est le pluriel de عنان.

Vers 805.

Le mot زَمْن fait ici fonction de مبتداء : il est donc pour زَمَن.

Vers 806.

Voyez ce que j'ai dit sur le mot وضع, au vers 793.

Vers 810.

Les mots فِعالُ et اعتلالُ sont pour فِعالٌ et اعتلالٌ, ce qu'il est presque inutile de faire observer.

Vers 811.

La forme du pluriel فِعال s'applique aussi bien aux noms de la forme فَعَلَة qu'à ceux de la forme فَعَلٌ ; elle s'applique aussi aux noms des formes فُعْل et فِعْل, tels que رُمْح et قِدْح, et aux adjectifs verbaux de la forme فعيل au masculin et فعيلة au féminin, pourvu que ces adjectifs soient pris dans le sens de l'adjectif verbal, actif ou neutre, de la forme فاعِل, et non comme exprimant le sens passif attaché à la forme مفعول.

Vers 813.

L'auteur dit وأُنْثَيَيْه *et ses deux féminins*, parce que l'adjectif verbal de la forme فعلانُ peut admettre, au féminin, les deux formes فعلانة et فَعْلى.

Vers 814.

Relativement au ى conservé dans le mot تقى, voyez ce que j'ai dit ci-devant, sur le vers 744.

Vers 816.

Les mots مطلقَ الفآء signifient : *de quelque voyelle que soit affectée la première radicale.*

Les mots وفعل له présentent quelque obscurité, d'autant plus qu'on peut douter si le poëte a entendu dire فَعَلٌ au nominatif, ou فَعَلِ au génitif. Voici ce que dit à ce sujet un commentateur :

فَعَلٌ مبتداء وله خبرٌ مبتداء محذوف والجملة خبـر الاوّل

والضمير في له عائد على فعل تقديره وفعل له فُعولٌ ويحتمل ان يكون له خبرا عن فعل ولا حذف والضمير في له عائد على فعول والتقدير وفعلٌ لفُعول اى من المفردات التى تُجمع على فعول ويحتمل ان يكون فعل معطوفا على فِعْلٍ الاوّل وله منقطع عنه ويكون قد تمّ الكلام عند ذكر فَعَلَ ثم استانف فقال له وللفعال فِعْلان فيكون قد شرك بين فَعَل وفُعال في الجمع على فِعْلان وقد جاء جمع فَعَل على فِعْلان نحو فَتًى وفِتْيان واخ واخـــــــــــــوان

Vers 818.

Par une licence dont nous avons eu déjà plusieurs exemples, فَعَلاً, qui se trouve ici en état de *pause* وقف, perd tout-à-fait sa terminaison; il se prononce comme on prononceroit dans le même cas فَعَلٌ et فَعَلَ.

Vers 819.

Il faut faire attention que فُعَلا est pour فُعَلَآء.

Vers 821 à 823.

Par les trois exemples كاهل, حآئض et صاهل, l'auteur indique les mots qui ont au singulier la forme فاعل, mais qui toutefois sont ou des noms substantifs, comme كاهل, ou des adjectifs lesquels, sous la forme du genre masculin, s'appliquent exclusivement à des femmes, comme حآئض, ou, enfin, des noms adjectifs qui ne se disent que d'animaux privés de raison, comme صاهل.

Vers 823.

En disant وشبهه, l'auteur indique les formes فعالة , فَعالة , فَعيلة et فَعولة ; et ce qu'il ajoute, ذا تاء او مزالة, indique cinq autres formes qui ne diffèrent des cinq précédentes que par l'absence du ة final caractéristique du genre féminin, mais auxquelles toutefois la forme de pluriel فعائل ne s'applique qu'autant que les singuliers sont du genre féminin.

Vers 824.

La forme de pluriel فَعالى ou فعالِى , ou plutôt فَعالٍ, ne s'applique pas uniquement aux noms et aux adjectifs qui ont au singulier la forme فعلاء : c'est pour cela qu'Ebn-Malec ajoute والقياس اتبعا *et suivez l'analogie;* c'est-à-dire, appliquez cette forme de pluriel aux noms dont le singulier offre une forme qui se rapproche de فعلاء, tels que عَلْقَى et عَلْقاة , ذِفْرَى , حَبَلَى , etc. Il y a aussi des singuliers qui, en passant au pluriel, admettent la forme فعال à l'exclusion de la forme فَعالى, comme موماة, plur. مَوامٍ ; عَرقُوَة , plur. عراقٍ , etc.; mais Ebn-Malec n'a pas jugé à propos d'entrer dans ces détails.

Vers 825.

Le verbe جُدِّد forme ici une proposition qualificative de نسب, comme le dit expressément un commentateur : جدّد في موضع الصفة لنسب. Le même commentateur indique, en ces termes, le moyen de

reconnoître si la terminaison ىّ est employée لتجديد النسب, c'est-à-dire, pour rappeler le souvenir d'une relation d'*origine*, de *parenté* ou de *patrie* :

ويُعرف ما يأوّه للنسب بصلاحيّة حذف اليآء ودلالة الاسم على المنسوب اليه وما ليس لتجديد النسبة لا يصلح لذلك وشمل نوعين احدهما ما وقع (je lis وُضع) باليآء المشدّدة نحو كرسىّ وما اصله للنسبة وكثر استعمال ما هى فيه حتى صار النسب منسيّا كقولهم مهرىّ فانه فى الاصل منسوب الى مهرة وهى قبيلة

Vers 826.

On voit facilement que جاسى est pour جاسىّ ; quant à جرّد, il faut entendre par là que les mots de cinq lettres dont il s'agit, ne renferment aucune des lettres qui servent à caractériser les formes grammaticales, et qu'on nomme *crémens* زوائد, comme sont les lettres مست dans le mot مستعمل, venant de la racine عمل.

Vers 828.

Si dans les cinq lettres il y en a une qui, sans être un *crément*, appartienne cependant à la catégorie des lettres qui font la fonction de crémens, comme est le ن de خدرنق, ou qui ait une affinité organique avec le ت, on peut faire tomber le retranchement sur cette lettre, au lieu de supprimer la cinquième lettre du mot : ainsi on peut dire, au pluriel de خدرنق et de فرزدق, خدارق et فرازق au lieu de خدارن et فرازد.

Vers 829.

Les mots ما لم يك لينا اثره اللذ ختما signifient : *à moins que cette lettre accessoire qui fait que le mot dépasse la mesure du quadrilitère, ne soit une lettre douce* لين, *à la suite de laquelle vienne la lettre qui termine le mot,* comme dans قرطاس , قنديل , عصفور , فرعون et غرنيق . Dans ce cas, on ne supprime pas cette lettre accessoire, mais on la conserve si elle est un ى, et on la change en ى si elle est un ا ou un و . On dit donc قراطيس , قناديل , عصافير , فراعين et غرانيق . L'expression لين renferme ici et les lettres foibles quiescentes après la voyelle congénère, et les lettres و et ى djezmées après un *fatha*.

On lit dans plusieurs manuscrits خُتِمَا ; mais ce qui prouve qu'il faut lire خَتَمَا , c'est l'analyse suivante que j'emprunte d'un commentateur :

زآئدَ مفعول بفعل مضمر يفسّره احذفه وهو مضاف الى العادى والرباعىّ مفعول بالعادى ويجوز ان يكون مضافا اليه وما ظرفيّة مصدريّة ولَيْنا خبر يك وهو مخفّف من ليّن كقولهم هَيْن فى هيّن واسم كان ضمير عآئد على الزآئد واللذ لغة فى الذى وهو مبتداء وصلته ختما واثره ظرف وهو خبر الذى ومفعولُ ختما محذوف والتقدير ما لم يك الزآئد لينا الذى خُتِمَ به الكلمة بعدَه

Vers 830.

Il est bon de faire observer que مُخِلّ est ici pour مُخِلٍّ, adjectif verbal de اخَلَّ.

Je ne puis m'empêcher de transcrire ce que dit sur ce vers un commentateur, parce que cela indique d'une manière générale les motifs qui doivent déterminer à supprimer certaines lettres, par préférence à d'autres, dans la formation des pluriels.

غاية ما يصل اليه بناء الجمع مثال مفاعل ومفاعيل فاذا كان في
الاسم من الزوائد ما يخلّ ببقاؤه باحد البناءين حذف فان
تاتّى بحذف بعض وابقاء بعض أُبقي من الزوائد ما له مزيّة
وحُذِف غيره فان تكافيا خُيِّر الحاذف فاذا تقرّر هذا ففي
مُسْتَدعٍ ثلاثة زوائد الميم والسين والتاء وبقاء الجميع مخلّ
ببناء الجمع فيحذف ما زاد على اربعة احرف وهو السين
والتاء فتقول في جمعه مَداعٍ وانّما ابقيت الميم للمزيّة التى لها
لانها تدلّ على معنى يختصّ الاسم وللمزيّة التى لها على سائر
الحروف الزائدة اشار بقوله والميم اولى من سواه بالبقاء

Vers 831.

Par exemple, des singuliers أَلَنْدَد et يَلَنْدَد il faut, en retranchant le ن, et conservant l'*élif* hamzé et le ى, faire les pluriels أَلَادِد et يَلَادِد, et par contraction أَلَادّ et يَلَادّ.

Vers 832.

Au pluriel de حَيْزَبُون, il faut, conformément à cette règle, dire حزابين, en supprimant le ى et conservant le و qu'on convertit en ى, suivant ce qui a été dit sur le vers 829.

Vers 834.

De سرندى et علندى on peut former à volonté les pluriels سَرَانِدُ et عَلَانِدُ, ou سَرَادٍ et عَلَادٍ: ces dernières formes devroient, suivant l'analogie, être écrites et prononcées سرادى et علادى; mais on dit au nominatif et au génitif, سَرَادٍ et عَلَادٍ, comme جَوَارٍ pour جوارى, pluriel de جارية; à l'accusatif, il faut dire سَرَادِيَ et عَلَادِيَ comme جَوَارِيَ.

Vers 836 à 838.

En général, les mêmes procédés s'appliquent à la formation des pluriels irréguliers quadrisyllabiques des formes فعالل et فعاليل, et à celle des diminutifs qui leur sont analogues. Ce sont ces formes de pluriel qu'il faut entendre par منتهى الجمع. (Voyez à ce sujet ma *Grammaire arabe*, 2^e^ édit. t. I, p. 372.) Quand le nom dont on veut faire un diminutif a un trop grand nombre de lettres, on lui fait éprouver, dans les deux cas, le même retranchement. Ainsi de سفرجل on forme le diminutif سفيرج, comme le pluriel سفارج, par le retranchement de ل. Dans les deux cas aussi on peut compenser le retranchement par un ى quiescent, qu'on

introduit entre l'avant-dernière et la dernière lettre : on peut donc dire سفارج et سُفَيْرِج .

D'ailleurs il y a un assez grand nombre de mots qui offrent des exceptions aux règles données, ce qui a lieu, tant dans la formation des diminutifs, comme مغيربان, diminutif de مغرب , que dans celle des pluriels rompus, comme اباطيل , pluriel de باطل : il faut regarder tout cela comme des cas exceptionnels que l'usage seul a autorisés ; c'est ce que l'auteur exprime en disant que tout cela est حائد عن القياس .

Vers 839 et 840.

Dans ce vers, عَلَم est employé dans le sens de علامة *signe caractéristique*. D'après la règle énoncée ici, les diminutifs de تمرة , جرآء , اجمال et عطشان sont تُمَيْرَة , جُيَيْرَآء , أُجَيْمَال et عُطَيْشَان .

Vers 844.

Quelques manuscrits lisent جمعٍ au génitif ; j'ai écrit جمعَ à l'accusatif, comme complément direct du verbe جلا . Un commentateur dit expressément :

جمع مفعول مقدّم بجلا وأو عطفت جلا ومعموله على دلّ ومعموله وهو من باب عطف الجُمَل

Vers 846.

La règle énoncée ici seulement par un exemple pris du mot حبارى , s'applique aux noms مقصور de cinq lettres, dont la troisième est un *élif* quiescent.

Vers 848.

Suivant la règle exprimée dans le vers 847, on devroit dire عُوَيْد. Cette même règle s'applique à la formation des pluriels rompus comme à celle des diminutifs; c'est ainsi que de ميزان, qui vient de وزن, on fait au pluriel موازين.

Vers 849.

C'est ainsi que de قالب et فارس on fait قويلب et فويرس, et que de عاج on fait عويج.

Vers 850.

Ainsi de يد, شفة, دم on formera les diminutifs يُدَيَّة, شُفَيْهَة, دُمَيّ; de ما et لا on fera مُوَيّ et لُوَيّ. Un commentateur remarque avec raison qu'Ebn-Malec a eu tort de dire que, quand il s'agit de former un diminutif d'une particule composée seulement de deux lettres, comme ما, لا, لو, etc., il faut commencer par la faire rentrer dans la classe des mots trilitères, en disant, par exemple, ماء, لاء, لوّ, etc. Car on ne peut en former des diminutifs que parce qu'on en a déjà fait des noms; et pour en faire des noms, il a fallu, de toute nécessité, les rendre trilitères. Voyez, à ce sujet, ma *Grammaire arabe*, 2e édit. t. I, p. 466, note 1.

Vers 851.

L'espèce de diminutif nommée تصغير الترخيم consiste à ramener d'abord le nom dont on veut faire un diminutif à une forme plus simple, en retranchant toutes

les lettres nommées *crémens* زوآئد ; après quoi on forme du nom ainsi réduit un diminutif, en se conformant aux règles ordinaires. Il résulte de là que des noms fort différens l'un de l'autre peuvent avoir tous un même diminutif. Ainsi حُمَيْدٌ peut être le diminutif de حميد , حمّاد , محمود , احمد , etc.

Il y a des diminutifs compris sous le même nom de تصغير الترخيم , qui sortent encore plus des règles ordinaires : tels sont بُرَيْهٌ et سُمَيْعٌ , diminutifs de ابرهيم et اسمعيل .

Vers 852 et 853.

Par عار il faut entendre *dépourvu du ة final*, qui est le signe caractéristique du féminin. Le diminutif de سنّ est سُنَيْنَةٌ , et celui de دار est دُوَيْرَةٌ . Si cependant le ة ajouté à la fin du diminutif pouvoit jeter du doute sur le primitif duquel il est formé, on le supprimeroit. Ainsi de بَقَرٌ et de خَمْسٌ , noms féminins, on formera les diminutifs بقير et خميس , pour les distinguer de بقيرة et خميسة , diminutifs de بقرة et خمسة .

Vers 854.

Les mots فيما ثلاثيّا كثر signifient : *dans les mots qui, par le nombre des lettres dont ils se composent, dépassent les noms trilitères.*

Vers 857.

J'ai imprimé مثلُه au nominatif, parce que c'est ainsi qu'on lit dans le plus grand nombre des manuscrits que j'ai eus sous les yeux; et si l'on admet cette

leçon, il faut supposer que l'auteur devoit dire احذفه, et que le pronom qui devoit former le complément du verbe, est مضمر *sous-entendu.* Mais un commentateur suppose évidemment qu'il faut lire مثله, car il dit : مثله مفعول باحذن والهآء فيه عآئدة الى يآء النسب ومما متعلّق باحذن

Vers 858 et 859.

Les verbes تكن تربع sont en concordance avec مدّة, et par مدّة il faut entendre l'*élif* bref des noms de la forme فَعْلَى, dans lesquels le ى est le signe du féminin. La règle donnée pour ce cas s'applique aussi, 1° à l'*élif* bref qui, par son addition à la fin d'un mot, sert à former un quadrilitère d'une racine trilitère, comme ذفرى, et c'est ce que l'auteur indique par le terme الملحق; 2° à celui qui représente une des lettres radicales, comme dans مَرْمًى qui vient de رمى. Dans ce dernier cas, il *est préférable* يُعتمى (c'est-à-dire يُختار) de le changer en و, par exemple, de dire مرموىّ.

Vers 860.

C'est ce qui a lieu si l'on veut former un adjectif منسوب des mots حُبارَى, مصطفًى, مستدعًى, et autres semblables.

Vers 861.

De قاضٍ et مُعْطٍ on forme les adjectifs قاضِىّ et مُعْطِىّ, ou, si l'on veut, قاضوىّ et معطوىّ.

Mais si le ى, dans ce cas, est la cinquième lettre du mot, ou au-delà, il faut absolument le retrancher, comme il est dit dans le vers 860. Ainsi de مُعتَدٍ et مستغنٍ qui sont des contractions de معتدى et مستغنى, on formera les adjectifs معتَدِىّ et مستغنِىّ.

Remarquez que يَعْنِ, qui est pour يَعْنِى, c'est-à-dire يعرض, fait fonction de *qualificatif* صفة de ثالث.

Vers 864.

De حىّ on forme حَيَوِىّ ; et de طىّ il faut, en changeant le premier ى en و, parce que la racine est طوى, former طَوَوِىّ.

Vers 866.

De طىّ, nom propre d'une tribu arabe, dont la racine est طيأ, on forme irrégulièrement طَائِىّ, au lieu de طيِّىّ, en changeant, comme le dit expressément l'auteur du *Sihah*, le premier ى en *hamza*, et en supprimant le second.

Vers 868.

Ce vers signifie qu'on doit appliquer aux noms des formes فَعِيل et فُعَيْل appartenant à des racines défectueuses, quand on veut en former des adjectifs patronymiques, la même règle qui vient d'être donnée pour les noms des formes فَعِيلة et فُعَيْلة, dont ils ne diffèrent que parce qu'ils *sont dépourvus* عرى du ة final. Ainsi de عَدِىّ et قُصَىّ on forme عَدَوِىّ et قُصَوِىّ, comme

de أُمَيَّة on forme أُمَوِيّ. Cela a lieu aussi pour des noms qui n'appartiennent point à des racines défectueuses : tels sont les noms ثَقِيف, هُذَيْل, قُرَيْش et سَلِيم, dont on forme ثَقَفِيّ, هُذَلِيّ, قُرَشِيّ et سَلَمِيّ.

Vers 869.

L'auteur parle ici des mots de la forme فَعِيلَة, qui appartiennent à des racines concaves et sourdes : tels sont طويلة, جليلة, et autres semblables.

Vers 871 et 872.

Il s'agit d'abord, dans ces deux vers, des noms propres ou sobriquets qui renferment une proposition complète, comme تأبّط شَرًّا, et de ceux qui sont *composés de deux mots confondus en un seul* مركّب مزجيّ, tels, par exemple, que معدى كرب et بعلبكّ. Ensuite l'auteur parle des noms formés par deux mots en rapport d'annexion, soit que ce rapport ait pour antécédent l'un des mots ابو, امّ, ابن, etc., ou un autre nom qui, indéterminé par lui-même, n'est déterminé que par le conséquent, comme غلامُ زيدٍ. Dans les deux premiers cas, l'adjectif منسوب se forme de la *première partie* صدر du primitif; dans les deux autres cas, il se forme de la *seconde partie* عَجُز. Ainsi, de تأبّط شرّا et مَعْدِى كَرِبَ on formera تأبّطِيّ et معدىّ ou مَعْدَوِيّ; de ابو عمران, ابن قيس et غلامُ زيدٍ on formera عمرانيّ, قيسيّ et زيديّ.

Vers 873.

On sent aisément que quand il s'agit de noms propres composés, tels que sont عبد الاشهل, عبد الشمس, عبد منان, et autres semblables, on ne sauroit former l'adjectif patronymique du mot عبد, première partie du composé, puisqu'on ne pourroit point alors reconnoître le primitif auquel l'adjectif عبدى devroit son origine. Il faut donc former, en ce cas, l'adjectif de la seconde partie du composé, et dire اشهلى, شمسى et منافى.

Vers 874 et 875.

En vertu de cette règle, de يد, دم, ثُبَةٌ on peut former يدى, دمى, ثُبِى ou يدوى, دموى, ثُبَوى, parce qu'on dit au duel يدان et دمان et au pluriel ثبات. Au contraire, de اب, اخ et عضة il faut nécessairement former ابوى, اخوى et عضوى, parce qu'on dit nécessairement au duel ابوان et اخوان, et au pluriel عضوات.

Aschmouni remarque qu'Ebn-Malec a tort de dire ici *les deux pluriels sains* جمعى الصحيح, et qu'il auroit dû, comme il l'a fait dans ses autres ouvrages, se borner à faire mention du pluriel qui se forme par la finale ات.

Vers 876.

L'auteur veut dire que l'adjectif منسوب formé de اخت, est اخوى comme celui qui se forme de اخ, et que l'adjectif بنوى est commun à ابن et à بنت.

On peut dire aussi اختى, ابنى et ابنتى, du moins suivant l'opinion de plusieurs grammairiens.

Vers 877.

Le poëte a dit, à cause de la mesure, ثنآيْ et لآيْ pour ثنآئيّ et لآئيّ. Voyez mes observations sur le vers 850.

Vers 878.

S'il s'agit de former l'adjectif منسوب d'un nom tel que شية et دية, mots qui viennent des racines وشي et ودي, il faut d'abord rétablir la première radicale qui avoit disparu, puis donner à la seconde radicale un *fatha* pour voyelle. On formera donc de شية l'adjectif وَشَوِيّ, et de دية l'adjectif وَدَوِيّ. Quelques grammairiens, dans ce cas, donnent un *djezma* à la seconde radicale.

Vers 879.

Suivant ce qui est dit ici, on doit toujours former l'adjectif منسوب du singulier du nom, et non du pluriel, quoique l'intention soit d'exprimer une relation avec le pluriel : ainsi pour exprimer *un libraire*, il faut dire كتابيّ et non كُتُبِيّ, quoiqu'on veuille énoncer une relation entre un individu et un grand nombre de livres : l'usage est contraire à cette règle. Ebn-Malec en excepte le cas où par *l'institution même du langage* بالوضع le pluriel ressemble à un singulier, c'est-à-dire où un mot destiné à énoncer une pluralité n'a point de singulier qui lui réponde : tel est عباديد dont l'adjectif منسوب est عباديديّ. Il en est de même si le primitif, sous une forme de pluriel, est un nom dépouillé de toute idée de pluralité, comme انمار nom propre, et انصار

devenu synonyme de *habitant de Médine,* desquels se forment انماریّ et انصاریّ .

Vers 880.

Voici des exemples de ces formes d'adjectifs verbaux qui sont employés, selon les grammairiens arabes, comme adjectifs de l'espèce nommée اسم منسوب, et qui équivalent à ذو ou صاحب *possesseur :* تامر, لابن, كاسٍ, بزّاز, خيّاط, طَعِمٌ ; لَبِس, etc.

Dans ce vers, فَعْل est pour فَعِل .

Vers 883.

Ce que ce vers prescrit, c'est de rendre *djezmé,* quand on fait une pause *après un pronom* singulier de la troisième personne ﮦ الاضمار, le ه, en supprimant le و ou le ى qui sont toujours censés présens dans ces affixes, comme quand on dit لَهُ et بِهِ . C'est ce que notre auteur entend par صلة, en y comprenant aussi la voyelle homogène au و ou au ى . Cette suppression n'a pas lieu après le *fatha*, c'est-à-dire dans le pronom affixe féminin هـا .

Vers 884.

Voici la traduction littérale de ce vers : « La particule إذَنْ est assimilée au nom terminé par une *nunnation* et mis à l'accusatif, et, dans le cas de pause, son « *noun* doit être converti en un *élif.* » On voit que اذن est le sujet ou *agent* du verbe اشبهت ; que منوّنا est le *complément direct* مفعول به du même verbe ; enfin, que نصب est une *proposition verbale* جملة فعليّة faisant fonc-

tion de *qualificatif* صفة de منوّنا : c'est la même chose que si l'on eût dit, منوّنا منصوبا .

Vers 885 et 886.

En vertu de cette règle, si l'on fait une pause après متعال, قاض, il vaut mieux prononcer قاضْ et متعالْ que قاضى et متعالى . Si, au contraire, il y a une pause après القاضى et المتعالى, il vaut mieux conserver le mot dans son intégrité que de prononcer القاضْ et المتعالْ ; bien entendu que si ces mots étoient à l'accusatif, il faudroit conserver le ى .

L'exception relative au mot مُرٍ qui est l'adjectif verbal de أَرَى pour أَرْأَى , est fondée sur ce que, si l'on supprimoit le ى , il ne resteroit plus qu'une seule radicale, ce qui rendroit le mot méconnoissable.

Il en est de même dans le cas où il survient une pause après les personnes de l'*aoriste conditionnel* مضارع مجزوم d'un verbe qui est en même temps assimilé et défectueux, quand ces personnes n'ont aucun crément à la fin. Ainsi des verbes ولى et وفى, il faudra, en cas de pause, écrire لم يَلِى et لم يَفِى , et non pas, comme on feroit *dans la prononciation continue* الدرج فى, c'est-à-dire s'il n'y avoit pas de pause, لم يَلِ et لم يَفِ . Voyez ci-devant, aux vers 744 et 814.

Vers 887 à 891.

Je ne puis mieux faire, pour expliquer le contenu de

ces vers, que de transcrire ce que dit Aschmouni dans son commentaire sur le vers 888.

فى الوقف على المتحرّك خمسة اوجُه الاسكان والرَّوْم والاشمام والتضعيف والنقل ولكل منها حدّ وعلامة فالاسكان عدم الحركة وعلامته خآء فوق الحرف وهى الخآء من خُفٌ او خفيف والاشمام ضمّ الشفتين بعد الاسكان فى المرفوع والمضموم [1] للاشارة للحركة من غير صوت والغرض به الفرق بين الساكن والمسكّن فى الوقف وعلامته نقطة قدّام الحرف هكذا • والروم هو ان تأتى بالحركة مع اضعاف صوتها والغرض به هو الغرض بالاشمام الا انه اتمّ فى البيان من الاشمام فانه يدركه الاعمى والبصير والاشمام لا يدركه الا البصير ولذلك جُعلت علامته فى الخطّ اتمّ وهو خطّ قدّام الحرف هكذا — والتضعيف تشديد الحرف الذى يقف [2] عليه والغرض به الاعلام بان هذا الحرف متحرّك فى الاصل والحرف المزيد للوقف هو الساكن الذى قبله وهو المدغم وعلامته شين فوق الحرف وهى الشين من شديدٌ والنقل تحويل الحركة الى الساكن قبلها والغرض به إمّا بيان حركة الاعراب او الفرار من التقآء الساكنين وعلامته عدم العلامة وسياتى تفصيل ذلك فان كان المتحرّك هآء التانيث لم يوقف عليها الا بالاسكان وليس لها نصيب

[1] C'est-à-dire dans les mots qui se terminent par un *dhamma*, soit que cette voyelle soit le signe du cas nommé رفع dans un mot déclinable, ou qu'elle termine un mot indéclinable, comme dans امّا بَعْدُ.

[2] Je pense qu'il faut lire يوقف ou نقف.

في غيره ولذلك قدّم استثناءها وان كان غيرها جاز ان يوقف
عليه بالاسكان وهو الاصل وبالروم مطلقا اعني في الحركات الثلاث
ويحتاج في الفتحة الى رياضة [1] لخفّة الفتحة ولذلك لم يجزه
اكثر القرّآء في المفتوح ووافقهم ابو حاتم ويجوز الاشمام
والتضعيف والنقل لكن بالشروط الآتية

Autant il est facile de comprendre, en lisant le texte d'Aschmouni, la définition qu'il donne des différentes manières d'indiquer dans la prononciation *la pause* الوقف, opposée à *la lecture* ou à *la parole continue* الدرج, autant il seroit difficile de rendre cela en françois, faute d'avoir aucun mot qui réponde à ce que les Arabes appellent روم et اشمام. Le premier de ces deux mots indique une certaine disposition des organes de la parole, qui rend sensible aux yeux la présence de la voyelle finale, supprimée dans la prononciation; le second indique que la voyelle, quoique fort affoiblie, est cependant rendue perceptible à la vue et à l'ouïe.

Le dernier des cinq procédés indiqués ici, lequel est nommé *métathèse* ou *transport* نقل, est sujet à beaucoup de restrictions. Il faut d'abord que la lettre sur laquelle le transport auroit lieu soit *quiescente* ساكن; en second lieu, qu'elle soit de nature à recevoir facilement la voyelle transportée, ce qui ne se rencontre pas dans les mots tels que دار, باب, قنديل, اسلوب, جدّ, قرّ, etc.; 3° que la voyelle à transporter, suivant certains grammai riens, ne soit pas un *fatha*, à moins que la lettre sur la-

[1] C'est-à-dire, *il faut* y apporter beaucoup de modération.

quelle tombe la pause ne soit *hamzée;* 4° enfin, il faut qu'il ne résulte pas du transport une forme tout-à-fait insolite dans la langue : de النَّصْفُ, par exemple, on ne peut pas faire النُّصُفْ, parce qu'il n'y a en arabe aucun mot de la forme فُعُل. Le transport cependant est permis, si la lettre sur laquelle tombe la pause est *hamzée :* ainsi de الرِّدْءُ et الرِّدْءِ on peut, en cas de pause, faire الرِّدُءْ et الرِّدِءْ.

Le nom de la ville de Basra se prononce بَصْرَة, بِصْرَة, بَصَرَة et بُصْرَة; on dit qu'il vient des deux mots persans بس راه, ce qui me paroît peu vraisemblable.

Vers 892 et 893.

Le ة ou ت, signe caractéristique du féminin, ne se change point, en cas de pause, en ه, dans les mots où il est précédé d'une lettre quiescente autre qu'une lettre foible, comme cela se voit dans بِنْتٌ et أُخْتٌ. Au contraire, il se change en ه, étant précédé d'un *élif* quiescent, comme dans فتاة, مرماة, etc. Cela a même lieu quelquefois, pour le ت final des pluriels féminins en اتٌ.

Par ما ضاهى, c'est-à-dire ما ضاهى الجمع السالم المؤنّث, l'auteur entend parler des mots qui, sans être des pluriels féminins, se terminent en ات, comme هيهات.

La fin du vers 893 s'applique à des circonstances très-rares, où le ة caractéristique du singulier féminin est écrit et prononcé par un ت, dans le cas d'une pause.

Vers 894.

On voit aisément que المُعْل est ici pour المُعَلّ.

Vers 895.

Les exemples donnés dans ce vers, عِ et يَعِ, sont l'impératif et *l'aoriste conditionnel* مضارع مجزوم du verbe وَعَى.
Prononcez comme si l'on eût écrit فَلِيَسْتَفْهِمْ.

Vers 896 et 897.

Le mot ما étant employé comme interrogatif, et dans deux cas seulement, 1° quand il forme le complément d'un rapport d'annexion, 2° quand il sert de régime à une préposition, doit s'écrire مَ, en perdant son *élif*. Lorsqu'il est suivi d'une *pause* وقف, on peut, dans le second cas, y joindre le *hé* nommé هآء السكت, *hé de silence*. Ainsi, si l'on dit, اقتضآءَ مَ اقتضى زيدٌ, on écrira مَ; mais si l'on dit, اقتضى زيد اقتضآءمَهْ, on pourra écrire مَهْ.

Dans le vers d'Ebn-Malec, la pause n'étant point immédiatement après اقتضآءَمَ, le poëte n'a point dû faire usage du *hé de silence* هآء السكت.

Vers 898 et 899.

Si un nom est *indéclinable* مبنيّ accidentellement, comme le nom qui est régi par لا employé لنفي الجنس, il ne convient pas, en cas de pause, d'y attacher le *hé de silence* هآء السكت, quoique cela ne soit pas sans exemple. Au contraire, dans les mots qui sont indéclinables de droit et par un usage habituel, on peut toujours faire usage de ce *hé*.

Vers 901 à 915.

J'ai fait connoître l'*imalèh* dans ma *Grammaire arabe*,

2ᵉ édition, t. I, p. 40 et 41, et j'ai donné ce chapitre de l'*Alfiyya* dans mon *Anthologie grammaticale arabe* (p. 322 et suiv.), avec une traduction françoise, qu'on peut regarder comme un commentaire. Je ne puis rien faire de mieux que de la transcrire ici, en faveur des personnes qui ne posséderoient point cet ouvrage.

« L'*imalèh* a lieu pour l'*élif* mis en échange du *ya*, à « la fin d'un mot [comme dans رَمَى et مَرْمَى]; il en est de « même de l'*élif* qui peut être remplacé par un *ya* [comme « celui de حُبْلَى qui, en passant au duel et au pluriel, « forme حُبْلَيَانِ et حُبْلَيَاتٌ], à moins toutefois que ce « changement de l'*élif* en *ya* ne soit occasionné parce « qu'il survient, après l'*élif*, un *ya* crément [comme dans « عصا qui, au diminutif, devient عُصَيٌّ], ou par une « forme extraordinaire [comme dans le dialecte des « Arabes de Hodheïl, qui disent عَصَيَّ, pour عَصَايَ *mon* « *bâton*]. Si, à la fin d'un mot terminé par un *élif* sujet à « l'*imalèh*, il survient un ة, signe du féminin, cela n'em- « pêche pas l'*imalèh* [comme dans مرماة]. L'*imalèh* « affecte aussi l'*élif* qui [dans les verbes concaves] tient « lieu de la seconde radicale, toutes les fois que la pre- « mière personne du prétérit a la forme فُلْتُ, ainsi « que cela a lieu au prétérit des verbes خَافَ et دَانَ, « dont l'impératif est خَفْ et دِنْ [et qui font à la pre- « mière personne du prétérit, خِفْتُ pour خَوِفْتُ, et « دِنْتُ pour دَيَنْتُ : il en est de même de هَابَ, qui fait « هِبْتُ pour هَيِبْتُ]. Appliquez encore l'*imalèh* à l'*élif*

« qui suit immédiatement un *ya* [comme dans سَيَال],
« ou médiatement, mais n'en étant séparé que par une
« seule lettre [comme dans شَيْبَان et يَسَار], ou par deux
« lettres dont la seconde est un *hé*, comme dans le
« mot جَيْبَهَا de cet exemple, أُدْرُ جَيْبَهَا. Il en est encore
« de même de l'*élif* après lequel vient un *kesra* [comme
« dans مَسَاجِد], de celui qui vient après une consonne
« précédée d'un *kesra* [comme dans عِمَاد], ou d'une
« lettre *djezmée* avant laquelle il y a un *kesra* [comme
« dans شِمْلَال]. Si, après le *kesra* [il y a deux consonnes
« mues, dont la seconde soit un *hé*, comme dans
« يَضْرِبُهَا, l'*imalèh* n'en a pas moins lieu : car] la sépa-
« ration occasionnée par un *hé* n'est comptée pour
« rien ; enfin, on ne sauroit critiquer celui qui prononce
« avec *imalèh* un mot comme دِرْهَمَاك [quoiqu'il y ait,
« entre le *kesra* et l'*élif*, une lettre *djezmée* et deux lettres
« mues, parce que l'une de ces lettres est un *hé* dont on
« ne tient pas compte]. Il y a des lettres qui empêchent
« l'*imalèh* occasionné par un *ya*, ou par une consonne
« prononcée par un *kesra* : ce sont les lettres d'une arti-
« culation élevée [savoir les lettres خ, ص, ض, ط, ظ, غ
« et ق], et le ر [s'il a pour voyelle un *fatha* ou un *dham-*
« *ma*], pourvu que ces lettres suivent immédiatement
« l'*élif*, ou n'en soient séparées que par une lettre [comme
« dans مُنَافِق], ou par deux lettres [comme dans مَوَاثِيق].
« Ces mêmes lettres, placées devant l'*élif* qui devroit
« éprouver l'*imalèh*, y mettent obstacle, pourvu qu'elles
« n'aient point pour voyelle un *kesra*, ou qu'elles ne

« soient point *djezmées* après un *kesra*, comme dans le « mot مطواع de cet exemple مِر المطواع. L'obstacle ap- « porté à l'*imalèh* par une lettre d'une articulation élevée, « ou par un *ra*, est détruit, s'il survient après l'*élif* un *ra* « prononcé par un *kesra*, comme dans le mot غارِما, de « cet exemple : لا اجفو غارِما. Ne faites point l'*imalèh*, « lorsque la cause qui pourroit y donner lieu, ne se trouve « pas dans le même mot auquel appartient l'*élif* [comme « dans رأيتْ يَدَى سابور] : au contraire, les causes qui « mettent obstacle à l'*imalèh*, exercent leur influence, lors « même qu'elles se trouvent dans un autre mot que celui « où est l'*élif* [comme dans يريد ان يضربها قبل, où le « *kaf* de قبل empêche que l'*élif* de يضربها n'éprouve « l'*imalèh*]. On fait quelquefois l'*imalèh* par pure analo- « gie, sans aucune autre raison, comme dans عِمَادًا « [pour عَمَادًا[1], à cause d'une pause, cas où l'on fait « éprouver au dernier *élif* l'*imalèh*, par la seule raison « qu'elle a lieu dans le premier *élif*], et تَلَى [dans ce « passage de l'Alcoran [2], والقمر اذا تلاها, où l'*élif* de « تلى, quoiqu'il remplace un *waw* et non un *ya*, éprouve « l'*imalèh*, pour se conformer aux mots qui suivent, sa- « voir, جلاها, يغشاها, etc.]. L'*imalèh* n'a point lieu dans « les noms qui ne se déclinent point, excepté dans نا « [pronom affixe de la première personne du pluriel]

[1] L'exemple entier, tel qu'il est rapporté dans les Commentaires et dans le غاية البيان في علم اللسان imprimé à Calcutta en 1828 (p. 106), est رأيت عمادا : cet exemple n'est pas tiré de l'Alcoran, j'ignore d'où il est pris.

[2] Alcor. sur. 91, vers. 2.

« et ها [pronom affixe de la troisième personne du « singulier féminin]. Il faut encore excepter de la règle « commune quelques mots où l'*imalèh* n'est fondé que « sur l'usage [comme مَتَى, بَلَى, etc.]. Faites éprouver « l'*imalèh* au *fatha* devant un *ra* prononcé par un *kesra*, « à la fin d'un mot, comme dans le mot للايسَرِ de cet « exemple : مِلْ للايسَرِ تكفَ الكلف (*Cherchez les choses* « *faciles, cela vous épargnera bien des peines*). Faites « aussi éprouver l'*imalèh* au *fatha* suivi du *hé* qui est le « signe du féminin [comme dans رحمَة, ترقوَة et رعيَّة], « quand il se trouve à une pause, pourvu qu'après le « *fatha* il n'y ait pas un *élif* [comme dans صلاة, حياة]. »

Au vers 906, يُعَدّ est pour يُعَدَّدْ, et يُصَدّ pour يُصَدَّدْ ou par contraction يُصَدّ. Au vers 910, أَجْفُ est pour أَجْفُو, comme on lit dans plusieurs manuscrits.

Vers 916.

Ebn-Malec a été contraint par la mesure à employer صرف au lieu de تصريف. Le mot برى est pour بَرِيْ ou بَرِيءْ ; je préfère la seconde supposition. Quant à حرى, il est pour حَرِ, et il veut dire حقيق.

Vers 917.

On peut lire قابلُ au nominatif, et alors اذنى sera l'attribut du verbe ليس ; mais je préfère la leçon que j'ai adoptée.

Par سوى ما غيّرا, l'auteur entend les noms et les verbes qui sont réduits à deux lettres ou même à une

seule, par certaines anomalies, comme cela a lieu dans يَدٌ, دَمٌ, قِفْ, تِ ou دَهْ, etc.

Vers 919 et 920.

Par تَعُمْ qui est ici pour تَعُمُّ, Ebn-Malec veut dire تستوفي جميع اوزان الثلاثيّ *vous aurez complètement toutes les formes que peut admettre un nom trilitère.* Mais dans ces formes, il y en a une فِعُل qui ne se rencontre jamais, et la forme opposée فُعِلْ est très-rare, parce que c'est une forme spécialement affectée au verbe passif.

Vers 924 et 925.

En disant ان علا, l'auteur veut dire ان تجاوز اربعة حروف *s'il dépasse quatre lettres.* Les noms de cinq lettres sont de l'une des quatre formes suivantes : فَعَلَّلٌ, comme سَفَرْجَل ; فَعْلَلِل, comme جَحْمَرِش ; فُعَلِّل, comme خُبَعْثِر ; enfin, فِعْلَلٌ, comme قِرْطَعْب. Quand des noms ont plus de lettres que cela, ou en ont moins de deux, c'est qu'ils ont reçu des crémens, ou qu'ils ont perdu une partie de leurs radicales. Après ما غايَرَ il faut sous-entendre un complément, par exemple, الامثلةَ المذكورة ou تلك الاوزانَ.

Vers 926.

Les lettres radicales se distinguent des lettres formatives, en ce qu'elles se retrouvent constamment dans toutes les formes dérivées, quelle que soit leur variété.

Vers 927.

Ce que ces trois vers enseignent, c'est 1° qu'on doit

toujours, quand on veut *indiquer la forme* وزن d'un verbe ou d'un nom trilitère, prendre pour prototype فعل, et rapporter les *lettres radicales* اصول à celles de ce prototype, de sorte que la première radicale se nomme فا, la seconde عين, et la troisième لام; 2° qu'on dit que قَعَدَ est de la forme فَعَلَ; فَرِحَ, de la forme فَعِلَ; enfin, حَسُنَ, de la forme فَعُلَ. S'il y a une lettre *ajoutée aux radicales* زائد, qui fasse du trilitère ce qu'on appelle *un adjoint au quadrilitère* ملحق بالرباعي, on se contente, pour désigner cette forme, d'employer la lettre surajoutée elle-même (c'est ce que signifient les mots وزائد بلفظه اكتفي) : ainsi l'on dit que جَوْهَرٌ est de la forme فَوْعَلٌ, et حَنْظَلٌ de la forme فَنْعَلٌ. La même règle s'applique aux verbes dérivés : on dira donc que كَاتَبَ est de la forme فَاعَلَ; اِنْكَسَرَ, de la forme اِنْفَعَلَ; اِسْتَوْزَرَ, de la forme اِسْتَفْعَلَ; اِعْوَجَّ, de la forme اِفْعَلَّ, et ainsi des autres.

Vers 928 et 929.

Si, après avoir employé, pour désigner la *forme* وزن d'un mot quadrilitère, les trois lettres فعل, il reste encore une lettre radicale à indiquer, laquelle ne soit pas identique avec l'une des trois précédentes, il faut ajouter un second ل : ainsi l'on dira que غَطْرَسَ est de la forme فَعْلَلَ, et فُسْتُقٌ de la forme فُعْلُلٌ.

Si la lettre qui dépasse les trois radicales est une répétition de l'une de ces radicales, il faut, pour en indiquer

la *forme* وزن, employer la même lettre qui a servi à représenter cette radicale. Ainsi pour indiquer la forme des trois mots suivans مرمريش, اغدودن et جلبب, on dira que le premier est de la forme فعفعيل, le second de la forme افعوعل, et le troisième de la forme فعلل.

Vers 930.

Ce vers a pour objet les quadrilitères formés de deux lettres répétées, comme سمسم, كفكف, لملم, بلبل, etc. Il y a des grammairiens qui considèrent les quatre lettres comme radicales; d'autres ne les considèrent toutes comme telles et n'envisagent ces mots comme des racines *quadrilitères* رباعي, que lorsqu'on ne peut pas les rapporter à des racines trilitères. Pour ces grammairiens سمسم est un quadrilitère, tandis que لملم, impératif de لملم, n'est point un quadrilitère, parce qu'on peut rapporter ce dernier à la racine لمر.

Vers 931.

Les mots صاحب اكثر من اصلين forment le *qualificatif* صفة de الف.

Vers 933.

Par ثلثة تأصيلها تحققا il faut entendre *trois lettres qu'on reconnoît sans aucun doute pour être radicales.*

Vers 934.

Ceci s'applique aux mots tels que اربعاء, جمراء, أحيتاء, etc.

Vers 935.

Il s'agit ici d'abord du ن final des mots tels que سكران, طَيَّران, زعفران, etc. L'auteur dit ensuite que le ن ne doit point être regardé comme radical, quand il se trouve, comme dans غضنفر, précédé et suivi de deux radicales. Placé autrement, comme dans عُنَبْس, علند, غرنيق, قنطار, حندريس, etc., il est considéré tantôt comme radical, tantôt comme étranger à la racine, d'après des principes peu constans et sujets à contestation.

Vers 936.

Par مضارعة il faut entendre les personnes de l'*aoriste*, comme تقول, تقولون, etc.; et par مطاوعة, les formes verbales dérivées, telles que تفعّل, افتعل, etc.

Le ت dont il s'agit est nommé تآء المطاوَعة, parce que les formes verbales dans lesquelles il entre, indiquent d'ordinaire les impressions produites par l'action qu'exprime une autre forme verbale correspondante. Le verbe qui exprime l'action se nomme مُطاوَع *obéi* ou *dominant*, et celui qui exprime l'impression reçue s'appelle مطاوِع *obéissant*. Voyez ma *Grammaire arabe*, 2[e] éd. t. I, p. 140.

Vers 937.

Il est question dans ce vers du *hé de silence* هآء السكت: on sait que لِمَهْ et تَرَهْ sont pour لِمَ et تَرَ. Dans la seconde partie du vers, il s'agit du ل inséré dans les démonstratifs ذالك, تلك, هنالك, etc.

Vers 938.

Ebn-Malec veut dire qu'on ne doit point regarder comme surajoutée et étrangère à la racine, une lettre qui dépasse le nombre ordinaire des radicales, si cela n'est pas fondé sur une des règles précédemment établies, à moins qu'on n'ait un motif évident d'en porter ce jugement, comme par exemple à l'égard du mot حنظل; car, puisqu'on dit حَظِل pour exprimer l'état d'un chameau qui est malade pour avoir mangé de la plante nommée حنظل, il est évident que, dans ce dernier mot, le ن ne fait point partie de la racine.

Vers 942.

Par ces mots وتانيث تبع il faut entendre اثْنَتَان, ابْنَة et امْرَأَة, féminins de اثْنَان, ابْن et امْرُؤ.

Vers 943.

Ce qui est dit ici que l'*élif* d'union *se change en élif de prolongation* يبدل مدّا ou *se prononce sans aspiration* يسهّل, quand il est précédé de l'adverbe interrogatif أ, ne s'applique qu'à l'*élif* de l'article ال; dans le même cas, tout autre *élif* d'union disparoît entièrement.

Vers 944.

Dans ces mots techniques هدات موطيا qui comprennent toutes les lettres susceptibles, dans l'usage ordinaire, de *permutation* ابدال, il y a deux *élifs*, l'un desquels représente le *hamza* : c'est l'*élif* de هدات ve-

nant de la racine هدأ. Dans موطيا qui vient de la racine وطأ, le poëte a substitué le ى au *hamza*.

Vers 945.

On n'aura pas de peine à comprendre que فاعل ما أعلّ عينا signifie *l'adjectif verbal actif* ou *nom d'agent* اسم فاعل *des verbes concaves :* tels sont les adjectifs verbaux قائل, سائر, خائب, خائف, etc.

Vers 946.

Lorsque la troisième lettre d'un nom *au singulier* في الواحد est une lettre de prolongation, ajoutée aux radicales dont elle ne fait pas partie, comme dans شمأل, عجوز, ربيب, قلادة, تنوفة, عجيبة, au pluriel, cette même lettre qui devient la quatrième, étant précédée d'un *élif* de prolongation, se change en *hamza*, comme on le voit dans شمائل, عجائز, ربائب, قلائد, تنائف et عجائب.

Vers 947.

Lorsque dans les pluriels de la forme مفاعل il se trouve que l'*élif* de prolongation est placé entre deux lettres foibles, soit deux و, soit deux ى, soit un و et un ى, ou un ى et un و, la seconde des deux lettres foibles étant radicale, ainsi que l'indique le paradigme مفاعل, et non accessoire, comme dans la forme فعائل, cette lettre foible se change en *hamza*, comme on le voit dans صوائد, pluriel de صائد, أوائل, pluriel de أوّل, نيائف, pluriel de نيّف, ليائل, pluriel de ليل, عيائل, pluriel de

عيّل , سيائد , pluriel de سيّد , جوائد , pluriel de جيّد et autres semblables.

Il faut remarquer 1° que dans أوائل le *hamza* remplace le second و du singulier أوّل , mais que, suivant les grammairiens arabes, la racine est وأل , et أوّل est pour أوأل ;

2° Que les pluriels tels que نيائف , عيائل , ليائل , جوائد , etc. peuvent être considérés comme dérivés des pluriels نيان , عيال , ليال , جياد , et non formés immédiatement des singuliers نيّف , عيّل , ليل et جيّد .

Au surplus, si l'on admettoit, comme c'est, je crois, l'opinion commune des grammairiens arabes, qu'ils viennent immédiatement des singuliers نيّف , عيّل , etc., il ne faudroit pas perdre de vue que, selon ces mêmes grammairiens, la forme de ces singuliers est originairement فَيْعِل converti en فَيْعَل : d'où il suit que سيّد , عيّل et جيّد sont pour سَيْوِد , عَيْوِل et جَيْوِد , et que, dans ces mots, c'est véritablement la troisième lettre et non la seconde qui est عين , c'est-à-dire *la seconde lettre de la racine;* il en est de même dans نيّف qui est pour نَيْيِف converti en نَيْيَف .

Il faut encore remarquer 3° que dans les pluriels de la forme مفاعل auxquels s'applique la règle donnée ici, si la seconde radicale est un و , elle se change en un ى *hamzé,* à cause du *kesra* dont elle est affectée, comme cela a lieu dans قائل et خائف , pour قاول et خاوف ;

4° Que s'il y avoit une lettre quiescente entre la seconde et la troisième radicale, comme dans عواوير , en

sorte que le pluriel fût de la forme مفاعيل, la seconde radicale ne se changeroit pas en *hamza*. Ainsi de طاووس et ناووس on fait au pluriel طواويس et نواويس, et non pas طوآئيس et نوآئيس.

Vers 948.

Il s'agit ici de certains pluriels qui sont compris par les grammairiens sous les formes فعآئل et مفاعل, quoiqu'ils paroissent s'en éloigner beaucoup. Ce sont les pluriels tels que هدايا, مطايا et خطايا, dont les singuliers sont هديّة, pour هدييه, de la racine هدى; مطيّة, pour مطيوة, de la racine مطا, aoriste يمطو; enfin خطيّة, pour خطيئة, de la racine خطأ. On voit, par ces exemples, que les noms dont les pluriels appartiennent à cette catégorie, viennent tous de racines dont la troisième radicale est ou un ى, ou un و changé en ى au singulier, ou enfin un *hamza*. La forme de ces pluriels, d'après l'analogie, devroit être هدآئى, مطآئى, pour مطآئو et خطآئئ. En changeant en ى le *hamza* lequel représente au pluriel la lettre de prolongation qui se trouve dans le singulier après la seconde radicale, et substituant un *fatha* au *kesra* de فعآئل, on aura pour les pluriels هدائي, مطائي et خطائي; mais, par un nouveau changement conforme aux règles ordinaires de permutation, on écrira هدايا et مطايا, et l'on écrira de même خطايا, quoique la dernière lettre dût être un *hamza*, à raison de ce que ce *hamza* a déjà été changé en ى dans le singulier خطيّة.

J'ai dit *ou un* و *changé en* ى *au singulier*, comme dans مطيّة pour مطيوة, parce que si le و ne change pas de nature au singulier, il se conserve au pluriel, et l'on dit هراوَى pour pluriel de هِراوة, au lieu de هرآيو.

Ce que nous avons dit de هديّة, etc. s'applique aussi aux noms où l'élif de prolongation du pluriel se trouve entre deux lettres foibles, la troisième radicale étant aussi une lettre foible; ainsi de زاوِيَة on fait زوايا, au lieu de زواوِى ou زوائِى.

Vers 949.

L'exemple وُوفِى الاشُدّ, c'est-à-dire الاشُدّ, signifie *il a été doué complètement de l'âge fait,* ou *il a atteint l'âge fait.* La règle exprimée par ce vers, c'est que lorsqu'un mot doit commencer par deux و, comme ووَاصِل, pluriel de واصلة, on convertit le premier و en *hamza;* on dit donc اواصل; mais cette règle souffre une exception pour le prétérit passif des verbes de la troisième forme, comme ووفى, dont l'actif est وافى. Voyez quelque chose de relatif à cette règle dans mon *Anthol. grammat. ar.* p. 118.

Vers 950.

Dans plusieurs manuscrits on lit واتمن; l'orthographe que j'ai suivie est plus régulière. Je pense que ce mot, dans l'intention de l'auteur, est l'impératif de la huitième forme افتعل, de la racine امن.

Vers 951.

Je crois convenable de rapporter ici textuellement

le commentaire d'Aschmouni. Voici de quelle manière il s'exprime :

اذا اجتمع همزتان فى كلمة كان لهما ثلاثة احوال ان تتحرّك الاولى وتسكن الثانية وعكسه وان يتحرّكا معا وامّا الرابع وهو ان يسكنا معا فمتعذّر وان تحرّكت الاولى وسكنت الثانية وجب فى غير ندور ابدال الثانية حرف مدّ يجانس حركة ما قبلها نحو أَأْثَرتُ أُوثِرُ إِيثَارًا الاصل أَأْثرت أُأْثِر إِأْثارا وانّما وجب الابدال لعسر النطق بهما وخصّ بالثانية لان افراط الثقل حصل بها... والاحتراز بكونهما من كلمة من نحو أَ آتَمِنْ زيدا ام لا وأأنت فعلت هذا فانه لا يجب فيه الابدال بل يجوز التحقيق كما رايت والابدال فتقول أَ آتمن زيدا ام لا وأأنت فعلت لان همزة الاستفهام كلمة والهمزة التى بعدها اوّل كلمة اخرى وان سكنت الاولى وتحرّكت الثانية فان كانتا فى موضع العين ادغمت الاولى فى الثانية نحو سآّل ولآّل ورآّس ولم يذكر هذا القسم لانه لا ابدال فيه وان كانتا فى موضع اللام فسياتى الكلام عليهما عند قوله ما لم يكن لفظا اتمّ وان تحرّكتا معًا فإمّا أن يكون ثانيتهما فى موضع اللام ام لا فهذان ضربان فأمّا الاوّل فسياتى بيانه وأمّا الثانى فله تسعة انواع لانّ الثانية إمّا ان تكون مفتوحة او مكسورة او مضمومة وعلى كل حال من هذه الثلاثة فالاولى ايضا إمّا مفتوحة او مكسورة او مضمومة فثلاثة فى ثلاثة بتسعة فقد اخذ فى

بيان ذلك بقوله ان يفتح اى ثانى الهمزتين اثر ضم او فتح قلب واوا فهذان اثنان من التسعة الخ

Les neuf cas dont parle Aschmouni dans ce passage de son commentaire, sont représentés, comme on va le voir, par les mots suivans :

1 أَوَادم , 2 أُوَيْدم , 3 إِيَمّ , 4 أَيِمّ , 5 إِيِمّ , 6 أَيِمّ , 7 أَوُبّ , 8 أَوُمّ , 9 إِوُمّ .

Exemples du changement du second *hamza*, affecté d'un *fatha* après le *dhamma* et le *fatha*, en و : أُوَيْدِم , diminutif, et أَوَادم , pluriel de آدَم pour أَءْدم .

Exemples du changement du second *hamza*, affecté d'un *fatha* après le *kesra*, en ى : إِيَمّ pour إِءَمّ , de la même forme que إِصْبَع , et venant de la racine أَمّ .

Vers 952.

Exemples du changement du second *hamza*, mû par un *kesra* (*quelle que soit la voyelle du premier hamza* مطلقا), en ى : أَيِمّ , إِيِمّ et أُيِمّ pour أَأْمِمْ , إِأْمِمْ et أُأْمِمْ .

Exemples du changement du second *hamza*, mû par un *dhamma* (quelle que soit la voyelle du premier *hamza*), en و : أَوُبّ pour أَأْبُب , pluriel de أَبّ , de la forme أَفْعُل ; et أَوُمّ , ainsi que إِوُمّ , pour أَأْمُم et إِأْمُم , mots qui sont censés venir de la racine أَمّ [1].

[1] Plusieurs des mots employés ici comme exemples, n'existent point effectivement dans la langue; mais les grammairiens arabes qui les em-

Les derniers mots de ce vers signifient, *à moins qu'il ne termine un mot :* اتْمّ est pour أَأْتَمّ.

Vers 953.

Après avoir dit que le *hamza* doit se changer en و, dans le cas dont il s'agit, *pourvu* toutefois *que ce hamza ne soit pas la dernière lettre du mot* ما لم يكن لفظا اتمّ, l'auteur ajoute que si ce *hamza* est la dernière lettre du mot, il doit, *dans tous les cas* مطلقا, se changer en ى. *Dans tous les cas,* c'est-à-dire, comme l'expliquent les commentateurs, soit que la lettre qui précède ce dernier *hamza*, et qui est elle-même un *hamza*, ait pour voyelle un *fatha*, ou un *kesra*, ou un *dhamma*, soit qu'elle n'ait point de voyelle, étant affectée d'un *djezma*. Je doute fort qu'il existe dans la langue arabe des exemples de tous les cas prévus ici. Les grammairiens ont soin d'en former, en prenant pour base la racine trilitère قَرَأَ, de laquelle ils font le quadrilitère قَرْأَأَ ; puis

ploient pour rendre sensible l'application des règles, les ont formés par analogie sur le modèle de أَصْبَع *doigt*, mot qui se prononce avec une grande variété de voyelles, comme أَصْبَع, أَصْبِع, إِصْبَع, إِصْبِع, أُصْبُع, etc.

Il y a cependant des mots existant réellement dans la langue arabe, qui peuvent fournir des exemples de quelques-uns des cas dont il s'agit ici : tels sont أَيِمَّة, pluriel de إِمام, de la forme أَفْعِلَة ; إِوَزّ *oie*, si ce mot a pour racine أزّ ; أَئِنّ, première personne de l'aoriste du verbe أَنّ ; أَؤُمّ, première personne de l'aoriste de أَمّ, etc.

ils en dérivent قَرْأَءٌ, قِرْأِءٌ, قُرْأُءٌ et قِرَأْءٌ, analogues à جَعْفَرٌ, زِبْرِجٌ, بُرْثُنٌ et قِمَطْرٌ. Mais les mots ainsi formés, et dont le dernier *hamza*, conformément à la règle donnée ici, se change en ى, éprouvent diverses transformations, en conséquence des règles ordinaires de permutation des lettres foibles. Ainsi,

قَرْأَءٌ devient قَرْأًى, comme سَلْمًى pour سَلْمَيٌ;

قِرْأِءٌ devient قِرْءٍ, comme قَاضٍ pour قَاضِيٌ;

قُرْأُءٌ devient قُرْءٍ, comme أَيْدٍ pour أَيْدُيٌ;

قِرَأْءٌ devient قِرَأْيٌ, et non قِرَأْوٌ, comme رَأْيٌ, لَأْيٌ, etc.

Il faut ajouter que قِرْءٍ et قُرْءٍ rentrant dans la catégorie des noms qu'on appelle منقوص, comme sont قاضٍ, كاسٍ, etc., on diroit à l'accusatif, قِرْءِيًا et قُرْءِيًا.

Je crois utile de transcrire ici le texte du commentaire d'Aschmouni :

فذاك ياء مطلقًا جا اى سوآء كان اثر فتح اوكسر او ضمّ او سكون امثلة ذلك ان يبنى من قرأ مثل جعفر وزبرج وبرثن وقمطر فتقول فى الاوّل قرأى على وزن سلمى والاصل قرأأ فابدلت الهمزة الاخيرة يآء ثم قلبت اليآء الفا لتحرّكها وانفتاح ما قبلها فتقول فى الثانى قرء على وزن هند والاصل قرأأ ابدلت الهمزة الاخيرة يآء ثم اعلّ اعلال قاض وتقول فى الثالث قرء على وزن جُمل والاصل قرأأ ابدلت الهمزة الاخيرة يآء ثم اعلّ اعلال ايدٍ اى سكنت اليآء وابدلت الضمّة قبلها كسرة فهذا

والذى قبله منقوصان كل منهما على الوزن رفعا وجرّا وتعود
له اليآء فى النصب فتقول رايت قرءيًا وقرءيًا وتقول فى الرابع
قرأئ والاصل قرأأ بهمزتين ساكنة فمتحرّكة ابدلت
المتحرّكة يآء وسلمت لسكون ما قبلها وانّما ابدلت الهمزة
الاخيرة يآء ولم تبدل واوا قال فى شرح الكافية لانّ الواو
الاخيرة لو كانت اصليّة ووليت كسرة او ضمّة لقلبت يآء
ثالثة فصاعدا وكذلك قلبت رابعة فصاعدا بعد الفتحة فلو
قلبت الهمزة الاخيرة واوا فيما نحن بصدده لابدلت بعد
ذلك يآء فتعيّنت اليآء

Il faut se rappeler qu'on dit en effet رَضِىَ pour رَضِوَ, et مَرْضِىّ pour مَرْضُووٌ; ainsi l'auteur a raison de dire que le و radical, quand il est la dernière lettre d'un mot, se change en ى après le *kesra* et le *dhamma*.

La fin du vers 953 signifie que, par exception aux règles précédentes, dans la conjugaison des verbes tels que أَمَّ, on peut, dans la rencontre de deux *hamza mûs*, changer le second en و ou en ى, comme il vient d'être dit, ou conserver le *hamza*, comme on fait après أَ, adverbe d'interrogation; parce que cet adverbe formant un mot distinct de celui auquel il s'attache, si ce dernier commence par un *hamza*, les deux *hamza* mûs ne sont pas censés être dans un même mot : on écrira donc أَامِرْتَ, ou أَأْمِرْتَ, ou enfin أَوُمِرْتَ, selon quelques grammairiens, en conservant le *hamza* de أَمَرَ.

Vers 954 à 957.

La conversion de l'*élif* de prolongation en ى, quand il est précédé d'un *kesra*, se voit, par exemple, dans مصابيح et موازين, pluriels de مصباح et ميزان. Une semblable conversion a lieu dans les diminutifs, après le ى qui les caractérise, comme dans غُزَيِّل et جُمَيْعة, diminutifs de غزال et جماعة.

Pareille conversion du و en ى a lieu, quand, à la fin d'un mot, le و est précédé d'un *kesra*, comme dans رَضِيَ et قَوِيَ, qui sont pour رَضِوَ et قَوِوَ; قَوِيّ pour قويو de la forme فعيل; مَطِيّة pour مَطِيوَة; غَزِيَان pour غَزَوَان[1].
Le ة signe du féminin, et la terminaison ان, ne sont pas censés faire partie du mot; et le و qui les précède dans les mots que je viens de citer et leurs semblables, est toujours regardé comme étant la dernière lettre.

Le changement du و en ى après un *kesra* a encore lieu 1° dans les noms d'action des verbes concaves dont la seconde radicale est un و, comme قِيَامة, صِيَام, انقياد, venant de صام, قام, قاد, pour صوم, قوم et قود;

2° Dans les pluriels venant de pareilles racines concaves, et appartenant à des singuliers où le و *est ou*

[1] Les grammairiens donnent pour exemples de ces cas غَزِيان, venant de غَزَا, et شَجِيان, venant de شَجَا, formés, disent-ils, sur le modèle de ظَرِبان. Je pense que ces mots n'existent pas dans la langue.

Tebrizi, dans son commentaire sur le *Hamasa*, pag. 274, enseigne que les Arabes ne tiennent aucun compte de l'addition des deux lettres formatives ان.

quiescent ou djezmé اعلّ او سكن, comme dans دِيَار et ثِيَاب, pour دِوار et ثِواب, pluriels de دار et ثَوْب.

Dans le vers 958, عَنْ est pour عَنَّ.

Vers 958.

De كُوز, par exemple, et عُود, on forme, en conservant le و sans altération, les pluriels كِوَزَة et عِوَدَة. Au contraire, pour le pluriel de قِيمَة, دِيمَة, حِيلَة, on dit, en changeant le و radical en ى, قِيَم, دِيَم et حِيَل.

Vers 960.

Exemples: بُويِعَ et وُورِىَ, passifs de بَايَعَ et وَارَى.

Le ى après le *dhamma* se change de même en و s'il est quiescent, comme dans l'exemple موقن pour مُيْقِن, de la racine يقن.

Je pense que يا كموقن est pour يآءٌ كموقن : cela forme un *inchoatif* مبتداء, dont l'*énonciatif* خبر est la proposition بذا لها اعترن. On pourroit cependant supposer que l'auteur a voulu dire ياءً, comme complément d'un verbe *non exprimé* مضمر qui est *expliqué* مفسّر par le verbe اعترن; mais la première analyse me semble préférable.

Ce que je viens de dire est précisément conforme à ce que je trouve dans un commentateur que j'avois négligé de consulter, et qui s'exprime ainsi :

ابدال فاعل بوجب وهو مصدر مضان الى المفعول وبعد

متعلّق بابدال وكذلك من الف وياء مبتداء مضان الى

كموقن وخبره اعترف ويجوز ان يكون مفعولا بمضمر يفسّره وذا اشارة الى الاعلال المذكور

Vers 961.

Dans le cas dont il s'agit ici et qui forme une exception à la règle précédente, ce n'est point la lettre foible *djezmée* qui se change afin d'être en analogie avec la voyelle précédente, c'est au contraire la voyelle qu'on convertit en une autre, pour établir l'analogie entre la voyelle et la lettre foible qui de *djezmée* devient tout-à-fait *quiescente*. Ainsi au lieu de بُيْض, on dit بِيض, et non pas بُوض.

Vers 962 et 963.

Les exemples que les grammairiens donnent des trois conversions du ى en و après un *dhamma* sont نَهُوَ et قَضُوَ, مَرْمُوَة et رَمُوَان, venant des racines نهى, قضى et رمى. Ces cas qui sont fort rares, si même quelques-uns ne sont pas dus uniquement à l'imagination des grammairiens, sont conformes à l'analogie. Voyez ce que j'ai dit à ce sujet dans ma *Grammaire arabe*, 2[e] éd. t. I, p. 111, note. Conformément à ce qui a été dit précédemment, dans مرموة et رَمُوَان, le و est censé terminer le mot.

Tous les verbes trilitères terminés par un ى pourroient donner lieu à former des verbes de la catégorie de فَعُلَ, comme قَضُوَ, pour exprimer la louange ou le

blâme. Voyez ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ édit. t. I, p. 264.

Suivant les commentateurs, سَبُعَان est un nom propre de lieu.

Vers 964.

C'est ainsi qu'on dit pour le féminin de أَكْيَسُ et أَضْيَقُ, adjectifs comparatifs, كُوسَى et كِيسَى, et de même ضُوقَ et ضِيقَى.

Vers 965.

Le sens de ce vers est que, dans les noms de la forme فَعْلَى, dont la troisième radicale est un ى, ce ى se change en و, comme on le voit dans تقوى, venant de تــقى. L'auteur avertit que ce changement a lieu *le plus souvent* غالبا, parce qu'il y a quelques exceptions à cette règle. On dit ainsi شَرْوَى, بَقْوَى et تَقْوَى, au lieu de شَرْيَا, بَقْيَا et تَقْيَا, venant des racines شرى, بقى et تقى. Ce dernier mot n'est qu'une racine secondaire qui vient de وق.

Vers 966.

C'est ainsi qu'on dit دُنيا, féminin de ادنى, et عُلْيَا, féminin de أَعلى, mots dont les racines sont دنا et علا pour دنو et علو; quant à قُصْوى, féminin de أَقصى, au lieu de قُصْيا, c'est, suivant les grammairiens, une exception particulière aux Arabes du Hedjaz.

Vers 967 et 968.

Le mot واتّصلا signifie que, pour appliquer cette

règle, il faut que le و et le ى, ou le ى et le و, se rencontrent dans un même mot. L'autre condition exprimée par ومن عـروض عـريا, c'est-à-dire *et s'ils sont exempts de toute circonstance accidentelle,* indique quelques exceptions fondées sur des circonstances particulières, comme dans قُوًى substitué à قُوِّى, et dans رويا substitué à رُؤْيا. Il y a aussi certaines exceptions fondées sur l'usage, comme ضَيْوَن *chatte,* عَوِيَة *aboiement,* يَوْم أَيْوَم *un jour remarquable.* Quelquefois aussi, mais très-rarement, c'est le ى qui se change en و, comme dans عوّة pour عَوْيَة et نَهُوٌّ pour نَهُوِى, adjectif verbal de la forme فعول, dérivé de نهى *défendre, prohiber*[1].

Vers 969 et 970.

Le changement du و et du ى mûs par une voyelle, après un *fatha,* et dont il est question ici, est celui qui a lieu dans قامَ, سارَ, هابَ, خانَ, بابٌ, خالٌ, pour قَوَمَ, سَيَرَ, هَيِبَ, خَوِنَ, بَوَبٌ et خَيَلٌ. Si le و ou le ى sont suivis d'une lettre *djezmée* ou quiescente, la conversion n'a pas lieu; c'est ce qu'on voit dans بيان, طويل, دوام, رواح, etc.

Si c'est la troisième radicale qui est un و ou un ى mû par une voyelle, et que ce و ou ce ى soit suivi d'un *élif,* comme dans رَمَيَا, غَزَوَا, فَتَيَان, عَصَوَان, ou d'un ى affecté d'un *teschdid,* comme dans عَلَوِىّ et مُقْتَوِىّ, il n'y a point lieu à convertir la lettre foible en *élif* quiescent.

[1] Peut-être la racine est-elle نها aor. ينهو, et non نهى.

La conversion a lieu, dans tout autre cas, pour la troisième radicale, comme dans يَخْشَيُونَ et يَحْكُوُونَ, qui se changent d'abord en يَخْشَاوْنَ et يَحْكَاوْنَ, puis, en supprimant l'*élif, à cause de la rencontre des deux lettres quiescentes* لالتقآء الساكنين, se changent en يَخْشَوْنَ et يَحْكُوْنَ.

Vers 971.

Il y a cependant une exception à la règle énoncée dans le vers 969, pour les noms d'action de la forme فَعَلٌ, appartenant à des verbes de la forme فَعِلَ, et dont *le nom d'agent* اسم الفاعل est de la forme أَفْعَلُ : tels sont les noms غَيَدٌ et حَوَلٌ venant de غَيِدَ et حَوِلَ. Les verbes de cette catégorie indiquent des couleurs et des formes naturelles; ils se rapprochent, par la forme de leur nom d'agent, des verbes de la catégorie de افعلّ.

Dans ce vers, ذا افعل fait fonction de *terme circonstanciel d'état* حال, ayant pour antécédent فعل : c'est pour cela que ذا est à l'accusatif.

Vers 973.

Lorsque, d'une racine concave dont la seconde radicale est un و, on forme un verbe dérivé semblable à افتعل, et ayant le même sens qu'auroit un verbe de la forme تفاعل, c'est-à-dire exprimant *en même temps les accidens de l'agent et du patient* الاشتراك في الفاعليّة والمفعوليّة, il ne faut point convertir le و en *élif* quiescent.

Vers 974.

Cette règle s'applique aux mots tels que طَوَى , هَوَى, حَوُوَ , حَيِىَ . Les mots dans lesquels la conversion en *élif* quiescent tombe sur la première lettre foible, tels que غاية de غوى et طاية de طوى, sont en très-petit nombre.

Dans ce vers, أَسْتَحِقْ et يَحِقْ sont, comme on le voit facilement, pour أَسْتَحِقُّ et يَحِقُّ .

Il y a en outre, dans ce même vers, une licence remarquable : elle consiste en ce que l'auteur a fait de ذا une syllabe brève : car, pour avoir la mesure du vers, il faut prononcer comme si l'on eût écrit ذَلْعَلَالُ : il en est de même au vers 979. C'est ainsi qu'Ebn-Malec a prononcé ailleurs فِلْسْتِفْهام, et فِلْرض au vers 350, pour فِى الاِسْتِفْهام et فِى الأَرْض .

Vers 975.

Il suffit d'indiquer des exemples du cas dont il s'agit ici : tels sont les noms صَوَرَى , حَيَدَى , طَيَرَانٌ , جَوَلَانٌ , et autres mots semblables.

Il faut prononcer dans ce vers يَخُصّ الاسم , comme si l'on eût écrit يَخُصُّ لِسْمَ .

Vers 976.

Ici انبذا est pour انبذن, impératif énergique. Le sens de l'exemple donné est développé ainsi, par un commentateur : فالقه عن بالك واطْرحه *quiconque rompt (ses liaisons avec toi), éloigne-le et rejette-le de ton esprit.*

Vers 977.

L'exemple أَبِنْ est l'impératif du verbe ابان .

Vers 979.

La condition exigée pour que le nom qui ressemble à l'aoriste d'un verbe, éprouve, dans les racines concaves, *la transposition de voyelle* نقل التحريك qui a lieu dans ce temps, comme يقوم, يسير, يخاف, يبين pour يَقْوُم, يَسْيِر, يَخْوَف, يَبْيِن, condition qui est exprimée par les mots وفيه وسم, c'est qu'il y ait dans les noms dont il s'agit quelque chose qui les distingue des formes de l'aoriste. Ce signe distinctif peut être ou l'addition d'une lettre qui n'est point admissible à l'aoriste, comme le م de مقم ou مقام, ou une vocalisation étrangère à celle des personnes de l'aoriste, comme cela a lieu dans تبيع et تقيل, dont on fait تِبِيع et تِقِيل. C'est ce qu'un commentateur exprime en ces termes :

يعنى ان الفعل يشاركه فى وجوب الاعلال بالنقل المذكور كل اسم اشبه المضارع فى زيادته لا فى وزنه او فى وزنه لا زيادتـــه

Si le nom ressemble parfaitement à une forme de l'aoriste, comme اسوَد, ابيَض, ou s'il en diffère totalement, et par les accessoires et par la vocalisation, comme مُخْيَط, il n'y a point lieu à la transposition de voyelle, à moins cependant que le nom ne soit effectivement dans l'origine un aoriste, comme sont, par exemple, يَعِيش, يَزِيد.

Vers 981.

C'est ainsi qu'on dit إقامة et استقامة, au lieu de إقوام et استقوام, et de même إبانة et استخارة, au lieu de ابيان et استخيار.

L'exception indiquée par le second hémistiche, comme إقام pour إقامة, est très-rare.

Dans les noms d'action tels que اقامة et استقامة, il y a en même temps *transposition* de la voyelle نقل et *suppression* de l'*élif* formatif; et c'est cette suppression qui donne lieu à l'addition du ة, comme *compensation* عوض, suivant le système des grammairiens arabes.

Vers 983.

Dans les verbes concaves dont la seconde radicale est un ى, tels que باع et خاط, on conserve souvent la forme régulière de l'adjectif verbal passif, comme مبيوع et مخيوط; on la conserve rarement dans les verbes concaves dont la seconde radicale est un و.

Vers 984.

C'est-à-dire qu'on peut, de عدا pour عدو, dire à l'adjectif verbal passif, مَعْدُوٌّ et مَعْدِيٌّ; mais, suivant Ebn-Malec, la première forme est préférable. Il faut pourtant excepter les verbes de la catégorie de رَضِيَ : car مرضيٌّ est plus usité que مرضوٌّ, et doit être préféré.

Vers 985.

La forme فُعول peut être ou un nom d'action au sin-

gulier, comme جُلُوسٌ, nom d'action de جلس, ou un pluriel, comme ذُنوب, pluriel de ذنب. Dans un cas comme dans l'autre, on peut faire éprouver à cette forme venant des racines dont la troisième radicale est un و, la même irrégularité qu'à l'*adjectif verbal passif* مفعول dont il vient d'être question. Ainsi l'on peut dire عُتُوٌّ ou عُتِيّ, pour le nom d'action de عتا, et de même عُصُوٌّ ou عُصِيّ, pour le pluriel de عَصًا. On peut même dire عِتِيّ et عِصِيّ.

Dans ce vers, يَعِنْ est pour يَعِنّ.

Vers 987.

C'est ainsi qu'on dit اتّكل et اتّسر, au lieu de اوتكل et ايتسر, venant des racines وكل et يسر.

En rétablissant dans ce vers les désinences grammaticales que la contrainte de la mesure a fait altérer, il faut prononcer ainsi : ذو اللّين فآءٌ تآءٌ فى افتعال أبدلن.

Vers 988.

Il faut, pour analyser ce vers, rétablir ainsi la prononciation : طَآءٌ تآءٌ افتعال رُدّ إثْرَ مطبق. Par مطبق on entend les quatre lettres ص, ض, ط et ظ.

Vers 990.

Il est presque inutile de dire que par بنيى متّصف l'auteur indique les *adjectifs verbaux, tant actifs que*

passifs, dérivés de la forme verbale افعل, tels que مُكَرَّم et مُكْرَم.

Vers 991.

On se rappelle sans doute que نُقِلَ signifie, comme سُمِعَ, *est fondé sur le seul usage*.

Vers 993.

L'exemple اخصُصَ آبِي indique le cas où une lettre qui, d'après l'analogie, devroit être *djezmée*, reçoit *accidentellement une voyelle* حركة عارضة. L'analogie exigeroit qu'on prononçât اخْصُصْ ; mais ici on a transporté sur le dernier ص de اخْصُصْ, le *fatha* de la première lettre de ابي, ce qui se fait souvent en poésie. Il est évident qu'il n'y a plus moyen de faire l'*insertion* ادغام, ce qui changeroit la valeur prosodique des syllabes.

Vers 994.

Il y a un petit nombre de mots dans lesquels, par une exception *très-rare* شذّ, la contraction est interdite par *l'usage* بنقل. Ces mots sont des racines sourdes de la forme فَعِلَ, comme أَلِلَ, ضَبِبَ, etc.

Vers 995.

Par فكّ on entend précisément le contraire de أَدْغَمَ.

Les deux exemples تتجلّى et استتر indiquent deux contractions de genres différens. La première qui paroît n'être pas autorisée par tous les grammairiens, s'applique aux personnes de l'aoriste qui commencent

par deux ت , comme تتجلى , et dans lesquelles on peut rendre le premier ت *djezmé*, l'insérer dans le second ت, puis ajouter un *élif* d'union, ce qui donne اتّجلى ; la seconde concerne quelques verbes dans lesquels la forme افتعل se convertit en فَتَّعَلَ . (Voyez ma *Grammaire arabe*, 2ᵉ édit. t. I, page 223.) Cette seconde espèce de contraction est très-rare.

Il y a lieu d'être surpris qu'Ebn-Malec n'ait rien dit des formes إفّعل et إفّاعل , qui ne sont que des contractions de إتْفعل et إتْفاعل , substitués à تَفَعَّلَ et تَفَاعَلَ .

Vers 997.

Le sens est حيث سكن المدغم فيه , c'est-à-dire *quand* la troisième radicale *dans laquelle se fait l'insertion* de la seconde, est *djezmée*.

Vers 998.

Par شبه الجزم il faut entendre l'*impératif* الامر , comme امْدُدْ, et par contraction مُدّ ou مُدَّ .

Vers 999.

Par هَلُمْ il faut entendre هَلُمَّ .

Vers 1001.

L'auteur veut dire que cet ouvrage renferme la *quintessence* الخلاصة du livre qu'il a composé sous le nom de الكافية , de même qu'il a pris de ce livre tout ce qui est utile et qui suffit, sans qu'il y manque rien d'essentiel.

FIN.

TABLE

DES TERMES TECHNIQUES DE LA GRAMMAIRE ARABE, QUI SE TROUVENT DANS LE COMMENTAIRE SUR L'ALFIYYA.

فهرست الكتاب

وفكُّ أَفْعِلْ فِي ٱلتَّعَجُّبِ ٱلْتُزِمْ
وَٱلْتُزِمَ ٱلْإِدْغَامُ أَيْضًا فِي هَلُمْ

١٠٠٠ وَمَا بِجَمْعِهِ عُنِيتُ قَدْ كَمَلْ
نَظْمًا عَلَى جُلِّ ٱلْمُهِمَّاتِ ٱشْتَمَلْ
أَحْصَى مِنَ ٱلْكَافِيَةِ ٱلْخُلَاصَهْ
كَمَا ٱقْتَضَى غِنًى بِلَا خَصَاصَهْ
فَأَحْمَدُ ٱللَّهَ مُصَلِّيًا عَلَى
مُحَمَّدٍ خَيْرِ نَبِيٍّ أُرْسِلَا
وَآلِهِ ٱلْغُرِّ ٱلْكِرَامِ ٱلْبَرَرَهْ
وَصَحْبِهِ ٱلْمُنْتَخَبِينَ ٱلْخِيَرَهْ

تَمَّ الكتاب
بعون الملك الوهّاب

ٱلْإِدْغَامُ

أَوَّلَ مِثْلَيْنِ مُحَرَّكَيْنِ فِي

كِلْمَةٍ ٱدْغِمْ لَا كَمِثْلِ صُفَفِ

وَذُلُلٍ وَكِلَلٍ وَلَبَبِ

وَلَا كَجُسَّسٍ وَلَا كَٱخْصُصَ ٱبِي

وَلَا كَهَيْلَلٍ وَشَذَّ فِي أَلِلْ

وَنَحْوِهِ فَكٌّ بِنَقْلٍ فَقُبِلْ

٩٩٥ وَحَيِيَ ٱفْكُكْ وَٱدَّغِمْ دُونَ حَذَرْ

كَذَاكَ نَحْوُ تَتَجَلَّى وَٱسْتَتَرْ

وَمَا بِتَاءَيْنِ ٱبْتُدِي قَدْ يُقْتَصَرْ

فِيهِ عَلَى تَا كَتَبَيَّنُ ٱلْعِبَرْ

وَفُكَّ حَيْثُ مُدْغَمٌ فِيهِ سَكَنْ

لِكَوْنِهِ بِمُضْمَرِ ٱلرَّفْعِ ٱقْتَرَنْ

نَحْوُ حَلَلْتُ مَا حَلَلْتُهُ وَفِي

جَزْمٍ وَشِبْهِ ٱلْجَزْمِ تَخْيِيرٌ قُفِي

فَصْلٌ

ذُو ٱللِّينِ فَا تَا فِي ٱفْتِعَالٍ أُبْدِلَا
وَشَذَّ فِي ذِي ٱلْهَمْزِ نَحْوُ ٱتَّكَلَا
طَا تَا ٱفْتِعَالٍ رُدَّ إِثْرَ مُطْبَقِ
فِي ٱدَّانَ وَٱزْدَدْ وَٱدَّكِرْ دَالًا بَقِي

فَصْلٌ

فَا أَمْرٍ أَوْ مُضَارِعٍ مِنْ كَوَعَدْ
إِحْذِفْ وَفِي كَعِدَةٍ ذَاكَ ٱطَّرَدْ
٩٩٠ وَحَذْفُ هَمْزِ أَفْعَلَ ٱسْتَقَرَّ فِي
مُضَارِعٍ وَبُنْيَتَيْ مُتَّصِفِ
ظَلْتُ وَظِلْتُ فِي ظَلِلْتُ ٱسْتُعْمِلَا
وَقِرْنَ فِي ٱقْرِرْنَ وَقَرْنَ نُقِلَا

٩٨٠ وَمِفْعَلٌ صُحِّحَ كَٱلْمِفْعَالِ
وَأَلِفَ ٱلْإِفْعَالِ وَٱسْتِفْعَالِ
أَزِلْ لَدَى ٱلْإِعْلَالِ وَٱلتَّا ٱلْزَمْ عِوَضْ
وَحَذْفُهَا بِٱلنَّقْلِ رُبَّمَا عَرَضْ
وَمَا لِإِفْعَالٍ مِنَ ٱلْحَذْفِ وَمِنْ
نَقْلٍ فَمَفْعُولٌ بِهِ أَيْضًا قَمِنْ
نَحْوُ مَبِيعٍ وَمَصُونٍ وَنَدَرْ
تَصْحِيحُ ذِي ٱلْوَاوِ وَفِي ذِي ٱلْيَا ٱشْتَهَرْ
وَصَحِّحِ ٱلْمَفْعُولَ مِنْ نَحْوِ عَدَا
وَأَعْلِلْ إِنْ لَمْ تَتَحَرَّ ٱلْأَجْوَدَا
٩٨٥ كَذَاكَ ذَا ٱلْوَجْهَيْنِ جَا ٱلْفُعُولُ مِنْ
ذِي ٱلْوَاوِ لَامَ جَمْعٍ أَوْ فَرْدٍ يَعِنْ
وَشَاعَ نَحْوُ نُيَّمٍ فِي نُوَّمِ
وَنَحْوُ نُيَّامٍ شُذُوذُهُ نُمِي

تمّ
فهرست الكتاب

بِالْعَكْسِ جَاءَ لَامُ فُعْلَى وَصْفَا
وَكَوْنُ قُصْوَى نَادِرًا لَا يَخْفَى

فَصْلٌ

إِنْ يَسْكُنِ ٱلسَّابِقُ مِنْ وَاوٍ وَيَا
وَٱتَّصَلَا وَمِنْ عُرُوضٍ عَرِيَا
فَيَاءً ٱلْوَاوَ ٱقْلِبَنَّ مُدْغِمَا
وَشَذَّ مُعْطًى غَيْرَ مَا قَدْ رُسِمَا
مِنْ وَاوٍ أَوْ يَاءٍ بِتَحْرِيكٍ أُصِلْ
أَلِفًا ٱبْدِلْ بَعْدَ فَتْحٍ مُتَّصِلْ
٩٧٠ إِنْ حُرِّكَ ٱلتَّالِي وَإِن سُكِّنَ كَفْ
إِعْلَالَ غَيْرِ ٱللَّامِ وَهْيَ لَا يُكَفْ
إِعْلَالُهَا بِسَاكِنٍ غَيْرِ أَلِفْ
أَوْ يَاءٍ ٱلتَّشْدِيدُ فِيهَا قَدْ أُلِفْ
وَصَحَّ عَيْنُ فَعَلٍ وَفَعِلَا
ذَا أَفْعَلٍ كَأَغْيَدٍ وَأَحْوَلَا

وَٱلْوَاوُ لَامًا بَعْدَ فَتْحٍ يَا ٱنْقَلَبْ
كَٱلْمُعْطَيَانِ يَرْضَيَانِ وَوَجَبْ

٩٦٠ إِبْدَالُ وَاوٍ بَعْدَ ضَمٍّ مِنْ أَلِفْ
وَيَا كَمُوقِنٍ بِذَا لَهَا ٱعْتَرِفْ

وَيُكْسَرُ ٱلْمَضْمُومُ فِي جَمْعٍ كَمَا
يُقَالُ هِيمٌ عِنْدَ جَمْعِ أَهْيَمَا

وَوَاوًا إِثْرَ ٱلضَّمِّ رُدَّ ٱلْيَا مَتَى
أُلْفِيَ لَامَ فِعْلٍ أَوْ مِنْ قَبْلِ تَا

كَتَاءِ بَانٍ مِنْ رَمَى كَمَقْدُرَهْ
كَذَا إِذَا كَسَبُعَانَ صَيَّرَهْ

وَإِنْ تَكُنْ عَيْنًا لِفُعْلَى وَصْفَا
فَذَاكَ بِٱلْوَجْهَيْنِ مِنْهُمْ يُلْفَى

فَصْلٌ

٩٦٥ مِنْ لَامِ فَعْلَى ٱسْمًا أَتَى ٱلْوَاوُ بَدَلْ
يَاءٍ كَتَقْوَى غَالِبًا جَا ذَا ٱلْبَدَلْ

إِنْ يُفْتَحْ إِثْرَ ضَمٍّ أَوْ فَتْحٍ قُلِبْ
وَاوًا وَيَآءً إِثْرَ كَسْرٍ يَنْقَلِبْ

ذُو ٱلْكَسْرِ مُطْلَقًا كَذَا وَمَا يُضَمْ
وَاوًا أَصِرْ مَا لَمْ يَكُنْ لَفْظًا أَتَمْ

فَذَاكَ يَآءً مُطْلَقًا جَا وَأَؤُمْ
وَنَحْوُهُ وَجْهَيْنِ فِي ثَانِيهِ أُمْ

وَيَآءً ٱقْلِبْ أَلِفًا كَسْرًا تَلَا
أَوْ يَآءَ تَصْغِيرٍ بِوَاوٍ ذَا ٱفْعَلَا

٤٥٥ فِي آخِرٍ أَوْ قَبْلَ تَا ٱلتَّأْنِيثِ أَوْ
زِيَادَتَيْ فَعْلَانَ ذَا أَيْضًا رَأَوْا

فِي مَصْدَرِ ٱلْمُعْتَلِّ عَيْنًا وَٱلْفِعَلْ
مِنْهُ صَحِيحٌ غَالِبًا نَحْوُ ٱلْحِوَلْ

وَجَمْعُ ذِي عَيْنٍ أُعِلَّ أَوْ سَكَنْ
فَٱحْكُمْ بِذَا ٱلْإِعْلَالِ فِيهِ حَيْثُ عَنْ

وَصَحَّحُوا فَعِلَةً وَفِي فِعَلْ
وَجْهَانِ وَٱلْإِعْلَالُ أَوْلَى كَٱلْحِيَلْ

وفَكُّ أَفْعِلْ فِي ٱلتَّعَجُّبِ ٱلْتُزِمْ
وَٱلْتُزِمَ ٱلْإِدْغَامُ أَيْضًا فِي هَلُمْ

١٠٠٠ وَمَا بِجَمْعِهِ عُنِيتُ قَدْ كَمَلْ
نَظْمًا عَلَى جُلِّ ٱلْمُهِمَّاتِ ٱشْتَمَلْ
أَحْصَى مِنَ ٱلْكَافِيَةِ ٱلْخُلَاصَهْ
كَمَا ٱقْتَضَى غِنًى بِلَا خَصَاصَهْ
فَأَحْمَدُ ٱللَّهَ مُصَلِّيًا عَلَى
مُحَمَّدٍ خَيْرِ نَبِيٍّ أُرْسِلَا
وَآلِهِ ٱلْغُرِّ ٱلْكِرَامِ ٱلْبَرَرَهْ
وَصَحْبِهِ ٱلْمُنْتَخَبِينَ ٱلْخِيَرَهْ

تَمَّ الكتاب
بعون الملك الوهّاب

وَٱمْنَعْ زِيَادَةً بِلَا قَيْدٍ ثَبَتْ
إِنْ لَمْ تُبَيَّنْ حُجَّةٌ كَحَظِلَتْ

فَصْلٌ فِي زِيَادَةِ هَمْزَةِ ٱلْوَصْلِ

لِلْوَصْلِ هَمْزٌ زَائِدٌ لَا يَثْبُتُ
إِلَّا إِذَا ٱبْتُدِي بِهِ كَٱسْتَغْبَتُوا

٩٤٠ وَهْوَ لِفِعْلٍ مَاضٍ ٱحْتَوَى عَلَى
أَكْثَرَ مِنْ أَرْبَعَةٍ نَحْوُ ٱنْجَلَى

وَٱلْأَمْرِ وَٱلْمَصْدَرِ مِنْهُ وَكَذَا
أَمْرُ ٱلثُّلَاثِي كَٱخْشَ وَٱمْضِ وَٱنْفُذَا

وَفِي ٱسْمٍ ٱسْتٍ ٱبْنٍ ٱبْنُمٍ سُمِعْ
وَٱثْنَيْنِ وَٱمْرِئٍ وَتَأْنِيثٍ تَبِعْ

وَٱيْمُنُ وَهَمْزُ ٱلْ كَذَا وَيُبْدَلُ
مَدًّا فِي ٱلِٱسْتِفْهَامِ أَوْ يُسَهَّلُ

٩٣٠ وَٱحْكُمْ بِتَأْصِيلِ حُرُوفِ سِمْسِمِ
وَنَحْوِهِ وَٱلْخُلْفُ فِي كَلَمْلِمِ .

فَأَلِفٌ أَكْثَرَ مِنْ أَصْلَيْنِ
صَاحَبَ زَآئِدٌ بِغَيْرِ مَيْنِ

وَٱلْيَا كَذَا وَٱلْوَاوُ إِنْ لَمْ يَقَعَا
كَمَا هُمَا فِي يُؤْيُؤٍ وَوَعْوَعَا

وَهَاكَذَا هَمْزٌ وَمِيمٌ سَبَقَا
ثَلَاثَةً تَأْصِيلُهَا تُحُقِّقَا

كَذَاكَ هَمْزٌ آخِرٌ بَعْدَ أَلِفْ
أَكْثَرَ مِنْ حَرْفَيْنِ لَفْظُهَا رَدِفْ

٩٣٥ وَٱلنُّونُ فِي ٱلْآخِرِ كَٱلْهَمْزِ وَفِي
نَحْوِ غَضَنْفَرٍ أَصَالَةً كُفِي

وَٱلتَّآءُ فِي ٱلتَّأْنِيثِ وَٱلْمُضَارَعَهْ
وَنَحْوِ ٱلْاِسْتِفْعَالِ وَٱلْمُطَاوَعَهْ

وَٱلْهَآءُ وَقْفًا كَلِمَهْ وَلَمْ تَرَهْ
وَٱللَّامُ فِي ٱلْإِشَارَةِ ٱلْمُشْتَهِرَهْ

وَمُنْتَهَاهُ أَرْبَعٌ إِنْ جُرِّدَا
وَإِنْ يُزَدْ فِيهِ فَمَا سِتًّا عَدَا
لِٱسْمٍ مُجَرَّدٍ رُبَاعٍ فَعْلَلُ
وَفِعْلِلٌ وَفِعْلَلٌ وَفُعْلُلُ
وَمَعْ فِعَلٍّ فُعْلَلٌ فَإِنْ عَلَا
فَمَعْ فَعَلَّلٍ حَوَى فَعْلَلِلَا
٩٢٥ كَذَا فُعَلِّلٌ وَفِعْلَلٌّ وَمَا
غَايَرَ لِلزَّيْدِ أَوِ ٱلنَّقْصِ ٱنْتَمَى
وَٱلْحَرْفُ إِنْ يَلْزَمْ فَأَصْلٌ وَٱلَّذِى
لَا يَلْزَمُ ٱلزَّآئِدُ مِثْلَ تَا ٱحْتُذِى
بِضِمْنِ فَعْلٍ قَابِلِ ٱلْأُصُولَ فِى
وَزْنٍ وَزَآئِدٌ بِلَفْظِهِ ٱكْتُفِى
وَضَاعِفِ ٱللَّامَ إِذَا أَصْلٌ بَقِى
كَرَآءِ جَعْفَرٍ وَقَافِ فُسْتُقِ
وَإِنْ يَكُ ٱلزَّآئِدُ ضِعْفَ أَصْلِ
فَٱجْعَلْ لَهُ فِى ٱلْوَزْنِ مَا لِلْأَصْلِ

وَٱلْوَاوُ لَامًا بَعْدَ فَتْحٍ يَا ٱنْقَلَبْ
كَٱلْمُعْطَيَانِ يُرْضَيَانِ وَوَجَبْ

٩٦٠ إِبْدَالُ وَاوٍ بَعْدَ ضَمٍّ مِنْ أَلِفْ
وَيَا كَمُوقِنٍ بِذَا لَهَا ٱعْتَرِفْ

وَيُكْسَرُ ٱلْمَضْمُومُ فِي جَمْعٍ كَمَا
يُقَالُ هِيمٌ عِنْدَ جَمْعِ أَهْيَمَا

وَوَاوًا إِثْرَ ٱلضَّمِّ رُدَّ ٱلْيَا مَتَى
أُلْفِيَ لَامَ فِعْلٍ أَوْ مِنْ قَبْلِ تَا

كَتَاءِ بَانٍ مِنْ رَمَى كَمَقْدُرَهْ
كَذَا إِذَا كَسَبُعَانَ صَيَّرَهْ

وَإِنْ تَكُنْ عَيْنًا لِفُعْلَى وَصْفَا
فَذَاكَ بِٱلْوَجْهَيْنِ مِنْهُمْ يُلْفَى

فَصْلٌ

٩٦٥ مِنْ لَامِ فَعْلَى ٱسْمًا أَتَى ٱلْوَاوُ بَدَلْ
يَاءٍ كَتَقْوَى غَالِبًا جَا ذَا ٱلْبَدَلْ

وَحَرْفُ ٱلِاسْتِعْلَا يَكُفُّ مُظْهَرَا
مِنْ كَسْرٍ أَوْ يَا وَكَذَا تَكُفُّ رَا

إِنْ كَانَ مَا يَكُفُّ بَعْدَ مُتَّصِلْ
أَوْ بَعْدَ حَرْفٍ أَوْ بِحَرْفَيْنِ فُصِلْ

كَذَا إِذَا قُدِّمَ مَا لَمْ يَنْكَسِرْ
أَوْ يَسْكُنْ إِثْرَ ٱلْكَسْرِ كَٱلْمِطْوَاعَ مِرْ

٩١٠ وَكَفُّ مُسْتَعْلٍ وَرَا يَنْكَفُّ
بِكَسْرِ رَا كَغَارِمًا لَا أَجْفُ

وَلَا تُمِلْ لِسَبَبٍ لَمْ يَتَّصِلْ
وَٱلْكَفُّ قَدْ يُوجِبُهُ مَا يَنْفَصِلْ

وَقَدْ أَمَالُوا لِتَنَاسُبٍ بِلَا
دَاعٍ سِوَاهُ كَعِمَادَا أَوْ تَلَا

وَلَا تُمِلْ مَا لَمْ يَنَلْ تَمَكُّنَا
دُونَ سَمَاعٍ غَيْرَ هَا وَغَيْرَ نَا

وَٱلْفَتْحَ قَبْلَ كَسْرِ رَاءٍ فِي طَرَفْ
أَمِلْ كَلِلْأَيْسَرِ مِلْ تُكْفَ ٱلْكُلَفْ

ٱلْإِبْدَالُ

أَحْرُفُ ٱلْإِبْدَالِ هَدَأْتُ مُوطِيَا
فَأَبْدِلِ ٱلْهَمْزَةَ مِنْ وَاوٍ وَيَا

٩٤٥ آخِرًا إِثْرَ أَلِفٍ زِيدَ وَفِي
فَاعِلِ مَا أُعِلَّ عَيْنًا ذَا ٱقْتُفِي

وَٱلْمَدُّ زِيدَ ثَالِثًا فِي ٱلْوَاحِدِ
هَمْزًا يُرَى فِي مِثْلِ كَٱلْقَلَائِدِ

كَذَاكَ ثَانِي لَيِّنَيْنِ ٱكْتَنَفَا
مَدَّ مَفَاعِلَ كَجَمْعِ نَيِّفَا

وَٱفْتَحْ وَرُدَّ ٱلْهَمْزَ يَا فِيمَا أُعِلْ
لَامًا وَفِي مِثْلِ هِرَاوَةٍ جُعِلْ

وَاوًا وَهَمْزًا أَوَّلَ ٱلْوَاوَيْنِ رُدْ
فِي بَدْءِ غَيْرِ شِبْهِ وُوفِيَ ٱلْأَشُدْ

٩٥٠ وَمَدًّا أَبْدِلْ ثَانِيَ ٱلْهَمْزَيْنِ مِنْ
كِلْمَةٍ إِنْ يَسْكُنْ كَآثِرْ وَٱئْتَمِنْ

فِي ٱلْوَقْفِ تَا تَأْنِيثِ ٱلِاسْمِ هَا جُعِلْ
إِنْ لَمْ يَكُنْ بِسَاكِنٍ صَحَّ وُصِلْ
وَقَلَّ ذَا فِي جَمْعِ تَصْحِيحٍ وَمَا
ضَاهَى وَغَيْرُ ذَيْنِ بِٱلْعَكْسِ ٱنْتَمَى
وَقِفْ بِهَا ٱلسَّكْتِ عَلَى ٱلْفِعْلِ ٱلْمُعَلّْ
بِحَذْفِ آخِرٍ كَأَعْطِ مَنْ سَأَلْ
٨٩٥ وَلَيْسَ حَتْمًا فِي سِوَى مَا كَعِ أَوْ
كَيَعِ مَجْزُومًا فَرَاعِ مَا رَعَوْا
وَمَا فِي ٱلِاسْتِفْهَامِ إِنْ جُرَّتْ حُذِفْ
أَلِفُهَا وَأَوْلِهَا ٱلْهَا إِنْ تَقِفْ
وَلَيْسَ حَتْمًا فِي سِوَى مَا ٱنْخَفَضَا
بِٱسْمٍ كَقَوْلِكَ ٱقْتِضَاءَ مَ ٱقْتَضَى
وَوَصْلَ ذِي ٱلْهَاءِ أَجِزْ بِكُلِّ مَا
حُرِّكَ تَحْرِيكَ بِنَاءٍ لَزِمَا
وَوَصْلُهَا بِغَيْرِ تَحْرِيكِ بِنَا
أُدِيمَ شَذَّ فِي ٱلْمُدَامِ ٱسْتُحْسِنَا

وَأَشْبَهَتْ إِذَنْ مُنَوَّنًا نُصِبْ
فَأَلِفًا فِي ٱلْوَقْفِ نُونُهَا قُلِبْ

٨٨٥ وَحَذْفُ يَا ٱلْمَنْقُوصِ ذِي ٱلتَّنْوِينِ مَا
لَمْ يُنْصَبْ أَوْلَى مِنْ ثُبُوتٍ فَٱعْلَمَا

وَغَيْرُ ذِي ٱلتَّنْوِينِ بِٱلْعَكْسِ وَفِي
نَحْوِ مُرٍ لُزُومُ رَدِّ ٱلْيَا ٱقْتُفِي

وَغَيْرَ هَا ٱلتَّأْنِيثِ مِنْ مُحَرَّكِ
سَكِّنْهُ أَوْ قِفْ رَائِمَ ٱلتَّحَرُّكِ

أَوْ أَشْمِمِ ٱلضَّمَّةَ أَوْ قِفْ مُضْعِفَا
مَا لَيْسَ هَمْزًا أَوْ عَلِيلًا إِنْ قَفَا

مُحَرَّكًا وَحَرَكَاتٍ ٱنْقُلَا
لِسَاكِنٍ تَحْرِيكُهُ لَنْ يُحْظَلَا

٨٩٠ وَنَقْلُ فَتْحٍ مِنْ سِوَى ٱلْمَهْمُوزِ لَا
يَرَاهُ بَصْرِيٌّ وَكُوفٍ نَقَلَا

وَٱلنَّقْلُ إِنْ يُعْدَمْ نَظِيرٌ مُمْتَنِعْ
وَذَاكَ فِي ٱلْمَهْمُوزِ لَيْسَ يَمْتَنِعْ

وَضَاعِفِ ٱلثَّانِيَ مِنْ ثُنَائِيّ
ثَانِيهِ ذُو لِينٍ كَلَا وَلَآئِي
وَإِنْ يَكُنْ كَشِيَةٍ مَا ٱلْفَا عَدِمْ
فَجَبْرُهُ وَفَتْحُ عَيْنِهِ ٱلْتُزِمْ
وَٱلْوَاحِدَ ٱذْكُرْ نَاسِبًا لِلْجَمْعِ
إِنْ لَمْ يُشَابِهْ وَاحِدًا بِٱلْوَضْعِ
٨٨٠ وَمَعَ فَاعِلٍ وَفَعَّالٍ فَعِلْ
فِي نَسَبٍ أَغْنَى عَنِ ٱلْيَا فَقُبِلْ
وَغَيْرُ مَا أَسْلَفْتُهُ مُقَرَّرَا
عَلَى ٱلَّذِي يُنْقَلُ مِنْهُ ٱقْتُصِرَا

ٱلْوَقْفُ

تَنْوِينًا إِثْرَ فَتْحٍ ٱجْعَلْ أَلِفَا
وَقْفًا وَتِلْوَ غَيْرِ فَتْحٍ ٱحْذِفَا
وَٱحْذِفْ لِوَقْفٍ فِي سِوَى ٱضْطِرَارِ
صِلَةَ غَيْرِ ٱلْفَتْحِ فِي ٱلْإِضْمَارِ

وَتَمَّمُوا مَا كَانَ كَٱلطَّوِيلَهْ
وَهٰكَذَا مَا كَانَ كَٱلْجَلِيلَهْ

٨٧٠ وَهَمْزُ ذِي مَدٍّ يَنَالُ فِي ٱلنَّسَبْ
مَا كَانَ فِي تَثْنِيَةٍ لَهُ ٱنْتَسَبْ

وَٱنْسُبْ لِصَدْرِ جُمْلَةٍ وَصَدْرِ مَا
رُكِّبَ مَزْجًا وَلِثَانٍ تَمَّمَا

إِضَافَةً مَبْدُوَّةً بِٱبْنٍ أَوْ أَبْ
وَمَا لَهُ ٱلتَّعْرِيفُ بِٱلثَّانِي وَجَبْ

فِيمَا سِوَى هٰذَا ٱنْسُبَنْ لِلْأَوَّلِ
مَا لَمْ يُخَفْ لَبْسٌ كَعَبْدِ ٱلْأَشْهَلِ

وَٱجْبُرْ بِرَدِّ ٱللَّامِ مَا مِنْهُ حُذِفْ
جَوَازًا إِنْ لَمْ يَكُ رَدُّهُ أُلِفْ

٨٧٥ فِي جَمْعَيِ ٱلتَّصْحِيحِ أَوْ فِي ٱلتَّثْنِيَهْ
وَحَقُّ مَجْبُورٍ بِهٰذَا تَوْفِيَهْ

وَبِأَخٍ أُخْتًا وَبِٱبْنٍ بِنْتَا
أَلْحِقْ وَيُونُسُ أَبَى حَذْفَ ٱلتَّا

وَٱلْحَذْفُ بِـٱلْيَا رَابِعـًا أَحَقُّ مِنْ
قَلْبٍ وَحَتْمٌ قَلْبُ ثَالِثٍ يَعِنْ

وَأَوْلِ ذَا ٱلْقَلْبَ ٱنْفِتَاحًا وَفُعِلْ
وَفَعِلٌ عَيْنَهُمَا ٱفْتَحْ وَفِعِلْ

وَقِيلَ فِي ٱلْمَرْمِيِّ مَرْمَوِيُّ
وَٱخْتِيرَ فِي ٱسْتِعْمَالِهِمْ مَرْمِيُّ

وَنَحْوُ حَيٍّ فَتْحُ ثَانِيهِ يَجِبْ
وَٱرْدُدْهُ وَاوًا إِنْ يَكُنْ عَنْهُ قُلِبْ

٨٦٥ وَعَلَمَ ٱلتَّثْنِيَةِ ٱحْذِفْ لِلنَّسَبْ
وَمِثْلُ ذَا فِي جَمْعِ تَصْحِيحٍ وَجَبْ

وَثَالِثٌ مِنْ نَحْوِ طَيِّبٍ حُذِفْ
وَشَذَّ طَائِيٌّ مَقُولاً بِٱلْأَلِفْ

وَفَعَلِيٌّ فِي فَعِيلَةَ ٱلْتُزِمْ
وَفُعَلِيٌّ فِي فُعَيْلَةٍ حُتِمْ

وَأَلْحَقُوا مُعَلَّ لاَمٍ عَرِيَا
مِنَ ٱلْمِثَالَيْنِ بِمَا ٱلتَّا أُولِيَا

وَشَذَّ تَرْكُ دُونَ لَبْسٍ وَنَدَرْ
لِحَاقُ تَا فِيمَا ثُلَاثِيًّا كَثَرْ

٨٥٥ وَصَغَّرُوا شُذُوذًا ٱلَّذِى ٱلَّتِى
وَذَا مَعَ ٱلْفُرُوعِ مِنْهَا تَا وَتِى

ٱلنَّسَبُ

يَاءً كَيَا ٱلْكُرْسِىِّ زَادُوا لِلنَّسَبْ
وَكُلُّ مَا يَلِيهِ كَسْرُهُ وَجَبْ

وَمِثْلَهُ مِمَّا حَوَاهُ ٱحْذِفْ وَتَا
تَأْنِيثٍ أَوْ مَدَّتَهُ لَا تُثْبِتَا

وَإِنْ تَكُنْ تَرْبَعُ ذَا ثَانٍ سَكَنْ
وَقَلْبُهَا وَاوًا وَحَذْفُهَا حَسَنْ

لِشِبْهِهَا ٱلْمُلْحَقِ وَٱلْأَصْلِىِّ مَا
لَهَا وَلِلْأَصْلِىِّ قَلْبٌ يُعْتَمَى

٨٦٠ وَٱلْأَلِفَ ٱلْجَائِزَ أَرْبَعًا أَزِلْ
كَذَاكَ يَا ٱلْمَنْقُوصِ خَامِسًا عُزِلْ

وَعِنْدَ تَصْغِيرِ حُبَارَى خَيِّرِ
بَيْنَ ٱلْحُبَيْرَى فَادْرِ وَٱلْحُبَيِّرِ

وَٱرْدُدْ لِأَصْلٍ ثَانِيًا لِينًا قُلِبْ
فَقِيمَةً صَيِّرْ قُوَيْمَةً تُصِبْ

وَشَذَّ فِي عِيدٍ عُيَيْدٌ وَحُتِمْ
لِلْجَمْعِ مِنْ ذَا مَا لِتَصْغِيرٍ عُلِمْ

وَٱلْأَلِفُ ٱلثَّانِي ٱلْمَزِيدُ يُجْعَلُ
وَاوًا كَذَا مَا ٱلْأَصْلُ فِيهِ يُجْهَلُ

٨٥٠ وَكَمِّلِ ٱلْمَنْقُوصَ فِي ٱلتَّصْغِيرِ مَا
لَمْ يَحْوِ غَيْرَ ٱلتَّاءِ ثَالِثًا كَمَا

وَمَنْ بِتَرْخِيمٍ يُصَغِّرُ ٱكْتَفَى
بِٱلْأَصْلِ كَٱلْعُطَيْفِ يَعْنِي ٱلْمِعْطَفَا

وَٱخْتِمْ بِتَا ٱلتَّأْنِيثِ مَا صَغَّرْتَ مِنْ
مُؤَنَّثٍ عَارٍ ثُلَاثِيٍّ كَسِنْ

مَا لَمْ يَكُنْ بِٱلتَّا يُرَى ذَا لَبْسِ
كَشَجَرٍ وَبَقَرٍ وَخَمْسِ

وَحَآئِدٌ عَنِ ٱلْقِيَاسِ كُلُّمَا
خَالَفَ فِي ٱلْبَابَيْنِ حُكْمًا رُسِمَا
لِتِلْوِ يَا ٱلتَّصْغِيرِ مِنْ قَبْلِ عَلَمْ
تَأْنِيثٍ أَوْ مَدَّتِهِ ٱلْفَتْحُ ٱنْحَتَمْ
٨٤٠ كَذَاكَ مَا مَدَّةَ أَفْعَالٍ سَبَقْ
أَوْ مَدَّ سَكْرَانِ وَمَا بِهِ ٱلْتَحَقْ
وَأَلِفُ ٱلتَّأْنِيثِ حَيْثُ مُدَّا
وَتَآؤُهُ مُنْفَصِلَيْنِ عُدَّا
كَذَا ٱلْمَزِيدُ آخِرًا لِلنَّسَبِ
وَعَجُزُ ٱلْمُضَافِ وَٱلْمُرَكَّبِ
وَهَاكَذَا زِيَادَتَا فَعْلَانِ
مِنْ بَعْدِ أَرْبَعٍ كَزَعْفَرَانِ
وَقَدِّرِ ٱنْفِصَالَ مَا دَلَّ عَلَى
تَثْنِيَةٍ أَوْ جَمْعَ تَصْحِيحٍ جَلَا
٨٤٥ وَأَلِفُ ٱلتَّأْنِيثِ ذُو ٱلْقَصْرِ مَتَى
زَادَ عَلَى أَرْبَعَةٍ لَنْ يَثْبُتَا

وَٱلْمِيمُ أَوْلَى مِنْ سِوَاهُ بِٱلْبَقَا
وَٱلْهَمْزُ وَٱلْيَا مِثْلُهُ إِنْ سَبَقَا

وَٱلْيَاءَ لَا ٱلْوَاوَ ٱحْذِفْ إِنْ جَمَعْتَ مَا
كَحَيْزَبُونٍ فَهْوَ حُكْمٌ حُتِمَا

وَخَيَّرُوا فِي زَائِدَيْ سَرَنْدَى
وَكُلِّ مَا ضَاهَاهُ كَٱلْعَلَنْدَى

ٱلتَّصْغِيرُ

فُعَيْلًا ٱجْعَلِ ٱلثُّلَاثِيَّ إِذَا
صَغَّرْتَهُ نَحْوَ قُذَيٍّ مِنْ قَذَى

٨٣٥ فُعَيْعِلٌ مَعَ فُعَيْعِيلٍ لِمَا
فَاقَ كَجَعْلِ دِرْهَمٍ دُرَيْهِمَا

وَمَا بِهِ لِمُنْتَهَى ٱلْجَمْعِ وُصِلْ
بِهِ إِلَى أَمْثِلَةِ ٱلتَّصْغِيرِ صِلْ

وَجَائِزٌ تَعْوِيضُ يَا قَبْلَ ٱلطَّرَفْ
إِنْ كَانَ بَعْضُ ٱلْاِسْمِ فِيهِمَا ٱنْحَذَفْ

وَبِفَعَائِلَ ٱجْمَعَنْ فَعَالَهْ
وَشِبْهَهُ ذَا تَاءٍ أَوْ مُزَالَهْ
وَبِٱلْفَعَالِى وَٱلْفَعَالَى جُمِعَا
صَحْرَاءُ وَٱلْعَذْرَاءُ وَٱلْقَيْسَ ٱتْبَعَا
٨٢٥ وَٱجْعَلْ فَعَالِيَّ لِغَيْرِ ذِى نَسَبْ
جُدِّدَ كَٱلْكُرْسِيِّ تَتْبَعِ ٱلْعَرَبْ
وَبِفَعَالِلَ وَشِبْهِهِ ٱنْطِقَا
فِى جَمْعِ مَا فَوْقَ ٱلثَّلَاثَةِ ٱرْتَقَى
مِنْ غَيْرِ مَا مَضَى وَمِنْ خُمَاسِى
جُرِّدَ ٱلْآخِرَ ٱنْفِ بِٱلْقِيَاسِ
وَٱلرَّابِعُ ٱلشَّبِيهُ بِٱلْمَزِيدِ قَدْ
يُحْذَفُ دُونَ مَا بِهِ تَمَّ ٱلْعَدَدْ
وَزَائِدَ ٱلْعَادِى ٱلرُّبَاعِى ٱحْذِفْهُ مَا
لَمْ يَكُ لَيْنًا إِثْرَهُ ٱللَّذْ خَتَمَا
٨٣٠ وَٱلسِّينَ وَٱلتَّا مِنْ كَمُسْتَدْعٍ أَزِلْ
إِذْ بِبِنَا ٱلْجَمْعِ بَقَاهُمَا مُخِلّْ

٨١٥ وَبِفُعُولٍ فَعِلٌ نَحْوُ كَبِدْ
يُخَصُّ غَالِبًا كَذَاكَ يَطَّرِدْ

فِي فَعْلٍ ٱسْمًا مُطْلَقَ ٱلْفَا وَفَعَلْ
لَهُ وَلِلْفُعَالِ فِعْلَانٌ حَصَلْ

وَشَاعَ فِي حُوتٍ وَقَاعٍ مَعَ مَا
ضَاهَاهُمَا وَقَلَّ فِي غَيْرِهِمَا

وَفَعْلًا ٱسْمًا وَفَعِيلًا وَفَعَلْ
غَيْرَ مُعَلِّ ٱلْعَيْنِ فُعْلَانٌ شَمَلْ

وَلِكَرِيمٍ وَبَخِيلٍ فُعَلَا
كَذَا لِمَا ضَاهَاهُمَا قَدْ جُعِلَا

٨٢٠ وَنَابَ عَنْهُ أَفْعِلَاءُ فِي ٱلْمُعَلْ
لَامًا وَمُضْعَفٍ وَغَيْرُ ذَاكَ قَلْ

فَوَاعِلٌ لِفَوْعَلٍ وَفَاعَلِ
وَفَاعِلَاءَ مَعَ نَحْوِ كَاهِلِ

وَحَائِضٍ وَصَاهِلٍ وَفَاعِلَهْ
وَشَذَّ فِي ٱلْفَارِسِ مَعْ مَا مَاثَلَهْ

وَفُعَّلٌ لِفَاعِلٍ وَفَاعِلَهْ

وَصْفَيْنِ نَحْوُ عَاذِلٍ وَعَاذِلَهْ

وَمِثْلُهُ ٱلْفُعَّالُ فِيمَا ذُكِّرَا

وَذَانِ فِي ٱلْمُعْتَلِّ لَامًا نَدَرَا

فَعْلٌ وَفَعْلَةٌ فِعَالٌ لَهُمَا

وَقَلَّ فِيمَا عَيْنُهُ ٱلْيَا مِنْهُمَا

٨١٠ وَفَعَلٌ أَيْضًا لَهُ فِعَالُ

مَا لَمْ يَكُنْ فِي لَامِهِ ٱعْتِلَالُ

أَوْ يَكُ مُضْعَفًا وَمِثْلُ فَعَلِ

ذُو ٱلتَّا وَفُعْلٌ مَعَ فِعْلٍ فَٱقْبَلِ

وَفِي فَعِيلٍ وَصْفَ فَاعِلٍ وَرَدْ

كَذَاكَ فِي أُنْثَاهُ أَيْضًا ٱطَّرَدْ

وَشَاعَ فِي وَصْفٍ عَلَى فَعْلَانَا

وَأُنْثَيَيْهِ أَوْ عَلَى فُعْلَانَا

وَمِثْلُهُ فُعْلَانَةٌ وَٱلْزَمْهُ فِي

نَحْوِ طَوِيلٍ وَطَوِيلَةٍ تَفِي

وَٱلْـزَمْـهُ فِي فَـعَـالٍ أَوْ فِـعَـالِ
مُصَاحِبَيْ تَضْعِيفٍ أَوْ إِعْلَالِ

٨٠٠ فُعْلٌ لِنَحْوِ أَحْمَرٍ وَحَمْرَا
وَفِعْلَةٌ جَمْعًا بِنَقْلٍ يُدْرَى

وَفُعُلٌ لِٱسْمٍ رُبَاعِيٍّ بِمَدْ
قَدْ زِيدَ قَبْلَ لَامٍ إِعْلَالًا فَقَدْ

مَا لَمْ يُضَاعَفْ فِي ٱلْأَعَمِّ ذُو ٱلْأَلِفْ
وَفُعَلٌ لِفُعْلَةٍ جَمْعًا عُرِفْ

وَنَحْوُ كُبْرَى وَلِفِعْلَةٍ فِعَلْ
وَقَدْ يَجِيءُ جَمْعُهُ عَلَى فُعَلْ

فِي نَحْوِ رَامٍ ذُو ٱطِّرَادٍ فُعَلَهْ
وَشَاعَ نَحْوُ كَامِلٍ وَكَمَلَهْ

٨٠٥ فَعْلَى لِوَصْفٍ كَقَتِيلٍ وَزَمِنْ
وَهَالِكٍ وَمَيِّتٍ بِهِ قَمِنْ

لِفُعْلٍ ٱسْمًا صَحَّ لَامًا فِعَلَهْ
وَٱلْوَضْعُ فِي فِعْلٍ وَفَعْلٍ قَلَّلَهْ

جَمْعُ ٱلتَّكْسِيرِ

أَفْعِلَةٌ أَفْعُلُ ثُمَّ فِعْلَهْ

ثُمَّتَ أَفْعَالٌ جُمُوعُ قِلَّهْ

وَبَعْضُ ذِي بِكَثْرَةٍ وَضْعًا يَفِي

كَأَرْجُلٍ وَٱلْعَكْسُ جَآءَ كَٱلصُّفِي

لِفَعْلٍ ٱسْمًا صَحَّ عَيْنًا أَفْعُلُ

وَلِلرُّبَاعِيِّ ٱسْمًا أَيْضًا يُجْعَلُ

٧٤٥ إِنْ كَانَ كَٱلْعَنَاقِ وَٱلذِّرَاعِ فِي

مَدٍّ وَتَأْنِيثٍ وَعَدِّ ٱلْأَحْرُفِ

وَغَيْرُ مَا أَفْعُلُ فِيهِ مُطَّرِدْ

مِنَ ٱلثُّلَاثِي ٱسْمًا بِأَفْعَالٍ يَرِدْ

وَغَالِبًا أَغْنَاهُمُ فِعْلَانُ

فِي فُعَلٍ كَقَوْلِهِمْ صِرْدَانُ

فِي ٱسْمٍ مُذَكَّرٍ رُبَاعِيٍّ بِمَدْ

ثَالِثٍ أَفْعِلَةٌ عَنْهُمُ ٱطَّرَدْ

٧٨٥ وَٱلْفَتْحَ أَبْقِ مُشْعِرًا بِمَا حُذِفْ

وَإِنْ جَمَعْتَهُ بِتَآءٍ وَأَلِفْ

فَٱلْأَلِفَ ٱقْلِبْ قَلْبَهَا فِي ٱلتَّثْنِيَهْ

وَتَآءَ ذِي ٱلتَّآءِ ٱلْزَمَنَّ تَنْحِيَهْ

وَٱلسَّالِمَ ٱلْعَيْنِ ٱلثُّلَاثِي ٱسْمًا أَنِلْ

إِتْبَاعَ عَيْنٍ فَآءَهُ بِمَا شُكِلْ

إِنْ سَاكِنَ ٱلْعَيْنِ مُؤَنَّثًا بَدَا

مُخْتَتِمًا بِٱلتَّآءِ أَوْ مُجَرَّدَا

وَسَكِّنِ ٱلتَّالِيَ غَيْرَ ٱلْفَتْحِ أَوْ

خَفِّفْهُ بِٱلْفَتْحِ وَكُلًّا قَدْ رَوَوْا

٧٩٠ وَمَنَعُوا إِتْبَاعَ نَحْوِ ذِرْوَهْ

وَزُبْيَةٍ وَشَذَّ كَسْرُ جِرْوَهْ

وَنَادِرٌ أَوْ ذُو ٱضْطِرَارٍ غَيْرُ مَا

قَدَّمْتُهُ أَوْ لِأُنَاسٍ ٱنْتَمَى

كَيْفِيَّةُ تَثْنِيَةِ ٱلْمَقْصُورِ وَٱلْمَمْدُودِ وَجَمْعِهِمَا تَصْحِيحًا

آخِرَ مَقْصُورٍ تُثَنِّي ٱجْعَلْهُ يَا
إِنْ كَانَ عَنْ ثَلَاثَةٍ مُرْتَقِيَا

٧٨٠ كَذَا ٱلَّذِي ٱلْيَا أَصْلُهُ نَحْوُ ٱلْفَتَى
وَٱلْجَامِدُ ٱلَّذِي أُمِيلَ كَمَتَى

فِي غَيْرِ ذَا تُقْلَبُ وَاوًا ٱلْأَلِفْ
وَأَوْلِهَا مَا كَانَ قَبْلُ قَدْ أُلِفْ

وَمَا كَصَحْرَاءَ بِوَاوٍ ثُنِّيَا
وَنَحْوُ عِلْبَاءٍ كِسَاءٍ وَحَيَا

بِوَاوٍ أَوْ هَمْزٍ وَغَيْرَ مَا ذُكِرْ
صَحِّحْ وَمَا شَذَّ عَلَى نَقْلٍ قُصِرْ

وَٱحْذِفْ مِنَ ٱلْمَقْصُورِ فِي جَمْعٍ عَلَى
حَدِّ ٱلْمُثَنَّى مَا بِهِ تَكَمَّلَا

ٱلْمَقْصُورُ وَٱلْمَمْدُودُ

إِذَا ٱسْمٌ ٱسْتَوْجَبَ مِنْ قَبْلِ ٱلطَّرَفْ
فَتْحًا وَكَانَ ذَا نَظِيرٍ كَٱلْأَسَفْ
فَلِنَظِيرِهِ ٱلْمُعَلِّ ٱلْآخِرِ
ثُبُوتُ قَصْرٍ بِقِيَاسٍ ظَاهِرِ
كَفِعَلٍ وَفُعَلٍ فِي جَمْعِ مَا
كَفِعْلَةٍ وَفُعْلَةٍ نَحْوُ ٱلدُّمَا
٧٧٥ وَمَا ٱسْتَحَقَّ قَبْلَ ٱلْآخِرِ أَلِفْ
فَٱلْمَدُّ فِي نَظِيرِهِ حَتْمًا عُرِفْ
كَمَصْدَرِ ٱلْفِعْلِ ٱلَّذِي قَدْ بُدِئَا
بِهَمْزِ وَصْلٍ كَٱرْعَوَى وَكَٱرْتَأَى
وَٱلْعَادِمُ ٱلنَّظِيرِ ذَا قَصْرٍ وَذَا
مَدٍّ بِنَقْلٍ كَٱلْحِجَا وَكَٱلْحِذَا
وَقَصْرُ ذِي ٱلْمَدِّ ٱضْطِرَارًا مُجْمَعُ
عَلَيْهِ وَٱلْعَكْسُ بِخُلْفٍ يَقَعُ

٧٦٤ وَٱلِٱشْتِهَارُ فِي مَبَانِي ٱلْأُولَى
يُبْدِيهِ وَزْنُ أُرَبَى وَٱلطُّولَى

وَمَرَطَى وَوَزْنُ فَعْلَى جَمْعَا
أَوْ مَصْدَرًا أَوْ صِفَةً كَشَبْعَى

وَكَبَارَى سُمَّهَى سِبَطْرَى
ذِكْرَى وَحِثِّيثَى مَعَ ٱلْكُفُرَّى

كَذَاكَ خُلَّيطَى مَعَ ٱلشُّقَّارَى
وَٱعْزُ لِغَيْرِ هَذِهِ ٱسْتِنْدَارَا

لِمَدِّهَا فَعْلَاءُ أَفْعِلَاءُ
مُثَلَّثَ ٱلْعَيْنِ وَفَعْلَلَاءُ

٧٧٠ ثُمَّ فِعَالَا فُعْلُلَا فَاعُولَا
وَفَاعِلَاءُ فِعْلِيَا مَفْعُولَا

وَمُطْلَقَ ٱلْعَيْنِ فَعَالَا وَكَذَا
مُطْلَقَ فَاءٍ فَعِلَاءُ أُخِذَا

وَٱلْعَلَمَ ٱحْكِيَنَّهُ مِنْ بَعْدِ مَنْ
إِنْ عَرِيَتْ مِنْ عَاطِفٍ بِهَا ٱقْتَرَنْ

ٱلتَّأْنِيثُ

عَلَامَةُ ٱلتَّأْنِيثِ تَاءٌ وَأَلِفْ
وَفِي أَسَامٍ قَدَّرُوا ٱلتَّا كَٱلْكَتِفْ
٧٦٠ وَيُعْرَفُ ٱلتَّقْدِيرُ بِٱلضَّمِيرِ
وَنَحْوِهِ كَٱلرَّدِّ فِي ٱلتَّصْغِيرِ
وَلَا تَلِي فَارِقَةً فَعُولَا
أَصْلًا وَلَا ٱلْمِفْعَالَ وَٱلْمِفْعِيلَا
كَذَاكَ مِفْعَلٌ وَمَا تَلِيهِ
تَا ٱلْفَرْقِ مِنْ ذِي فَشُذُوذٌ فِيهِ
وَمِنْ فَعِيلٍ كَقَتِيلٍ إِنْ تَبِعْ
مَوْصُوفَهُ غَالِبًا ٱلتَّا تَمْتَنِعْ
وَأَلِفُ ٱلتَّأْنِيثِ ذَاتُ قَصْرِ
وَذَاتُ مَدٍّ نَحْوُ أُنْثَى ٱلْغُرِّ

ٱلْحِكَايَةُ

إِحْكِ بِأَيِّ مَا لِمَنْكُورٍ سُئِلْ
عَنْهُ بِهَا فِي ٱلْوَقْفِ أَوْ حِينَ تَصِلْ

وَوَقْفًا آحْكِ مَا لِمَنْكُورٍ بِمَنْ
وَٱلنُّونَ حَرِّكْ مُطْلَقًا وَأَشْبِعَنْ

وَقُلْ مَنَانِ وَمَنَيْنِ بَعْدَ لِي
إِلْفَانِ كَٱبْنَيْنِ وَسَكِّنْ تَعْدِلِ

وَقُلْ لِمَنْ قَالَ أَتَتْ بِنْتٌ مَنَهْ
وَٱلنُّونُ قَبْلَ تَا ٱلْمُثَنَّى مُسْكَنَهْ

٧٥٥ وَٱلْفَتْحُ نَزْرٌ وَصِلِ ٱلتَّا وَٱلْأَلِفْ
بِمَنْ بِإِثْرِ ذَا بِنِسْوَةٍ كَلِفْ

وَقُلْ مَنُونَ وَمَنِينَ مُسْكِنَا
إِنْ قِيلَ جَا قَوْمٌ لِقَوْمٍ فُطَنَا

وَإِنْ تَصِلْ فَلَفْظُ مَنْ لَا يَخْتَلِفْ
وَنَادِرٌ مَنُونَ فِي نَظْمٍ عُرِفْ

٧٤٥ وَشَاعَ ٱلْاِسْتِغْنَا بِحَادِى عَشَرَا
وَنَحْوِهِ وَقَبْلَ عِشْرِينَ ٱذْكُرَا
وَبَابِهِ ٱلْفَاعِلَ مِنْ لَفْظِ ٱلْعَدَدْ
بِحَالَتَيْهِ قَبْلَ وَاوٍ يُعْتَمَدْ

كَمْ كَأَيِّنْ وَكَذَا

مَيِّزْ فِي ٱلْاِسْتِفْهَامِ كَمْ بِمِثْلِ مَا
مَيَّزْتَ عِشْرِينَ كَكَمْ شَخْصًا سَمَا
وَأَجِزْ أَنْ تَجُرَّهُ مِنْ مُضْمَرَا
إِنْ وَلِيَتْ كَمْ حَرْفَ جَرٍّ مُظْهَرَا
وَٱسْتَعْمِلَنْهَا مُخْبِرًا كَعَشَرَهْ
أَوْ مِائَةٍ كَكَمْ رِجَالٍ أَوْ مَرَهْ
٧٥٠ كَكَمْ كَأَيِّنْ وَكَذَا وَيَنْتَصِبْ
تَمْيِيزُ ذَيْنِ أَوْ بِهِ صِلْ مِنْ تُصِبْ

وَمَيِّزُوا مُرَكَّبًا بِمِثْلِ مَا
مُيِّزَ عِشْرُونَ فَسَوِّيَنْهُمَا

وَإِنْ أُضِيفَ عَدَدٌ مُرَكَّبُ
يَبْقَ ٱلْبِنَا وَعَجُزٌ قَدْ يُعْرَبُ

وَصُغْ مِنِ ٱثْنَيْنِ وَمَا فَوْقُ إِلَى
عَشَرَةٍ كَفَاعِلٍ مِنْ فَعَلَا

٧٤٠ وَٱخْتِمْهُ فِي ٱلتَّأْنِيثِ بِٱلتَّا وَمَتَى
ذَكَّرْتَ فَاذْكُرْ فَاعِلًا بِغَيْرِ تَا

وَإِنْ تُرِدْ بَعْضَ ٱلَّذِي مِنْهُ بُنِي
تُضِفْ إِلَيْهِ مِثْلَ بَعْضٍ بَيِّنِ

وَإِنْ تُرِدْ جَعْلَ ٱلْأَقَلِّ مِثْلَ مَا
فَوْقُ فَحُكْمَ جَاعِلٍ لَهُ ٱحْكُمَا

وَإِنْ أَرَدتَّ مِثْلَ ثَانِي ٱثْنَيْنِ
مُرَكَّبًا فَجِئْ بِتَرْكِيبَيْنِ

أَوْ فَاعِلًا بِحَالَتَيْهِ أَضِفِ
إِلَى مُرَكَّبٍ بِمَا تَنْوِي يَفِي

وَمِائَةً وَٱلْأَلْفَ لِلْفَرْدِ أَضِفْ
وَمِائَةٌ بِٱلْجَمْعِ نَزْرًا قَدْ رُدِفْ

٧٣٠ وَأَحَدَ ٱذْكُرْ وَصِلَنْهُ بِعَشَرْ
مُرَكَّبًا قَاصِدَ مَعْدُودٍ ذَكَرْ

وَقُلْ لَدَى ٱلتَّأْنِيثِ إِحْدَى عَشْرَهْ
وَٱلشِّينُ فِيهَا عَنْ تَمِيمٍ كَسْرَهْ

وَمَعَ غَيْرِ أَحَدٍ وَإِحْدَى
مَا مَعْهُمَا فَعَلْتَ فَٱفْعَلْ قَصْدَا

وَلِثَلَاثَةٍ وَتِسْعَةٍ وَمَا
بَيْنَهُمَا إِنْ رُكِّبَا مَا قُدِّمَا

وَأَوْلِ عَشْرَةَ ٱثْنَتَيْ وَعَشَرَا
إِثْنَيْ إِذَا أُنْثَى تَشَا أَوْ ذَكَرَا

٧٣٥ وَٱلْيَا لِغَيْرِ ٱلرَّفْعِ وَٱرْفَعْ بِٱلْأَلِفْ
وَٱلْفَتْحُ فِي جُزْأَيْ سِوَاهُمَا أُلِفْ

وَمَيِّزِ ٱلْعِشْرِينَ لِلتِّسْعِينَا
بِوَاحِدٍ كَأَرْبَعِينَ حِينَا

قَبُولُ تَأْخِيرٍ وَتَعْرِيفٍ لِمَا
أُخْبِرَ عَنْهُ هَاهُنَا قَدْ حُتِمَا

كَذَا ٱلْغِنَى عَنْهُ بِأَجْنَبِيِّ أَوْ
بِمُضْمَرٍ شَرْطٌ فَرَاعِ مَا رَعَوْا

وَأَخْبَرُوا هُنَا بِأَلْ عَنْ بَعْضِ مَا
يَكُونُ فِيهِ ٱلْفِعْلُ قَدْ تَقَدَّمَا

٧٢٥ إِنْ صَحَّ صَوْغُ صِلَةٍ مِنْهُ لِأَلْ
كَصَوْغِ وَاقٍ مِنْ وَقَى ٱللّٰهُ ٱلْبَطَلْ

وَإِنْ يَكُ مَا رَفَعَتْ صِلَةُ ٱلْ
ضَمِيرَ غَيْرِهَا أُبِينَ وَٱنْفَصَلْ

ٱلْعَدَدُ

ثَلَاثَةً بِٱلتَّاءِ قُلْ لِلْعَشَرَهْ
فِي عَدِّ مَا آحَادُهُ مُذَكَّرَهْ

فِي ٱلضِّدِّ جَرِّدْ وَٱلْمُمَيِّزَ ٱجْرُرِ
جَمْعًا بِلَفْظِ قِلَّةٍ فِي ٱلْأَكْثَرِ

٧١٥ لَوْلَا وَلَوْمَا يَلْزَمَانِ ٱلْاِبْتِدَا
إِذَا ٱمْتِنَاعًا بِوُجُودٍ عَقَدَا

وَبِهِمَا ٱلتَّحْضِيضَ مِزْ وَهَلَّا
أَلَّا أَلَا وَأَوْلِيَنْهَا ٱلْفِعْلَا

وَقَدْ يَلِيهَا ٱسْمٌ بِفِعْلٍ مُضْمَرِ
عُلِّقَ أَوْ بِظَاهِرٍ مُؤَخَّرِ

ٱلْإِخْبَارُ بِٱلَّذِى وَٱلْأَلِفِ وَٱللَّامِ

مَا قِيلَ أَخْبِرْ عَنْهُ بِٱلَّذِى خَبَرْ
عَنِ ٱلَّذِى مُبْتَدَأً قَبْلُ ٱسْتَقَرْ

وَمَا سِوَاهُمَا فَوَسِّطْهُ صِلَهْ
عَائِدُهَا خَلَفُ مُعْطِى ٱلتَّكْمِلَهْ

٧٢٠ نَحْوُ ٱلَّذِى ضَرَبْتُهُ زَيْدٌ فَذَا
ضَرَبْتُ زَيْدًا كَانَ فَٱدْرِ ٱلْمَأْخَذَا

وَبِٱللَّذَيْنِ وَٱلَّذِينَ وَٱلَّتِى
أَخْبِرْ مُرَاعِيًا وِفَاقَ ٱلْمُثْبَتِ

وَرُبَّمَا رُجِّحَ بَعْدَ قَسَمِ
شَرْطٌ بِلَا ذِي خَبَرٍ مُقَدَّمِ

فَصْلُ لَوْ

٧١٠ لَوْ حَرْفُ شَرْطٍ فِي مُضِيٍّ وَيَقِلّْ
إِيلَاؤُهُ مُسْتَقْبَلًا لٰكِنْ قُبِلْ
وَهْيَ فِي ٱلِاخْتِصَاصِ بِٱلْفِعْلِ كَإِنْ
لٰكِنَّ لَوْ أَنَّ بِهَا قَدْ تَقْتَرِنْ
وَإِنْ مُضَارِعٌ تَلَاهَا صُرِفَا
إِلَى ٱلْمُضِيِّ نَحْوُ لَوْ يَفِي كَفَى

أَمَّا وَلَوْلَا وَلَوْمَا

أَمَّا كَمَهْمَا يَكُ مِنْ شَيْءٍ وَفَا
لِتِلْوِ تِلْوِهَا وُجُوبًا أُلِفَا
وَحَذْفُ ذِي ٱلْفَا قَلَّ فِي نَثْرٍ إِذَا
لَمْ يَكُ قَوْلٌ مَعَهَا قَدْ نُبِذَا

وَبَعْدَ مَاضٍ رَفْعُكَ ٱلْجَزَا حَسَنْ
وَرَفْعُهُ بَعْدَ مُضَارِعٍ وَهَنْ

وَٱقْرِنْ بِفَا حَتْمًا جَوَابًا لَوْ جُعِلْ
شَرْطًا لِإِنْ أَوْ غَيْرِهَا لَمْ يَنْجَعِلْ

وَتَخْلُفُ ٱلْفَاءَ إِذَا ٱلْمُفَاجَأَهْ
كَإِنْ تَجُدْ إِذَا لَنَا مُكَافَأَهْ

وَٱلْفِعْلُ مِنْ بَعْدِ ٱلْجَزَا إِنْ يَقْتَرِنْ
بِٱلْفَا أَوِ ٱلْوَاوِ بِتَثْلِيثٍ قَمِنْ

٧٠٥ وَجَزْمٌ أَوْ نَصْبٌ بِفِعْلٍ إِثْرَ فَا
أَوْ وَاوٍ إِنْ بِٱلْجُمْلَتَيْنِ ٱكْتُنِفَا

وَٱلشَّرْطُ يُغْنِي عَنْ جَوَابٍ قَدْ عُلِمْ
وَٱلْعَكْسُ قَدْ يَأْتِي إِنِ ٱلْمَعْنَى فُهِمْ

وَٱحْذِفْ لَدَى ٱجْتِمَاعِ شَرْطٍ وَقَسَمْ
جَوَابَ مَا أَخَّرْتَ فَهْوَ مُلْتَزَمْ

وَإِنْ تَوَالَيَا وَقَبْلُ ذُو خَبَرْ
فَٱلشَّرْطَ رَجِّحْ مُطْلَقًا بِلَا حَذَرْ

وَإِنْ عَلَى ٱسْمٍ خَالِصٍ فِعْلٌ عُطِفْ
نَصَبَهُ أَنْ ثَابِتًا أَوْ مُنْحَذِفْ

٦٩٥ وَشَذَّ حَذْفُ أَنْ وَنَصْبٌ فِي سِوَى
مَا مَرَّ فَٱقْبَلْ مِنْهُ مَا عَدْلٌ رَوَى

عَوَامِلُ ٱلْجَزْمِ

بِلَا وَلَامٍ طَالِبًا ضَعْ جَزْمَا
فِي ٱلْفِعْلِ هَاكَذَا بِلَمْ وَلَمَّا

وَٱجْزِمْ بِإِنْ وَمَنْ وَمَا وَمَهْمَا
أَيٍّ مَتَى أَيَّانَ أَيْنَ إِذْمَا

وَحَيْثُمَا أَنَّى وَحَرْفٌ إِذْمَا
كَإِنْ وَبَاقِي ٱلْأَدَوَاتِ أَسْمَا

فِعْلَيْنِ يَقْتَضِينَ شَرْطٌ قُدِّمَا
يَتْلُو ٱلْجَزَآءُ وَجَوَابًا وُسِمَا

٧٠٠ وَمَاضِيَيْنِ أَوْ مُضَارِعَيْنِ
تُلْفِيهِمَا أَوْ مُتَخَالِفَيْنِ

وَبَعْدَ حَتَّى هَاكَذَا إِضْمَارُ أَنْ
حَتْمٌ كَجُدْ حَتَّى تَسُرَّ ذَا حَزَنْ

وَتِلْوَ حَتَّى حَالًا أَوْ مُؤَوَّلَا
بِهِ ٱرْفَعَنَّ وَٱنْصِبِ ٱلْمُسْتَقْبَلَا

وَبَعْدَ فَا جَوَابِ نَفْيٍ أَوْ طَلَبْ
مَحْضَيْنِ أَنْ وَسَتْرُهَا حَتْمٌ نَصَبْ

وَٱلْوَاوُ كَٱلْفَا إِنْ تُفِدْ مَفْهُومَ مَعْ
كَلَا تَكُنْ جَلْدًا وَتُظْهِرَ ٱلْجَزَعْ

٦٤ وَبَعْدَ غَيْرِ ٱلنَّفْيِ جَزْمًا ٱعْتَمِدْ
إِنْ تُسْقِطِ ٱلْفَا وَٱلْجَزَآءُ قَدْ قُصِدْ

وَشَرْطُ جَزْمٍ بَعْدَ نَهْيٍ أَنْ تَضَعْ
إِنْ قَبْلَ لَا دُونَ تَخَالُفٍ يَقَعْ

وَٱلْأَمْرُ إِنْ كَانَ بِغَيْرِ ٱفْعَلْ فَلَا
تَنْصِبْ جَوَابَهُ وَجَزْمَهُ ٱقْبَلَا

وَٱلْفِعْلُ بَعْدَ ٱلْفَاءِ فِي ٱلرَّجَا نُصِبْ
كَنَصْبِ مَا إِلَى ٱلتَّمَنِّي يَنْتَسِبْ

وَبِلَنِ ٱنْصِبْهُ وَكَيْ كَذَا بِأَنْ
لَا بَعْدَ عِلْمٍ وَٱلَّتِي مِنْ بَعْدِ ظَنْ

فَٱنْصِبْ بِهَا وَٱلرَّفْعَ صَحِّحْ وَٱعْتَقِدْ
تَخْفِيفَهَا مِنْ أَنَّ فَهْوَ مُطَّرِدْ

٦٨٠ وَبَعْضُهُمْ أَهْمَلَ أَنْ حَمْلًا عَلَى
مَا أُخْتِهَا حَيْثُ ٱسْتَحَقَّتْ عَمَلَا

وَنَصَبُوا بِإِذَاً ٱلْمُسْتَقْبَلَا
انْ صُدِّرَتْ وَٱلْفِعْلُ بَعْدُ مُوصَلَا

أَوْ قَبْلَهُ ٱلْيَمِينُ وَٱنْصِبْ وَٱرْفَعَا
إِذَا إِذًا مِنْ بَعْدِ عَطْفٍ وَقَعَا

وَبَيْنَ لَا وَلَامِ جَرٍّ ٱلْتُزِمْ
إِظْهَارُ أَنْ نَاصِبَةً وَإِنْ عُدِمْ

لَا فَأَنْ أَعْمِلْ مُظْهِرًا أَوْ مُضْمِرَا
وَبَعْدَ نَفْيِ كَانَ حَتْمًا أُضْمِرَا

٦٨٥ كَذَاكَ بَعْدَ أَوْ إِذَا يَصْلُحُ فِي
مَوْضِعِهَا حَتَّى أَوِ إِلَّا أَنْ خَفِي

وَٱلْعَلَمَ ٱمْنَعْ صَرْفَهُ إِنْ عُدِلَا
كَفُعَلِ ٱلتَّوْكِيدِ أَوْ كَثُعَلَا

وَٱلْعَدْلُ وَٱلتَّعْرِيفُ مَانِعَا سَحَرْ
إِذَا بِهِ ٱلتَّعْيِينُ قَصْدًا يُعْتَبَرْ

وَٱبْنِ عَلَى ٱلْكَسْرِ فَعَالِ عَلَمَا
مُؤَنَّثًا وَهْوَ نَظِيرُ جُشَمَا

عِنْدَ تَمِيمٍ وَٱصْرِفَنْ مَا نُكِّرَا
مِنْ كُلِّ مَا ٱلتَّعْرِيفُ فِيهِ أَثَّرَا

٦٧٥ وَمَا يَكُونُ مِنْهُ مَنْقُوصًا فَفِي
إِعْرَابِهِ نَهْجَ جَوَارٍ يَقْتَفِي

وَلِٱضْطِرَارٍ أَوْ تَنَاسُبٍ صُرِفْ
ذُو ٱلْمَنْعِ وَٱلْمَصْرُوفُ قَدْ لَا يَنْصَرِفْ

إِعْرَابُ ٱلْفِعْلِ

ٱرْفَعْ مُضَارِعًا إِذَا يُجَرَّدُ
مِنْ نَاصِبٍ وَجَازِمٍ كَتَسْعَدُ

وَٱلْعَلَمَ ٱمْنَعْ صَرْفَهُ مُرَكَّبَا
تَرْكِيبَ مَزْجٍ نَحْوُ مَعْدِي كَرِبَا
كَذَاكَ حَاوِي زَائِدَيْ فَعْلَانَا
كَغَطَفَانَ وَكَأَصْبَهَانَا
٦٦٥ كَذَا مُؤَنَّثٌ بِهَاءٍ مُطْلَقَا
وَشَرْطُ مَنْعِ ٱلْعَارِ كَوْنُهُ ٱرْتَقَى
فَوْقَ ٱلثَّلَاثِ أَوْ كَجُورَ أَوْ سَقَرْ
أَوْ زَيْدٍ ٱسْمَ ٱمْرَأَةٍ لَا ٱسْمَ ذَكَرْ
وَجْهَانِ فِي ٱلْعَادِمِ تَذْكِيرًا سَبَقْ
وَعُجْمَةً كَهِنْدَ وَٱلْمَنْعُ أَحَقْ
وَٱلْعَجَمِيُّ ٱلْوَضْعِ وَٱلتَّعْرِيفِ مَعْ
زَيْدٍ عَلَى ٱلثَّلَاثِ صَرْفُهُ ٱمْتَنَعْ
كَذَاكَ ذُو وَزْنٍ يَخُصُّ ٱلْفِعْلَا
أَوْ غَالِبٍ كَأَحْمَدٍ وَيَعْلَى
٦٧٠ وَمَا يَصِيرُ عَلَمًا مِنْ ذِي أَلِفْ
زِيدَتْ لِإِلْحَاقٍ فَلَيْسَ يَنْصَرِفْ

٦٥٥ فَٱلْأَدْهَمُ ٱلْقَيْدُ لِكَوْنِهِ وُضِعْ

فِي ٱلْأَصْلِ وَصْفًا ٱنْصِرَافُهُ مُنِعْ

وَأَجْدَلٌ وَأَخْيَلٌ وَأَفْعَى

مَصْرُوفَةٌ وَقَدْ يَنَلْنَ ٱلْمَنْعَا

وَمَنْعُ عَدْلٍ مَعَ وَصْفٍ مُعْتَبَرْ

فِي لَفْظِ مَثْنَى وَثُلَاثَ وَأُخَرْ

وَوَزْنُ مَثْنَى وَثُلَاثَ كَهُمَا

مِنْ وَاحِدٍ لِأَرْبَعٍ فَلْيُعْلَمَا

وَكُنْ لِجَمْعٍ مُشْبِهٍ مَفَاعِلَا

أَوِ ٱلْمَفَاعِيلَ بِمَنْعٍ كَافِلَا

٦٦٠ وَذَا ٱعْتِلَالٍ مِنْهُ كَٱلْجَوَارِي

رَفْعًا وَجَرًّا أَجْرِهِ كَسَارِي

وَلِسَرَاوِيلَ بِهَذَا ٱلْجَمْعِ

شَبَهٌ ٱقْتَضَى عُمُومَ ٱلْمَنْعِ

وَإِنْ بِهِ سُمِّيَ أَوْ بِمَا لَحِقْ

بِهِ فَٱلِٱنْصِرَافُ مَنْعُهُ يَحِقْ

وَٱرْدُدْ إِذَا حَذَفْتَهَا فِي ٱلْـوَقْـفِ مَا
مِنْ أَجْلِهَا فِي ٱلْوَصْلِ كَانَ عُدِمَا
وَأَبْدِلَنهَا بَعْدَ فَتْحٍ أَلِفَا
وَقْفًا كَمَا تَقُولُ فِي قِفَنْ قِفَا

مَا لَا يَنْصَرِفُ

٦٥٠ ٱلصَّرْفُ تَنْوِينٌ أَتَى مُبَيِّنَا
مَعْنًى بِهِ يَكُونُ ٱلِٱسْمُ أَمْكَنَا
فَأَلِفُ ٱلتَّأْنِيثِ مُطْلَقًا مَنَعْ
صَرْفَ ٱلَّذِي حَوَاهُ كَيْفَ وَقَعْ
وَزَائِدَا فَعْلَانَ فِي وَصْفٍ سَلِمْ
مِنْ أَنْ يُرَى بِتَاءِ تَأْنِيثٍ خُتِمْ
وَوَصْفٌ أَصْلِيٌّ وَوَزْنُ أَفْعَلَا
مَمْنُوعَ تَأْنِيثٍ بِتَا كَأَشْهَلَا
وَأَلْغِيَنَّ عَارِضَ ٱلْوَصْفِيَّهْ
كَأَرْبَعٍ وَعَارِضَ ٱلِٱسْمِيَّهْ

٦٤٠ وَٱشْكُلْهُ قَبْلَ مُضْمَرٍ لَيْنٍ بِمَا
جَانَسَ مِنْ تَحَرُّكٍ قَدْ عُلِمَا
وَٱلْمُضْمَرَ ٱحْذِفَنَّهُ إِلَّا ٱلْأَلِفْ
وَإِنْ يَكُنْ فِي آخِرِ ٱلْفِعْلِ أَلِفْ
فَٱجْعَلْهُ مِنْهُ رَافِعًا غَيْرَ ٱلْيَا
وَٱلْوَاوِ يَاءً كَٱسْعَيَنَّ سَعْيَا
وَٱحْذِفْهُ مِنْ رَافِعِ هَاتَيْنِ وَفِي
وَاوٍ وَيَا شَكْلٌ مُجَانِسٌ قُفِي
نَحْوُ ٱخْشَيِنْ يَا هِنْدُ بِٱلْكَسْرِ وَيَا
قَوْمُ ٱخْشَوُنْ وَٱضْمُمْ وَقِسْ مُسْتَوِيَا
٦٤٥ وَلَمْ تَقَعْ خَفِيفَةٌ بَعْدَ ٱلْأَلِفْ
لَكِنْ شَدِيدَةٌ وَكَسْرُهَا أُلِفْ
وَأَلِفًا زِدْ قَبْلَهَا مُؤَكِّدَا
فِعْلًا إِلَى نُونِ ٱلْإِنَاثِ أُسْنِدَا
وَٱحْذِفْ خَفِيفَةً لِسَاكِنٍ رَدِفْ
وَبَعْدَ غَيْرِ فَتْحَةٍ إِذَا تَقِفْ

وَٱحْكُمْ بِتَنْكِيرِ ٱلَّذِي يُنَوَّنْ
مِنْهَا وَتَعْرِيفُ سِوَاهُ بَيِّنْ
وَمَا بِهِ خُوطِبَ مَا لَا يَعْقِلُ
مِنْ مُشْبِهِ ٱسْمِ ٱلْفِعْلِ صَوْتًا يُجْعَلُ
٦٣٥ كَذَا ٱلَّذِي أُجْرِي حِكَايَةً كَقَبْ
وَٱلْزَمْ بِنَا ٱلنَّوْعَيْنِ فَهْوَ قَدْ وَجَبْ

نُونَا ٱلتَّوْكِيدِ

لِلْفِعْلِ تَوْكِيدٌ بِنُونَيْنِ هُمَا
كَنُونِي ٱذْهَبَنَّ وَٱقْصِدَنْهُمَا
يُؤَكِّدَانِ ٱفْعَلْ وَيَفْعَلْ آتِيَا
ذَا طَلَبٍ أَوْ شَرْطًا إِمَّا تَالِيَا
أَوْ مُثْبَتًا فِي قَسَمٍ مُسْتَقْبِلَا
وَقَلَّ بَعْدَ مَا وَلَمْ وَبَعْدَ لَا
وَغَيْرِ إِمَّا مِنْ طَوَالِبِ ٱلْجَزَا
وَآخِرَ ٱلْمُؤَكَّدِ ٱفْتَحْ كَٱبْرُزَا

وشَذَّ إيَّاىَ وَإيَّاهُ أَشَذّْ
وَعَنْ سَبِيلِ ٱلْقَصْدِ مَنْ قَاسَ ٱنْتَبَذْ

وَكَتَحْذِيرٍ بِلَا إيَّا ٱجْعَلَا
مُغْرًى بِهِ فِى كُلِّ مَا قَدْ فُصِّلَا

أَسْمَاءُ ٱلْأَفْعَالِ وَٱلْأَصْوَاتُ

مَا نَابَ عَنْ فِعْلٍ كَشَتَّانَ وَصَهْ
هُوَ ٱسْمُ فِعْلٍ وَكَذَا أَوَّهْ وَمَهْ

وَمَا بِمَعْنَى ٱفْعَلْ كَآمِينَ كَثُرْ
وَغَيْرُهُ كَوَىْ وَهَيْهَاتَ نَزُرْ

٦١٣٠ وَٱلْفِعْلُ مِنْ أَسْمَائِهِ عَلَيْكَا
وَهَاكَذَا دُونَكَ مَعْ إلَيْكَا

كَذَا رُوَيْدَ بَلْهَ نَاصِبَيْنِ
وَيَعْمَلَانِ ٱلْخَفْضَ مَصْدَرَيْنِ

وَمَا لِمَا تَنُوبُ عَنْهُ مِنْ عَمَلْ
لَهَا وَأَخِّرْ مَا لِذِى فِيهِ ٱلْعَمَلْ

٦٢٠ وَلِاضْطِرَارٍ رَخَّمُوا دُونَ نِدَا
مَا لِلنِّدَا يَصْلُحُ نَحْوَ أَحْمَدَا

ٱلِٱخْتِصَاصُ

ٱلِٱخْتِصَاصُ كَنِدَاءٍ دُونَ يَا
كَأَيُّهَا ٱلْفَتَى بِإِثْرِ ٱرْجُونِيَا
وَقَدْ يُرَى ذَا دُونَ أَيٍّ تِلْوَ أَلْ
كَمِثْلِ نَحْنُ ٱلْعُرْبَ أَسْخَى مَنْ بَذَلْ

ٱلتَّحْذِيرُ وَٱلْإِغْرَاءُ

إِيَّاكَ وَٱلشَّرَّ وَنَحْوَهُ نَصَبْ
مُحَذِّرٌ بِمَا ٱسْتِتَارُهُ وَجَبْ
وَدُونَ عَطْفٍ ذَا لِإِيَّا ٱنْسُبْ وَمَا
سِوَاهُ سَتْرُ فِعْلِهِ لَنْ يَلْزَمَا
٦٢٥ إِلَّا مَعَ ٱلْعَطْفِ أَوِ ٱلتَّكْرَارِ
كَٱلضَّيْغَمَ ٱلضَّيْغَمَ يَا ذَا ٱلسَّارِي

إِلَّا ٱلرُّبَاعِيَّ فَمَا فَوْقُ ٱلْعَلَمْ
دُونَ إِضَافَةٍ وَإِسْنَادٍ مُتَمّ

وَمَعَ ٱلْآخِرِ ٱحْذِفِ ٱلَّذِي تَلَا
إِنْ زِيدَ لَيِّنًا سَاكِنًا مُكَمِّلَا

أَرْبَعَةً فَصَاعِدًا وَٱلْخُلْفُ فِي
وَاوٍ وَيَاءٍ بِهِمَا فَتْحٌ قُفِي

٦١٥ وَٱلْعَجُزَ ٱحْذِفْ مِنْ مُرَكَّبٍ وَقَلْ
تَرْخِيمُ جُمْلَةٍ وَذَا عَمْرٌو نَقَلْ

وَإِنْ نَوَيْتَ بَعْدَ حَذْفٍ مَا حُذِفْ
فَٱلْبَاقِيَ ٱسْتَعْمِلْ بِمَا فِيهِ أُلِفْ

وَٱجْعَلْهُ إِنْ لَمْ تَنْوِ مَحْذُوفًا كَمَا
لَوْ كَانَ بِٱلْآخِرِ وَضْعًا تُمِّمَا

فَقُلْ عَلَى ٱلْأَوَّلِ فِي ثَمُودَ يَا
ثَمُو وَيَا ثَمِي عَلَى ٱلثَّانِي بِيَا

وَٱلْتَزِمِ ٱلْأَوَّلَ فِي كَمُسْلِمَهْ
وَجَوِّزِ ٱلْوَجْهَيْنِ فِي كَمَسْلَمَهْ

٦٠٥ كَذَاكَ تَنْوِينُ ٱلَّذِي بِهِ كَمَلْ
مِنْ صِلَةٍ أَوْ غَيْرِهَا نِلْتَ ٱلْأَمَلْ
وَٱلشَّكْلَ حَتْمًا أَوْلِهِ مُجَانِسَا
إِنْ يَكُنِ ٱلْفَتْحُ بِوَهْمٍ لَابِسَا
وَوَاقِفًا زِدْ هَاءَ سَكْتٍ إِنْ تُرِدْ
وَإِنْ تَشَا فَٱلْمَدُّ وَٱلْهَا لَا تَزِدْ
وَقَائِلٌ وَاعَبْدِيَا وَاعَبْدَا
مَنْ فِي ٱلنِّدَا ٱلْيَا ذَا سُكُونٍ أَبْدَا

ٱلتَّرْخِيمُ

تَرْخِيمًا ٱحْذِفْ آخِرَ ٱلْمُنَادَى
كَيَا سُعَا فِيمَنْ دَعَا سُعَادَا
٦١٠ وَجَوِّزَنْهُ مُطْلَقًا فِي كُلِّ مَا
أُنِّثَ بِٱلْهَا وَٱلَّذِي قَدْ رُخِّمَا
بِحَذْفِهَا وَفِّرْهُ بَعْدُ وَٱحْظُلَا
تَرْخِيمَ مَا مِنْ هَذِهِ ٱلْهَا قَدْ خَلَا

ٱلْإِسْتِغَاثَةُ

إِذَا ٱسْتَغَثْتَ ٱسْمُ ٱلْمُنَادَى خُفِضَا
بِٱللَّامِ مَفْتُوحًا كَيَا لَلْمُرْتَضَى
٦٠٠ وَٱفْتَحْ مَعَ ٱلْمَعْطُوفِ إِنْ كَرَّرْتَ يَا
وَفِي سِوَى ذَلِكَ بِٱلْكَسْرِ ٱئْتِيَا
وَلَامُ مَا ٱسْتُغِيثَ عَاقَبَتْ أَلِفْ
وَمِثْلُهُ ٱسْمٌ ذُو تَعَجُّبٍ أُلِفْ

ٱلنُّدْبَةُ

مَا لِلْمُنَادَى ٱجْعَلْ لِلْمَنْدُوبِ وَمَا
نُكِرَ لَمْ يُنْدَبْ وَلَا مَا أُبْهِمَا
وَيُنْدَبُ ٱلْمَوْصُولُ بِٱلَّذِي ٱشْتَهَرْ
كَبِئْرِ زَمْزَمٍ يَلِي وَامَنْ حَفَرْ
وَمُنْتَهَى ٱلْمَنْدُوبِ صِلْهُ بِٱلْأَلِفْ
مَتْلُوُّهَا إِنْ كَانَ مِثْلَهَا حُذِفْ

ٱلْمُنَادَى ٱلْمُضَافُ إِلَى يَا ٱلْمُتَكَلِّمِ

وَٱجْعَلْ مُنَادًى صَحَّ إِنْ يُضَفْ لِيَا
كَعَبْدِ عَبْدِي عَبْدَ عَبْدَا عَبْدِيَا
وَٱلْفَتْحُ وَٱلْكَسْرُ وَحَذْفُ ٱلْيَا ٱسْتَمَرّْ
فِي يَا ٱبْنَ أُمَّ يَا ٱبْنَ عَمَّ لَا مَفَرّْ
٥٩٥ وَفِي ٱلنِّدَا أَبَتِ أُمَّتِ عَرَضْ
وَٱكْسِرْ أَوِ ٱفْتَحْ وَمِنَ ٱلْيَا ٱلتَّا عِوَضْ

أَسْمَآءٌ لَازِمَةٌ ٱلنِّدَآءِ

وَفُلُ بَعْضُ مَا يُخَصُّ بِٱلنِّدَا
لُؤْمَانُ نَوْمَانُ كَذَا وَٱطَّرَدَا
فِي سَبِّ ٱلْأُنْثَى وَزْنُ يَا خَبَاثِ
وَٱلْأَمْرُ هٰكَذَا مِنَ ٱلثُّلَاثِي
وَشَاعَ فِي سَبِّ ٱلذُّكُورِ فُعَلُ
وَلَا تَقِسْ وَجُرَّ فِي ٱلشِّعْرِ فُلُ

فَصْلٌ

تَابِعَ ذِي ٱلضَّمِّ ٱلْمُضَافَ دُونَ أَلْ
ٱلْزِمْهُ نَصْبًا كَأَزَيْدُ ذَا ٱلْحِيَلْ
وَمَا سِوَاهُ ٱرْفَعْ أَوِ ٱنْصِبْ وَٱجْعَلَا
كَمُسْتَقِلٍّ نَسَقًا وَبَدَلَا
وَإِنْ يَكُنْ مَصْحُوبَ أَلْ مَا نُسِقَا
فَفِيهِ وَجْهَانِ وَرَفْعٌ يُنْتَقَى
وَأَيُّهَا مَصْحُوبُ أَلْ بَعْدُ صِفَهْ
يَلْزَمُ بِٱلرَّفْعِ لَدَى ذِي ٱلْمَعْرِفَهْ
٥٩٠ وَأَيُّهَا ذَا أَيُّهَا ٱلَّذِي وَرَدْ
وَوَصْفُ أَيٍّ بِسِوَى هَذَا يُرَدْ
وَذُو إِشَارَةٍ كَأَيٍّ فِي ٱلصِّفَهْ
إِنْ كَانَ تَرْكُهَا يُفِيتُ ٱلْمَعْرِفَهْ
فِي نَحْوِ سَعْدُ سَعْدَ ٱلْأَوْسِ يَنْتَصِبْ
ثَانٍ وَضُمَّ وَٱفْتَحْ أَوَّلًا تُصِبْ

وَٱبْنِ ٱلْمُعَرَّفَ ٱلْمُنَادَى ٱلْمُفْرَدَا
عَلَى ٱلَّذِى فِى رَفْعِهِ قَدْ عُهِدَا

وَٱنْوِ ٱنْضِمَامَ مَا بَنَوْا قَبْلَ ٱلنِّدَا
وَلْيُجْرَ مُجْرَى ذِى بِنَاءٍ جُدِّدَا

٥٨٠ وَٱلْمُفْرَدَ ٱلْمَنْكُورَ وَٱلْمُضَافَا
وَشِبْهَهُ ٱنْصِبْ عَادِمًا خِلَافَا

وَنَحْوَ زَيْدٍ ضُمَّ وَٱفْتَحَنَّ مِنْ
نَحْوِ أَزَيْدُ ٱبْنَ سَعِيدٍ لَا تَهِنْ

وَٱلضَّمُّ إِنْ لَمْ يَلِ ٱلِٱبْنُ عَلَمَا
وَيَلِ ٱلِٱبْنَ عَلَمٌ قَدْ حُتِمَا

وَٱضْمُمْ أَوِ ٱنْصِبْ مَا ٱضْطِرَارًا نُوِّنَا
مِمَّا لَهُ ٱسْتِحْقَاقُ ضَمٍّ بُيِّنَا

وَبِٱضْطِرَارٍ خُصَّ جَمْعُ يَا وَأَلْ
إِلَّا مَعَ ٱللهِ وَمَحْكِيِّ ٱلْجُمَلْ

٥٨٥ وَٱلْأَكْثَرُ ٱللَّهُمَّ بِٱلتَّعْوِيضِ
وَشَذَّ يَا ٱللَّهُمَّ فِى قَرِيضِ

أَوِ ٱقْتَضَى بَعْضًا أَوِ ٱشْتِمَالَا
كَأَنَّكَ ٱبْتِهَاجَكَ ٱسْتَمَالَا

وَبَدَلُ ٱلْمُضَمَّنِ ٱلْهَمْزَ يَلِي
هَمْزًا كَمَنْ ذَا أَسَعِيدٌ أَمْ عَلِي

وَيُبْدَلُ ٱلْفِعْلُ مِنَ ٱلْفِعْلِ كَمَنْ
يَصِلْ إِلَيْنَا يَسْتَعِنْ بِنَا يُعَنْ

ٱلنِّدَآءُ

وَلِلْمُنَادَى ٱلنَّاءِ أَوْ كَٱلنَّاءِ يَا
وَأَيْ وَآ كَذَا أَيَا ثُمَّ هَيَا

٥٧٥ وَٱلْهَمْزُ لِلدَّانِي وَوَا لِمَنْ نُدِبْ
أَوْ يَا وَغَيْرُ وَا لَدَى ٱللَّبْسِ ٱجْتُنِبْ

وَغَيْرُ مَنْدُوبٍ وَمُضْمَرٍ وَمَا
جَا مُسْتَغَاثًا قَدْ يُعَرَّى فَٱعْلَمَا

وَذَاكَ فِي ٱسْمِ ٱلْجِنْسِ وَٱلْمُشَارِ لَهْ
قَلَّ وَمَنْ يَمْنَعْهُ فَٱنْصُرْ عَاذِلَهْ

وَحَذْفَ مَتْبُوعٍ بَدَا هُنَا ٱسْتَبِحْ
وَعَطْفُكَ ٱلْفِعْلَ عَلَى ٱلْفِعْلِ يَصِحْ

٥٦٥ وَٱعْطِفْ عَلَى ٱسْمٍ شِبْهِ فِعْلٍ فِعْلَا
وَعَكْسًا ٱسْتَعْمِلْ تَجِدْهُ سَهْلَا

ٱلْبَدَلُ

ٱلتَّابِعُ ٱلْمَقْصُودُ بِٱلْحُكْمِ بِلَا
وَاسِطَةٍ هُوَ ٱلْمُسَمَّى بَدَلَا

مُطَابِقًا أَوْ بَعْضًا أَوْ مَا يَشْتَمِلْ
عَلَيْهِ يُلْفَى أَوْ كَمَعْطُوفٍ بِبَلْ

وَذَا لِلْإِضْرَابِ ٱعْزُ إِنْ قَصْدًا صَحِبْ
وَدُونَ قَصْدٍ غَلَطٌ بِهِ سُلِبْ

كَزُرْهُ خَالِدًا وَقَبِّلْهُ ٱلْيَدَا
وَٱعْرِفْهُ حَقَّهُ وَخُذْ نَبْلًا مُدَى

٥٧٠ وَمِنْ ضَمِيرِ ٱلْحَاضِرِ ٱلظَّاهِرَ لَا
تُبْدِلْهُ إِلَّا مَا إِحَاطَةً جَلَا

وَبَلْ كَلَاكِنْ بَعْدَ مَصْحُوبَيْهَا
كَلَمْ أَكُنْ فِي مَرْبَعٍ بَلْ تَيْهَا
وَٱنْقُلْ بِهَا لِلثَّانِ حُكْمَ ٱلْأَوَّلِ
فِي ٱلْخَبَرِ ٱلْمُثْبَتِ وَٱلْأَمْرِ ٱلْجَلِي
وَإِنْ عَلَى ضَمِيرِ رَفْعٍ مُتَّصِلْ
عَطَفْتَ فَٱفْصِلْ بِٱلضَّمِيرِ ٱلْمُنْفَصِلْ
أَوْ فَاصِلٍ مَا وَبِلَا فَصْلٍ يَرِدْ
فِي ٱلنَّظْمِ فَاشِيًا وَضَعْفَهُ ٱعْتَقِدْ
٥٦٠ وَعَوْدُ خَافِضٍ لَدَى عَطْفٍ عَلَى
ضَمِيرِ خَفْضٍ لَازِمًا قَدْ جُعِلَا
وَلَيْسَ عِنْدِي لَازِمًا إِذْ قَدْ أَتَى
فِي ٱلنَّظْمِ وَٱلنَّثْرِ ٱلصَّحِيحِ مُثْبَتَا
وَٱلْفَاءُ قَدْ تُحْذَفُ مَعْ مَا عَطَفَتْ
وَٱلْوَاوُ إِذْ لَا لَبْسَ وَهْيَ ٱنْفَرَدَتْ
بِعَطْفِ عَامِلٍ مُزَالٍ قَدْ بَقِي
مَعْمُولُهُ دَفْعًا لِوَهْمٍ ٱتُّقِي

بَعْضًا بِحَتَّى ٱعْطِفْ عَلَى كُلِّ وَلَا

يَكُونُ إِلَّا غَايَةَ ٱلَّذِى تَلَا

وَأَمْ بِهَا ٱعْطِفْ بَعْدَ هَمْزِ ٱلتَّسْوِيَهْ

أَوْ هَمْزَةٍ عَنْ لَفْظِ أَيِّ مُغْنِيَهْ

٥٥٠ وَرُبَّمَا حُذِفَتِ ٱلْهَمْزَةُ إِنْ

كَانَ خِفَا ٱلْمَعْنَى بِحَذْفِهَا أُمِنْ

وَبِٱنْقِطَاعٍ وَبِمَعْنَى بَلْ وَفَتْ

إِنْ تَكُ مِمَّا قُيِّدَتْ بِهِ خَلَتْ

خَيِّرْ أَبِحْ قَسِّمْ بِأَوْ وَأَبْهِمِ

وَٱشْكُكْ وَإِضْرَابٌ بِهَا أَيْضًا نُمِى

وَرُبَّمَا عَاقَبَتِ ٱلْوَاوَ إِذَا

لَمْ يُلْفِ ذُو ٱلنُّطْقِ لِلَبْسٍ مَنْفَذَا

وَمِثْلُ أَوْ فِي ٱلْقَصْدِ إِمَّا ٱلثَّانِيَهْ

فِي نَحْوِ إِمَّا ذِى وَإِمَّا ٱلنَّائِيَهْ

٥٥٥ وَأَوْلِ لَاكِنْ نَفْيًا أَوْ نَهْيًا وَلَا

نِدَآءً أَوْ أَمْرًا أَوْ إِثْبَاتًا تَلَا

عَطْفُ ٱلنَّسَقِ

تَالٍ بِحَرْفٍ مُتْبِعٍ عَطْفُ ٱلنَّسَقْ
كَٱخْصُصْ بِوُدٍّ وَثَنَاءٍ مَنْ صَدَقْ
فَٱلْعَطْفُ مُطْلَقًا بِوَاوٍ ثُمَّ فَا
حَتَّى أَمْ أَوْ كَفِيكَ صِدْقٌ وَوَفَا
وَأَتْبَعَتْ لَفْظًا فَحَسْبُ بَلْ وَلَا
لَاكِنْ كَلَمْ يَبْدُ ٱمْرُؤٌ لَاكِنْ طَلَا
فَٱعْطِفْ بِوَاوٍ لَاحِقًا أَوْ سَابِقَا
فِي ٱلْحُكْمِ أَوْ مُصَاحِبًا مُوَافِقَا
٥٣٥ وَٱخْصُصْ بِهَا عَطْفَ ٱلَّذِي لَا يُغْنِي
مَتْبُوعُهُ كَٱصْطَفَّ هَـٰذَا وَٱبْنِي
وَٱلْفَآءُ لِلتَّرْتِيبِ بِٱتِّصَالِ
وَثُمَّ لِلتَّرْتِيبِ بِٱنْفِصَالِ
وَٱخْصُصْ بِفَا عَطْفَ مَا لَيْسَ صِلَهْ
عَلَى ٱلَّذِي ٱسْتَقَرَّ أَنَّهُ ٱلصِّلَهْ

اَلْعَطْفُ

٥٣٥ اَلْعَطْفُ إِمَّا ذُو بَيَانٍ أَوْ نَسَقْ
وَٱلْغَرَضُ ٱلْآنَ بَيَانُ مَا سَبَقْ

وَذُو ٱلْبَيَانِ تَابِعٌ شِبْهُ ٱلصِّفَةْ
حَقِيقَةُ ٱلْقَصْدِ بِهِ مُنْكَشِفَةْ

فَأَوْلِيَنْهُ مِنْ وِفَاقِ ٱلْأَوَّلِ
مَا مِنْ وِفَاقِ ٱلْأَوَّلِ ٱلنَّعْتُ وَلِي

فَقَدْ يَكُونَانِ مُنَكَّرَيْنِ
كَمَا يَكُونَانِ مُعَرَّفَيْنِ

وَصَالِحًا لِبَدَلِيَّةٍ يُرَى
فِي غَيْرِ نَحْوِ يَا غُلَامُ يَعْمُرَا

٥٤٠ وَنَحْوِ بِشْرٍ تَابِعِ ٱلْبَكْرِيِّ
وَلَيْسَ أَنْ يُبْدَلَ بِٱلْمَرْضِيِّ

وَٱغْنَ بِكِلْتَا فِي مُثَنًّى وَكِلَا
عَنْ وَزْنِ فَعْلَاءَ وَوَزْنِ أَفْعَلَا
وَإِنْ تُؤَكِّدِ ٱلضَّمِيرَ ٱلْمُتَّصِلْ
بِٱلنَّفْسِ وَٱلْعَيْنِ فَبَعْدَ ٱلْمُنْفَصِلْ
٥٣٠ عَنَيْتُ ذَا ٱلرَّفْعِ وَأَكَّدُوا بِمَا
سِوَاهُمَا وَٱلْقَيْدُ لَنْ يُلْتَزَمَا
وَمَا مِنَ ٱلتَّوْكِيدِ لَفْظِيٌّ يَجِي
مُكَرَّرًا كَقَوْلِكَ ٱدْرُجِ ٱدْرُجِ
وَلَا تُعِدْ لَفْظَ ضَمِيرٍ مُتَّصِلْ
إِلَّا مَعَ ٱللَّفْظِ ٱلَّذِي بِهِ وُصِلْ
كَذَا ٱلْحُرُوفُ غَيْرُ مَا تَحَصَّلَ
بِهِ جَوَابٌ كَنَعَمْ وَكَبَلَى
وَمُضْمَرُ ٱلرَّفْعِ ٱلَّذِي قَدِ ٱنْفَصَلْ
أَكِّدْ بِهِ كُلَّ ضَمِيرٍ ٱتَّصَلْ

ٱلتَّوْكِيدُ

بِٱلنَّفْسِ أَوْ بِٱلْعَيْنِ ٱلِٱسْمُ أُكِّدَا
مَعَ ضَمِيرٍ طَابَقَ ٱلْمُؤَكَّدَا

وَٱجْمَعْهُمَا بِأَفْعُلٍ إِنْ تَبِعَا
مَا لَيْسَ وَاحِدًا تَكُنْ مُتَّبِعَا

وَكُلًّا ٱذْكُرْ فِي ٱلشُّمُولِ وَكِلَا
كِلْتَا جَمِيعًا بِٱلضَّمِيرِ مُوصَلَا

وَٱسْتَعْمَلُوا أَيْضًا كَكُلٍّ فَاعِلَهْ
مِنْ عَمَّ فِي ٱلتَّوْكِيدِ مِثْلَ ٱلنَّافِلَهْ

٥٢٥ وَبَعْدَ كُلٍّ أَكَّدُوا بِأَجْمَعَا
جَمْعَاءَ أَجْمَعِينَ ثُمَّ جُمَعَا

وَدُونَ كُلٍّ قَدْ يَجِيءُ أَجْمَعُ
جَمْعَاءُ أَجْمَعُونَ ثُمَّ جُمَعُ

وَإِنْ يُفِدْ تَوْكِيدُ مَنْكُورٍ قُبِلْ
وَعَنْ نُحَاةِ ٱلْبَصْرَةِ ٱلْمَنْعُ شَمِلْ

وَنَعَتُوا بِمَصْدَرٍ كَثِيرَا
فَالْتَزَمُوا الْإِفْرَادَ وَالتَّذْكِيرَا

٥١٥ وَنَعْتَ غَيْرِ وَاحِدٍ إِذَا اخْتَلَفْ
فَعَاطِفًا فَرِّقْهُ لَا إِذَا ائْتَلَفْ

وَنَعْتَ مَعْمُولَىْ وَحِيدَىْ مَعْنَى
وَعَمَلٍ أَتْبِعْ بِغَيْرِ اسْتِثْنَا

وَإِنْ نُعُوتٌ كَثُرَتْ وَقَدْ تَلَتْ
مُفْتَقِرًا لِذِكْرِهِنَّ أُتْبِعَتْ

وَاقْطَعْ أَوْ أَتْبِعْ إِنْ يَكُنْ مُعَيَّنَا
بِدُونِهَا أَوْ بَعْضَهَا اقْطَعْ مُعْلِنَا

وَارْفَعْ أَوِ انْصِبْ إِنْ قَطَعْتَ مُضْمِرَا
مُبْتَدَأً أَوْ نَاصِبًا لَنْ يَظْهَرَا

٥٢ وَمَا مِنَ الْمَنْعُوتِ وَالنَّعْتِ عُقِلْ
يَجُوزُ حَذْفُهُ وَفِي النَّعْتِ يَقِلْ

ٱلنَّعْتُ

يَتْبَعُ فِي ٱلْإِعْرَابِ ٱلْأَسْمَاءَ ٱلْأُوَلْ
نَعْتٌ وَتَوْكِيدٌ وَعَطْفٌ وَبَدَلْ

وَٱلنَّعْتُ تَابِعٌ مُتِمٌّ مَا سَبَقْ
بِوَسْمِهِ أَوْ وَسْمِ مَا بِهِ ٱعْتَلَقْ

وَلْيُعْطَ فِي ٱلتَّعْرِيفِ وَٱلتَّنْكِيرِ مَا
لِمَا تَلَا كَٱمْرُرْ بِقَوْمٍ كُرَمَا

٥١٠ وَهْوَ لَدَى ٱلتَّوْحِيدِ وَٱلتَّذْكِيرِ أَوْ
سِوَاهُمَا كَٱلْفِعْلِ فَٱقْفُ مَا قَفَوْا

وَٱنْعَتْ بِمُشْتَقٍّ كَصَعْبٍ وَذَرِبْ
وَشِبْهِهِ كَذَا وَذِي وَٱلْمُنْتَسِبْ

وَنَعَتُوا بِجُمْلَةٍ مُنَكَّرَا
فَأُعْطِيَتْ مَا أُعْطِيَتْهُ خَبَرَا

وَٱمْنَعْ هُنَا إِيقَاعَ ذَاتِ ٱلطَّلَبِ
وَإِنْ أَتَتْ فَٱلْقَوْلَ أَضْمِرْ تُصِبِ

٥٠٠ وَإِنْ لِمَنْكُورٍ يُضَفْ أَوْ جُرِّدَا
أُلْزِمَ تَذْكِيرًا وَأَنْ يُوَحَّدَ
وَتِلْوُ أَلْ طِبْقٌ وَمَا لِمَعْرِفَهْ
أُضِيفَ ذُو وَجْهَيْنِ عَنْ ذِي مَعْرِفَهْ
هَذَا إِذَا نَوَيْتَ مَعْنَى مِنْ وَإِنْ
لَمْ تَنْوِ فَهْوَ طِبْقُ مَا بِهِ قُرِنْ
وَإِنْ تَكُنْ بِتِلْوِ مِنْ مُسْتَفْهِمَا
فَلَهُمَا كُنْ أَبَدًا مُقَدِّمَا
كَمِثْلِ مِمَّنْ أَنْتَ خَيْرٌ وَلَدَى
إِخْبَارٍ ٱلتَّقْدِيمُ نَزْرًا وُجِدَا
٥٠٥ وَرَفْعُهُ ٱلظَّاهِرَ نَزْرٌ وَمَتَى
عَاقَبَ فِعْلًا فَكَثِيرًا ثَبَتَا
كَلَنْ تَرَى فِي ٱلنَّاسِ مِنْ رَفِيقِ
أَوْلَى بِهِ ٱلْفَضْلُ مِنَ ٱلصِّدِّيقِ

وَٱجْعَلْ كَبِئْسَ سَآءَ وَٱجْعَلْ فَعُلَا
مِنْ ذِي ثَلَاثَةٍ كَنِعْمَ مُسْجَلَا

وَمِثْلُ نِعْمَ حَبَّذَا ٱلْفَاعِلُ ذَا
وَإِنْ تُرِدْ ذَمًّا فَقُلْ لَا حَبَّذَا

٤٩٥ وَأَوْلِ ذَا ٱلْمَخْصُوصَ أَيًّا كَانَ لَا
تَعْدِلْ بِذَا فَهْوَ يُضَاهِي ٱلْمَثَلَا

وَمَا سِوَى ذَا ٱرْفَعْ بِحَبَّ أَوْ فَجُرّْ
بِٱلْبَا وَدُونَ ذَا ٱنْضِمَامُ ٱلْحَا كَثُرْ

أَفْعَلُ ٱلتَّفْضِيلِ

صُغْ مِنْ مَصُوغٍ مِنْهُ لِلتَّعَجُّبِ
أَفْعَلَ لِلتَّفْضِيلِ وَأْبَ ٱللَّذْ أُبِي

وَمَا بِهِ إِلَى تَعَجُّبٍ وُصِلْ
لِمَانِعٍ بِهِ إِلَى ٱلتَّفْضِيلِ صِلْ

وَأَفْعَلَ ٱلتَّفْضِيلِ صِلْهُ أَبَدَا
تَقْدِيرًا أَوْ لَفْظًا بِمِنْ إِنْ جُرِّدَا

نِعْمَ وَبِئْسَ وَمَا جَرَى مَجْرَاهُمَا

فِعْلَانِ غَيْرُ مُتَصَرِّفَيْنِ
نِعْمَ وَبِئْسَ رَافِعَانِ ٱسْمَيْنِ
مُقَارِنَيْ أَلْ أَوْ مُضَافَيْنِ لِمَا
قَارَنَهَا كَنِعْمَ عُقْبَى ٱلْكُرَمَا
وَيَرْفَعَانِ مُضْمَرًا يُفَسِّرُهْ
مُمَيِّزٌ كَنِعْمَ قَوْمًا مَعْشَرُهْ
وَجَمْعُ تَمْيِيزٍ وَفَاعِلٍ ظَهَرْ
فِيهِ خِلَافٌ عَنْهُمُ قَدِ ٱشْتَهَرْ
٤٩٠ وَمَا مُمَيِّزٌ وَقِيلَ فَاعِلُ
فِي نَحْوِ نِعْمَ مَا يَقُولُ ٱلْفَاضِلُ
وَيُذْكَرُ ٱلْمَخْصُوصُ بَعْدُ مُبْتَدَا
أَوْ خَبَرُ ٱسْمٍ لَيْسَ يَبْدُو أَبَدَا
وَإِنْ يُقَدَّمْ مُشْعِرٌ بِهِ كَفَى
كَٱلْعِلْمُ نِعْمَ ٱلْمُقْتَنَى ٱلْمُقْتَفَى

وفِى كِلَا ٱلْفِعْلَيْنِ قِدْمًا لَزِمَا
مَنْعُ تَصَرُّفٍ بِحُكْمٍ حُتِمَا

وَصُغْهُمَا مِنْ ذِى ثَلَاثٍ صُرِّفَا
قَابِلِ فَضْلٍ تَمَّ غَيْرِ ذِى ٱنْتِفَا

٤٨٠ وَغَيْرِ ذِى وَصْفٍ يُضَاهِى أَشْهَلَا
وَغَيْرِ سَالِكٍ سَبِيلَ فُعِلَا

وَأَشْدِدْ أَوْ أَشَدَّ أَوْ شِبْهُهُمَا
يَخْلُفُ مَا بَعْضَ ٱلشُّرُوطِ عَدِمَا

وَمَصْدَرُ ٱلْعَادِمِ بَعْدُ يَنْتَصِبْ
وَبَعْدَ أَفْعِلْ جَرُّهُ بِٱلْبَا يَجِبْ

وَبِٱلنُّدُورِ ٱحْكُمْ لِغَيْرِ مَا ذُكِرْ
وَلَا تَقِسْ عَلَى ٱلَّذِى مِنْهُ أُثِرْ

وَفِعْلُ هَذَا ٱلْبَابِ لَنْ يُقَدَّمَا
مَعْمُولُهُ وَوَصْلَهُ بِهِ ٱلْزَمَا

٤٨٥ وَفَصْلُهُ بِظَرْفٍ أَوْ بِحَرْفِ جَرْ
مُسْتَعْمَلٌ وَٱلْخُلْفُ فِى ذَاكَ ٱسْتَقَرْ

وَسَبْقُ مَا يَعْمَلُ فِيهِ مُجْتَنَبْ
وَكَوْنُهُ ذَا سَبَبِيَّةٍ وَجَبْ
فَٱرْفَعْ بِهَا وَٱنْصِبْ وَجُرَّ مَعَ أَلْ
وَدُونَ أَلْ مَصْحُوبَ أَلْ وَمَا ٱتَّصَلْ
بِهَا مُضَافًا أَوْ مُجَرَّدًا وَلَا
تَجْرُرْ بِهَا مَعْ أَلْ سُمًا مِنْ أَلْ خَلَا
وَمِنْ إِضَافَةٍ لِتَالِيهَا وَمَا
لَمْ يَخْلُ فَهْوَ بِٱلْجَوَازِ وُسِمَا

ٱلتَّعَجُّبُ

٣٧٥ بِأَفْعَلَ ٱنْطِقْ بَعْدَ مَا تَعَجُّبَا
أَوْ جِئْ بِأَفْعِلْ قَبْلَ مَجْرُورٍ بِبَا
وَتِلْوُ أَفْعَلَ ٱنْصِبَنْهُ كَمَا
أَوْفَى خَلِيلَيْنَا وَأَصْدِقْ بِهِمَا
وَحَذْفَ مَا مِنْهُ تَعَجَّبْتَ ٱسْتَبِحْ
إِنْ كَانَ عِنْدَ ٱلْحَذْفِ مَعْنَاهُ يَضِحْ

مَعْ كَسْرِ مَتْلُوِّ ٱلْأَخِيرِ مُطْلَقَا
وَضَمِّ مِيمٍ زَائِدٍ قَدْ سَبَقَا

٤٦٥ وَإِنْ فَتَحْتَ مِنْهُ مَا كَانَ ٱنْكَسَرْ
صَارَ ٱسْمَ مَفْعُولٍ كَمِثْلِ ٱلْمُنْتَظَرْ

وَفِي ٱسْمِ مَفْعُولِ ٱلثُّلَاثِيِّ ٱطَّرَدْ
زِنَةُ مَفْعُولٍ كَآتٍ مِنْ قَصَدْ

وَنَابَ نَقْلًا عَنْهُ ذُو فَعِيلِ
نَحْوُ فَتَاةٍ أَوْ فَتًى كَحِيلِ

ٱلصِّفَةُ ٱلْمُشَبَّهَةُ بِٱسْمِ ٱلْفَاعِلِ

صِفَةٌ ٱسْتُحْسِنَ جَرُّ فَاعِلِ
مَعْنًى بِهَا ٱلْمُشْبِهَةُ ٱسْمَ ٱلْفَاعِلِ

وَصَوْغُهَا مِنْ لَازِمٍ لِحَاضِرِ
كَطَاهِرِ ٱلْقَلْبِ جَمِيلِ ٱلظَّاهِرِ

٤٧٠ وَعَمَلُ ٱسْمِ ٱلْفَاعِلِ ٱلْمُعَدَّى
لَهَا عَلَى ٱلْحَدِّ ٱلَّذِي قَدْ حُدَّا

أَبْنِيَةُ أَسْمَاءِ ٱلْفَاعِلِينَ وَأَسْمَاءِ ٱلْمَفْعُولِينَ وَٱلصِّفَاتِ ٱلْمُشَبَّهَةِ بِهَا

كَفَاعِلٍ صُغِ ٱسْمَ فَاعِلٍ إِذَا
مِنْ ذِي ثَلَاثَةٍ يَكُونُ كَغَذَا

وَهْوَ قَلِيلٌ فِي فَعُلْتَ وَفَعِلْ
غَيْرَ مُعَدًّى بَلْ قِيَاسُهُ فَعِلْ

٤٦٠ وَأَفْعَلُ فَعْلَانُ نَحْوُ أَشِرِ
وَنَحْوُ صَدْيَانَ وَنَحْوُ ٱلْأَجْهَرِ

وَفَعْلٌ أَوْلَى وَفَعِيلٌ بِفَعُلْ
كَٱلضَّخْمِ وَٱلْجَمِيلِ وَٱلْفِعْلُ جَمُلْ

وَأَفْعَلٌ فِيهِ قَلِيلٌ وَفَعَلْ
وَبِسِوَى ٱلْفَاعِلِ قَدْ يَغْنَى فَعَلْ

وَزِنَةُ ٱلْمُضَارِعِ ٱسْمُ فَاعِلِ
مِنْ غَيْرِ ذِي ٱلثَّلَاثِ كَٱلْمُوَاصِلِ

وَٱسْتَعِذِ ٱسْتِعَاذَةً ثُمَّ أَقِمْ
إِقَامَةً وَغَالِبًا ذَا ٱلتَّا لَزِمْ
وَمَا يَلِي ٱلْآخِرَ مُدَّ وَٱفْتَحَا
مَعْ كَسْرِ تِلْوِ ٱلثَّانِ مِمَّا ٱفْتُتِحَا
بِهَمْزِ وَصْلٍ كَٱصْطَفَى وَضُمَّ مَا
يَرْبَعُ فِي أَمْثَالِ قَدْ تَلَمْلَمَا
فِعْلَالُ أَوْ فَعْلَلَةٌ لِفَعْلَلَا
وَٱجْعَلْ مَقِيسًا ثَانِيًا لَا أَوَّلَا
٤٠٥ لِفَاعَلَ ٱلْفِعَالُ وَٱلْمُفَاعَلَهْ
وَغَيْرُ مَا مَرَّ ٱلسَّمَاعُ عَادَلَهْ
وَفَعْلَةٌ لِمَرَّةٍ كَجَلْسَهْ
وَفِعْلَةٌ لِهَيْئَةٍ كَجِلْسَهْ
فِي غَيْرِ ذِي ٱلثَّلَاثِ بِٱلتَّا ٱلْمَرَّهْ
وَشَذَّ فِيهِ هَيْئَةٌ كَٱلْخِمْرَهْ

وَفَعَلَ ٱللَّازِمُ مِثْلَ قَعَدَا
لَهُ فُعُولٌ بِٱطِّرَادٍ كَغَدَا

مَا لَمْ يَكُنْ مُسْتَوْجِبًا فِعَالَا
أَوْ فَعَلَانًا فَٱدْرِ أَوْ فُعَالَا

٤٤٥ فَأَوَّلٌ لِذِي ٱمْتِنَاعٍ كَأَبَى
وَٱلثَّانِ لِلَّذِي ٱقْتَضَى تَقَلُّبَا

لِلدَّا فُعَالٌ أَوْ لِصَوْتٍ وَشَمَلْ
سَيْرًا وَصَوْتًا ٱلْفَعِيلُ كَصَهَلَ

فُعُولَةٌ فَعَالَةٌ لِفَعُلَا
كَسَهُلَ ٱلْأَمْرُ وَزَيْدٌ جَزُلَا

وَمَا أَتَى مُخَالِفًا لِمَا مَضَى
فَبَابُهُ ٱلنَّقْلُ كَسُخْطٍ وَرِضَى

وَغَيْرُ ذِي ثَلَاثَةٍ مَقِيسُ
مَصْدَرُهُ كَقُدِّسَ ٱلتَّقْدِيسُ

٤٥٠ وَزَكِّهِ تَزْكِيَةً وَأَجْمِلَا
إِجْمَالَ مَنْ تَجَمَّلَا تَجَمُّلَا

وَٱنْصِبْ بِذِي ٱلْإِعْمَالِ تِلْوًا وَٱخْفِضِ
وَهْوَ لِنَصْبِ مَا سِوَاهُ مُقْتَضِ
وَٱجْرُرْ أَوِ ٱنْصِبْ تَابِعَ ٱلَّذِي ٱنْخَفَضْ
كَمُبْتَغِي جَاهٍ وَمَالًا مَنْ نَهَضْ
وَكُلُّ مَا قُدِّرَ لِٱسْمِ فَاعِلِ
يُعْطَى ٱسْمَ مَفْعُولٍ بِلَا تَفَاضُلِ
فَهْوَ كَفِعْلٍ صِيغَ لِلْمَفْعُولِ فِي
مَعْنَاهُ كَمُعْطًى كَفَافًا يَكْتَفِي
٤٤٠ وَقَدْ يُضَافُ ذَا إِلَى ٱسْمٍ مُرْتَفِعْ
مَعْنًى كَمَحْمُودِ ٱلْمَقَاصِدِ ٱلْوَرِعْ

أَبْنِيَةُ ٱلْمَصَادِرِ

فَعْلٌ قِيَاسُ مَصْدَرِ ٱلْمُعَدَّى
مِنْ ذِي ثَلَاثَةٍ كَرَدَّ* رَدَّا
وَفَعِلَ ٱللَّازِمُ بَابُهُ فَعَلْ
كَفَرَحٍ وَكَجَوًى وَكَشَلَلْ

إِعْمَالُ ٱسْمِ ٱلْفَاعِلِ

كَفِعْلِهِ ٱسْمُ فَاعِلٍ فِي ٱلْعَمَلِ
إِنْ كَانَ عَنْ مُضِيِّهِ بِمَعْزِلِ

٤٣٠ وَوَلِيَ ٱسْتِفْهَامًا أَوْ حَرْفَ نِدَا
أَوْ نَفْيًا أَوْ جَا صِفَةً أَوْ مُسْنَدَا

وَقَدْ يَكُونُ نَعْتَ مَحْذُوفٍ عُرِفْ
فَيَسْتَحِقُّ ٱلْعَمَلَ ٱلَّذِي وُصِفْ

وَإِنْ يَكُنْ صِلَةَ أَلْ فَفِي ٱلْمُضِي
وَغَيْرِهِ إِعْمَالُهُ قَدِ ٱرْتُضِي

فَعَّالٌ أَوْ مِفْعَالٌ أَوْ فَعُولُ
فِي كَثْرَةٍ عَنْ فَاعِلٍ بَدِيلُ

فَيَسْتَحِقُّ مَا لَهُ مِنْ عَمَلِ
وَفِي فَعِيلٍ قَلَّ ذَا وَفَعِلِ

٤٣٥ وَمَا سِوَى ٱلْمُفْرَدِ مِثْلَهُ جُعِلْ
فِي ٱلْحُكْمِ وَٱلشُّرُوطِ حَيْثُمَا عَمِلْ

وَتُدْغَمُ ٱلْيَا فِيهِ وَٱلْوَاوُ وَإِنْ
مَا قَبْلَ وَاوٍ ضُمَّ فَٱكْسِرْهُ يَهُنْ
وَأَلِفًا سَلِّمْ وَفِى ٱلْمَقْصُورِ عَنْ
هُذَيْلٍ ٱنْقِلَابُهَا يَاءً حَسَنْ

إِعْمَالُ ٱلْمَصْدَرِ

٤٢٥ بِفِعْلِهِ ٱلْمَصْدَرَ أَلْحِقْ فِى ٱلْعَمَلْ
مُضَافًا أَوْ مُجَرَّدًا أَوْ مَعَ أَلْ
إِنْ كَانَ فِعْلٌ مَعَ أَنْ أَوْ مَا يَحُلّ
مَحَلَّهُ وَلِٱسْمِ مَصْدَرٍ عَمَلْ
وَبَعْدَ جَرِّهِ ٱلَّذِى أُضِيفَ لَهْ
كَمِّلْ بِنَصْبٍ أَوْ بِرَفْعٍ عَمَلَهْ
وَجُرَّ مَا يَتْبَعُ مَا جُرَّ وَمَنْ
رَاعَى فِى ٱلْإِتْبَاعِ ٱلْمَحَلَّ فَحَسَنْ

لَاكِنْ بِشَرْطِ أَنْ يَكُونَ مَا حُذِفْ
مُمَاثِلًا لِمَا عَلَيْهِ قَدْ عُطِفْ

وَيُحْذَفُ ٱلثَّانِي وَيَبْقَى ٱلْأَوَّلُ
كَحَالِهِ إِذَا بِهِ يَتَّصِلُ

بِشَرْطِ عَطْفٍ وَإِضَافَةٍ إِلَى
مِثْلِ ٱلَّذِي لَهُ أَضَفْتَ ٱلْأَوَّلَا

فَصْلَ مُضَافٍ شِبْهِ فِعْلٍ مَا نَصَبْ
مَفْعُولًا أَوْ ظَرْفًا أَجِزْ وَلَمْ يُعَبْ

٤٣٠ فَصْلُ يَمِينٍ وَٱضْطِرَارًا وُجِدَا
بِأَجْنَبِيٍّ أَوْ بِنَعْتٍ أَوْ نِدَا

ٱلْمُضَافُ إِلَى يَاءِ ٱلْمُتَكَلِّمِ

آخِرَ مَا يُضَافُ لِلْيَا ٱكْسِرْ إِذَا
لَمْ يَكُ مُعْتَلًّا كَرَامٍ وَقَذَا

أَوْ يَكُ كَٱبْنَيْنِ وَزَيْدِينَ فَذِي
جَمِيعُهَا ٱلْيَا بَعْدُ فَتْحُهَا ٱحْتُذِي

وَٱنْصِبْ بِذِي ٱلْإِعْمَالِ تِلْوًا وَٱخْفِضِ
وَهْوَ لِنَصْبِ مَا سِوَاهُ مُقْتَضِ
وَٱجْرُرْ أَوِ ٱنْصِبْ تَابِعَ ٱلَّذِي ٱنْخَفَضْ
كَمُبْتَغِي جَاهٍ وَمَالًا مَنْ نَهَضْ
وَكُلُّ مَا قُدِّرَ لِٱسْمِ فَاعِلِ
يُعْطَى ٱسْمَ مَفْعُولٍ بِلَا تَفَاضُلِ
فَهْوَ كَفِعْلٍ صِيغَ لِلْمَفْعُولِ فِي
مَعْنَاهُ كَمُعْطَى كَفَافًا يَكْتَفِي
٤٤٠ وَقَدْ يُضَافُ ذَا إِلَى ٱسْمٍ مُرْتَفِعْ
مَعْنًى كَمَحْمُودِ ٱلْمَقَاصِدِ ٱلْوَرِعْ

أَبْنِيَةُ ٱلْمَصَادِرِ

فَعْلٌ قِيَاسُ مَصْدَرِ ٱلْمُعَدَّى
مِنْ ذِي ثَلَاثَةٍ كَرَدَّ رَدَّا
وَفَعِلَ ٱللَّازِمُ بَابُهُ فَعَلْ
كَفَرَحٍ وَكَجَوًى وَكَشَلَلْ

٤٠٠ وَأَلْزَمُوا إِضَافَةً إِلَى ٱلْجُمَلْ
حَيْثُ وَإِذْ وَإِنْ يُنَوَّنْ يُحْتَمَلْ

إِفْرَادُ إِذْ وَمَا كَإِذْ مَعْنًى كَإِذْ
أَضِفْ جَوَازًا نَحْوَ حِينَ جَا نُبِذْ

وَٱبْنِ أَوْ أَعْرِبْ مَا كَإِذْ قَدْ أُجْرِيَا
وَٱخْتَرْ بِنَا مَتْلُوِّ فِعْلٍ بُنِيَا

وَقَبْلَ فِعْلٍ مُعْرَبٍ أَوْ مُبْتَدَا
أَعْرِبْ وَمَنْ بَنَى فَلَنْ يُفَنَّدَا

وَأَلْزَمُوا إِذَا إِضَافَةً إِلَى
جُمَلِ ٱلْأَفْعَالِ كَهُنْ إِذَا ٱعْتَلَى

٤٠٥ لِمُفْهِمِ ٱثْنَيْنِ مُعَرَّفٍ بِلَا
تَفَرُّقٍ أُضِيفَ كِلْتَا وَكِلَا

وَلَا تُضِفْ لِمُفْرَدٍ مُعَرَّفِ
أَيًّا وَإِنْ كَرَّرْتَهَا فَأَضِفِ

أَوْ تَنْوِ ٱلْأَجْزَا وَٱخْصُصَنْ بِٱلْمَعْرِفَهْ
مَوْصُولَةً أَيًّا وَبِٱلْعَكْسِ ٱلصِّفَهْ

وَوَصْلُ أَلْ بِذَا ٱلْمُضَافِ مُغْتَفَـرْ

إِنْ وُصِلَتْ بِٱلثَّانِ كَٱلْجَعْدِ ٱلشَّعَرْ

أَوْ بِٱلَّذِي لَهُ أُضِيفَ ٱلثَّانِي

كَزَيْدٌ ٱلضَّارِبُ رَأْسِ ٱلْجَانِي

وَكَوْنُهَا فِي ٱلْوَصْفِ كَافٍ إِنْ وَقَعْ

مُثَنًّى أَوْ جَمْعًا سَبِيلَهُ ٱتَّبَعْ

٣٩٠ وَرُبَّمَا أَكْسَبَ ثَانٍ أَوَّلَا

تَأْنِيثًا إِنْ كَانَ لِحَذْفٍ مُوهَلَا

وَلَا يُضَافُ ٱسْمٌ لِمَا بِهِ ٱتَّحَدْ

مَعْنًى وَأَوِّلْ مُوهِمًا إِذَا وَرَدْ

وَبَعْضُ ٱلْأَسْمَاءِ يُضَافُ أَبَدَا

وَبَعْضُ ذَا قَدْ يَأْتِ لَفْظًا مُفْرَدَا

وَبَعْضُ مَا يُضَافُ حَتْمًا ٱمْتَنَعْ

إِيلَاؤُهُ ٱسْمًا ظَاهِرًا حَيْثُ وَقَعْ

كَوَحْدَ لَبَّيْ وَدَوَالَيْ سَعْدَيْ

وَشَذَّ إِيلَاءُ يَدَيْ لِلَبَّيْ

٣٨٥ وَقَدْ يُجَرُّ بِسِوَى رُبَّ لَدَى
حَذْفٍ وَبَعْضُهُ يُرَى مُطَّرِدَا

ٱلْإِضَافَةُ

نُونًا تَلِي ٱلْإِعْرَابَ أَوْ تَنْوِينَا
مِمَّا تُضِيفُ ٱحْذِفْ كَطُورِ سِينَا
وَٱلثَّانِيَ ٱجْرُرْ وَٱنْوِ مِنْ أَوْ فِي إِذَا
لَمْ يَصْلُحِ إِلَّا ذَاكَ وَٱللَّامَ خُذَا
لِمَا سِوَى ذَيْنِكَ وَٱخْصُصْ أَوَّلَا
أَوْ أَعْطِهِ ٱلتَّعْرِيفَ بِٱلَّذِي تَلَا
وَإِنْ يُشَابِهِ ٱلْمُضَافُ يَفْعَلُ
وَصْفًا فَعَنْ تَنْكِيرِهِ لَا يُعْدَلُ
٣٩٠ كَرُبَّ رَاجِينَا عَظِيمِ ٱلْأَمَلِ
مُرَوَّعِ ٱلْقَلْبِ قَلِيلِ ٱلْحِيَلِ
وَذِي ٱلْإِضَافَةُ ٱسْمُهَا لَفْظِيَّهْ
وَتِلْكَ مَحْضَةٌ وَمَعْنَوِيَّهْ

وَقَدْ يَجِى مُوْضِعَ بَعْدِ وَعَلَى
كَمَا عَلَى مَوْضِعَ عَنْ قَدْ جُعِلَا

شَبِّهْ بِكَافٍ وَبِهَا ٱلتَّعْلِيلُ قَدْ
يُعْنَى وَزَآئِدًا لِتَوْكِيدٍ وَرَدْ

وَٱسْتُعْمِلَ ٱسْمًا وَكَذَا عَنْ وَعَلَى
مِنْ أَجْلِ ذَا عَلَيْهِمَا مِنْ دَخَلَا

٣٨٠ وَمُذْ وَمُنْذُ ٱسْمَانِ حَيْثُ رَفَعَا
أَوْ أُوْلِيَا ٱلْفِعْلَ كَجِئْتُ مُذْ دَعَا

وَإِنْ يَجُرَّا فِي مُضِيٍّ فَكَمِنْ
هُمَا وَفِي ٱلْحُضُورِ مَعْنَى فِي ٱسْتَبِنْ

وَبَعْدَ مِنْ وَعَنْ وَبَآءٍ زِيدَ مَا
فَلَمْ تَعُقْ عَنْ عَمَلٍ قَدْ عُلِمَا

وَزِيدَ بَعْدَ رُبَّ وَٱلْكَافِ فَكَفْ
وَقَدْ تَلِيهِمَا وَجَرٌّ لَمْ يُكَفْ

وَحُذِفَتْ رُبَّ وَجَرَّتْ بَعْدَ بَلْ
وَٱلْفَا وَبَعْدَ ٱلْوَاوِ شَاعَ ذَا ٱلْعَمَلْ

وَمَا رَوَوْا مِنْ نَحْوِ رُبَّهُ فَتَى
نَزْرٌ كَذَا كَهَا وَنَحْوُهُ أَتَى
٣٧٠ بَعِّضْ وَبَيِّنْ وَٱبْتَدِ فِي ٱلْأَمْكِنَهْ
بِمِنْ وَقَدْ تَأْتِي لِبَدْءِ ٱلْأَزْمِنَهْ
وَزِيدَ فِي نَفْيٍ وَشِبْهِهِ فَجَرّ
نَكِرَةً كَمَا لِبَاغٍ مِنْ مَفَرّ
لِلِٱنْتِهَا حَتَّى وَٱللَّامُ وَإِلَى
وَمِنْ وَبَاءٌ يُفْهِمَانِ بَدَلَا
وَٱللَّامُ لِلْمِلْكِ وَشِبْهِهِ وَفِي
تَعْدِيَةٍ أَيْضًا وَتَعْلِيلٍ قُفِي
وَزِيدَ وَٱلظَّرْفِيَّةَ ٱسْتَبِنْ بِبَا
وَفِي وَقَدْ يُبَيِّنَانِ ٱلسَّبَبَا
٣٧٥ بِٱلْبَا ٱسْتَعِنْ وَعَدِّ عَوِّضْ أَلْصِقِ
وَمِثْلَ مَعْ وَمِنْ وَعَنْ بِهَا ٱنْطِقِ
عَلَى لِلِٱسْتِعْلَا وَمَعْنَى فِي وَعَنْ
بِعَنْ تَجَاوُزًا عَنَى مَنْ قَدْ فَطَنْ

وَوَصْلُ أَلْ بِذَا ٱلْمُضَافِ مُغْتَفَرْ
إِنْ وُصِلَتْ بِٱلثَّانِ كَٱلْجَعْدِ ٱلشَّعَرْ

أَوْ بِٱلَّذِى لَهُ أُضِيفَ ٱلثَّانِى
كَزَيْدٌ ٱلضَّارِبُ رَأْسِ ٱلْجَانِى

وَكَوْنُهَا فِى ٱلْوَصْفِ كَافٍ إِنْ وَقَعْ
مُثَنًّى أَوْ جَمْعًا سَبِيلَهُ ٱتَّبَعْ

٣٩٥ وَرُبَّمَا أَكْسَبَ ثَانٍ أَوَّلَا
تَأْنِيثًا إِنْ كَانَ لِحَذْفٍ مُوهَلَا

وَلَا يُضَافُ ٱسْمٌ لِمَا بِهِ ٱتَّحَدْ
مَعْنًى وَأَوِّلْ مُوهِمًا إِذَا وَرَدْ

وَبَعْضُ ٱلْأَسْمَاءِ يُضَافُ أَبَدَا
وَبَعْضُ ذَا قَدْ يَأْتِ لَفْظًا مُفْرَدَا

وَبَعْضُ مَا يُضَافُ حَتْمًا ٱمْتَنَعْ
إِيلَاؤُهُ ٱسْمًا ظَاهِرًا حَيْثُ وَقَعْ

كَوَحْدَ لَبَّىْ وَدَوَالَىْ سَعْدَىْ
وَشَذَّ إِيلَاءُ يَدَىْ لِلَبَّىْ

٣٥٥ وَجُمْلَةُ ٱلْحَالِ سِوَى مَا قُدِّمَا
بِوَاوٍ أَوْ بِمُضْمَرٍ أَوْ بِهِمَا
وَٱلْحَالُ قَدْ يُحْذَفُ مَا فِيهَا عَمِلْ
وَبَعْضُ مَا يُحْذَفُ ذِكْرُهُ حُظِلْ

ٱلتَّمْيِيزُ

إِسْمٌ بِمَعْنَى مِنْ مُبِينٌ نَكِرَهْ
يُنْصَبُ تَمْيِيزًا بِمَا قَدْ فَسَّرَهْ
كَشِبْرٍ أَرْضًا وَقَفِيزٍ بُرًّا
وَمَنَوَيْنِ عَسَلًا وَتَمْرَا
وَبَعْدَ ذِي وَنَحْوِهَا ٱجْرُرْهُ إِذَا
أَضَفْتَهَا كَمُدُّ حِنْطَةٍ غِذَا
٣٦٠ وَٱلنَّصْبُ بَعْدَ مَا أُضِيفَ وَجَبَا
إِنْ كَانَ مِثْلَ مِلْءُ ٱلْأَرْضِ ذَهَبَا
وَٱلْفَاعِلَ ٱلْمَعْنَى ٱنْصِبَنْ بِأَفْعَلَا
مُفَضِّلًا كَأَنْتَ أَعْلَى مَنْزِلَا

كَتِلْكَ لَيْتَ وَكَأَنَّ وَنَدَرْ
نَحْوُ سَعِيدٌ مُسْتَقِرًّا فِي هَجَرْ
وَنَحْوُ زَيْدٌ مُفْرَدًا أَنْفَعُ مِنْ
عَمْرٍو مُعَانًا مُسْتَجَازٌ لَنْ يَهِنْ
وَٱلْحَالُ قَدْ يَجِيءُ ذَا تَعَدُّدِ
لِمُفْرَدٍ فَٱعْلَمْ وَغَيْرِ مُفْرَدِ
٣٥٠ وَعَامِلُ ٱلْحَالِ بِهَا قَدْ أُكِّدَا
فِي نَحْوِ لَا تَعْثُ فِي ٱلْأَرْضِ مُفْسِدَا
وَإِنْ تُؤَكِّدْ جُمْلَةً فَمُضْمَرُ
عَامِلُهَا وَلَفْظُهَا يُؤَخَّرُ
وَمَوْضِعَ ٱلْحَالِ يَجِيءُ جُمْلَهْ
كَجَاءَ زَيْدٌ وَهْوَ نَاوٍ رِحْلَهْ
وَذَاتُ بَدْءٍ بِمُضَارِعٍ ثَبَتْ
حَوَتْ ضَمِيرًا وَمِنَ ٱلْوَاوِ خَلَتْ
وَذَاتُ وَاوٍ بَعْدَهَا ٱنْوِ مُبْتَدَا
لَهُ ٱلْمُضَارِعَ ٱجْعَلَنَّ مُسْنَدَا

وَلَمْ يُنَكَّرْ غَالِبًا ذُو ٱلْحَالِ إِنْ
لَمْ يَتَأَخَّرْ أَوْ يُخَصَّصْ أَوْ يَبِنْ

٣٤٠ مِنْ بَعْدِ نَفْيٍ أَوْ مُضَاهِيهِ كَلَا
يَبْغِ ٱمْرُؤٌ عَلَى ٱمْرِئٍ مُسْتَسْهِلَا

وَسَبْقَ حَالِ مَا بِحَرْفٍ جُرَّ قَدْ
أَبَوْا وَلَا أَمْنَعُهُ فَقَدْ وَرَدْ

وَلَا تُجِزْ حَالًا مِنَ ٱلْمُضَافِ لَهْ
إِلَّا إِذَا ٱقْتَضَى ٱلْمُضَافُ عَمَلَهْ

أَوْ كَانَ جُزْءَ مَا لَهُ أُضِيفَا
أَوْ مِثْلَ جُزْئِهِ فَلَا تَحِيفَا

وَٱلْحَالُ إِنْ يُنْصَبْ بِفِعْلٍ صُرِّفَا
أَوْ صِفَةٍ أَشْبَهَتِ ٱلْمُصَرَّفَا

٣٤٥ فَجَائِزٌ تَقْدِيمُهُ كَمُسْرِعَا
ذَا رَاحِلٌ وَمُخْلِصًا زَيْدٌ دَعَا

وَعَامِلٌ ضُمِّنَ مَعْنَى ٱلْفِعْلِ لَا
حُرُوفَهُ مُؤَخَّرًا لَنْ يَعْمَلَا

وَخَلَا حَاشَا وَلَا تُصْحَبُ مَا
وَقِيلَ حَاشَ وَحَشَا فَٱحْفَظْهُمَا

ٱلْحَالُ

ٱلْحَالُ وَصْفٌ فَضْلَةٌ مُنْتَصِبُ
مُفْهِمُ فِي حَالٍ كَفَرْدًا أَذْهَبُ
وَكَوْنُهُ مُنْتَقِلًا مُشْتَقًّا
يَغْلِبُ لَاكِنْ لَيْسَ مُسْتَحِقًّا
٣٣٥ وَيَكْثُرُ ٱلْجُمُودُ فِي سِعْرٍ وَفِي
مُبْدِي تَأَوُّلٍ بِلَا تَكَلُّفِ
كَبِعْهُ مُدًّا بِكَذَا يَدًا بِيَدْ
وَكَرَّ زَيْدٌ أَسَدًا أَيْ كَأَسَدْ
وَٱلْحَالُ إِنْ عُرِّفَ لَفْظًا فَٱعْتَقِدْ
تَنْكِيرَهُ مَعْنًى كَوَحْدَكَ ٱجْتَهِدْ
وَمَصْدَرٌ مُنَكَّرٌ حَالًا يَقَعْ
بِكَثْرَةٍ كَبَغْتَةً زَيْدٌ طَلَعْ

وَدُونَ تَفْرِيغٍ مَعَ ٱلتَّقَدُّمِ
نَصْبَ ٱلْجَمِيعِ ٱحْكُمْ بِهِ وَٱلْتَزِمِ

٣٢٥ وَٱنْصِبْ لِتَأْخِيرٍ وَجِئْ بِوَاحِدِ
مِنْهَا كَمَا لَوْ كَانَ دُونَ زَائِدِ

كَلَمْ يَفُوا إِلَّا ٱمْرُؤٌ إِلَّا عَلِي
وَحُكْمُهَا فِي ٱلْقَصْدِ حُكْمُ ٱلْأَوَّلِ

وَٱسْتَثْنِ مَجْرُورًا بِغَيْرٍ مُعْرِبَا
بِمَا لِمُسْتَثْنًى بِأَلَّا نُسِبَا

وَلِسِوًى سُوًى سَوَآءٍ ٱجْعَلَا
عَلَى ٱلْأَصَحِّ مَا لِغَيْرٍ جُعِلَا

وَٱسْتَثْنِ نَاصِبًا بِلَيْسَ وَخَلَا
وَبِعَدَا وَبِيَكُونُ بَعْدَ لَا

٣٣٠ وَٱجْرُرْ بِسَابِقَيْ يَكُونُ إِنْ تُرِدْ
وَبَعْدَ مَا ٱنْصِبْ وَٱنْجِرَارٌ قَدْ يَرِدْ

وَحَيْثُ جَرَّا فَهُمَا حَرْفَانِ
كَمَا هُمَا إِنْ نَصَبَا فِعْلَانِ

ٱلْإِسْتِثْنَآءُ

مَا ٱسْتَثْنَتْ إِلَّا مَعْ تَمَامٍ يَنْتَصِبْ
وَبَعْدَ نَفْيٍ أَوْ كَنَفْيٍ ٱنْتُخِبْ
إِتْبَاعَ مَا ٱتَّصَلَ وَٱنْصِبْ مَا ٱنْقَطَعْ
وَعَنْ تَمِيمٍ فِيهِ إِبْدَالٌ وَقَعْ
وَغَيْرُ نَصْبِ سَابِقٍ فِي ٱلنَّفْيِ قَدْ
يَأْتِي وَلَاكِنْ نَصْبَهُ ٱخْتَرْ إِنْ وَرَدْ
٣٢٠ وَإِنْ يُفَرَّغْ سَابِقٌ إِلَّا لِمَا
بَعْدُ يَكُنْ كَمَا لَوْ إِلَّا عُدِمَا
وَأَلْغِ إِلَّا ذَاتَ تَوْكِيدٍ كَلَا
تَمْرُرْ بِهِمْ إِلَّا ٱلْفَتَى إِلَّا ٱلْعَلَا
وَإِنْ تُكَرَّرْ دُونَ تَوْكِيدٍ فَمَعْ
تَفْرِيغِ ٱلتَّأْثِيرَ بِٱلْعَامِلِ دَعْ
فِي وَاحِدٍ مِمَّا بِإِلَّا ٱسْتُثْنِي
وَلَيْسَ عَنْ نَصْبٍ سِوَاهُ مُغْنِي

وَقَدْ يَنُوبُ عَنْ مَكَانٍ مَصْدَرُ
وَذَاكَ فِي ظَرْفِ ٱلزَّمَانِ يَكْثُرُ

ٱلْمَفْعُولُ مَعَهُ

يُنْصَبُ تَالِي ٱلْوَاوِ مَفْعُولاً مَعَهْ
فِي نَحْوِ سِيرِي وَٱلطَّرِيقَ مُسْرِعَهْ
بِمَا مِنَ ٱلْفِعْلِ وَشِبْهِهِ سَبَقْ
ذَا ٱلنَّصْبُ لَا بِٱلْوَاوِ فِي ٱلْقَوْلِ ٱلْأَحَقْ
وَبَعْدَ مَا ٱسْتِفْهَامٍ أَوْ كَيْفَ نَصَبْ
بِفِعْلِ كَوْنٍ مُضْمَرٍ بَعْضُ ٱلْعَرَبْ
٣١٥ وَٱلْعَطْفُ إِنْ يُمْكِنْ بِلَا ضَعْفٍ أَحَقّ
وَٱلنَّصْبُ مُخْتَارٌ لَدَى ضَعْفِ ٱلنَّسَقْ
وَٱلنَّصْبُ إِنْ لَمْ يَجُزِ ٱلْعَطْفُ يَجِبْ
أَوِ ٱعْتَقِدْ إِضْمَارَ عَامِلٍ تُصِبْ

ٱلْمَفْعُولُ فِيهِ وَهُوَ ٱلْمُسَمَّى ظَرْفًا

ٱلظَّرْفُ وَقْتٌ أَوْ مَكَانٌ ضُمِّنَا
فِي بِٱطِّرَادٍ كَهُنَا ٱمْكُثْ أَزْمُنَا

٣٠٥ فَٱنْصِبْهُ بِٱلْوَاقِعِ فِيهِ مُظْهَرَا
كَانَ وَإِلَّا فَٱنْوِهِ مُقَدَّرَا

وَكُلُّ وَقْتٍ قَابِلٌ ذَاكَ وَمَا
يَقْبَلُهُ ٱلْمَكَانُ إِلَّا مُبْهَمَا

نَحْوُ ٱلْجِهَاتِ وَٱلْمَقَادِيرِ وَمَا
صِيغَ مِنَ ٱلْفِعْلِ كَمَرْمًى مِنْ رَمَى

وَشَرْطُ كَوْنِ ذَا مَقِيسًا أَنْ يَقَعْ
ظَرْفًا لِمَا فِي أَصْلِهِ مَعْهُ ٱجْتَمَعْ

وَمَا يُرَى ظَرْفًا وَغَيْرَ ظَرْفِ
فَذَاكَ ذُو تَصَرُّفٍ فِي ٱلْعُرْفِ

٣١٠ وَغَيْرُ ذِي ٱلتَّصَرُّفِ ٱلَّذِي لَزِمْ
ظَرْفِيَّةً أَوْ شِبْهَهَا مِنَ ٱلْكَلِمْ

وَدُونَ تَفْرِيغٍ مَعَ ٱلتَّقَدُّمِ
نَصْبَ ٱلْجَمِيعِ ٱحْكُمْ بِهِ وَٱلْتَزِمِ
٣٢٥ وَٱنْصِبْ لِتَأْخِيرٍ وَجِئْ بِوَاحِدِ
مِنْهَا كَمَا لَوْ كَانَ دُونَ زَائِدِ
كَلَمْ يَفُوا إِلَّا ٱمْرُؤٌ إِلَّا عَلِي
وَحُكْمُهَا فِي ٱلْقَصْدِ حُكْمُ ٱلْأَوَّلِ
وَٱسْتَثْنِ مَجْرُورًا بِغَيْرٍ مُعْرِبَا
بِمَا لِمُسْتَثْنًى بِإِلَّا نُسِبَا
وَلِسِوًى سُوًى سَوَآءٍ ٱجْعَلَا
عَلَى ٱلْأَصَحِّ مَا لِغَيْرٍ جُعِلَا
وَٱسْتَثْنِ نَاصِبًا بِلَيْسَ وَخَلَا
وَبِعَدَا وَبِيَكُونُ بَعْدَ لَا
٣٣٠ وَٱجْرُرْ بِسَابِقَيْ يَكُونُ إِنْ تُرِدْ
وَبَعْدَ مَا ٱنْصِبْ وَٱنْجِرَارٌ قَدْ يَرِدْ
وَحَيْثُ جَرَّا فَهُمَا حَرْفَانِ
كَمَا هُمَا إِنْ نَصَبَا فِعْلَانِ

تَوْكِيدًا أَوْ نَوْعًا يُبِينُ أَوْ عَدَدْ
كَسِرْتُ سَيْرَتَيْنِ سَيْرَ ذِي رَشَدْ

٢٤٠ وَقَدْ يَنُوبُ عَنْهُ مَا عَلَيْهِ دَلّْ
كَجِدَّ كُلَّ ٱلْجِدِّ وَٱفْرَحِ ٱلْجَذَلْ

وَمَا لِتَوْكِيدٍ فَوَحِّدْ أَبَدَا
وَثَنِّ وَٱجْمَعْ غَيْرَهُ وَأَفْرِدَا

وَحَذْفُ عَامِلِ ٱلْمُؤَكِّدِ ٱمْتَنَعْ
وَفِي سِوَاهُ لِدَلِيلٍ مُتَّسَعْ

وَٱلْحَذْفُ حَتْمٌ مَعَ آتٍ بَدَلَا
مِنْ فِعْلِهِ كَنَدْلًا ٱللَّذْ كَٱنْدُلَا

وَمَا لِتَفْصِيلٍ كَإِمَّا مَنَّا
عَامِلُهُ يُحْذَفُ حَيْثُ عَنَّا

٢٤٥ كَذَا مُكَرَّرٌ وَذُو حَصْرٍ وَرَدْ
نَائِبَ فِعْلٍ لِٱسْمِ عَيْنٍ ٱسْتَنَدْ

وَمِنْهُ مَا يَدْعُونَهُ مُؤَكِّدَا
لِنَفْسِهِ أَوْ غَيْرِهِ فَٱلْمُبْتَدَا

كَيُحْسِنَانِ وَيُسِيءُ آبْنَاكَا
وَقَدْ بَغَى وَٱعْتَدَيَا عَبْدَاكَا

وَلَا تَجِئْ مَعْ أَوَّلٍ قَدْ أُهْمِلَا
بِمُضْمَرٍ لِغَيْرِ رَفْعٍ أُوهِلَا

بَلْ حَذْفَهُ ٱلْزَمْ إِنْ يَكُنْ غَيْرَ خَبَرْ
وَأَخِّرَنْهُ إِنْ يَكُنْ هُوَ ٱلْخَبَرْ

٢٨٥ وَأَظْهِرْ إِنْ يَكُنْ ضَمِيرٌ خَبَرَا
بِغَيْرِ مَا يُطَابِقُ ٱلْمُفَسِّرَا

نَحْوَ أَظُنُّ وَيَظُنَّانِي أَخَا
زَيْدًا وَعَمْرًا أَخَوَيْنِ فِي ٱلرَّخَا

ٱلْمَفْعُولُ ٱلْمُطْلَقُ

ٱلْمَصْدَرُ ٱسْمُ مَا سِوَى ٱلزَّمَانِ مِنْ
مَدْلُولَيِ ٱلْفِعْلِ كَأَمْنٍ مِنْ أَمِنْ

بِمِثْلِهِ أَوْ فِعْلٍ أَوْ وَصْفٍ نُصِبْ
وَكَوْنُهُ أَصْلًا لِهَاذَيْنِ ٱنْتُخِبْ

٢٧٥ وَٱلْأَصْلُ سَبْقُ فَاعِلٍ مَعْنًى كَمَنْ
مِنْ أَلْبِسَنْ مَنْ زَارَكُمْ نَسْجَ ٱلْيَمَنْ
وَيَلْزَمُ ٱلْأَصْلُ لِمُوجِبٍ عَرَا
وَتَرْكُ ذَاكَ ٱلْأَصْلِ حَتْمًا قَدْ يُرَى
وَحَذْفَ فَضْلَةٍ أَجِزْ إِنْ لَمْ يَضِرْ
كَحَذْفِ مَا سِيقَ جَوَابًا أَوْ حُصِرْ
وَيُحْذَفُ ٱلنَّاصِبُهَا إِنْ عُلِمَا
وَقَدْ يَكُونُ حَذْفُهُ مُلْتَزَمَا

ٱلتَّنَازُعُ فِي ٱلْعَمَلِ

إِنْ عَامِلَانِ ٱقْتَضَيَا فِي ٱسْمٍ عَمَلْ
قَبْلُ فَلِلْوَاحِدِ مِنْهُمَا ٱلْعَمَلْ
٢٨٠ وَٱلثَّانِ أَوْلَى عِنْدَ أَهْلِ ٱلْبَصْرَهْ
وَٱخْتَارَ عَكْسًا غَيْرُهُمْ ذَا أُسْرَهْ
وَأَعْمِلِ ٱلْمُهْمَلَ فِي ضَمِيرِ مَا
تَنَازَعَاهُ وَٱلْتَزِمْ مَا ٱلْتُزِمَا

تَعَدِّي ٱلْفِعْلِ وَلُزُومُهُ

عَلَامَةُ ٱلْفِعْلِ ٱلْمُعَدَّى أَنْ تَصِلْ
هَا غَيْرِ مَصْدَرٍ بِهِ نَحْوَ عَمِلْ
فَٱنْصِبْ بِهِ مَفْعُولَهُ إِنْ لَمْ يَنُبْ
عَنْ فَاعِلٍ نَحْوَ تَدَبَّرْتُ ٱلْكُتُبْ
٢٧٠ وَلَازِمٌ غَيْرُ ٱلْمُعَدَّى وَحُتِمْ
لُزُومُ أَفْعَالِ ٱلسَّجَايَا كَنَهِمْ
كَذَا ٱفْعَلَلَّ وَٱلْمُضَاهِي ٱقْعَنْسَسَا
وَمَا ٱقْتَضَى نَظَافَةً أَوْ دَنَسَا
أَوْ عَرَضًا أَوْ طَاوَعَ ٱلْمُعَدَّى
لِوَاحِدٍ كَمَدَّهُ فَٱمْتَدَّ
وَعَدِّ لَازِمًا بِحَرْفِ جَرِّ
وَإِنْ حُذِفْ فَٱلنَّصْبُ لِلْمُنْجَرِّ
نَقْلًا وَفِي أَنَّ وَأَنْ يَطَّرِدُ
مَعْ أَمْنِ لَبْسٍ كَعَجِبْتُ أَنْ يَدُوا

٣٤ كَذَا إِذَا ٱلْفِعْلُ تَلَا مَا لَمْ يَرِدْ
مَا قَبْلَهُ مَعْمُولَ مَا بَعْدُ وُجِدْ

وَٱخْتِيرَ نَصْبٌ قَبْلَ فِعْلٍ ذِى طَلَبْ
وَبَعْدَ مَا إِيلَاؤُهُ ٱلْفِعْلَ غَلَبْ

وَبَعْدَ عَاطِفٍ بِلَا فَصْلٍ عَلَى
مَعْمُولِ فِعْلٍ مُسْتَقِرٍّ أَوَّلَا

وَإِنْ تَلَا ٱلْمَعْطُوفُ فِعْلًا مُخْبَرَا
بِهِ عَنِ ٱسْمٍ فَٱعْطِفَنْ مُخَيَّرَا

وَٱلْعَطْفُ فِى غَيْرِ ٱلَّذِى مَرَّ رَجَحْ
فَمَا أُبِيحَ ٱفْعَلْ وَدَعْ مَا لَمْ يُبَحْ

٣٥ وَفَصْلُ مَشْغُولٍ بِحَرْفِ جَرِّ
أَوْ بِإِضَافَةٍ كَوَصْلٍ يَجْرِى

وَسَوِّ فِى ذَا ٱلْبَابِ وَصْفًا ذَا عَمَلْ
بِٱلْفِعْلِ إِنْ لَمْ يَكُ مَانِعٌ حَصَلْ

وَعُلْقَةٌ حَاصِلَةٌ بِتَابِعِ
كَعُلْقَةٍ بِنَفْسِ ٱلِاسْمِ ٱلْوَاقِعِ

وَبِٱتِّفَاقٍ قَدْ يَنُوبُ ٱلثَّانِ مِنْ
بَابِ كَسَا فِيمَا ٱلْتِبَاسُهُ أُمِنْ
فِي بَابِ ظَنَّ وَأَرَى ٱلْمَنْعُ ٱشْتَهَرْ
وَلَا أَرَى مَنْعًا إِذَا ٱلْقَصْدُ ظَهَرْ
٢٥٥ وَمَا سِوَى ٱلنَّائِبِ مِمَّا عُلِّقَا
بِٱلرَّافِعِ ٱلنَّصْبُ لَهُ مُحَقَّقَا

ٱشْتِغَالُ ٱلْعَامِلِ عَنِ ٱلْمَعْمُولِ

إِنْ مُضْمَرُ ٱسْمٍ سَابِقٍ فِعْلًا شَغَلْ
عَنْهُ بِنَصْبِ لَفْظِهِ أَوِ ٱلْمَحَلّْ
فَٱلسَّابِقَ ٱنْصِبْهُ بِفِعْلٍ أُضْمِرَا
حَتْمًا مُوَافِقٍ لِمَا قَدْ ظَهَرَا
وَٱلنَّصْبُ حَتْمٌ إِنْ تَلَا ٱلسَّابِقُ مَا
يَخْتَصُّ بِٱلْفِعْلِ كَإِنْ وَحَيْثُمَا
وَإِنْ تَلَا ٱلسَّابِقُ مَا بِٱلِٱبْتِدَا
يَخْتَصُّ فَٱلرَّفْعَ ٱلْتَزِمْهُ أَبَدَا

٢٤٥ وَٱجْعَلْهُ مِنْ مُضَارِعٍ مُنْفَتِحَا
كَيَنْتَحِى ٱلْمَقُولِ فِيهِ يُنْتَحَى
وَٱلثَّانِىَ ٱلتَّالِىَ تَا ٱلْمُطَاوَعَهْ
كَٱلْأَوَّلِ ٱجْعَلْهُ بِلَا مُنَازَعَهْ
وَثَالِثَ ٱلَّذِى بِهَمْزِ ٱلْوَصْلِ
كَٱلْأَوَّلِ ٱجْعَلَنَّهُ كَٱسْتُحْلِى
وَٱكْسِرْ أَوِ أَشْمِمْ فَا ثُلَاثِيٍّ أُعِلّْ
عَيْنًا وَضَمٌّ جَا كَبُوعَ فَٱحْتُمِلْ
وَإِنْ بِشَكْلٍ خِيفَ لَبْسٌ يُجْتَنَبْ
وَمَا لِبَاعَ قَدْ يُرَى لِنَحْوِ حَبّْ
٢٥٠ وَمَا لِفَا بَاعَ لِمَا ٱلْعَيْنُ تَلِى
فِى ٱخْتَارَ وَٱنْقَادَ وَشِبْهٍ يَنْجَلِى
وَقَابِلٌ مِنْ ظَرْفٍ أَوْ مِنْ مَصْدَرِ
أَوْ حَرْفِ جَرٍّ بِنِيَابَةٍ حَرِى
وَلَا يَنُوبُ بَعْضُ هٰذِى إِنْ وُجِدْ
فِى ٱللَّفْظِ مَفْعُولٌ بِهِ وَقَدْ يَرِدْ

وَٱلْأَصْلُ فِي ٱلْفَاعِلِ أَنْ يَتَّصِلَا
وَٱلْأَصْلُ فِي ٱلْمَفْعُولِ أَنْ يَنْفَصِلَا
وَقَدْ يُجَاءُ بِخِلَافِ ٱلْأَصْلِ
وَقَدْ يَجِي ٱلْمَفْعُولُ قَبْلَ ٱلْفِعْلِ
٢٤٠ وَأَخِّرِ ٱلْمَفْعُولَ إِنْ لَبْسٌ حُذِرْ
أَوْ أُضْمِرَ ٱلْفَاعِلُ غَيْرَ مُنْحَصِرْ
وَمَا بِإِلَّا أَوْ بِإِنَّمَا ٱنْحَصَرْ
أَخِّرْ وَقَدْ يَسْبِقُ إِنْ قَصْدٌ ظَهَرْ
وَشَاعَ نَحْوُ خَافَ رَبَّهُ عُمَرْ
وَشَذَّ نَحْوُ زَانَ نَوْرُهُ ٱلشَّجَرْ

ٱلنَّائِبُ عَنِ ٱلْفَاعِلِ

يَنُوبُ مَفْعُولٌ بِهِ عَنْ فَاعِلِ
فِيمَا لَهُ كَنِيلَ خَيْرُ نَائِلِ
فَأَوَّلَ ٱلْفِعْلِ ٱضْمُمَنْ وَٱلْمُتَّصِلْ
بِٱلْآخِرِ ٱكْسِرْ فِي مُضِيٍّ كَوُصِلْ

٢٣٠ وَيَرْفَعُ ٱلْفَاعِلَ فِعْلٌ أُضْمِرَا

كَمِثْلِ زَيْدٌ فِي جَوَابِ مَنْ قَرَا

وَتَاءُ تَأْنِيثٍ تَلِي ٱلْمَاضِي إِذَا

كَانَ لِأُنْثَى كَأَبَتْ هِنْدُ ٱلْأَذَى

وَإِنَّمَا تَلْزَمُ فِعْلَ مُضْمَرِ

مُتَّصِلٍ أَوْ مُفْهِمٍ ذَاتَ حِرِ

وَقَدْ يُبِيحُ ٱلْفَصْلُ تَرْكَ ٱلتَّاءِ فِي

نَحْوِ أَتَى ٱلْقَاضِيَ بِنْتُ ٱلْوَاقِفِ

وَٱلْحَذْفُ مَعْ فَصْلٍ بِإِلَّا فُضِّلَا

كَمَا زَكَى إِلَّا فَتَاةُ ٱبْنِ ٱلْعُلَا

٢٣٥ وَٱلْحَذْفُ قَدْ يَأْتِي بِلَا فَصْلٍ وَمَعْ

ضَمِيرِ ذِي ٱلْمَجَازِ فِي شِعْرٍ وَقَعْ

وَٱلتَّاءُ مَعْ جَمْعٍ سِوَى ٱلسَّالِمِ مِنْ

مُذَكَّرٍ كَٱلتَّاءِ مَعْ إِحْدَى ٱللَّبِنْ

وَٱلْحَذْفَ فِي نِعْمَ ٱلْفَتَاةُ ٱسْتَحْسَنُوا

لِأَنَّ قَصْدَ ٱلْجِنْسِ فِيهِ بَيِّنُ

وَإِنْ تَعَدَّيَا لِوَاحِدٍ بِلَا
هَمْزٍ فَلِٱثْنَيْنِ بِهِ تَوَصَّلَا
وَٱلثَّانِ مِنْهُمَا كَثَانِي ٱثْنَىْ كَسَا
فَهْوَ بِهِ فِي كُلِّ حُكْمٍ ذُو ٱئْتِسَا
٢٢٥ وَكَأَرَى ٱلسَّابِقِ نَبَّا أَخْبَرَا
حَدَّثَ أَنْبَأَ كَذَاكَ خَبَّرَا

ٱلْفَاعِلُ

ٱلْفَاعِلُ ٱلَّذِي كَمَرْفُوعَىْ أَتَى
زَيْدٌ مُنِيرًا وَجْهُهُ وَنِعْمَ ٱلْفَتَى
وَبَعْدَ فِعْلٍ فَاعِلٌ فَإِنْ ظَهَرْ
فَهْوَ وَإِلَّا فَضَمِيرٌ ٱسْتَتَرْ
وَجَرِّدِ ٱلْفِعْلَ إِذَا مَا أُسْنِدَا
لِٱثْنَيْنِ أَوْ جَمْعٍ كَفَازَ ٱلشُّهَدَا
وَقَدْ يُقَالُ سَعِدَا وَسَعِدُوا
وَٱلْفِعْلُ لِلظَّاهِرِ بَعْدُ مُسْنَدُ

وَلِرَأَى ٱلرُّؤْيَا ٱنْمِ مَا لِعَلِمَا
طَالِبَ مَفْعُولَيْنِ مِنْ قَبْلُ ٱنْتَمَى

وَلَا تُجِزْ هُنَا بِلَا دَلِيلِ
سُقُوطَ مَفْعُولَيْنِ أَوْ مَفْعُولِ

وَكَتَظُنُّ ٱجْعَلْ تَقُولُ إِنْ وَلِي
مُسْتَفْهَمًا بِهِ وَلَمْ يَنْفَصِلِ

بِغَيْرِ ظَرْفٍ أَوْ كَظَرْفٍ أَوْ عَمَلْ
وَإِنْ بِبَعْضِ ذِي فَصَلْتَ يُحْتَمَلْ

٢٢٠ وَأُجْرِيَ ٱلْقَوْلُ كَظَنٍّ مُطْلَقَا
عِنْدَ سُلَيْمٍ نَحْوَ قُلْ ذَا مُشْفِقَا

أَعْلَمَ وَأَرَى

إِلَى ثَلَاثَةٍ رَأَى وَعَلِمَا
عَدَّوْا إِذَا صَارَا أَرَى وَأَعْلَمَا

وَمَا لِمَفْعُولَيْ عَلِمْتُ مُطْلَقَا
لِلثَّانِ وَٱلثَّالِثِ أَيْضًا حُقِّقَا

ظَنَّ حَسِبْتُ وَزَعَمْتُ مَعَ عَدْ
حَجَا دَرَا وَجَعَلَ ٱللَّذْ كَٱعْتَقَدْ

وَهَبْ تَعَلَّمْ وَٱلَّتِي كَصَيَّرَا
أَيْضًا بِهَا ٱنْصِبْ مُبْتَدَا وَخَبَرَا

٢١٠ وَخَصَّ بِٱلتَّعْلِيقِ وَٱلْإِلْغَآءِ مَا
مِنْ قَبْلِ هَبْ وَٱلْأَمْرَ هَبْ قَدِ ٱلْتُزِمَا

كَذَا تَعَلَّمْ وَلِغَيْرِ ٱلْمَاضِ مِنْ
سِوَاهُمَا ٱجْعَلْ كُلَّ مَا لَهُ زُكِنْ

وَجَوِّزِ ٱلْإِلْغَآءَ لَا فِي ٱلْإِبْتِدَا
وَٱنْوِ ضَمِيرَ ٱلشَّأْنِ أَوْ لَامَ ٱبْتِدَا

فِي مُوهِمٍ إِلْغَآءَ مَا تَقَدَّمَا
وَٱلْتَزِمَ ٱلتَّعْلِيقُ قَبْلَ نَفْيِ مَا

وَإِنْ وَلَا لَامُ ٱبْتِدَآءٍ أَوْ قَسَمْ
كَذَا وَٱلْإِسْتِفْهَامُ ذَا لَهُ ٱنْحَتَمْ

٢١٥ لِعِلْمِ عِرْفَانٍ وَظَنِّ تُهَمَهْ
تَعْدِيَةٌ لِوَاحِدٍ مُلْتَزَمَهْ

مَرْفُوعًا أَوْ مَنْصُوبًا أَوْ مُرَكَّبَا
وَإِنْ رَفَعْتَ أَوَّلًا لَا تَنْصِبَا
وَمُفْرَدًا نَعْتًا لِمَبْنِيٍّ يَلِي
فَافْتَحْ أَوِ انْصِبَنْ أَوِ ارْفَعْ تَعْدِلِ
وَغَيْرَ مَا يَلِي وَغَيْرَ الْمُفْرَدِ
لَا تَبْنِ وَانْصِبْهُ أَوِ الرَّفْعَ اقْصُدْ
وَالْعَطْفُ إِنْ لَمْ تَتَكَرَّرْ لَا احْكُمَا
لَهُ بِمَا لِلنَّعْتِ ذِي الْفَصْلِ انْتَمَى
٢٠٥ وَأَعْطِ لَا مَعْ هَمْزَةِ اسْتِفْهَامِ
مَا تَسْتَحِقُّ دُونَ الِاسْتِفْهَامِ
وَشَاعَ فِي ذَا الْبَابِ إِسْقَاطُ الْخَبَرْ
إِذِ الْمُرَادُ مَعْ سُقُوطِهِ ظَهَرْ

ظَنَّ وَأَخَوَاتُهَا

انْصِبْ بِفِعْلِ الْقَلْبِ جُزْأَيِ ابْتِدَا
أَعْنِي رَأَى خَالَ عَلِمْتُ وَجَدَا

وَإِنْ تُخَفَّفْ أَنَّ فَاسْمُهَا اسْتَكَنْ
وَالْخَبَرَ اجْعَلْ جُمْلَةً مِنْ بَعْدِ أَنْ

١٩٥ وَإِنْ يَكُنْ فِعْلًا وَلَمْ يَكُنْ دُعَا
وَلَمْ يَكُنْ تَصْرِيفُهُ مُمْتَنِعَا

فَالْأَحْسَنُ الْفَصْلُ بِقَدْ أَوْ نَفْيٍ أَوْ
تَنْفِيسٍ أَوْ لَوْ وَقَلِيلٌ ذِكْرُ لَوْ

وَخُفِّفَتْ كَأَنَّ أَيْضًا فَنُوِي
مَنْصُوبُهَا وَثَابِتًا أَيْضًا رُوِي

لَا الَّتِي لِنَفْيِ الْجِنْسِ

عَمَلَ إِنَّ اجْعَلْ لِلَا فِي النَّكِرَهْ
مُفْرَدَةً جَاءَتْكَ أَوْ مُكَرَّرَهْ

فَانْصِبْ بِهَا مُضَافًا أَوْ مُضَارِعَهْ
وَبَعْدَ ذَاكَ الْخَبَرَ اذْكُرْ رَافِعَهْ

٢٠٠ وَرَكِّبِ الْمُفْرَدَ فَاتِحًا كَلَا
حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ وَالثَّانِي اجْعَلَا

وَقَدْ يَلِيهَا مَعَ قَدْ كَإِنَّ ذَا
لَقَدْ سَمَا عَلَى ٱلْعِدَا مُسْتَحْوِذَا

وَتَصْحَبُ ٱلْوَاسِطَ مَعْمُولَ ٱلْخَبَرْ
وَٱلْفَصْلَ وَٱسْمًا حَلَّ قَبْلَهُ ٱلْخَبَرْ

وَوَصْلُ مَا بِذِى ٱلْحُرُوفِ مُبْطِلُ
إِعْمَالَهَا وَقَدْ يُبَقَّى ٱلْعَمَلُ

وَجَائِزٌ رَفْعُكَ مَعْطُوفًا عَلَى
مَنْصُوبِ إِنَّ بَعْدَ أَنْ تَسْتَكْمِلَا

١٩٠ وَأُلْحِقَتْ بِأَنَّ لَاكِنَّ وَأَنْ
مِنْ دُونِ لَيْتَ وَلَعَلَّ وَكَأَنْ

وَخُفِّفَتْ إِنَّ فَقَلَّ ٱلْعَمَلُ
وَتَلْزَمُ ٱللَّامُ إِذَا مَا تُهْمَلُ

وَرُبَّمَا ٱسْتُغْنِىَ عَنْهَا إِنْ بَدَا
مَا نَاطِقٌ أَرَادَهُ مُعْتَمِدَا

وَٱلْفِعْلُ إِنْ لَمْ يَكُ نَاسِخًا فَلَا
تُلْفِيهِ غَالِبًا بِإِنْ ذِى مُوصَلَا

وَهَمْزَ إِنَّ ٱفْتَحْ لِسَدِّ مَصْدَرِ
مَسَدَّهَا وَفِي سِوَى ذَاكَ ٱكْسِرِ
فَٱكْسِرْ فِي ٱلِٱبْتِدَا وَفِي بَدْءِ صِلَهْ
وَحَيْثُ إِنَّ لِيَمِينٍ مُكْمِلَهْ
١٨٠ أَوْ حُكِيَتْ بِٱلْقَوْلِ أَوْ حَلَّتْ مَحَلّْ
حَالٍ كَزُرْتُهُ وَإِنِّي ذُو أَمَلْ
وَكَسَرُوا مِنْ بَعْدِ فِعْلٍ عُلِّقَا
بِٱللَّامِ كَٱعْلَمْ إِنَّهُ لَذُو تُقَا
بَعْدَ إِذَا فُجَآءَةٍ أَوْ قَسَمِ
لَا لَامَ بَعْدَهُ بِوَجْهَيْنِ نُمِ
مَعْ تِلْوِ فَا ٱلْجَزَا وَذَا يَطَّرِدُ
فِي نَحْوِ خَيْرُ ٱلْقَوْلِ أَنِّي أَحْمَدُ
وَبَعْدَ ذَاتِ ٱلْكَسْرِ تَصْحَبُ ٱلْخَبَرْ
لَامُ ٱبْتِدَآءٍ نَحْوُ إِنِّي لَوَزَرْ
١٨٥ وَلَا يَلِي ذِي ٱللَّامَ مَا قَدْ نُفِيَا
وَلَا مِنَ ٱلْأَفْعَالِ مَا كَرَضِيَا

وَٱسْتَعْمَلُوا مُضَارِعًا لِأَوْشَكَا
وَكَادَ لَا غَيْرُ وَزَادُوا مُوشِكَا
بَعْدَ عَسَى ٱخْلَوْلَقَ أَوْشَكْ قَدْ يَرِدْ
غِنًى بِأَنْ يَفْعَلَ عَنْ ثَانٍ فُقِدْ
وَجَرِّدَنْ عَسَى أَوِ ٱرْفَعْ مُضْمَرَا
بِهَا إِذَا ٱسْمٌ قَبْلَهَا قَدْ ذُكِرَا
وَٱلْفَتْحَ وَٱلْكَسْرَ أَجِزْ فِى ٱلسِّينِ مِنْ
نَحْوِ عَسَيْتُ وَٱنْتِقَا ٱلْفَتْحِ زُكِنْ

إِنَّ وَأَخَوَاتُهَا

١٧٥ لِإِنَّ أَنَّ لَيْتَ لَاكِنَّ لَعَلّْ
كَأَنَّ عَكْسُ مَا لِكَانَ مِنْ عَمَلْ
كَأَنَّ زَيْدًا عَالِمٌ بِأَنِّى
كُفْوٌ وَلَاكِنَّ ٱبْنَهُ ذُو ضِغْنِ
وَرَاعِ ذَا ٱلتَّرْتِيبَ إِلَّا فِى ٱلَّذِى
كَلَيْتَ فِيهَا أَوْ هُنَا غَيْرَ ٱلْبَذِى

وَمَا لِلَاتَ فِي سِوَى حِينٍ عَمَلْ
وَحَذْفُ ذِى ٱلرَّفْعِ فَشَا وَٱلْعَكْسُ قَلْ

أَفْعَالُ ٱلْمُقَارَبَةِ

١٦٥ كَكَانَ كَادَ وَعَسَى لَاكِنْ نَدَرْ
غَيْرُ مُضَارِعٍ لِهَذَيْنِ خَبَرْ
وَكَوْنُهُ بِدُونِ أَنْ بَعْدَ عَسَى
نَزْرٌ وَكَادَ ٱلْأَمْرُ فِيهِ عُكِسَا
وَكَعَسَى حَرَا وَلَاكِنْ جُعِلَا
خَبَرُهَا حَتْمًا بِأَنْ مُتَّصِلَا
وَأَلْزَمُوا ٱخْلَوْلَقَ أَنْ مِثْلَ حَرَا
وَبَعْدَ أَوْشَكَ ٱنْتِفَا أَنْ نَزُرَا
وَمِثْلُ كَادَ فِي ٱلْأَصَحِّ كَرَبَا
وَتَرْكُ أَنْ مَعْ ذِى ٱلشُّرُوعِ وَجَبَا
١٧٠ كَأَنْشَأَ ٱلسَّائِقُ يَحْدُو وَطَفِقْ
كَذَا جَعَلْتُ وَأَخَذْتُ وَعَلِقْ

وَبَعْدَ أَنْ تَعْوِيضُ مَا عَنْهَا ٱرْتُكِبْ
كَمِثْلِ أَمَّا أَنْتَ بَرًّا فَٱقْتَرِبْ
وَمِنْ مُضَارِعٍ لِكَانَ مُنْجَزِمْ
تُحْذَفُ نُونٌ وَهْوَ حَذْفٌ مَا ٱلْتُزِمْ

مَا وَلَا وَلَاتَ ٱلْمُشَبَّهَاتُ بِلَيْسَ

إِعْمَالَ لَيْسَ أُعْمِلَتْ مَا دُونَ إِنْ
مَعَ بَقَا ٱلنَّفْيِ وَتَرْتِيبٍ زُكِنْ
١٦٠ وَسَبْقَ حَرْفِ جَرٍّ أَوْ ظَرْفٍ كَمَا
بِي أَنْتَ مُعْنِيًا أَجَازَ ٱلْعُلَمَا
وَرَفْعَ مَعْطُوفٍ بِلَاكِنْ أَوْ بِبَلْ
مِنْ بَعْدِ مَنْصُوبٍ بِمَا ٱلْزَمْ حَيْثُ حَلْ
وَبَعْدَ مَا وَلَيْسَ جَرَّ ٱلْبَا ٱلْخَبَرْ
وَبَعْدَ لَا وَنَفْيِ كَانَ قَدْ يُجَرْ
فِي ٱلنَّكِرَاتِ أُعْمِلَتْ كَلَيْسَ لَا
وَقَدْ تَلِي لَاتَ وَإِنْ ذَا ٱلْعَمَلَا

وفى جَمِيعِهَا تَوَسُّطَ ٱلْخَبَرْ
أَجِزْ وَكُلٌّ سَبْقَهُ دَامَ حَظَرْ
١٥٠ كَذَاكَ سَبْقُ خَبَرٍ مَا ٱلنَّافِيَةْ
فَجِئْ بِهَا مَتْلُوَّةً لَا تَالِيَهْ
وَمَنْعُ سَبْقِ خَبَرٍ لَيْسَ ٱصْطُفِي
وَذُو تَمَامٍ مَا بِرَفْعٍ يَكْتَفِي
وَمَا سِوَاهُ نَاقِصٌ وَٱلنَّقْصُ فِي
فَتِئَ لَيْسَ زَالَ دَآئِمًا قُفِي
وَلَا يَلِي ٱلْعَامِلَ مَعْمُولُ ٱلْخَبَرْ
إِلَّا إِذَا ظَرْفًا أَتَى أَوْ حَرْفَ جَرّْ
وَمُضْمَرَ ٱلشَّأْنِ ٱسْمًا ٱنْوِ إِنْ وَقَعْ
مُوهِمُ مَا ٱسْتَبَانَ أَنَّهُ ٱمْتَنَعْ
١٥٥ وَقَدْ تُزَادُ كَانَ فِي حَشْوٍ كَمَا
كَانَ أَصَحَّ عِلْمَ مَنْ تَقَدَّمَا
وَيَحْذِفُونَهَا وَيُبْقُونَ ٱلْخَبَرْ
وَبَعْدَ إِنْ وَلَوْ كَثِيرًا ٱشْتَهَرْ

كَضَرْبِيَ ٱلْعَبْدَ مُسِيئًا وَأَتَمّْ
تَبْيِينِيَ ٱلْحَقَّ مَنُوطًا بِٱلْحِكَمْ
وَأَخْبَرُوا بِٱثْنَيْنِ أَوْ بِأَكْثَرَا
عَنْ وَاحِدٍ كَهُمْ سُرَاةٌ شُعَرَا

كَانَ وَأَخَوَاتُهَا

تَرْفَعُ كَانَ ٱلْمُبْتَدَا ٱسْمًا وَٱلْخَبَرْ
تَنْصِبُهُ كَكَانَ سَيِّدًا عُمَرْ
١٤٥ كَكَانَ ظَلَّ بَاتَ أَضْحَى أَصْبَحَا
أَمْسَى وَصَارَ لَيْسَ زَالَ بَرِحَا
فَتِئَ وَٱنْفَكَّ وَهَـٰذِي ٱلْأَرْبَعَهْ
لِشِبْهِ نَفْيٍ أَوْ لِنَفْيٍ مُتْبَعَهْ
وَمِثْلُ كَانَ دَامَ مَسْبُوقًا بِمَا
كَأَعْطِ مَا دُمْتَ مُصِيبًا دِرْهَمَا
وَغَيْرُ مَاضٍ مِثْلَهُ قَدْ عَمِلَا
إِنْ كَانَ غَيْرُ ٱلْمَاضِ مِنْهُ ٱسْتُعْمِلَا

كَذَا إِذَا عَادَ عَلَيْهِ مُضْمَرُ
مِمَّا بِهِ عَنْهُ مُبِينًا يُخْبَرُ
١٣٥ كَذَا إِذَا يَسْتَوْجِبُ ٱلتَّصْدِيرَا
كَأَيْنَ مَنْ عَلِمْتَهُ نَصِيرَا
وَخَبَرَ ٱلْمَحْصُورِ قَدِّمْ أَبَدًا
كَمَا لَنَا إِلَّا ٱتِّبَاعُ أَحْمَدَا
وَحَذْفُ مَا يُعْلَمُ جَائِزٌ كَمَا
تَقُولُ زَيْدٌ بَعْدَ مَنْ عِنْدَكُمَا
وَفِي جَوَابِ كَيْفَ زَيْدٌ قُلْ دَنِفْ
فَزَيْدٌ ٱسْتُغْنِيَ عَنْهُ إِذْ عُرِفْ
وَبَعْدَ لَوْلَا غَالِبًا حَذْفُ ٱلْخَبَرْ
حَتْمٌ وَفِي نَصِّ يَمِينٍ ذَا ٱسْتَقَرْ
١٤٠ وَبَعْدَ وَاوٍ عَيَّنَتْ مَفْهُومَ مَعْ
كَمِثْلِ كُلُّ صَانِعٍ وَمَا صَنَعْ
وَقَبْلَ حَالٍ لَا تَكُونُ خَبَرَا
عَنِ ٱلَّذِي خَبَرُهُ قَدْ أُضْمِرَا

وَلَا يَجُوزُ ٱلِٱبْتِدَا بِٱلنَّكِرَهْ
مَا لَمْ تُفِدْ كَعِنْدَ زَيْدٍ نَمِرَهْ

وَهَلْ فَتًى فِيكُمْ وَمَا خِلٌّ لَنَا
وَرَجُلٌ مِنَ ٱلْكِرَامِ عِنْدَنَا

وَرَغْبَةٌ فِي ٱلْخَيْرِ خَيْرٌ وَعَمَلْ
بِرٍّ يَزِينُ وَلْيُقَسْ مَا لَمْ يُقَلْ

وَٱلْأَصْلُ فِي ٱلْأَخْبَارِ أَنْ تُؤَخَّرَا
وَجَوَّزُوا ٱلتَّقْدِيمَ إِذْ لَا ضَرَرَا

١٣٠ فَٱمْنَعْهُ حِينَ يَسْتَوِي ٱلْجُزْآنِ
عُرْفًا وَنُكْرًا عَادِمَيْ بَيَانِ

كَذَا إِذَا مَا ٱلْفِعْلُ كَانَ ٱلْخَبَرَا
أَوْ قُصِدَ ٱسْتِعْمَالُهُ مُنْحَصِرَا

أَوْ كَانَ مُسْنَدًا لِذِي لَامِ ٱبْتِدَا
أَوْ لَازِمَ ٱلصَّدْرِ كَمَنْ لِي مُنْجِدَا

وَنَحْوُ عِنْدِي دِرْهَمٌ وَلِي وَطَرْ
مُلْتَزَمٌ فِيهِ تَقَدُّمُ ٱلْخَبَرْ

وَرَفَعُوا مُبْتَدَأً بِٱلْاِبْتِدَا
كَذَاكَ رَفْعُ خَبَرٍ بِٱلْمُبْتَدَا

وَٱلْخَبَرُ ٱلْجُزْءُ ٱلْمُتِمُّ ٱلْفَائِدَهْ
كَٱللّٰهُ بَرٌّ وَٱلْأَيَادِي شَاهِدَهْ

١٢٠ وَمُفْرَدًا يَأْتِي وَيَأْتِي جُمْلَهْ
حَاوِيَةً مَعْنَى ٱلَّذِي سِيقَتْ لَهْ

وَإِنْ تَكُنْ إِيَّاهُ مَعْنًى ٱكْتَفَى
بِهَا كَنُطْقِي ٱللّٰهُ حَسْبِي وَكَفَى

وَٱلْمُفْرَدُ ٱلْجَامِدُ فَارِغٌ وَإِنْ
يُشْتَقَّ فَهْوَ ذُو ضَمِيرٍ مُسْتَكِنْ

وَأَبْرِزَنْهُ مُطْلَقًا حَيْثُ تَلَا
مَا لَيْسَ مَعْنَاهُ لَهُ مُحَصَّلَا

وَأَخْبَرُوا بِظَرْفٍ أَوْ بِحَرْفِ جَرْ
نَاوِينَ مَعْنَى كَائِنٍ أَوِ ٱسْتَقَرْ

١٢٥ وَلَا يَكُونُ ٱسْمُ زَمَانٍ خَبَرَا
عَنْ جُثَّةٍ وَإِنْ يُفِدْ فَأَخْبِرَا

كَـٱلْفَضْلِ وَٱلْحَارِثِ وَٱلنُّعْمَانِ
فَذِكْرُ ذَا وَحَذْفُهُ سِيَّانِ
وَقَدْ يَصِيرُ عَلَمًا بِٱلْغَلَبَهْ
مُضَافٌ أَوْ مَصْحُوبُ أَلْ كَٱلْعَقَبَهْ
وَحَذْفُ أَلْ ذِى إِنْ تُنَادِ أَوْ تُضِفْ
أَوْجِبْ وَفِي غَيْرِهِمَا قَدْ يَنْحَذِفْ

ٱلْإِبْتِدَآءُ

مُبْتَدَأٌ زَيْدٌ وَعَاذِرٌ خَبَرْ
إِنْ قُلْتَ زَيْدٌ عَاذِرٌ مِنِ ٱعْتَذَرْ
١١٥ وَأَوَّلٌ مُبْتَدَأٌ وَٱلثَّانِي
فَاعِلٌ أَغْنَى فِي أَسَارٍ ذَانِ
وَقِسْ وَكَٱسْتِفْهَامٍ ٱلنَّفْيُ وَقَدْ
يَجُوزُ نَحْوُ فَائِزٌ أُولُو ٱلرَّشَدْ
وَٱلثَّانِ مُبْتَدَا وَذَا ٱلْوَصْفُ خَبَرْ
إِنْ فِي سِوَى ٱلْإِفْرَادِ طِبْقًا ٱسْتَقَرْ

فِي عَائِدٍ مُتَّصِلٍ إِنِ ٱنْتَصَبْ
بِفِعْلٍ أَوْ وَصْفٍ كَمَنْ نَرْجُو يَهَبْ

١٠٥ كَذَاكَ حَذْفُ مَا بِوَصْفٍ خُفِضَا
كَأَنْتَ قَاضٍ بَعْدَ أَمْرٍ مَنْ قَضَى

كَذَا ٱلَّذِي جُرَّ بِمَا ٱلْمَوْصُولَ جَرْ
كَمُرَّ بِٱلَّذِي مَرَرْتَ فَهْوَ بَرْ

ٱلْمُعَرَّفُ بِأَدَاةِ ٱلتَّعْرِيفِ

أَلْ حَرْفُ تَعْرِيفٍ أَوِ ٱللَّامُ فَقَطْ
فَنَمَطٌ عَرَّفْتَ قُلْ فِيهِ ٱلنَّمَطْ

وَقَدْ تُزَادُ لَازِمًا كَٱللَّاتِ
وَٱلْآنَ وَٱلَّذِينَ ثُمَّ ٱللَّاتِي

وَلِٱضْطِرَارٍ كَبَنَاتِ ٱلْأَوْبَرِ
كَذَا وَطِبْتَ ٱلنَّفْسَ يَا قَيْسُ ٱلسَّرِي

١١٠ وَبَعْضُ ٱلْأَعْلَامِ عَلَيْهِ دَخَلَا
لِلَمْحِ مَا قَدْ كَانَ عَنْهُ نُقِلَا

وَمِثْلُ مَا ذَا بَعْدَ مَا ٱسْتِفْهَامِ

أَوْ مَنْ إِذَا لَمْ تُلْغَ فِي ٱلْكَلَامِ

وَكُلُّهَا يَلْزَمُ بَعْدَهُ صِلَهْ

عَلَى ضَمِيرٍ لَائِقٍ مُشْتَمِلَهْ

وَجُمْلَةٌ أَوْ شِبْهُهَا ٱلَّذِي وُصِلْ

بِهِ كَمَنْ عِنْدِي ٱلَّذِي ٱبْنُهُ كُفِلْ

وَصِفَةٌ صَرِيحَةٌ صِلَةُ أَلْ

وَكَوْنُهَا بِمُعْرَبِ ٱلْأَفْعَالِ قَلْ

١٠٠ أَيٌّ كَمَا وَأُعْرِبَتْ مَا لَمْ تُضَفْ

وَصَدْرُ وَصْلِهَا ضَمِيرٌ ٱنْحَذَفْ

وَبَعْضُهُمْ أَعْرَبَ مُطْلَقًا وَفِي

ذَا ٱلْحَذْفِ أَيًّا غَيْرُ أَيٍّ يَقْتَفِي

إِنْ يُسْتَطَلْ وَصْلٌ وَإِنْ لَمْ يُسْتَطَلْ

فَٱلْحَذْفُ نَزْرٌ وَأَبَوْا أَنْ يُخْتَزَلْ

إِنْ صَلُحَ ٱلْبَاقِي لِوَصْلٍ مُكْمِلِ

وَٱلْحَذْفُ عِنْدَهُمْ فَشِيٌّ مُنْجَلِي

ٱلْمَوْصُولُ

مَوْصُولُ ٱلْأَسْمَاءِ ٱلَّذِي ٱلْأُنْثَى ٱلَّتِي
وَٱلْيَا إِذَا مَا ثُنِّيَا لَا تُثْبِتِ

٩٠ بَلْ مَا تَلِيهِ أَوْلِهِ ٱلْعَلَامَهْ
وَٱلنُّونُ إِنْ تُشْدَدْ فَلَا مَلَامَهْ

وَٱلنُّونُ مِنْ ذَيْنِ وَتَيْنِ شُدِّدَا
أَيْضًا وَتَعْوِيضٌ بِذَاكَ قُصِدَا

جَمْعُ ٱلَّذِي ٱلْأُلَى ٱلَّذِينَ مُطْلَقَا
وَبَعْضُهُمْ بِٱلْوَاوِ رَفْعًا نَطَقَا

بِٱللَّاتِ وَٱللَّآءِ ٱلَّتِي قَدْ جُمِعَا
وَٱللَّآءِ كَٱلَّذِينَ نَزْرًا وَقَعَا

وَمَنْ وَمَا وَأَلْ تُسَاوِي مَا ذُكِرْ
وَهٰكَذَا ذُو عِنْدَ طَيِّءٍ شُهِرْ

٩٥ وَكَٱلَّتِي أَيْضًا لَدَيْهِمْ ذَاتُ
وَمَوْضِعَ ٱللَّاتِي أَتَى ذَوَاتُ

اِسْمُ ٱلْإِشَارَةِ

بِذَا لِمُفْرَدٍ مُذَكَّرٍ أَشِرْ
بِذِى وَذِهْ تِي تَا عَلَى ٱلْأُنْثَى ٱقْتَصِرْ
وَذَانِ تَانِ لِلْمُثَنَّى ٱلْمُرْتَفِعْ
وَفِي سِوَاهُ ذَيْنِ تَيْنِ ٱذْكُرْ تُطِعْ
٨٥ وَبِأُولَى أَشِرْ لِجَمْعٍ مُطْلَقَا
وَٱلْمَدُّ أَوْلَى وَلِذِى ٱلْبُعْدِ ٱنْطِقَا
بِٱلْكَافِ حَرْفًا دُونَ لَامٍ أَوْ مَعَهْ
وَٱللَّامُ إِنْ قَدَّمْتَ هَا مُمْتَنِعَهْ
وَبِهُنَا أَوْ هَاهُنَا أَشِرْ إِلَى
دَانِي ٱلْمَكَانِ وَبِهِ ٱلْكَافَ صِلَا
فِي ٱلْبُعْدِ أَوْ بِثَمَّ فُهْ أَوْ هَنَّا
أَوْ بِهُنَالِكَ ٱنْطِقَنْ أَوْ هِنَّا

وَإِنْ يَكُونَا مُفْرَدَيْنِ فَأَضِفْ

حَتْمًا وَإِلَّا أَتْبِعِ ٱلَّذِي رَدِفْ

وَمِنْهُ مَنْقُولٌ كَفَضْلٍ وَأَسَدْ

وَذُو ٱرْتِجَالٍ كَسُعَادَ وَأُدَدْ

وَجُمْلَةٌ وَمَا بِمَزْجٍ رُكِّبَا

ذَا إِنْ بِغَيْرِ وَيْهِ تَمَّ أُعْرِبَا

وَشَاعَ فِي ٱلْأَعْلَامِ ذُو ٱلْإِضَافَهْ

كَعَبْدِ شَمْسٍ وَأَبِي قُحَافَهْ

٨٠ وَوَضَعُوا لِبَعْضِ ٱلْأَجْنَاسِ عَلَمْ

كَعَلَمِ ٱلْأَشْخَاصِ لَفْظًا وَهْوَ عَمْ

مِنْ ذَاكَ أُمُّ عِرْيَطٍ لِلْعَقْرَبِ

وَهٰكَذَا ثُعَالَةٌ لِلثَّعْلَبِ

وَمِثْلُهُ بَرَّةُ لِلْمَبَرَّهْ

كَذَا فَجَارِ عَلَمٌ لِلْفَجْرَهْ

وَقَبْلَ يَا ٱلنَّفْسِ مَعَ ٱلْفِعْلِ ٱلْتُزِمْ
نُونُ وِقَايَةٍ وَلَيْسِى قَدْ نُظِمْ
٧٠ وَلَيْتَنِى فَشَا وَلَيْتِى نَدَرَا
وَمَعْ لَعَلَّ ٱعْكِسْ وَكُنْ مُخَيَّرَا
فِى ٱلْبَاقِيَاتِ وَٱضْطِرَارًا خَفَّفَا
مِنِّى وَعَنِّى بَعْضُ مَنْ قَدْ سَلَفَا
وَفِى لَدُنِّى لَدُنِى قَلَّ وَفِى
قَدْنِى وَقَطْنِى ٱلْحَذْفُ أَيْضًا قَدْ يَفِى

ٱلْعَلَمُ

إِسْمٌ يُعَيِّنُ ٱلْمُسَمَّى مُطْلَقَا
عَلَمُهُ كَجَعْفَرٍ وَخِرْنِقَا
وَقَرَنٍ وَعَدَنٍ وَلَاحِقْ
وَشَذْقَمٍ وَهَيْلَةٍ وَوَاشِقْ
٧٥ وَٱسْمًا أَتَى وَكُنْيَةً وَلَقَبَا
وَأَخِّرَنْ ذَا إِنْ سِوَاهُ صَحِبَا

وَذُو ٱرْتِفَاعٍ وَٱنْفِصَالٍ أَنَا هُو

وَأَنْتَ وَٱلْفُرُوعُ لَا تَشْتَبِهُ

وَذُو ٱنْتِصَابٍ فِي ٱنْفِصَالٍ جُعِلَا

إِيَّايَ وَٱلتَّفْرِيعُ لَيْسَ مُشْكِلَا

وَفِي ٱخْتِيَارٍ لَا يَجِيءُ ٱلْمُنْفَصِلْ

إِذَا تَأَتَّى أَنْ يَجِيءَ ٱلْمُتَّصِلْ

وَصِلْ أَوِ ٱفْصِلْ هَاءَ سَلْنِيهِ وَمَا

أَشْبَهَهُ فِي كُنْتُهُ ٱلْخُلْفُ ٱنْتَمَى

٦٥ كَذَاكَ خِلْتَنِيهِ وَٱتِّصَالَا

أَخْتَارُ غَيْرِي ٱخْتَارَ ٱلْاِنْفِصَالَا

وَقَدِّمِ ٱلْأَخَصَّ فِي ٱتِّصَالِ

وَقَدِّمَنْ مَا شِئْتَ فِي ٱنْفِصَالِ

وَفِي ٱتِّحَادِ ٱلرُّتْبَةِ ٱلْزَمْ فَصْلَا

وَقَدْ يُبِيحُ ٱلْغَيْبُ فِيهِ وَصْلَا

مَعَ ٱخْتِلَافٍ مَا وَنَحْوُ ضَمِنَتْ

إِيَّاهُمُ ٱلْأَرْضُ ٱلضَّرُورَةُ ٱقْتَضَتْ

ٱنْفِصَالَا

وغَيْرُهُ مَعْرِفَةٌ كَهُمْ وَذِى
وَهِنْدَ وَآبْنِ وَآلْغُلَامِ وَآلَّذِى
فَمَا لِذِى غَيْبَةٍ أَوْ حُضُورِ
كَأَنْتَ وَهْوَ سَمِّ بِآلضَّمِيرِ
٥٥ وَذُو آتِّصَالٍ مِنْهُ مَا لَا يُبْتَدَا
وَلَا يَلِى إِلَّا آخْتِيَارًا أَبَدَا
كَآلْيَاءِ وَآلْكَافِ مِنِ آبْنِى أَكْرَمَكْ
وَآلْيَاءِ وَآلْهَا مِنْ سَلِيهِ مَا مَلَكْ
وَكُلُّ مُضْمَرٍ لَهُ آلْبِنَا يَجِبْ
وَلَفْظُ مَا جُرَّ كَلَفْظِ مَا نُصِبْ
لِلرَّفْعِ وَآلنَّصْبِ وَجَرٍّ نَا صَلَحْ
كَآعْرِفْ بِنَا فَإِنَّنَا نِلْنَا آلْمِنَحْ
وَأَلِفُ وَآلْوَاوُ وَآلنُّونُ لِمَا
غَابَ وَغَيْرِهِ كَقَامَا وَآعْلَمَا
٦ وَمِنْ ضَمِيرِ آلرَّفْعِ مَا يَسْتَتِرُ
كَآفْعَلْ أُوَافِقْ نَغْتَبِطْ إِذْ تَشْكُرُ

وَسَمِّ مُعْتَلًّا مِنَ ٱلأَسْمَاءِ مَا
كَٱلْمُصْطَفَى وَٱلْمُرْتَقِي مَكَارِمَا

فَٱلأَوَّلُ ٱلإِعْرَابُ فِيهِ قُدِّرَا
جَمِيعُهُ وَهْوَ ٱلَّذِي قَدْ قُصِرَا

وَٱلثَّانِ مَنْقُوصٌ وَنَصْبُهُ ظَهَرْ
وَرَفْعُهُ يُنْوَى كَذَا أَيْضًا يُجَرْ

وَأَيُّ فِعْلٍ آخِرٌ مِنْهُ أَلِفْ
أَوْ وَاوٌ أَوْ يَاءٌ فَمُعْتَلًّا عُرِفْ

٥٠ وَٱلأَلِفَ ٱنْوِ فِيهِ غَيْرَ ٱلْجَزْمِ
وَأَبْدِ نَصْبَ مَا كَيَدْعُو يَرْمِي

وَٱلرَّفْعَ فِيهِمَا ٱنْوِ وَٱحْذِفْ جَازِمَا
ثَلاَثَهُنَّ تَقْضِ حُكْمًا لاَزِمَا

ٱلنَّكِرَةُ وَٱلْمَعْرِفَةُ

نَكِرَةٌ قَابِلُ أَلْ مُؤَثِّرَا
أَوْ وَاقِعٌ مَوْقِعَ مَا قَدْ ذُكِرَا

وَبَابُهُ وِمِثْلَ حِينٍ قَدْ يَرِدْ
ذَا ٱلْبَابُ وَهْوَ عِنْدَ قَوْمٍ يَطَّرِدْ
وَنُونَ مَجْمُوعٍ وَمَا بِهِ ٱلْتَحَقْ
فَٱفْتَحْ وَقَلَّ مَنْ بِكَسْرِهِ نَطَقْ
٤٠ وَنُونُ مَا ثُنِّيَ وَٱلْمُلْحَقُ بِهْ
بِعَكْسِ ذَاكَ ٱسْتَعْمَلُوهُ فَٱنْتَبِهْ
وَمَا بِتَا وَأَلِفٍ قَدْ جُمِعَا
يُكْسَرُ فِي ٱلْجَرِّ وَفِي ٱلنَّصْبِ مَعَا
كَذَا أُولَاتُ وَٱلَّذِي ٱسْمًا قَدْ جُعِلْ
كَأَذْرِعَاتٍ فِيهِ ذَا أَيْضًا قُبِلْ
وَجُرَّ بِٱلْفَتْحَةِ مَا لَا يَنْصَرِفْ
مَا لَمْ يُضَفْ أَوْ يَكُ بَعْدَ أَلْ رَدِفْ
وَٱجْعَلْ لِنَحْوِ يَفْعَلَانِ ٱلنُّونَ
رَفْعًا كَتَدْعِينَ وَتَسْأَلُونَ
٤٥ وَحَذْفُهَا لِلْجَزْمِ وَٱلنَّصْبِ سِمَهْ
كَلَمْ تَكُونِي لِتَرُومِي مَظْلَمَهْ

٣٠ وَفِي أَبٍ وَتَالِيَيْهِ يَنْدُرُ
وَقَصْرُهَا مِنْ نَقْصِهِنَّ أَشْهَرُ
وَشَرْطُ ذَا ٱلْإِعْرَابِ أَنْ يُضَفْنَ لَا
لِلْيَا كَجَا أَخُو أَبِيكَ ذَا ٱعْتِلَا
بِٱلْأَلِفِ ٱرْفَعِ ٱلْمُثَنَّى وَكِلَا
إِذَا بِمُضْمَرٍ مُضَافًا وُصِلَا
كِلْتَا كَذَاكَ ٱثْنَانِ وَٱثْنَتَانِ
كَٱبْنَيْنِ وَٱبْنَتَيْنِ يَجْرِيَانِ
وَتَخْلُفُ ٱلْيَا فِي جَمِيعِهَا ٱلْأَلِفْ
جَرًّا وَنَصْبًا بَعْدَ فَتْحٍ قَدْ أُلِفْ
٣٥ وَٱرْفَعْ بِوَاوٍ وَبِيَا ٱجْرُرْ وَٱنْصِبِ
سَالِمَ جَمْعِ عَامِرٍ وَمُذْنِبِ
وَشِبْهِ ذَيْنِ وَبِهِ عِشْرُونَا
وَبَابُهُ أُلْحِقَ وَٱلْأَهْلُونَا
أُولُوا وَعَالَمُونَ عِلِّيُّونَ
وَأَرَضُونَ شَذَّ وَٱلسِّنُونَ

وَمِنْهُ ذُو فَتْحٍ وَذُو كَسْرٍ وَضَمْ
كَأَيْنَ أَمْسِ حَيْثُ وَٱلسَّاكِنُ كَمْ

وَٱلرَّفْعَ وَٱلنَّصْبَ ٱجْعَلَنْ إِعْرَابَا
لِٱسْمٍ وَفِعْلٍ نَحْوَ لَنْ أَهَابَا

وَٱلِٱسْمُ قَدْ خُصِّصَ بِٱلْجَرِّ كَمَا
قَدْ خُصِّصَ ٱلْفِعْلُ بِأَنْ يَنْجَزِمَا

٢٥ فَٱرْفَعْ بِضَمٍّ وَٱنْصِبَنْ فَتْحًا وَجُرْ
كَسْرًا كَذِكْرُ ٱللَّهِ عَبْدَهُ يَسُرْ

وَٱجْزِمْ بِتَسْكِينٍ وَغَيْرُ مَا ذُكِرْ
يَنُوبُ نَحْوَ جَا أَخُو بَنِي نَمِرْ

وَٱرْفَعْ بِوَاوٍ وَٱنْصِبَنْ بِٱلْأَلِفْ
وَٱجْرُرْ بِيَاءٍ مَا مِنَ ٱلْأَسْمَا أَصِفْ

مِنْ ذَاكَ ذُو إِنْ صُحْبَةً أَبَانَا
وَٱلْفَمُ حَيْثُ ٱلْمِيمُ مِنْهُ بَانَا

أَبٌ أَخٌ حَمٌ كَذَاكَ وَهَنُ
وَٱلنَّقْصُ فِي هَذَا ٱلْأَخِيرِ أَحْسَنُ

ٱلْمُعْرَبُ وَٱلْمَبْنِيُّ

١٥ وَٱلِٱسْمُ مِنْهُ مُعْرَبٌ وَمَبْنِي
لِشَبَهٍ مِنَ ٱلْحُرُوفِ مُدْنِي

كَٱلشَّبَهِ ٱلْوَضْعِيِّ فِي ٱسْمَيْ جِئْتَنَا
وَٱلْمَعْنَوِيِّ فِي مَتَى وَفِي هُنَا

وَكَنِيَابَةٍ عَنِ ٱلْفِعْلِ بِلَا
تَأَثُّرٍ وَكَٱفْتِقَارٍ أُصِّلَا

وَمُعْرَبُ ٱلْأَسْمَاءِ مَا قَدْ سَلِمَا
مِنْ شَبَهِ ٱلْحَرْفِ كَأَرْضٍ وَسَمَا

وَفِعْلُ أَمْرٍ وَمُضِيٍّ بُنِيَا
وَأَعْرَبُوا مُضَارِعًا إِنْ عَرِيَا

٢٠ مِنْ نُونِ تَوْكِيدٍ مُبَاشِرٍ وَمِنْ
نُونِ إِنَاثٍ كَيَرُعْنَ مَنْ فُتِنْ

وَكُلُّ حَرْفٍ مُسْتَحِقٌّ لِلْبِنَا
وَٱلْأَصْلُ فِي ٱلْمَبْنِيِّ أَنْ يُسَكَّنَا

ٱلْـكَلَامُ وَمَا يَتَأَلَّفُ مِنْهُ

كَلَامُنَا لَفْظٌ مُفِيدٌ كَٱسْتَقِمْ

وَٱسْمٌ وَفِعْلٌ ثُمَّ حَرْفٌ ٱلْكَلِمْ

وَاحِدُهُ كَلِمَةٌ وَٱلْقَوْلُ عَمْ

وَكِلْمَةٌ بِهَا كَلَامٌ قَدْ يُؤَمْ

١٠ بِٱلْجَرِّ وَٱلتَّنْوِينِ وَٱلنِّدَا وَأَلْ

وَمُسْنَدٍ لِلِٱسْمِ تَمْيِيزٌ حَصَلْ

بِتَا فَعَلْتُ وَأَتَتْ وَيَا ٱفْعَلِي

وَنُونِ أَقْبِلَنَّ فِعْلٌ يَنْجَلِي

سِوَاهُمَا ٱلْحَرْفُ كَهَلْ وَفِي وَلَمْ

فِعْلٌ مُضَارِعٌ يَلِي لَمْ كَيَشَمْ

وَمَاضِيَ ٱلْأَفْعَالِ بِٱلتَّا مِزْ وَسِمْ

بِٱلنُّونِ فِعْلَ ٱلْأَمْرِ إِنْ أَمْرٌ فُهِمْ

وَٱلْأَمْرُ إِنْ لَمْ يَكُ لِلنُّونِ مَحَلْ

فِيهِ هُوَ ٱسْمٌ نَحْوُ صَهْ وَحَيَّهَلْ




Stanford University Libraries
3 6105 011 704 595

